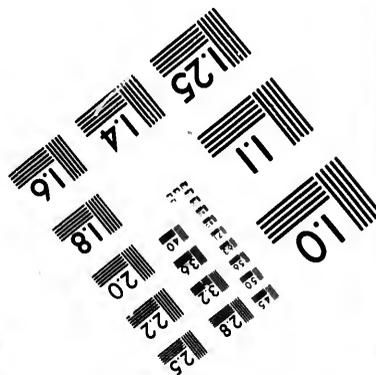
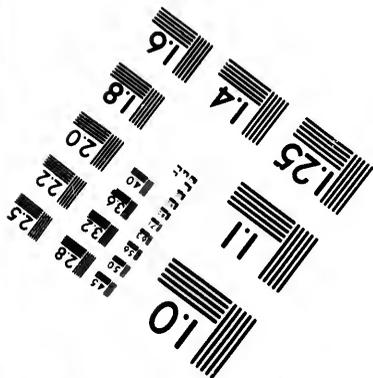
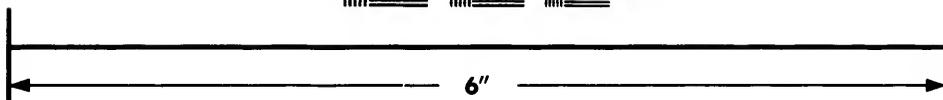
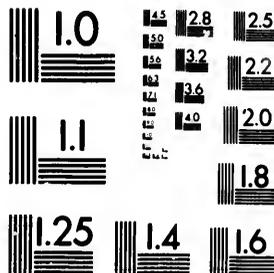


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                                     |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                                 | 22X                      | 26X                      | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                                 | 24X                      | 28X                      | 32X                      |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

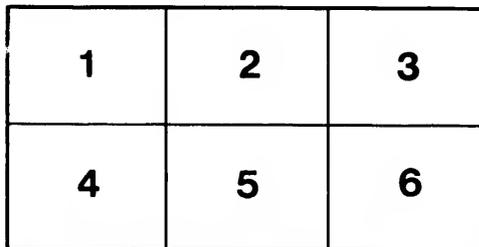
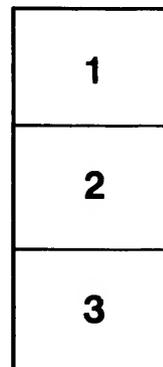
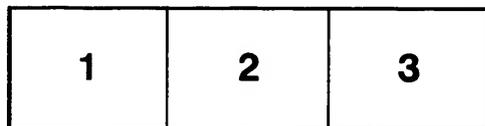
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
o

pelure,  
n à

V I

L

PRINCIP

ET

*p.*

CHEZ

# VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS

ET ANECDOTES DE SON REGNE.

*p. Moutte & Angerville*

---

*..... Video meliora proboque,  
Deteriora sequor.*

HOR.

---

TOME IV.



A LONDRES,

CHEZ JOHN PETER LYTON.

1788.

DC 134

M9

1788

V.4

~~NE~~

V

L  
reufe  
s'ava  
d'ine  
Mais  
qui a  
Heu  
cette  
avoi  
dit.  
les  
obl  
tro  
s'il  
tie  
me  
tiv  
vu  
m  
de  
s'  
d  
i



# VIE PRIVÉE

D. E.

## LOUIS XV.



**L**OUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse, [1761] à laquelle répugnoit son ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore son caractère d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le maréchal de Belle-Isle, qui avoit l'ascendant sur le conseil & sur le monarque. Heureusement ce ministre mourut, [16 janvier] & cette circonstance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé, & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un si grand rôle jusqu'à la fin de sa vie dans les principaux événemens du regne, que nous sommes obligés de nous arrêter encore sur son compte. Il étoit trop universel pour être un génie en aucun genre : mais s'il ne fit ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choses mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité suppléoiént chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Parvenu au ministère, son premier soin fut de réformer les abus, & de substituer une discipline sévère au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit sentir la nécessité dès son entrée au conseil, & durant son administration il publia plusieurs beaux réglemens là-dessus. Il écrivit

une lettre à tous les colonels , au nom du roi , où il les menaçoit de la disgrâce de S. M. & de la perte de leur régiment , s'ils continuoient plus long-tems à conniver à ces arrangemens clandestins entre les officiers , connus sous le nom de *Concordat* , par lesquels la vénalité étouffoit l'émulation , un intérêt fordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de servir , & les grades de la milice étoient mis à l'encan souvent par les sujets les moins en état de les remplir. Par un autre usage non moins pernicieux , la naissance ou le crédit procuroient des régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentissage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être colonel qu'après sept ans de service. ( 1 ) Le marquis d'Autichamp servit d'exemple. En vain le maréchal de Broglio , son parent , vouloit le faire soustraire au règlement ; il ne put y réussir.

Le luxe , toujours réprimé & toujours renaissant dans les camps , suite de ce caractère de générosité , de gaieté , qui anime la nation Françoisise & la porte à la prodigalité , étoit monté à un excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le maréchal fit une loi somptuaire , [mars 1757] ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre , dans les campagnes , & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante [3 juin 1758] il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée , qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer , dans son département de la marine , pour la table des capitaines des vaisseaux & autres officiers de la marine du roi , mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces messieurs.

( 1 ) Par ce règlement du 29 mars 1758 , il falloit que le militaire qui aspiroit au grade de colonel , eût été au moins cinq ans capitaine , & l'on ne pouvoit être reçu capitaine sans avoir été au moins deux ans enseigne , cornette ou lieutenant.

Le j  
contin  
afin de  
ment  
tre en  
engend  
réchau  
1760 ]  
pouvro  
de 1000  
sous pe  
de cert  
sieurs  
cer to  
billets  
l'exécu  
En  
conqu  
à l'em  
même  
obligé  
Du res  
menté  
femen  
l'ordre  
des of  
testan  
Louis  
Saarb  
miers  
En  
geme  
la ret  
par i  
lui d  
tant  
piéc  
fold  
T

Le jeu, fruit de l'oïssiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & sur-tout de mettre en défaut l'activité industrieuse des frippons qu'elle engendre, M. de Belle-Isle engagea le tribunal des maréchaux-de-France à rendre une ordonnance, [ 6 mai 1760 ] par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au-dessus de 1000 liv. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au-dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former pardevant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagements dont on exigeroit l'exécution.

En rappelant l'officier à la simplicité des peuples conquérans, le maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son uniforme. Il en assigna même un décidé aux officiers-généraux, & tous furent obligés de le porter comme leur plus belle décoration. Du reste, la paie & la subsistance du soldat furent augmentées, l'appointement du supérieur reçut des accroissemens à mesure qu'il acquéroit un grade, & il institua l'ordre du mérite militaire [ 21 juillet 1759 ] en faveur des officiers des troupes du roi qui, nés en pays protestant, ne peuvent être admis dans l'ordre de Saint-Louis, à cause de leur religion. Le prince de Nassau-Saarbruck & le baron de Wurmsfer y furent les premiers reçus, l'un grand-croix & l'autre commandeur.

Enfin, on doit à ce ministre à peu près tous les changemens opérés dans l'administration de la guerre depuis la retraite du comte d'Argenson, auxquels il contribua par insinuation, avant d'y travailler directement. On lui doit entr'autres l'ordonnance [ 26 février 1757 ] portant qu'à l'avenir chaque bataillon d'infanterie aura une piece de canon à la suédoise, avec un sergent & trois soldats pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du marquis d'Autichamp , que le maréchal de Belle-Isle ne manquoit pas de fermeté. M. le comte de Lenoncourt , colonel du régiment de son nom , ayant quitté l'armée sans congé & s'étant rendu à Paris , il lui écrivit que le roi avoit nommé à son emploi. Les conseils de guerre tenus contre les volontaires Liégeois & le régiment de Piémont , firent honneur à sa sévérité inflexible. Les officiers des premiers furent cassés. Ils avoient arrêté entr'eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort , leur colonel , qui vouloit introduire dans son régiment la nouvelle discipline , à l'instar de celle des troupes Prussiennes. Un seul avoit refusé de se conformer à cette résolution ; ils l'avoient insulté , & assemblés par ordre du général pour lui faire des réparations , plusieurs coups de fusil partis à l'instant contre cette malheureuse victime de l'esprit de corps , avoient provoqué une information sur ce meurtre. Les auteurs en étant restés inconnus , il fallut au défaut de justice particulière en faire une générale.

La conduite des officiers du régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux armateur de Marseille , connu sous le nom de Roux de Corse , étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche , il prêtoit souvent de l'argent à ses camarades. On abusa de sa facilité ; on ne lui rendoit point , & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes services. Sa patience se lassa : une nuit il fut trouvé assassiné dans sa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois capitaines furent condamnés à être roués par contumace , & quarante-cinq autres à être cassés , dégradés d'armes & de noblesse , mis en prison , &c. M. le marquis d'Esparbès , colonel , avoit été condamné à vingt ans & un jour de prison par la sentence. Sa femme étant de la cour de madame de Pompadour , obtint grace pour son mari , qui conserva le grade de colonel en chef , mais sans la nomination aux emplois , qu'eut M. de Surlaville , nom-

mé c  
ainsi  
homme  
forte.  
d'acq  
capri  
Un  
l'impe  
se tr  
Vallie  
scien  
tre ,  
utile  
pour  
de se  
le co  
geoit  
XV ,  
duqu  
il pro  
faire  
la gra  
jet ,  
artill  
pensé  
tre ,  
lui  
s'eff  
E  
ou f  
du c  
avoit  
grat  
cert  
ni l  
—  
(  
avr

mé colonel en second du régiment. La faveur éludoit ainsi souvent le zele patriotique du maréchal, qui étant homme, avoit des passions. L'ambition étoit sa plus forte, & le desir de rester à la tête des affaires l'obligeoit d'acquiescer souvent aux volontés, aux injustices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuse pour le maréchal, mais que l'impartialité de l'histoire nous force de ne pas omettre, se trouve consignée dans l'éloge historique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'académie des sciences par M. de Fouchy, son secretaire. (1) Ce ministre, soit desir d'innover, soit qu'il crût la chose plus utile dans la circonstance, soit intrigue de cour & pour satisfaire à quelque passion particuliere, eut envie de séparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le comte d'Argenson pour le bien du service qui l'exigeoit. Quand il eut mis son plan sous les yeux de Louis XV, se doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le roi avoit grande confiance, seroit consulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir sur-le-champ le cordon-rouge & peu après la grand-croix, s'il vouloit le seconder dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à celle du ministre, [ 5 mai 1758 ] il ne pourroit la dissimuler si S. M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de Belle-Isle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les

---

(1) Cet éloge a été lu à la rentrée de pâques, le 17 avril 1779.

insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoît alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu ministre, il changea de langage: il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé [ 23 juin 1758 ] grièvement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des Carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

L'ambition du maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur, le jugerent impassible.

La fin de sa carrière [ 1759 ] fut troublée par une autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler les plans du maréchal, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puissances neutres, & accroître la jalousie & la mésintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, instruit par sa propre expérience que les François ne pouvoient pas garder long-tems les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le minis-

tre Pa  
traits  
interc  
primo  
de fav  
Franç  
déjà  
rieure  
que  
terent  
Avis  
être a  
s'y all  
comp  
ainsi  
jamais  
qui le  
En  
encor  
l'art d  
le mo  
choit  
cation  
au no  
mens  
tème  
cas d  
T  
des j  
des h  
à-la-  
son,  
tom  
janv  
de l  
C  
des  
de p

tre Patatin & la cour de Cologne piqués de plusieurs traits offensans qu'ils trouverent dans la correspondance interceptée, se plaignirent de la façon dont on s'exprimoit sur leur compte, & de ce qu'on les soupçonnoit de favoriser les alliés. Enfin, plusieurs chefs de l'armée Françoisé peints avec des couleurs désavantageuses, déjà peu partisan du maréchal, lui vouerent intérieurement une haine sourde. Ils n'en contribuèrent que mieux à traverser ses opérations, & lui imputèrent ensuite leurs fautes ou les erreurs du général.

Avide de tous les genres de gloire, le maréchal voulut être aussi de l'académie Françoisé, comme s'il suffisoit de s'y asseoir pour participer à l'immortalité, devise de la compagnie : il n'avoit aucun titre d'admission; son style, ainsi que son langage, étoit sec & négligé, & il n'eut jamais assez l'enthousiasme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au ministère dans un tems où la discorde régnoit encore, quoique plus sourdement, dans l'église, il eut l'art de se ménager entre les deux partis, & de se mêler le moins possible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux jésuites; il leur avoit confié la première éducation de son fils, & tous les ans il se mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du pere Fouquet, un des ornemens de la congrégation de l'oratoire, il penchoit secrètement pour les jansénistes & faisoit beaucoup plus de cas de ceux-ci.

Tel fut ce personnage si envié & si heureux du côté des jouissances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, jusqu'après avoir été à-la-fois époux, frere & pere, il se trouva seul de sa maison, & la vit s'ensevelir avec lui toute entière dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, [ 26. janv. 1761 ] celui de sentir ses yeux affoiblis, offusqués de la gloire naissante de l'homme qu'il détestoit le plus.

Cet homme étoit le duc de Choiseul, qui, ministre des affaires étrangères, persuada que pour donner plus de poids à ses négociations il falloit encore le faire minif-

tre de la guerre. Il avoit déjà subjugué la favorite & ne tarda pas à s'affervir le souverain. Il entra d'abord dans ses vues, d'autant mieux que nous avons déjà observé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit son élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonstances plus avantageuses. George II venoit de mourir ; [ 25 octobre 1760 ] le prince de Galles, son petit-fils, monté sur le trône, étoit un jeune prince doux & tranquille. Le lord Bute, son favori & celui de sa mere, entré au conseil, ainsi que ses créatures, devoit non-seulement désapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux succès de l'Angleterre, plutôt que de se charger des soins & de la conduite d'une guerre embarrassante. Enfin l'on voit presque toujours le regne suivant contrarier le système & les mesures du regne précédent. Il fut donc aisé de présumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France seroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les accessoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Bussy, [ 3 mai 1760 ] celui qui y avoit déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le surnom de Bussy-Ragotin, pour le distinguer de Bussy de l'Inde, appelé Bussy-Butin, à cause de l'extrême opulence dont il étoit, sur lequel nous aurons occasion de revenir, & du fameux Bussy-Rabutin, cet aimable courtisan de la cour de Louis XIV ; dont le nom sera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du duc de Choiseul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup sûr très-humiliante, que de gagner du tems pour laisser éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le silence, & sur laquelle il fondeoit les plus grandes espérances. Il vouloit d'ailleurs se mettre bien au fait de l'esprit de la nouvelle cour, & il avoit choisi l'espion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtisans n'en furent pas dupes ; ils se plainquirent qu'on admît

un pe  
très-  
mit  
rions  
pouv  
présé  
dout  
men  
haut  
terre  
form  
Vert  
Sain  
chif  
M  
étra  
l'Es  
con  
haut  
le d  
& q  
tagi  
eng  
de l  
l'an  
la l  
mi  
mi  
en  
fo  
au  
en  
go  
tr  
ci  
v  
p

un personnage artificieux & tracassier, dont on avoit été très-mécontent sous le feu roi, sur-tout qu'on lui permit de venir s'établir à Londres dans les tems des élections parlementaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il résulta précisément de la présence d'un négociateur aussi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'instigateur secret des mouvemens des Torys. Dès-lors, suivant eux, on osa décrier hautement les hommes & les mesures auxquels l'Angleterre devoit ses succès les plus signalés. Dès-lors il se forma des partis en faveur des propositions de la cour de Versailles, & celui de Pitt déclina visiblement à celle de Saint-James, à proportion de sa fermeté & de sa franchise dans le cours de la négociation.

M. de Bussy ayant insidieusement mêlé des objets étrangers concernant les points de contestation avec l'Espagne, ainsi que les demandes de l'impératrice-reine contre le roi de Prusse, Pitt rejetta ces propositions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de se mêler de pareilles disputes avec S. M. Cath. & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande-Bretagne, de présumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagements envers ses alliés, & abandonner les intérêts de Frédéric. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser pour donner le tems à l'Espagne de se lier avec la France & de se déclarer. Il voulut démasquer la première puissance : il dépêcha un courrier au lord Bristol, ministre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la surprise de son maître, & son indignation qu'un ennemi humilié osât s'entremettre auprès de S. M. Brit. pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit sommer de s'expliquer cathégoriquement, si elle entendoit cesser ou conserver la neutralité. Il rappella de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Bussy, auquel on délivra des passe-ports pour se rendre dans sa patrie, & il prit des mesures afin de continuer la guerre avec vigueur.

Le fameux traité du pacte de famille, [ 15 août ] négocia-

ciés secrètement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le roi de France & le roi d'Espagne y stipuloient, tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles & l'infant duc de Parme. Ils y établissoient entr'eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie, toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant réciproquement toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'usage où elles seront au moment où les trois couronnes & le duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances, s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore suppression du droit d'aubaine en France en faveur des sujets des rois d'Espagne & de Sicile, & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privilèges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, & en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer: si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse: s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangères & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on

161 d  
Il  
de M  
sceau  
M. d  
se dé  
com  
deva  
forto  
que  
à ses  
parti  
corr  
S.  
tis. fa  
L 170  
d'en  
le ro  
chan  
d'Eu  
A  
tem  
s'eff  
que  
pou  
déjà  
rég  
don  
pre  
170  
à S  
fut  
Pa  
de  
Pa  
de  
le  
de

lui donna encore celui de la marine. [ 18 octobre. ]

Il étoit question de la remonter, & l'on se débarrassa de M. Berryer, qui y étoit resté, en lui accordant les sceaux, que le roi avoit gardés depuis la disgrâce de M. de Machault. Cependant le duc eut la modération de se défaire d'une partie du premier ministere en faveur du comte de Choiseul, depuis peu ministre d'état & ci-devant ambassadeur à Vienne. Ainsi ce département ne sortoit pas de sa famille. Il savoit d'ailleurs la soumission que son cousin, cacochyme, foible & paresseux, auroit à ses volontés, & pour plus de sûreté il s'en réserva la partie la plus essentielle en ce moment concernant la correspondance de l'Espagne & du Portugal.

S. M. Catholique se hâta de lui témoigner aussi sa satisfaction personnelle en lui envoyant la toison d'or. [ 1762, 18 janvier. ] M. le dauphin remplit la cérémonie d'en revêtir ce seigneur. Peu après il fut encore reçu par le roi colonel-général des Suisses & Grisons, [ 4 mars ] charge qu'il obtint de S. M. sur la démission du comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le duc de Choiseul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit question d'en imposer à l'Espagne par des efforts puissans pour la rétablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué son zele au roi en 1744, en lui offrant le régiment de Septimanie qu'elle entretient à ses frais, donna un autre exemple patriotique plus suivi que le premier. Les états assemblés à Montpellier, [ 26 nov. 1761 ] par une délibération unanime, arrêterent d'offrir à S. M. un vaisseau de 74 pieces de canon. Cet exemple fut aussi-tôt un signal aux plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'état de l'imiter. Les sieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour, de Pange & de Boullogne, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, Michel & le Maître, trésoriers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, se réunirent & donnerent leur soumission

pour un vaisseau de 80 canons. Les compagnies des receveurs-généraux des finances, des fermiers-généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les états de Bourgogne, les administrateurs des postes de France, la chambre du commerce de Marseille, les états de Bretagne, tous ces corps s'engagerent de faire construire chacun un vaisseau de ligne plus ou moins fort, selon leurs facultés. Le ministre, en donnant cette impulsion générale à un zèle aussi efficace, annonçoit les ressources du royaume. Mais ces ressources ne pouvoient réparer sur-le-champ trente-sept vaisseaux de ligne & cinquante-six frégates que lui coûtait cette guerre. ( 1 ) Elles ne pouvoient suppléer au vuide qu'y laissoient plus de vingt-cinq mille matelots prisonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cents à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne restoit plus que ceux avilis par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le chevalier de Ternay, capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux frégates, ( 2 ) arrive à la baye des Taureaux dans l'isle de Terre-Neuve, [ 24 juin ] y débarque 1500 hommes sous les ordres du comte d'Haußonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'isle; mais ce ne fut qu'un éclair de succès, avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

Aussi l'Espagne, [ 18 septembre ] qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & assez nombreuse pour, avec les restes de celle de France, pouvoir tenir

( 1 ) 18 vaisseaux de ligne & 37 frégates pris; 14 vaisseaux de ligne & 11 frégates détruits; 5 vaisseaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

( 2 ) Le *Robuste*, de 74 canons, l'*Eveillè*, de 64, la *Garonne*, de 44, & la *Licorne* de 30.

tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu si tard, & de son école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba, Manille, plus de cent millions & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée en envahissant un voisin que sa foiblesse seule avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal, soutenu par l'Angleterre, de son tyran devenue son défenseur, après avoir cédé aux premières entreprises de l'Espagne, arrêta l'armée de celle-ci, qui ne peut parvenir à la subjuguier, malgré le concours de son alliée.

Cet essai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adversaire de la France n'étoit plus heureusement à la tête du ministère de S. M. Britannique. M. Pitt s'apercevant de l'influence qu'avoient auprès des favoris du nouveau roi les intrigues artificieuses du duc de Choiseul, s'entendant répéter continuellement cette phrase, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Parisiens, mais ridicule & incroyable à Londres : *que les Anglois se perdoient par leurs propres succès*, résolut de tenter un dernier effort. Il déclara dans le conseil de Saint-James qu'il étoit remis d'humilier toute la maison de Bourbon; que si l'on laissoit passer cette occasion, on ne la retrouveroit point, & que si son avis ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoitroit plus. Il remercia les ministres du feu roi de leur appui; il dit qu'il avoit été appelé à l'administration par le peuple, auquel il se regardoit comme comptable de sa conduite, & qu'il ne pouvoit plus répondre des mesures qui ne seroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & sur-tout avec le secret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du roi vers lui, il se démit.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux ministres la desiroient presque autant que la France. Une anecdote singulière le prouve :

c'est que le comte de Viry, l'ambassadeur de S. M. Sardé à Londres, l'agent des négociations sous la médiation du roi son maître, se trouve rangé à cette époque parmi les pensionnaires de l'établissement de l'Irlande, avec une très-forte annuité. ( 1 )

Le traité ne tarda donc pas à se conclure: les pourparlers ne durèrent pas deux mois; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas assez bien digéré le traité précédent, pour y avoir laissé des points indécis, d'autres ambigus, & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas mise dans la discussion de quelque convention un peu épineuse. Eh, combien ne devoit pas l'être celle-ci! Quoi qu'il en soit, Louis XV conservant encore l'ombre de sa grandeur, vit son ennemi signer les articles dans son palais. Ce fut à Fontainebleau [ 3 nov. ] que le duc de Praslin, ministre du roi, le marquis de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, & le duc de Bedford, ambassadeur plénipotentiaire du roi d'Angleterre, se réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de se conformer au sort que lui feroient les grandes puissances. Mais l'Angleterre négligea tellement de stipuler les intérêts du roi de Prusse, que les ministres de ce prince protestèrent à Londres contre le contenu du traité, en tout ce qui regardoit le roi leur maître. Cela n'eut pas de suite cependant, & la paix d'Allemagne tarda peu à se conclure après celle-là.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ses revers & de sa foiblesse. Le parti de la minorité en Angleterre le sentit, & la consternation régna parmi le peuple à sa publication, comme s'il eût reçu la loi, ou plutôt il se livra aux plus violens murmures. C'est ce qui consoloit le duc de Choiseul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il se promit

---

( 1 ) Ce fait se trouve consigné dans l'*Histoire de la guerre de 1756*, écrite en anglais.

bien  
trig  
Ses sa  
elle r  
à la r  
gens  
Elle r  
en to  
du ca  
Saint  
pêche  
bon p  
Yèche  
& M  
des f  
cinq  
les po  
ligne  
longu  
glet  
parta  
se dé  
tombr  
verro  
la pl  
Fran  
plus  
& d'  
ils é  
don  
être  
trait  
Brit  
veill  
fero  
mél  
l'An  
per.

bien de fomentier : il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le sort des armes faisoit perdre à la France. Ses sacrifices étoient immenses autant que douloureux : elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus , à la restitution de ses vaisseaux pris contre le droit des gens , en pleine paix , & le sujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ses prétentions sur l'Acadie ; elle cédoit en toute propriété au roi d'Angleterre le Canada , l'isle du cap Breton & toutes les isles du golphe & fleuve Saint-Laurent ; elle consentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme sous le bon plaisir de S. M. Britannique , qui lui cédoit , pour pêcher le poisson , les deux petites isles de Saint-Pierre & Miquelon , mais sous la stipulation de n'y point établir des fortifications & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes ; elle se laissoit resserrer jusques dans les possessions qui n'avoient pas été entrainées , & une ligne tirée au milieu du fleuve de Mississipi dans toute sa longueur , devoit servir de borne à la Louisiane. L'Angleterre faisoit aux Antilles à l'égard des isles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois , & se desistoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle servit de tombeau par son air pestiféré aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique elle se réservoir également la portion la plus avantageuse dans le Sénégal , & donnoit à la France dans l'isle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtrière. Elle rendoit , à la côte de Coromandel & d'Orixa , les comptoirs enlevés , mais dans l'état où ils étoient , c'est-à-dire , démantelés , dévastés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant , fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des commissaires de S. M. Britannique rester indéfiniment sur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article , lesquels commissaires seroient payés par la France. L'Espagne , pour s'être mêlée un instant dans la querelle , fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la baye de Pensacola , de lui permettre la coupe du bois de campêche dans la baye

d'Hoaduras , & de se désister de ses prétention à la pêche de Terre-Neuve.

Ce feroit ici le lieu d'examiner si à tant de clauses irritantes en étoit ajoutée une secrète , infiniment plus utile & plus glorieuse pour la Grande-Bretagne , par laquelle le petit nombre de vaisseaux , qu'elle daignoit souffrir à la France , auroit été fixé. Le bruit s'en est accredité pendant long-tems , & un écrivain ( 1 ) ignorant , s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation , a osé avancer cette assertion comme un fait positif & indubitable ; mais il s'est trouvé contredit sur-le-champ par les réclamations du duc de Nivernois , envoyé à Londres , ministre plénipotentiaire de la France pour cette paix , & par les ducs de Choiseul & de Praslin , ministres alors , & sous la direction desquels elle se négocioit , enfin par un arrêt du conseil , ( 2 ) qualifiant son assertion de fausse & absurde. Le duc de Praslin , dans sa lettre très-noblement écrite , après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur , déclare ne s'y arrêter que parce que le ministère ayant toléré l'impression & la publicité de ce pamphlet , semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste , il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement , c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine ; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux , mais n'en ont jamais porté de plainte , sachant bien qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer. Certes , le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur , si cette stipulation eût été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle , que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt , en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité de la mer ,

( 1 ) Le sieur Caron de Beaumarchais , auteur d'une brochure intitulée : *Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres , &c.*

( 2 ) En date du 19 décembre 1779.

rivalité  
repren  
& étoit  
Anglois  
la Gua  
nies qu  
tion su  
comme  
floriss  
en eût  
paix im

Cett  
mais fa  
siter. I  
qu'il f  
d'anné  
que les  
sans di  
vaincre  
alimen  
souten  
de la m  
de l'au  
de cor  
qu'ens  
nomie  
état ;  
sujets.

Hél  
force  
où la  
l'effra  
voir  
l'inert  
reman  
nous  
présen  
sicle

rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiment une faute capitale, dont le ministère Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position sur-tout, pouvoient ranimer encore aisément le commerce des François & leur donner une consistance florissante aux Antilles. Il est constant que si S. M. Brit. en eût exigé la cession, on n'en eût pas moins fait une paix imposée par la nécessité.

Cette guerre & cette paix même étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eût su en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puissant qu'il soit, peut décliner aisément & tomber en peu d'années du faite de la prospérité dans l'abaissement; que les armées les plus nombreuses, les mieux aguerries, sans discipline & sans subordination ne pourront jamais vaincre une poignée de Spartiates; que le commerce, aliment continuel de la richesse de l'état, ne peut se soutenir sans le concours, sans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne se former qu'à l'école de l'autre; que les trésors ne deviennent qu'une source de corruption & de ruine, s'ils ne sont bien administrés; qu'enfin point d'empire solide, s'il n'a pour base l'économie; point de grand roi, s'il ne tient les rênes de son état; point de monarque heureux, sans l'amour de ses sujets.

Hélas! Louis XV favoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le désordre où la guerre avoit jeté toutes les parties de son royaume l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y songer, & il s'affaissa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'est ce que nous allons remarquer durant la dernière époque de son règne, que nous avons assimilée à celle que les poètes fabuleux nous présentent sous l'expression énergique & trop vraie de *siècle de fer*.

Si quelque chose avoit pu ramener ce prince à la vertu & à ses devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & successives qu'il fit ; mais elles ne servirent qu'à raffermir & prouver son impassibilité : du moins ne lui firent-elles que des impressions très-légères, dont il chercha soudain à se distraire, comme des maux de son état.

Madame infante duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere, qui l'avoit toujours beaucoup aimée, fut la premiere qui périt sous ses yeux ; [6 nov. 1759] la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette princesse étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit : « Ils ont tant fait qu'ils » m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon » mon cœur. Je ne m'en consolerais jamais. » (1) Et cette phrase seule peindroit Louis XV, quand mille autres traits semblables ne le feroient pas.

La princesse de Condé, [5 mars 1760] que ses graces & sa jeunesse ; le comte de Charolois, [22 juillet] que la vigueur du tempérament & la vie la plus active ne purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent ce premier avertissement ; auquel succéda peu après un troisieme, plus éloquent. Le duc de Bourgogne, fils aîné de M. le dauphin, ayant languï plus d'un an, succomba à ses souffrances, [22 mars 1761] sans qu'aucun secours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune prince, en jouant avec des enfans de qualité de son âge, fit une chute, & dans la crainte qu'on ne punit ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela long-tems son mal : il survint une tumeur. Les médecins, en ignorant la cause véritable, Pattribuerent à une cause étrangere : ils ordonnerent une opération qu'il soutint avec une fermeté & une

---

(1) M. le baron de Houze, ministre plénipotentiaire du roi près des princes & états du cercle de la Basse-Saxe, doit avoir lu cette phrase dans la lettre originale.

ce à la vertu  
cruelles &  
à raffermir  
firent-elles  
cha soudain

due à Ver-  
guste pere,  
remiere qui  
érole l'em-  
fester, que  
erfoit dans  
abreuvé.  
fait qu'ils  
omme selon  
» (1) Et  
quand mille

ses graces  
uillet] que  
active ne  
vivirent ce  
après un  
gogne, fils  
n an, suc  
s qu'aucun  
prince, en  
ge, fit une  
primandât  
révenir de  
servint une  
véritable,  
donnerent  
té & une

otentiaire  
la Basse-  
originale.

constance infiniment au-dessus de ses forces, & par un courage plus admirable encore il persista à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil.

Helvétius, pour expliquer la tendresse qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à mesure qu'elle descend, dit que les grands-pères n'aiment si fort leurs petits-enfants que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Assertion qui révolte prise littéralement & paroît barbare, mais réduite & modifiée est d'un grand sens & vraiment philosophique. L'homme répugnant à sa destruction, par un instinct secret est involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer, lui rappellent plus immédiatement le souvenir. Ses arrière-neveux, au contraire, destinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramènent à une idée de résignation consolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres sont soumis sans exception. C'est, sans doute, de cette manière que Louis XV, bon père naturellement, se montra plus sensible à la mort du duc de Bourgogne, qu'il ne le fut ensuite à celle de son fils unique. Heureusement il lui restoit trois petits-fils, c'est-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Esprit*, *trois ennemis de son ennemi*. [ 1764. ]

Une maladie grave survenue à la marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur, dont la mort seule devoit être le terme, auroit été un spectacle déchirant pour l'amour & même pour la seule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui dissimulât rien, reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout dire, en même tems il se conduisoit avec la favorite comme s'il eût cru le contraire; il lui prodigua non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis, de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi

parler, les rênes de l'état encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier soufle le sieur Janet vint lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste. Chaque matin le duc de Fleuri, gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de madame de Pompadour, & transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille royale de rester malade & de payer le tribut à la nature [ 15 mars ] dans le château, d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les miseres & la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville, & l'on observa Louis XV qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complete. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans ? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presqu'isolé au milieu de sa famille, dont la marquise travailloit à l'éloigner de plus en plus. Dégoûté de la reine, redoutant l'austérité de son fils & de madame la dauphine, il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis long-tems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réduire sur lui seul. Enfin son indolence même auroit dû réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont madame de Pompadour l'avoit débarrassé, & lui laissoit en mourant tout le poids. Les ministres, & sur-tout le duc de Choiseul, en devenant plus despotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter S. M.

Du reste, la marquise, que tout le royaume devoit avec raison, méritoit vraiment la tendresse ou l'attention de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de madame de Mailly, madame de

Pompa  
du mo  
de Ch  
elle n  
excite  
sur ell  
prit, n  
preinte  
n'envi  
grande  
sif po  
Favorit  
& ceu  
gouver  
vouloi  
de l'é  
mains.  
ble d'  
vemen  
chal de  
nant,  
son int  
N'ayan  
Louis  
reuse &  
li déc  
maux  
Au  
femme  
à-la-f  
C'est  
nous i  
ce mo  
nieres

mains. Peu  
 anet vint lui  
 a poste. Cha-  
 la chambre  
 médecins de  
 choisy à Ver-  
 seule famille  
 t à la nature  
 avec tant de  
 & la fin de  
 expirée, on  
 e à son hôtel  
 uis XV. qui  
 toit le signe  
 , tout senti-  
 le cœur du  
 er, sans ver-  
 lleurs, cette  
 e sa famille,  
 plus en plus,  
 de son fils &  
 plus s'accom-  
 r vie livrée  
 avoit perdu  
 is du moins  
 t cette haine  
 lence même  
 le fardeau  
 avoit débar-  
 Les minif-  
 tenant plus  
 nt cet em-  
 S. M.  
 e déceit  
 e ou l'effe-  
 at la discul-  
 it la moti-  
 madame de

Pompadour n'aima jamais le roi pour lui-même. Eblouie du moins de la splendeur du trône comme la duchesse de Château-Roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir sur elle & couvrir son déshonneur. Elle avoit de l'esprit, mais petit, & toutes ses passions portoient l'empreinte de cette petitesse. Elle aimoit l'argent, & n'envisagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de satisfaire son attrait excessif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favorisa les arts, ce fut toujours sous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de son sexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'état, afin qu'elles ne tombassent pas en d'autres mains. Le caractère de la favorite la rendoit susceptible d'être asservie à son tour, & ce furent successivement M. Machault, le cardinal de Bernis, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul qui, en la dominant, dirigèrent le royaume. Elle étoit de même dans son intérieur; ses gens en faisoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainsi la maîtresse la plus dangereuse & la plus funeste pour lui & pour son peuple. De là découlèrent avec l'anarchie, le désordre & tous les maux de la France!

Au surplus, veut-on avoir une idée précise de cette femme? Écoutez Voltaire, qui en dix vers en décrit à-la-fois & la naissance & la vie, & la figure & l'esprit. C'est dans la *Pucelle* où l'on lit le portrait suivant, que nous insérons ici avec d'autant plus d'empressement, que ce morceau est rare & se trouve supprimé dans les dernières éditions.

Telle plutôt cette heureuse grisette,  
 Que la nature, ainsi que l'art forma  
 Pour le b. . . . ou bien pour l'opéra;

Qu'une maman avisée & discrete ,  
 Au noble lit d'un fermier éleva ,  
 Et que l'amour , d'une main adroite ,  
 Sous un monarque entre deux draps plaça ,  
 Sa vive allure est un vrai port de reine ,  
 Ses yeux frippons s'armant de majesté ,  
 Sa voix a pris le ton de souveraine ,  
 Et sur son rang son esprit s'est monté .

D'après son caractère donné on ne se seroit pas attendu que madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés sans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit , la tournure d'esprit du roi , exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion : ce qu'elle fit sans faste & sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa maison & à tous les courtisans présens , du scandale qu'elle leur avoit donné. Le plus singulier de la scène , c'est que les prêtres n'eussent pas exigé d'elle en double adulateur , ce qu'ils exigent dans le cas de la simple fornication ; que la concubine quitte le séjour de son libertinage , & qu'elle fit cette réparation dans ce palais depuis vingt ans le théâtre de son péché. Mais il est avec les confesseurs de cour des accommodemens : il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour souffrir la translation. Le jour même où elle attendoit sa dernière heure , le curé de la Madeleine , paroisse de son hôtel à Paris , vint la voir , & , comme il prenoit congé d'elle : *un moment* , lui dit-elle , *monsieur le curé , nous nous en irons ensemble*. Madame du Haussset , sa première femme-de-chambre , lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition ; le besoin l'avoit fait s'attacher à la favorite : froide , discrete , sans intrigue , dévote même , depuis vingt ans elle la servoit , & s'est retirée avec une fortune médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la satire ont enfantées , nous ne citerons que celle-ci , courte , énergique , & d'une grande vérité :

V  
 En  
 fortun  
 puisse  
 on voi  
 phéno  
 de vin  
 de-can  
 che pa  
 de l'ad

( 1 )  
 roulan  
 rend p

( 2 )  
 le rég  
 cousin  
 y conf  
 il sero  
 qu'il :  
 vouloi  
 avanc  
 du rég  
 de cet  
 rémoi  
 son co  
 eurent  
 semen  
 pas qu  
 comb  
 tout l  
 la van  
 & fait  
 cela  
 fut fa  
 au co

Ci gît qui fut quinze ans pucelle ,  
Vingt ans catin , puis huit ans maquerelle ! (1)

En jouant par degrés ces trois rôles , il n'est point de fortune , de dignités , d'honneur , auxquels une femme ne puisse atteindre , elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de madame de Pompadour un phénomène nouveau , un Poisson de Malvoisin , en moins de vingt-cinq ans , devenu , de tambour , maréchal-de-camp , encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans son corps. (2) Du reste , on ne sauroit

( 1 ) On en fit une latine , originale , & qui , quoique roulant sur un jeu de mots , contient une vérité qui la rend précieuse :

D. D. IOANNIS POISSON EPITAPHIUM.

*Hic piscis regina jacet , quæ lilia succir*

*Per nimis ; an mirum si floribus occubat albis ?*

*Obiit die 15 aprilis , anno 1764.*

( 2 ) M. de Poisson de Malvoisin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il fut l'élévation de sa cousine , il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit , mais à condition qu'il quitteroit un état où il feroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire ; qu'il y vouloit rester , & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer , comme ailleurs. Le duc de Biron , alors colonel du régiment du Roi , étoit un des courrisans les plus assidus de cette favorite. Elle profite de la circonstance & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son corps. Il eut la bassesse de l'accepter & les officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour dégrasé , mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient , il succomberoit à la fin , à moins qu'il ne tuât successivement tout le corps. Il se retira. Madame de Pompadour , dont la vanité étoit furieusement humiliée , vouloit persister & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre , cela devenoit embarrassant ; on l'appaisa ; son parent fut fait lieutenant de dragons , puis capitaine , puis passa au corps des Carabiniers , &c.

nombrer les millions que M. le marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la marquise. En comparant les richesses, les magnificences de la dépouille de cette maîtresse du roi, avec la simplicité, la pauvreté de madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité ; on conçoit pour-quoi Louis XV, qui ne pouvoit estimer sa favorite, la gardant par nécessité, & cependant desirant de s'en voir débarrassé, l'oublia bientôt.

Hélas ! que n'oublioit pas Louis XV ! Il oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce prince pendant long-tems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisoit de ses devoirs dans tous les genres pour se mettre en état de régner ; enfin, sur-tout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocrisie. Ce qui doit sur-tout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux François, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de son cœur ; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvoit exciter & en être la récompense ; que le sacrifice auquel il le portoit se renouvelloit chaque jour & devenoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser [ août 1757 ] par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable ; il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste,

& il ne  
repre  
son dé  
confid  
telle :  
homme  
conserv  
annonc  
l'humai  
A pe  
Pompa  
ques-là  
dépérir  
fraiche  
incarna  
langue  
& chad  
prince  
réperc  
Mais m  
anecdo  
guste é  
est plu  
diquer  
religio  
princip  
donné  
il s'éto  
s'étant  
qu'il a  
tarda p  
Il ne v  
ni à ce  
de le r  
avoit t  
en rien  
ce lieu  
mort d

& il ne succomba jamais depuis à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses menins essayant de le calmer par la considération que la plaie ne seroit peut-être pas mortelle : *Et quoi, s'écria-t-il, faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur ?* Quand on n'auroit conservé de sa vie que ce propos seul, il suffiroit pour annoncer combien un prince qui faisoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de madame de Pompadour, on s'aperçut que M. le dauphin, qui jusques-là avoit joui d'une santé florissante, commençoit à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put se dissimuler qu'une langueur secrète le consumoit : on en chercha la cause & chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce prince avoit voulu faire passer une dartre, dont l'humeur répercutée sans précaution s'étoit jetée sur la poitrine. Mais madame la dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvéee. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion, & sur-tout de la destruction des jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture, [ 1756 ] ce prince s'étant trop fatigué à Compiègne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui survint un gros rhume & l'on ne tarda pas à s'apercevoir que sa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger, ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le roi se conduisit à son égard comme il avoit fait envers madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste & très-mal sain jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculoit les derniers instans,

& il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans la cour du château, & cela faisoit quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchoit de sa fin, & que le départ étoit fixé à l'instant où il expireroit, chacun s'empressoit de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être considérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit sur les voitures; il dit à la Breuille, son médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever son espoir : *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le roi avoit chargé le grand-aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie & de recevoir son ame. Dès qu'il vit le prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait. [ 20 déc. ] Il prend sur-le-champ son parti, envoie chercher M. le duc de Berry, l'aîné des enfans de France, & après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, il le conduit chez son auguste mere. En entrant, il dit à l'huissier : *annoncez le roi & M. le dauphin.* La princesse sentit ce que signifier ce nouveau cérémonial; elle se jeta aux pieds de S. M. & lui demanda ses bontés pour elle & ses enfans.

Suivant les dernières dispositions de M. le dauphin, son cœur seulement fut porté à Saint-Denis, & son corps fut conduit à Sens. On célébra ses obsèques dans toute l'étendue du royaume, avec un zèle & un empressement dont on ne se rappelle point d'exemple, même en faveur du roi. Entre la foule d'oraisons funebres enfantées en faveur de ce prince, point d'aussi belle que ce distique de Voltaire, pour être mis au bas de son portrait :

Connu par ses vertus, plus que par ses travaux,  
Il fut penser en sage, & mourut en héros!

La mort d'un prince vertueux est une calamité universelle.

univer  
ce qu'  
teur M  
conno  
triores

« P  
» vôt  
» ple  
» enn  
» enc  
» mor

Si L

la mor  
duisit  
ler, s'  
venoit  
son ch  
de ses  
desirer  
ordres  
les rec  
prince  
chez lu  
occupé  
mais à

» qui  
» natu  
» mad  
» qu'i

Tan  
parent  
celui d  
contril  
étoit p  
comme  
depuis  
heures  
pestile

Tom

universelle. Les étrangers le pleurent aussi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au duc de Nivernois le docteur Maty, homme de lettres distingué, à portée de connoître & d'apprécier les sentimens de ses compatriotes.

« Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux vôtres & à celles de toute la France. Germanicus pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des ennemis même de leur empire. Si M. le dauphin jette encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce moment que des cœurs François. »

Si Louis XV soutint avec son indifférence ordinaire la mort de son fils unique, d'un autre côté il se conduisit envers madame la dauphine de manière à la consoler, s'il eût été possible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'aperçût de son changement de sort ; il lui fit augmenter le nombre de ses gardes ; il lui donna un appartement qu'elle parut désirer au-dessous du sien, & l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication ; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Consulté sur le rang qu'elle tiendrait désormais à la cour, il répondit : « Il n'y a que la couronne qui puisse décider absolument du rang. Le droit naturel le donne aux meres sur leurs enfans ; ainsi madame la dauphine l'aura sur son fils, jusqu'à ce qu'il soit roi. »

Tant d'égards, de privilèges & de distinctions, ne purent produire l'effet que desiroit sincèrement le roi, celui d'adoucir le chagrin de madame la dauphine & de contribuer au rétablissement de sa santé. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le dauphin assidument, comme elle faisoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant souvent, en passant des heures entières sous ses rideaux à aspirer les miasmes pestilentiels qui s'exhaloient du moribond, sa poitrine

se trouva affectée aussi, & la douleur dont elle se nourrissoit sans cesse, si propre à aggraver les plus légères maladies, rendit bientôt la sienne incurable. Quinze mois après elle fut rejoindre son époux & fut enterrée à ses côtés, comme elle l'avoit demandé au roi. [ 13 mars 1767. ] Exemple mémorable d'amour conjugal, si rare dans le monde & sur-tout à la cour. Cette princesse ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit toujours regardé comme son premier soin ; comme le plus indispensable & le plus sacré, de veiller sur l'éducation de ses enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le dauphin de son vivant ; elle s'en chargea seule après sa mort. Le Latin & le françois, l'histoire sacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du ressort de cette savante & vertueuse princesse, & malgré son état de langueur & d'épuisement, elle ne cessa de remplir ce devoir que la veille de sa mort.

Ce triste événement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieillesse, & frappant par ses circonstances. Le roi Stanislas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel, si le ciel eût exaucé leurs souhaits, en bonne santé encore, se trouvant seul au coin de son feu, la flamme gagna un pan de sa robe-de-chambre. Il ne put être secouru à tems & périt d'un si cruel accident. [ Février 1766. ] Enfin, par un concours de fatalités singulieres, la reine fut atteinte à son tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté désigna sous le terme neuf ou rajeuni de *coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame se trouvoient suspendues, sans que ses sens fussent dans un repos véritable ; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durèrent plusieurs mois, sans aucun espoir de la voir réchapper, elle succomba aussi & rendit le dernier soupir, [ 25 juin 1768 ] après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du dauphin & de la dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur

la plu  
naires  
prévue  
minée  
regard  
tée de  
ques,  
à exéc  
source  
de Lor  
comm  
qui en  
souple  
femen  
mettre  
finistre  
premi  
peut  
auroit  
dauph  
il faut  
qui, l  
exercé  
roient  
roi, d  
jeux,  
autou  
qui, p  
de dor  
mulat  
pour  
aiffeu  
absur  
roit  
autre  
appar  
méde  
Un

la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte; mais nous les regardons comme le fruit unique de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une première supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusqu'à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que madame de Pompadour se trouve la première dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné cette favorite, eût empoisonné le dauphin, madame la dauphine, la reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui, luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seroient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, auroit joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus chères. Spectacle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibère, auroit été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable même pour le plus affreux scélérat. Telles sont les contradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraîneroit l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins.

Un acte de tendresse qui échappa au roi, à la mort de

La reine , donne lieu de croire que c'est celle qui l'affecta davantage. M. de Lassone , le premier médecin de cette majesté , étant venu , suivant l'usage , apprendre cette funeste nouvelle à son auguste époux , il le suit , il entre dans l'appartement , il approche du lit où étoit le cadavre , & veut embrasser pour la dernière fois ces restes inanimés. Ensuite il se fait raconter par M. de Lassone tout ce qui a rapport aux derniers instans de la reine. Le docteur , en rendant compte au monarque , pâlit , chancelle , se trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ses bras , le porte sur le fauteuil & donne à-la-fois un exemple mémorable de tendresse conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce prince , & plus nous le trouvons indéfinissable. On voit par son testament que , dès 1766 , première époque où il y songea , il avoit reconnu ses défauts & les vices de son regne. Il avoit supprimé le Parc-aux-Cerfs , [ 1768 ] & cherchoit au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue , & c'est à la mort de la reine , qui sembloit devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions , qu'il retombe dans les plus grands débordemens , qu'il se livre à toutes ses foiblesses , & souffre que son royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus consterné , que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui , en ce qu'il sembloit annoncer une résolution sincère de mieux vivre , de soustraire aux yeux de son peuple tout ce qui pouvoit rappeler le souvenir de ses égaremens. Entre la foule des beautés offertes à son choix , il avoit distingué une demoiselle Romans , fille point mal née , assez bien éduquée , ingénue & qui , résistant à ses premières caresses , n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce ferrail infame , où étoient indistinctement confondues ses semblables. S. M. s'y étoit attachée , lui avoit acheté une maison à Passy , où la jeune personne étoit accouchée d'un fils. Le roi enchanté , lui avoit permis de le faire

bapti  
en tem  
qui lu  
avoit  
dérau  
Louis  
homm  
seigne  
& se t  
exigec  
dome  
qui ve  
rieure  
que ,  
transp  
subalt  
beauc  
comp  
aimer  
sur-to  
qui av  
les m  
aïles  
pas q  
de Lu  
tresse  
mome  
selle  
ducat  
confia  
confe  
Quoi  
la fav  
enfan  
sectue  
son a  
il lui  
lui fin

baptiser sous son nom, avec promesse de le reconnoître en tems & lieu, exigeant sur cela le silence jusqu'à ce qui lui plût manifester sa volonté. Mademoiselle Romans avoit nourri elle-même cet illustre poupon, & le considérant moins comme son enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *monseigneur*; elle le mettoit sur le derrière de son carrosse & se tenoit sur le devant comme sa gouvernante; elle exigeoit les mêmes hommages, non-seulement de ses domestiques & de sa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Long-tems le roi, flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toléré, parce que, circonscrit dans les bornes de sa maison, il n'en transpiroit rien au-dehors. D'ailleurs cette sultane subalterne vivoit dans une retraite profonde, monroit beaucoup de modestie, étoit même, autant que le comportoit son état, ses voisins & son curé, se faisoit aimer généralement par sa bienfaisance & ses charités, sur-tout elle ne se mêloit en rien des affaires. C'est ce qui avoit empêché madame de Pompadour, & depuis les ministres, d'en prendre aucune jalousie. Mais quels asyles ne viole pas l'intrigant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'est utile à ses projets? Un certain abbé de Lustrac, homme de condition, voyant la maîtresse en titre morte sans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatronisa chez mademoiselle de Romans, sous prétexte de concourir à l'éducation de son fils. Elle a peu d'esprit; il gagna sa confiance; elle fut bien aise de trouver en lui un conseil, un homme en état d'écrire ses lettres au roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par son foible pour son enfant, & lui fit sentir la nécessité de presser S. M. d'effectuer sa parole royale à l'égard de ce gage précieux de son amour. Plus le monarque éludoit de la remplir, plus il lui faisoit sentir la nécessité de réveiller sa tendresse; il lui fit concevoir que le roi ne pouvoit donner un état

au jeune prince, sans consolider celui de la mere & se rendre inébranlable. Il flatta tellement son orgueil, qu'elle se répandit plus au-dehors; qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne dissimula pas les titres sur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque sorte l'auguste amant à accélérer l'instant désiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les ministres qui se trouvoient très-bien d'être débarassés du joug d'une maîtresse impérieuse, n'étant pas disposés à en voir renaître une seconde, aigriront le monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduisit dans un couvent par lettre de cachet. On la sépara de son fils, mis dans un college, sans qu'elle sût quel il étoit, & le confident fut resserré étroitement dans un château fort. Ainsi se dissipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cause secrète d'un tel événement, l'attribua à la résipiscence du monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque chose. Madame Adélaïde a même dit depuis (1) sa mort, à l'occasion du testament dont on a fait mention ci-dessus, que son auguste pere étoit singérement converti alors & résolu à vivre en bon chrétien; mais que le maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut madame Dubarry, qui remplit le dernier épisode des amours de ce prince, & qui mit le comble aux infamies dont sa vie n'étoit déjà que trop surchargée. Mais nous n'en sommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandassent pas compte. Reculons-le du moins: quoique, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'envisagerons plus que des choses affreuses à raconter.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus

---

(1) C'est à M. d'Oultremont, avocat, appelé à Choisy lors de l'ouverture du testament de Louis XV, que madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

extrême, il résulte presque toujours un bien. C'est ainsi que la guerre, source de tant de calamités, apaisée ordinairement au sein d'une nation les querelles particulières, les divisions intestines; tous les esprits se réunissent en un seul esprit de patriotisme. Si la guerre de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le schisme, elle le refroidit considérablement; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant succédé à la paix, il ne fit plus que tirer à sa fin. Les magistrats eurent à s'occuper d'objets plus importants, des maux plus réels, dérivant, il est vrai, d'une source commune. C'étoit toujours les mêmes ennemis à combattre; au masque religieux ils avoient seulement substitué le masque politique.

La grand'chambre, restée en 1757, afin de soutenir le rôle de médiatrice & d'intercesseur dont elle avoit coloré sa défection, depuis le procès de Damiens jugé, ne cessoit de solliciter pour prix de son zèle & de ses travaux la réunion des autres chambres. Le conseil, qui avoit besoin du parlement, le seul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enregistrement des impôts, & qui se flattoit de le trouver plus docile après sa nouvelle disgrâce, ne demandoit pas mieux. [ 1 sept. 1757. ] Ainsi les démissions furent rendues: cette cour fut rétablie dans la plénitude de ses fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainsi que toutes les grâces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, son premier président, autrefois l'idole de la compagnie, lui étoit devenu suspect dans cette circonstance; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de se démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer sans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotisme. Enfin on récompensa les deux conseillers d'état qui avoient travaillé au rétablissement des choses, en les introduisant au conseil des dépêches. [ octob. 1757. ] C'étoient MM Gilbert de Voisins & Berryer. Le premier avoit été utile par ses lumières & son esprit. de

conciliation ; le second par ses intrigues auprès de la marquise, dont il avoit l'intimité en qualité de lieutenant de police. Cette innovation fut fondée sur ce que ce conseil, où se rapportent les affaires concernant l'administration intérieure, n'étant presque composé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, juridictions & usages de différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au roi deux fois de suite, de fausses démarches vis-à-vis de son parlement. On flattoit ainsi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui persuader qu'il n'avoit plus de semblable injustice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la manière dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'état.

Par une suite du génie de pacification qui avoit fait foiblir le roi, dont le grand système étoit de ne jamais trouver de coupables, les prélats exilés furent aussi rappelés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au parlement. Heureusement l'archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouissance nouvelle. Dans son entêtement toujours de même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des religieuses hospitalières du fauxbourg Saint-Marceaux, [ 4 janv. 1758 ] il fut exilé au château de son frere en Périgord, endroit fort désagréable & mal-sain, où il fut obligé de se rendre incontinent, après avoir nommé quatre grands vicaires pour gouverner son diocèse. La connoissance des affaires de l'hôpital-général, principe du schisme en 1751, [ 17 mars ] qu'on avoit alors attribué au grand-conseil, fut aussi rendue aux magistrats, qui par essence en devoient connoître. Enfin le parlement eut la satisfaction de n'être point troublé dans son zèle à extirper les restes du schisme. Il condamna, sans que le gouvernement s'arrêtât en rien, [ 17 janv. 1759 ] par contumace, au bannissement le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, & quatre ecclésiastiques de la paroisse, pour refus de sacremens.

Mais l'événement le plus heureux & le plus flatteur

pour le  
ses pie  
geance  
une fu  
d'avoir  
société  
pugnab  
rats les

Une  
que les  
le plus  
plonge  
de la m  
depuis  
tions i  
d'excit  
nie, q  
toutes  
especes  
pour s'  
en por  
ce men  
& qui  
supérie  
calma  
Vallet  
décor  
lique  
bientô  
jusqu  
Dom  
Lucie  
sur B  
Livor  
se sen  
prévu  
Se  
avec

pour le parlement, ce fut de voir les jésuites humiliés à ses pieds, de favoriser lentement le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins dans ses mains, & par une suite de combinaisons qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire de renverser de fond en comble une société qui, forte de l'opinion publique, sembloit inexpugnable, & inspiroit une sorte de terreur aux potentats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le sujet que les jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abyme. Le pere de la Vallette, procureur de la maison de Saint-Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes, & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusqu'au trône. Il fallut rappeler ce membre, qui méritoit des récompenses de son ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *supérieur-général des isles du Vent*. Le crédit des siens calma les alarmes données au gouvernement. Le pere de Vallette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de visiteur-général, préter apostolique des missions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établissemens jusques dans les isles voisines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à la Marie-Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition, sans la catastrophe imprévue qui vint renverser tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrerent à ces hos-

sités générales, fincites à tant de spéculateurs & surtout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marseille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandises, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce jésuite. A peine sont-ils instruits du coup funeste, qu'ils ont recours au pere de Sacy, procureur-général des missions: celui-ci en réfère à ses supérieurs. Par une fatalité qui sembloit concourir alors à la chute de la société, la mort de son général avoit suspendu l'activité de son régime. Il y eut des délais inévitables; ils ne peuvent recevoir les secours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le désespoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maison, dont les opérations rouloient sur trente millions d'affaires par an, cette maison distinguée sur la place de Marseille, se voit réduite à tomber du faite de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans sa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de sa chute à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau général des jésuites sentant la nécessité de soutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire passer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay, le 22 février 1756, & le 19 ils avoient déposé leur bilan. Alors, on ne fait par quel esprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoir animer des religieux, & à la politique, dont on croyoit ceux-ci doués supérieurement, les jésuites voyant que l'éclat étoit fait, retirèrent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au pere de Sacy: il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder; il offre pour eux le saint sacrifice de la messe. ( 1 )

L'inconséquence de la société fut extrême dans cette

---

( 1 ) Ces phrases dérisoires sont citées dans le plaidoyer de maître Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des lettres originales du pere de Sacy.

affaire  
ses agens  
valable  
acquitté  
soit qu  
dans l  
puissan  
détruit  
diques  
Lionay  
s'éleva  
tèrent  
eurent  
attribu  
de tou  
avoit  
indéte  
nebre  
eut un  
la joie  
auroit  
tacle.  
à leur  
A  
justic  
leurs  
rend  
lette  
niqu  
au si  
qu'i  
pou  
pro  
pon  
la  
bie  
ni  
En

affaire ; car , malgré son insensibilité aux malheurs de ses agens , elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du pere de la Valette , & en fit même acquitter une partie par un autre correspondant. Enfin , soit qu'elle se lassât d'être juste , soit qu'elle se trouvât dans l'impossibilité de satisfaire à toutes , soit qu'une puissance ennemie & invisible la poussât elle-même à sa destruction , les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant destiné à remplacer les Lionay , furent fermés , tous les payemens cessèrent. Il s'éleva une nuée de créanciers , & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les jésuites [ 17 août 1760 ] eurent encore le crédit d'obtenir des lettres-patentes , attributives à la grand'chambre du parlement de Paris de toutes ces contestations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainsi indéterminable , du moins de le conduire dans les ténèbres , où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aise : il y eut un arrêt qui ordonna que la cause seroit plaidée , & la joie universelle qu'en manifesta le public à l'audience , auroit dû les avertir du danger de se donner ainsi en spectacle. Ils furent sourds à cette voix salutaire & coururent à leur perte.

A la faute capitale de se commettre aux mains de la justice , les jésuites joignirent plusieurs gaucheries dans leurs défenses. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du pere de la Valette ne devoient intéresser que la maison de la Martinique , & le pere de Sacy répondit au nom de la société au sieur Gouffre , qui le sollicitoit de tenir les engagements qu'il avoit contractés : *périssez , périssez tous , nous ne pouvons rien pour vous*. On a vu qu'ensuite ce même procureur-général des missions avoit nommé un correspondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maison de la Martinique ; leur avocat se retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni solidité de droit , ni solidité de fait dans l'affaire du pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un subterfuge singulier : ils

dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'église & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit se réfléchir contre la société entiere, parce que *les délits sont personnels & qu'en crime il n'y a point de garant.* Mais le comble de la mal-adresse, ce fut de donner dans le piège que leur avoient tendu leurs adversaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des jésuites étoit despotique; que tout étoit soumis au pouvoir du général; qu'il étoit le seul propriétaire & dispensateur des biens au nom de la compagnie; que le pere de la Valette n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la société & le préposé du chef, invoquerent & citerent les constitutions de la société, dont ils paroissent s'être parfaitement pénétrés. Les jésuites, au contraire, partirent de ces mêmes constitutions, pour établir que la société n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maison. C'étoit où le ministère public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit sortir non-seulement la perte du procès, mais l'extinction de l'ordre entier. Le parlement [ 17 avril 1761 ] en conséquence ordonne l'apport des constitutions au greffe de la cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui se succéderent avec rapidité.

[ *Arrêt du 8 mai 1761* ] Le général, & en sa personne la société des jésuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, & sur les conclusions du ministère public, il fut défendu au pere de la Valette & à tous autres, sous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immiscer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux personnes ecclésiastiques par les saints canons reçus dans le royaume, ordonnances du roi, arrêts & réglemens de la cour. Ce jugement étoit terrible; mais les jésuites s'apercevant enfin que le seul parti qui leur restât étoit de s'y soumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le frere Gatin, devenu procureur gé-

néral  
de hu  
liv.,  
pour l  
même  
nouve  
lemen

De  
fulta  
cet or  
confor  
trine &  
fourni  
étoien  
gouver  
corps  
d'un é  
les coe  
extérie

De  
son éta  
vérité  
exclu  
ciété  
étant

de co  
n'avoit  
relativ  
plies,  
avec o  
formé  
Franc  
fruit

Ce  
entre  
flatte  
avoie  
regan

néral des missions de l'Amérique, trouva dans l'espace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000 liv., & il est probable qu'il se fût ménagé des ressources pour les satisfaire tous dans un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la société, sans le nouveau coup que leur porta le parlement, coup également funeste & aux débiteurs & aux poursuivans.

De l'examen des constitutions des jésuites, il en résulta un tableau admirable tout-à-la-fois & effrayant de cet ordre, dont tous les membres unis ensemble par la conformité de la morale, par la ressemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle & d'une obéissance ardente & prompte, étoient ainsi constamment pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame & formoient dans l'état un corps absolument distinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur & sur l'institut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'ordre & de son établissement dans le royaume, il résulta une autre vérité non moins frappante, savoir: qu'il en avoit été exclu formellement comme ordre religieux, comme société de Jésus, comme jésuites, c'est-à-dire, comme étant ce qu'il étoit; que s'il y avoit été admis par forme de college, c'est-à-dire, pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que provisoirement, qu'à titre d'essai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies, & auxquelles son général avoit refusé de souscrire avec opiniâtreté: en sorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'état & ces religieux; que leur existence en France étoit l'effet d'une tolérance seule & non pas le fruit d'une adoption.

Cette double découverte enchanta les magistrats; ils entrevirent jusqu'où elle pourroit les conduire, & ils se flatterent de rendre à la société toutes les disgrâces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans: disgrâces dont ils la regardoient comme l'artisan secret. L'abbé Chauvelin

vivoit encore : cet individu , que sa conformité monstrueuse vouoit à des souffrances habituelles , en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractère sombre , ardent , satyrique , impropre à tous les plaisirs. Il avoit un desir extrême de la célébrité , & cette passion si impérieuse sur les aines susceptibles de son énergie , lui tenoit lieu des autres jouissances. Tourmenté du besoin de dominer , il s'étoit mis à la tête du parti janséniste , quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été distingué lors de l'exil de 1754 : il se souvenoit du Mont Saint-Michel , & ce souvenir le soutint dans un travail immense , sous lequel on auroit cru que son frêle physique auroit dû succomber. Il entreprit la visite , l'examen & la discussion de tous les titres , de cet amas indigeste de papiers déposés par les jésuites ; il en forma le tableau de la naissance , des progrès & de l'état actuel de la société ; il la représenta comme un colosse redoutable , qui de ses deux bras embrassoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres assemblées par l'éloquence mordante de son compte rendu , que le parlement frappa la statue aux pieds d'argile , & à l'instant cette masse énorme , qui effrayoit par sa puissance , n'effraya que par ses débuts. On fit alors ce distique , dont les images futiles , mais rapprochées du vrai , contrafoient plaisamment avec les idées gigantesques de l'orateur enthousiaste :

Que fragile est ton fort , société perverse !  
Un boiteux t'a fondée , un bossu te renverse !

Il faut tout dire cependant. L'abbé Chauvelin ne seroit jamais venu à bout de son vaste dessein , s'il n'eût eu derrière lui le duc de Choiseul , qui encourageoit ses efforts & donnoit du poids à ses discours. Ce ministre remuant & audacieux cherchant à opérer des révolutions , non-seulement dans les cours , dans les états , mais dans

l'esprit  
dégagé  
sophes  
une gr  
répond  
de leur  
les moi  
rance  
qu'il n'  
roient  
ils ne  
comme  
il étoit  
falloit  
ne les a  
avoit e  
découv  
qui se  
rendoit  
desirer  
de s'étr  
d'y avo  
des de  
d'avoir  
de s'étr  
inouis.  
comme  
sa perso  
nifeste  
vrais en  
à présen  
public  
commu  
ralisés  
chassés

( 1 )  
jésuites

l'esprit des peuples , ayant une façon de penser libre & dégagée de préjugés , avoit été reconnu par les philosophes modernes , dont la secte commençoit à prendre une grande consistance ; digne d'être leur protecteur il répondoit à leur choix par son zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines , de détruire les couvens , repaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le duc de Choiseul comprit qu'il n'y pourroit réussir tant que les jésuites subsisteroient ; quoiqu'ils méprisassent les moines , entre lesquels ils ne vouloient pas être compris , ils les regardoient comme la milice de l'église & sentoient de quel danger il étoit de la laisser supprimer , même raccourcir. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs ce seigneur ne les aimoit pas personnellement & en étoit craint. Il avoit eu occasion , pendant son ambassade à Rome , de découvrir leurs intrigues & leur espionnage. Enfin ce qui se passoit en Espagne , & sur-tout en Portugal , rendoit la circonstance aussi favorable qu'il pouvoit la desirer pour l'exécution de son projet. Ils étoient accusés de s'être constitués rois sur les Indiens dans le Paraguai , d'y avoir entretenu la division entre les sujets respectifs des deux couronnes , d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces souverains , de s'être portés aux attentats les plus étranges & les plus inouis. En conséquence S. M. Très-Fidelle les regardant comme auteurs & instigateurs de l'assassinat commis en sa personne , [ 3 sept. 1758 ] publia une espece de manifeste contr'eux , les déclara rebelles notoires , traîtres , vrais ennemis & agresseurs , tant par le passé qu'encore à présent , de sa royale personne , de ses états , de la paix publique de ses royaumes & seigneuries , & du bien commun de ses fideles sujets ; ( 1 ) les déclara dénaturalisés , pros crits ; exterminés ; ordonna qu'ils fussent chassés de ses états , & en effet , les fit transporter incon-

---

( 1 ) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des jésuites de Portugal , du 3 septembre 1759.

zinent dans ceux du pape, pour qu'il en fit ce qu'il voudroit. L'Espagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrémité, mais son ministère le desiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence sur elle. Le duc de Choiseul, qui formoit son pacte de famille avec cette cour, voulut, en satisfaisant son ressentiment particulier, lui faire quelque chose d'agréable. Louis XV avoit été aussi frappé, & dès qu'il y avoit un roi d'assassiné, ce devoient être les jésuites. Un préjugé si général coloroit déjà leur expulsion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire, on rédigea ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs caufistes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enseignoient une doctrine meurtrière & abominable, non-seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des souverains. L'orage étoit violent, & cependant les jésuites y auroient échappé si leur conduite eût été aussi versatile qu'on la représentoit; si par une dissimulation contraire à la simplicité religieuse, mais présentée par cette prudence mondaine qu'ils possédoient, disoit-on, à un degré si supérieur, ils eussent voulu se conformer aux tems, aux lieux, aux circonstances, aux personnes; si leur général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devoit jamais être que le caractère de l'homme juste, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque.

Les jésuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le duc de Choiseul & la marquise de Pompadour qu'il avoit subjuguée. Peut-être même, en se rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu sans déplaire à la reine, à M. le dauphin, à madame la dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre sa personne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il se laissa donc aller aux sollicitations des intercesseurs chéris en faveur de

la société  
trop lin  
ne s'y op  
ment all  
accusés e  
l'animosi  
[ déclara  
seroit ric  
tout ce d  
tions &  
fut nom  
pour vér  
elles n'é  
avant de  
« 1.  
» relati  
» font e  
» 2.  
» doctri  
» monta  
» quatre  
» 3.  
» leurs  
» leges  
» 4.  
» de l'a  
» qui co  
Les co  
sur ces d  
pour rép  
la nécess  
des jésui  
dement  
voulut a  
ut sunt,  
l'instant  
comme  
réglemen

la société, qui l'entouroient, & le duc de Choiseul, trop fin pour heurter de front ces augustes personnages, ne s'y opposa pas. On fit entendre à S. M. que le parlement alloit bien vite, & qu'il ne falloit pas laisser les accusés entièrement à la discrétion des magistrats, dont l'amiosité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné [ *déclaration du 2 août 1761* ] que pendant un an il ne seroit rien statué définitivement ou provisoirement sur tout ce qui pourroit concerner l'institut, les constitutions & établissemens des maisons de la société, & il fut nommé un commissaire des membres du conseil pour vérifier les piéces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas aussi décisives, puisque ces messieurs avant de prononcer établirent ces quatre questions :

« 1<sup>o</sup>. De quelle utilité sont les jésuites en France, »  
 » relativement aux différentes fonctions auxquelles ils »  
 » sont employés ?

» 2<sup>o</sup>. Quel est leur enseignement sur les points de »  
 » doctrine contestés, le régicide, les opinions ultra- »  
 » montaines, les libertés de l'église gallicane & les »  
 » quatre articles du clergé ?

» 3<sup>o</sup>. Quelle est leur conduite dans l'intérieur de »  
 » leurs maisons & quel usage ils font de leurs privi- »  
 » leges vis-à-vis des évêques & des curés ?

» 4<sup>o</sup>. Comment peut-on remédier aux inconvéniens »  
 » de l'autorité excessive que leur général exerce sur ceux »  
 » qui composent la société ? »

Les commissaires desirerent avoir les avis du clergé sur ces différens points. Douze prélats furent nommés pour répondre, & de la réunion de ces avis il résulta la nécessité, non d'éteindre, mais de modifier l'existence des jésuites en France. Il fut dressé un plan d'accommodement, envoyé au pape & au général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut sint, aut non sint.* L'arrêt de proscription suivit à l'instant. [ *6 août 1762.* ] Le parlement y juge l'appel comme d'abus des bulles, brefs, constitutions & autres réglemens de la société dite de Jésus; déclare qu'il y

a abus ; dissout cette société ; fait défenses aux jésuites d'en porter l'habit , de vivre sous l'obéissance du général & autres supérieurs de ladite société , d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ni indirectement ; leur enjoint de vider les maisons qui en dépendent & leur fait défenses de vivre en commun , réservant d'accorder à chacun d'eux , sur leur requête , les pensions alimentaires nécessaires , & leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats , bénéfices , chaires ou autres emplois à charges d'ames ou municipaux , qu'en prêtant préalablement le serment porté audit arrêt.

*Les ci-devant soi-disant jésuites* , c'est la dénomination burlesque dont on les qualifia désormais , s'élevèrent avec force contre cet arrêt de mort , qu'ils représentèrent comme un ouvrage d'iniquité monstrueux. Ils s'écrièrent , car notre impartialité nous oblige de rapporter également les mémoires des deux partis ; ils s'écrièrent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités , dont une seule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus essentielle faute , sans doute , c'étoit de ne les avoir pas entendus , de ne les avoir pas appelés : & dans quel cas ! lorsqu'il s'agissoit de l'état de la vie , de l'honneur de quatre mille individus , lorsqu'on les accusoit d'être des assassins , des empoisonneurs , des régicides ! Sur quels titres les condamnoit-on ! Sur un institut exalté dans les bulles de vingt souverains pontifes ; sur des constitutions , chef-d'œuvre de régime , dont l'empire au surplus ne regardoit jamais que le fort intérieur , & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive sur ces religieux comme sujets ; enfin , sur un amas d'affertions , dont les unes n'étoient que la défense & le développement du droit naturel , droit gravé dans le cœur de l'homme , d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des magistrats ; dont les autres n'étoient que les maximes erronées de la superstition & du fanatisme ,

commun  
tous les  
l'église  
sans vér  
une ma  
qui faut  
la peine  
& qui p  
la circo  
vigoureu  
le corps  
accusate  
le roi ét  
& Mala  
mais po  
le grief  
France  
de l'assas  
tout dé  
le roi de  
entêtement  
les yeux  
sauvez  
eussent  
avoient  
ils auro  
Damien  
révélé q  
les juge  
coupabl  
énoncé  
venger  
culiers ,  
leurs co  
qui po  
sur-tou  
de mett  
forcer à

communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les ordres religieux, à tout le clergé & presqu'à l'église entière; dont l'assemblage enfin étoit formé sans vérification, sans contradiction des accusés, avec une mauvaise foi, une précipitation, une négligence, qui fautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un examen vétilard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand sang-froid, la circonspection la plus délicate. Ils pouvoient plus vigoureusement leurs ennemis: ils demandoient où étoit le corps de leur délit constaté? quels étoient leurs accusateurs; les preuves, les témoins? En Portugal le roi étoit assassiné; les jésuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus: condamnés; mais pour tous les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpé en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux magistrats, qu'il avoit osé solliciter le roi de rappeler. Il avoit maudit l'archevêque & son entêtement; sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M.; son premier mot avoit été de dire: *sauvez M. le dauphin!* comme si les jours de ce prince eussent été en danger, tandis que celui que les jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable? comment détruisant l'ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore? Ce qu'ils regardoient sur-tout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, & les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant

par serment un institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il falloit se défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire sur des hommes qu'on représentoit comme des Prothées, toujours essentiellement les mêmes, sous quelque forme qu'ils se travestissent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la résipiscence ne pouvoit se manifester par aucun signe certain ? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulser sans condition, sans restriction, ainsi qu'avoit fait le roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conséquent.

Les parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à suivre les errements du parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs : celui de Flandre ne pouvoit se résoudre à un acte qu'il regardoit comme injuste envers des religieux dont il étoit édifié. Pour faire cesser cette bigarrure, le duc de Choiseul fit enfin rendre un édit par S. M., [ *novemb. 1764* ] qui ordonnoit que la société des jésuites n'auroit plus lieu dans le royaume, permettant néanmoins à ceux qui la composoient de vivre en particuliers dans les états du roi, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume.

L'adoucissement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique seule, ou plutôt la foiblesse, dirigeoit les démarches de la cour, sur-tout qu'elle ne redoutoit rien de ces *assassins*, de ces *empoisonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de jésuites ; ils étoient toujours restés confesseurs du roi, du dauphin, de la reine, de la famille royale. Il est peu de courtisans qui n'en eussent retiré chez eux, & c'étoit la mode d'avoir son jésuite. M. de Voltaire, singe des grands seigneurs, en avoit aussi un. Il est vrai que c'étoit

pour en f  
& le renv  
lorsqu'il

La sui  
société.  
der com  
ciers, qu  
les premi  
que le fre  
ment av  
de conju  
rent de r  
s'occupe  
auroit ét  
tion, s'e  
aucune d  
loix à le  
l'abnégat  
il faut av  
en est pe  
laissent  
de veille  
péril que  
murs à

A cert  
lettres d  
prétendi  
dant ain  
tant le  
de la so  
une mal  
qu'à neu  
un labyr  
routiers.  
dire une  
cats, le

pour en faire le jouet de ses caprices , pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années , lorsqu'il ne le trouveroit plus bon à rien.

La fuite la plus remarquable de l'expulsion de la société, & que ses dévots ne manquèrent pas de regarder comme une punition de Dieu , c'est que ses créanciers , qui avoient provoqué cette catastrophe , en furent les premières victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux , jusqu'au moment où désespérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit , les jésuites cessèrent de tenir les engagements qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel. Sans doute , il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec résignation , s'en rapportant à la Providence , & sans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard sembloit autoriser , mais que défend l'abnégation religieuse. Ils ne firent pas de même , & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent , il en est peu sans doute qui ne les eussent imités. Ils se laissèrent aller à l'instinct naturel , qui prescrit à l'homme de veiller à sa propre conservation , à quelque prix & péril que ce soit , en sorte qu'il ne resta plus que les murs à inventorier.

A cette première perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleusement tirées , à ce qu'on prétendit , (1) par les jésuites étrangers , qui se rendant ainsi créanciers d'eux-mêmes , diminuèrent d'autant le gage des véritables , en sorte que les créances de la société , qui se montoient dans le principe à une masse de trois millions , s'accrurent bientôt jusqu'à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes , un labyrinthe de chicanes , où s'égaroient les plus habiles rouriers. En un mot , ce devint une direction , c'est-à-dire une récolte abondante pour les procureurs , les avocats , les juges , tous les suppôts de justice employés,

(1) Voyez *sixième Lettre à un provincial.*

qui s'y enrichirent , & une source de perdition pour les créanciers , qui mangèrent leurs principaux en frais , & maudirent cent fois plus le parlement que les jésuites.

Les magistrats eux-mêmes eurent lieu , sinon de se repentir , au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'est point de petit ennemi , il n'en est pas de plus redoutable qu'un ennemi poussé à bout & réduit à l'excès du désespoir. Nous verrons par la suite des faits que jamais les jésuites à leur plus haut point de puissance & de splendeur , ne leur causèrent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantissement. Il n'est pas jusqu'aux jansénistes , si glorieux de leur chûte , qui s'apercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur consistance que de celle de leurs rivaux , semblerent s'efforcer de les supposer de tems en tems ressuscités , & en combattant des fantômes , de reprendre une considération qu'ils avoient perdue.

En général , la plus grande & la plus saine partie du royaume regretta les jésuites. A ce sentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux , se joignoit un sentiment de reconnoissance. Presque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il est rare qu'on ne conserve pas pour ses maîtres quelque reste de l'attachement , de la vénération qu'ils ont inspirés. Les jésuites possédoient mieux que d'autres instituteurs le talent de les faire naître , & parmi leurs juges , à certains boute-feux près , ils comptoient beaucoup de partisans , forcés de les estimer & de leur rendre intérieurement justice. Car enfin , si cette grande cause avoit été plaidée avec tout l'appareil , toute l'importance qu'elle méritoit : « avant de nous » condamner ; ô vous tous dont nous avons formé le » cœur & l'esprit , répondez , » auroient pu dire les jésuites aux magistrats : « Nous nous en rapportons au » jugement que vous avez dû porter de nous à cet âge , » dont la candeur & l'innocence valent bien pour » décider sagement en pareille affaire toutes les lumie-

res que v  
nous jan  
au tribu  
de ces n  
Nous le  
lues dan  
mains ?  
que quel  
de pense  
poussiere  
vous ave  
& avou  
fant enc  
naux , s  
les élog  
verain ?

Hélas !  
disoient à  
noient dan  
fleurs-de-li  
tiques , leu  
donner asy  
d'humanité  
tion à l'o  
tous ceux  
ils semble  
n'étoit plu  
quenille sù  
posât , qui  
relevât me  
nudité tra  
ment pas  
leur suppo  
les Geoffro  
miré ; on l  
encore un  
quand il s'  
Au milie

res que vous avez acquises depuis. Répondez : avons-nous jamais tenté dans nos écoles, dans nos discours, au tribunal de la pénitence, de vous inculquer aucune de ces maximes abominables qu'on nous reproche ? Nous les avez-vous entendu débiter ; les avez-vous lues dans les livres que nous avons mis entre vos mains ? Avez-vous vu dans notre conduite domestique quelque chose qui approchât d'une pareille façon de penser ? Est-ce sur des ouvrages ensevelis dans la poussière des bibliothèques, est-ce sur des morts que vous avez à prononcer, ou sur notre doctrine vivante & avouée, sur nous, naguere vos maîtres, remplissant encore les collèges, les chaires, les confessionnaux, sous l'approbation des deux autorités, avec les éloges des prélats & les récompenses du souverain ? »

Hélas ! les magistrats élèves de Louis-le-Grand se disoient à eux mêmes toutes ces choses ; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient sur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns seulement osèrent donner asyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foiblesse. Une observation à l'occasion de ces jésuites réfugiés, saillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'est qu'avec leur robe ils semblerent perdre presque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes personnages, soit que cette souquenille fût une espece de talisman dont le prestige imposât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire & relevât merveilleusement leurs talens, soit que leur nudité trahît leur impuissance & qu'ils n'eussent réellement pas le génie, les ressources & la vigueur qu'on leur supposoit. Les la Four, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrèrent que pusillanimité ; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouvèrent toute leur énergie quand il s'agit de se venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvait,

la premiere douceur que goûterent les jésuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on se plaignoit que depuis leur expulsion, les colleges étoient abandonnés dans plusieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part si bien tenus que par ces instituteurs. Les philosophes même qui, n'envifageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonstance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeunesse, contre laquelle ils se recioient depuis long-tems, reconnurent que les parlemens se bornant à satisfaire leur animosité personnelle, n'avoient jamais eu en vue un but si louable & si patriotique. Habiles à détruire, ils ne furent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & stérile des classes: les maîtres, sans considération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuistres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à passer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge.

La crise où ne tarderent pas à se trouver les cours de magistrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux jésuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur espoir. A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le contrôle-général, [ 21 novembre 1759 ] & la joie d'être débarrassé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoissance & de théorie que le second, le rendit un instant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs: sans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient résulter, il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, [ 23 mars 1760 ] & quoiqu'il y substituât un troisieme vingtieme, un doublement & un triplement de capitation, ainsi qu'un sol pour livre d'augmentation sur les droits des fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de substitution qui avoit tant alarmé, on lui fut gré d'une

moindre

moindre  
Silhouette  
au crédit  
ressource  
que le p  
gere, au  
fardeau d  
Tout oc  
de stipul  
sans diff  
multiplié  
n'examin  
on les pa  
des dupe  
laissoit l  
jésuites,  
satisfaiso

Le pa  
celui de l  
d'un schi  
qu'il n'a  
portion l  
ses memb  
abus mo  
fonctions  
miffaire d  
dant. Ce  
tems une  
ayant été  
les parle  
Besançon  
cette aff  
système d  
chose de  
magistrat  
l'affaire  
parlemer  
rentes cl

Tome

moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tous à M. de Silhouettes, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces ressources nécessaires. Les magistrats, plus de sang-froid que le peuple transporté d'un délire d'allégresse passagère, auroient dû dans leurs assemblées peser l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoissoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligèrent de stipuler les intérêts de la nation & enrégistrèrent sans difficulté. Ils enrégistrèrent ainsi des emprunts multipliés, & n'examinèrent en rien leur emploi : ils n'examinèrent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils seroient même payés. Il se trouva des dupes qui portèrent leur argent & cela suffit. On laissoit le parlement tourmenter tranquillement les jésuites, & pour le récompenser de sa complaisance, on satisfaisoit un moment sa gloriole.

Le parlement de Besançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & sur-tout plus de patriotisme, travaillé d'un schisme intestin à l'occasion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégistrer, étoit exilé dans sa portion la plus saine & la plus nombreuse. Trente de ses membres s'étoient détachés de leur chef qui, par un abus monstrueux, réunissoit à-la-fois en sa personne les fonctions incompatibles de premier président & de commissaire départi dans la province, c'est-à-dire, d'intendant. Ce chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la magistrature, ayant été procureur-général de la chambre royale. Tous les parlemens prirent donc fait & cause pour celui de Besançon, & quand le roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangère, il mit en-avant un système qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque chose de spécieux, & eût merveilleusement relevé la magistrature, s'il eût pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-personnelle, puisque tous les parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ceux de province ne manquèrent pas de

recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehaussait & les assimilait à la cour des pairs. Le conseil n'avoit garde d'adopter cette prétention : il la combattit par des écrits, & cependant mollissant bientôt, fournit occasion aux magistrats de l'augmenter. Le roi rappella les officiers du parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, [ *avril 1761* ] & leur donna satisfaction en retirant M de Boynes & de cette cour & de la province, pour le nommer conseiller d'état.

Ce triomphe éphémère de la magistrature fut suivi, ainsi que le présumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau sacrifice de l'intérêt national. Dans un lit de justice, en faisant manquer le roi aux paroles les plus solennelles, [ *1 mars 1763* ] on prorogeoit pendant six ans le second vingtième qui devoit finir à l'instant de la cessation des hostilités; on substituoit à la suppression du troisième d'autres charges, dont il résulteroit que les sujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts substitués devoient courir à l'instant, tandis que les supprimés continueroient à se percevoir encore plus de six mois. Enfin, on se jouoit du peuple en annonçant des vues sincères de réduire toutes les impositions à une contribution juste, constante & proportionnée à la valeur & au produit des biens : opération vague, phantôme vain, destiné à l'abuser par la trompeuse perspective de changemens avantageux dans l'avenir, à dessein de lui faire par-là supporter avec moins d'impatience le poids énorme des impositions conservées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penser ainsi en lisant les dispositions captieuses de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les cours se plaignoient depuis si long-tems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le désordre, la confusion, l'arbitraire & la clandestinité.

Si le parlement eût été véritablement animé du zèle patriotique dont il se paroît, s'il eût mis dans les affaires

de la n  
sa dign  
de ses  
refuser  
ble, de  
général  
dans sa  
aussi é  
vues pl  
lui don  
laisa s  
très-à-  
parut a  
choix d  
la confi  
gueillit

La p  
permis  
rendan  
qu'il au  
le fit tr  
s'élever  
en mon  
projets  
réellem  
réclame  
jeuies  
il fit po  
ration  
en inte  
par lac  
cadastr  
on ann  
établi  
fictifs,

( 1 )  
6 juin

de la nation la même chaleur que dans celle intéressant sa dignité ou les passions particulières de quelques-uns de ses membres, c'étoit le moment, sans doute, de se refuser à tout enrégistrement, de s'en déclarer incapable, de solliciter sans relâche la convocation des états-généraux & de s'opposer jusques-là, en se renfermant dans ses véritables fonctions, à la perception d'impôts aussi étranges qu'odieux. La cour-des-aides remplie de vues plus rares, qui en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (1) mais inutilement; le parlement se laissa séduire encore par des grâces que la cour versa très-à-propos sur quelques-uns de ses membres qu'elle parut admettre dans le secret de l'administration, par le choix d'un contrôleur-général pris dans son sein & par la confirmation récente d'une distinction dont il s'enorgueillit de plus en plus.

La pusillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuser le rôle qu'on lui faisoit jouer en le rendant l'instrument de l'oppression de la France, lorsqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en ces tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté, en montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'améliorations, il s'en occupoit réellement; & de l'autre, en semblant avoir égard aux réclamations des magistrats, & tempérant les loix rigoureuses contre lesquelles ils s'élevoient. En conséquence il fit porter au parlement [ 1 décembre 1763 ] une déclaration du roi, donnée sur les représentations des cours, en interprétation des édits du mois de mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaisance sur le cadastre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le roi supprimoit le centième denier établi lors du dernier lit de justice sur les immeubles fictifs, diminueoit la durée des vingtièmes & des octrois

(1) Dans les articles de ses remontrances, arrêtés le 6 juin 1763.

des villes , & prenoit des arrangemens pour le remboursement des dettes de l'état.

Le même jour l'on enrégistra des lettres-patentes , portant établissement d'une commission composée de magistrats , pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût satisfait de promesses trompeuses. Les cris de la nation continuant , le duc de Choiseul qui n'étoit pas fâché de se concilier le parlement , couvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un conseiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta , & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy , janséniste fougueux , un des plus ardens adversaires des jésuites , étoit contrôleur-général. Ce n'étoit point une disgrâce pour son prédécesseur : c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrième charge de secrétaire d'état qui avoit été supprimée , & l'on lui forma un département de toutes les minuties des autres : petit ministère très-analogue à son petit génie.

Le choix du roi ouvrit la carrière à l'ambition de tous messieurs , & il n'est pas de jeune conseiller des enquêtes qui ne se flattât de pouvoir un jour gouverner l'état. Ce délire tourna les têtes du parlement au point de lui faire oublier le système favori qu'il avoit imaginé , & de méconnoître tout-à-coup ses intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient opposé une résistance courageuse aux transcriptions illégales , & bravé les menaces & la barbarie de plusieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci , le duc de Fitzjames s'étoit sur-tout signalé en Languedoc , & avoit poussé l'excès du despotisme jusqu'à mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du parlement de Toulouse. Ce fut à cette occasion que son fils , ayant rencontré le marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maison où il y en avoit plusieurs , lui

demar  
avoit  
mais  
occasio  
premiè  
tenir é  
il fallu  
avoit é  
comm  
jugé p  
aisée d  
parlem  
celui d  
au duc  
plus d  
jugean  
corde  
mettre  
palais  
être é  
pairs ,  
magist  
L'am  
enivré  
lurent  
pour  
enfant  
louse  
d'une  
par u  
de la  
cune  
james  
ils fire  
guillo  
réveill  
conte  
lemer

demanda si depuis que ces messieurs étoient en mue il les avoit trouvés plus gras? *Non*, répondit-il sèchement, *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette compagnie; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit été de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un pair qui avoit le droit d'être jugé par ses pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du roi, le parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour le procès être continué, fait & parfait au duc de Fitzjames. On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les ministres jugeant l'occasion favorable de jeter la pomme de discorde entre la magistrature, conseillèrent à S. M. de permettre aux princes, aux ducs & pairs de se rendre au palais, de reconnoître le parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la cour essentielle des pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les magistrats de Toulouse avoient empiété sur ses droits. L'amour-propre des conseillers de Paris, séduit ou enivré par les paroles douces du monarque, ils se prévalurent d'un aveu aussi précieux de sa part. Sans égard pour le système d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils cassèrent la procédure du parlement de Toulouse, & le déclarèrent incompetent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la pairie. Puis, par une effusion de leur reconnaissance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite au procès & de laisser jouir le duc de Fitzjames de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du duc d'Aiguillon. Cet attentat, contre le droit des autres classes, réveilla leur zèle: elles firent presque toutes des arrêts, contenant des protestations contre la prétention du parlement de Paris. Celui-ci même, revenu de son premier

enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'alarmant, en reconnoissant que sa dignité de seule & unique cour des pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faisant tous un même corps. Les gens sensés rirent du plâtrage, & plusieurs classes s'en indignèrent au point de renoncer à une association qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublèrent d'efforts contr'elle. Ils exagérèrent aux yeux de la cour les empiétemens, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité : ils la représentèrent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin ils cherchèrent à augmenter de plus en plus la désunion entre les divers parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent long-tems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement, excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans & cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre.

& par  
avec l  
malfa  
nuire  
dans l

Avan  
revenu  
voit.

» des  
» met

» con  
» don

» tun  
» dép

» coff  
» de

» &  
minist

prédé  
obligé

d'écor  
à pay

d'aille  
puisqu

lemen  
tivement

d'autr  
l'inter

d'un c  
deux

comp  
Ce m

nistra  
& il a

couru  
fut no

donn  
forte

& par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agissoit avec les mêmes précautions & naturellement dur & malaisant , étoit souvent retenu par la crainte de le nuire à lui-même , trouva toutes les conditions requises dans les chefs & administrateurs du Canada.

Avant la perte de cette colonie , il lui étoit souvent revenu des mémoires du déplorable état où elle se trouvoit. « Tout le pays , lui écrivoit-on , est prêt à déposer » des malversations qui s'y sont commises & s'y commettent journellement. Jugez-en par les secours » considérables que vous avez envoyés & par la misère » dont nous sommes accablés. Jugez-en par les fortunes rapides qu'elles ont occasionnées ; c'est aux » dépens du roi qu'elles se sont faites : il épuisoit ses » coffres pour nous nourrir & nous donner la force » de combattre à son service ; la faim nous consume , » & c'est de notre substance qu'on s'est engraisé. » Ce ministre déjà furieux de l'énormité des sommes que ses prédécesseurs avoient fournies , & de celles qu'il étoit obligé d'y faire passer lui-même malgré tout son plan d'économie , mais plus encore des dettes qui restoient à payer , même après la perte du Canada ; instruit d'ailleurs de l'excès des désordres à ne pouvoir en douter , puisque les chefs & les subalternes l'en avoient également prévenu dans l'espoir de s'en décharger respectivement & de faire tomber le blâme & le reproche sur d'autres , commença par s'en prendre directement à l'intendant. C'étoit un M. Bigot , très-bien né , fils d'un conseiller , mort sous-doyen du parlement de Bordeaux & petit-fils d'un greffier en chef de cette même compagnie , parent assez proche du comte de Marville. Ce ministre l'avoit fait entrer dans le corps de l'administration de la marine , qu'on appelloit alors la plume , & il avoit mis son cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carrière les premiers emplois , cet aîné fut nommé par le comte de Maurepas commissaire-ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745 , lorsque la forteresse tomba au pouvoir de l'ennemi , & fut accusé

dès-lors d'avoir contribué au soulèvement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs en la frustrant de la paie que lui accorderoit le roi pour la construction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le gouverneur & les officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès ; comme le ministre étoit un homme doux ; ennemi de l'éclat & croyant le mal difficilement ; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficultés , & peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs se trouvoient ligués contre les soldats ; comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France effaçoit jusqu'à ses disgrâces , l'accusation n'eut pas de suites , & M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix intendant de la Nouvelle-France. Malheureusement impuni , il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une colonie , où , par l'éloignement de la métropole , avec laquelle on est huit mois sans communication , un chef a nécessairement une autorité très-illimitée ; l'éloignement des postes multipliés dont elle est composée en grand nombre & à des distances considérables , ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses & la nature de sa gestion ; un génie mercantile qu'exigent ses fonctions , doivent nécessairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur susceptible de cette passion. La traite de certaines marchandises d'Europe contre les pelleteries & autres marchandises du pays , les présens à faire aux sauvages , la subsistance des troupes & de la colonie , dont est presque chargé en entier l'intendant , avec des approvisionnemens qu'on lui envoie d'Europe ; tant de détails compliqués , dont on ne peut se tirer que par une sagacité rare , offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de succès , qu'il étoit devenu fort riche , & beaucoup d'autres avec lui , parce que cette manutention ne peut se faire que par l'entremise des coopérateurs , d'agens & de subalternes , qui tous s'évertuent dans la même pro-

portion  
d'activ  
ordina  
les récl  
cacher  
misère  
énorme  
une tal  
nourrir  
luxe &  
« Je ve  
» faço  
» conc  
» vous  
à Louis  
pour ac  
il se fla  
où le cl  
bientôt  
riche q  
tificati  
corrom  
laisser  
gardoit  
Rassuré  
Canada  
arrive à  
le paier  
les ann  
résultat  
pour ac  
du min  
moins  
fonds ,  
qu'aux  
sécurité  
1761 ]  
l'intrig

portion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'est toujours sur le chef que se portent ordinairement les regards, c'est contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins assez son opulence, & au milieu de la misère publique de tenir l'état le plus splendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande disette il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit suffi à nourrir deux cents habitans. M. Berryer, instruit du luxe & des profusions de l'intendant, lui avoit écrit: « Je vous prie de faire de très-sérieuses réflexions sur la » façon dont l'administration qui vous est confiée a été » conduite jusqu'à présent; cela est plus important que » vous ne pensez. » Il n'en tint compte: ayant échappé à Louisbourg à un danger plus instant, puisqu'il avoit pour accusateurs directs toutes les troupes de la colonie, il se flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de ministre le débarrasseroit bientôt de cet argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs & plus puissans auprès d'une cour corrompue, & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada, & malgré les lettres menaçantes du ministre il arrive à Versailles; il se présente à lui, il lui demande le paiement des lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le silence du ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au-dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusqu'aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet, [ 17 nov. 1761 ] le munitionnaire-général des vivres du Canada, l'intriguoit, quo chargé par cet accusé il est arrêté lui-

17 déc.] & conduit à la Bastille. Un mois après  
 .. .. . blie des lettres-patentes, dont le préambule dit :  
 « que le roi est informé que dans ses colonies de l'A-  
 » mérique septentrionale, & particulièrement dans  
 » celle du Canada, il a été commis des monopoles,  
 » abus, vexations & prévarications, qui ont porté un  
 » préjudice considérable auxdites colonies, ont causé  
 » la ruine de plusieurs habitans, & sont d'autant plus  
 » punissables que quelques-uns de ceux qui en sont  
 » soupçonnés ont abusé du nom & de l'autorité de  
 » S. M. » Après cet exposé, le roi ordonne qu'une  
 commission du Châtelet instruisse le procès des auteurs,  
 complices, fauteurs & adhérens desdits crimes; ce qui  
 impliquoit plus de cinquante accusés de tout état, parmi  
 lesquels étoient le gouverneur, l'intendant, dix-sept  
 commandans de postes, deux commissaires de la marine,  
 un conseiller au conseil supérieur de Quebec, &c. En  
 général, les commissions sont odieuses; cependant elles  
 le sont moins lorsque les membres en sont choisis entre  
 les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès aussi  
 long & aussi compliqué que celui-ci, il falloit nécessaire-  
 ment chercher à abrégier les formalités judiciaires, &  
 il n'étoit pas possible de gêner tout le cours de la justice  
 pour une instruction qui pouvoit prendre des années. Le  
 président de cette commission devoit être M. de Sartine,  
 alors lieutenant de police, qui par la nature de sa place,  
 par l'esprit d'astuce dont il étoit naturellement doué &  
 qu'il y avoit merveilleusement développé, par les divers  
 interrogatoires qu'il avoit déjà fait subir aux principaux  
 accusés, sembloit celui des chefs du Châtelet le plus  
 propre à cette fonction. M. Dupont, conseiller au Châ-  
 telet, étoit le rapporteur, & il auroit été difficile de  
 trouver un magistrat plus éclairé dans de semblables ma-  
 tieres, plus intègre, plus formaliste, mieux pourvu de  
 l'esprit d'ordre, de minutie & de chicane nécessaire à  
 son rôle, & sur-tout doué d'une patience plus infati-  
 gable. On ne goûtoit pas également le procureur du roi,  
 rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte

semblo  
 même  
 cureur-  
 procès.  
 le No  
 pendan  
 pondit  
 environ  
 marqui  
 le mér  
 envers  
 ignore  
 particu  
 hensible  
 faire-o  
 la mari  
 admini  
 mêmes  
 délites  
 ne sure  
 furen  
 noissan  
 le plus  
 troupes  
 envers  
 Les con  
 fut ce  
 pronon  
 pouvoi  
 au vol  
 vante,  
 est per  
 ordonn  
 les cof  
 devoit  
 en red  
 réhabil  
 le plus

sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte; on l'avoit nommé procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau-Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. [10 déc. 1763.] Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le roi. Le marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation, & il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'intendant, son collègue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit sur-tout envers les officiers particulièrement soumis à ses ordres, étoit très-repréhensible. Les sieurs Bigot, l'intendant Varin, commissaire-ordonnateur à Montréal, & Bréard, contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnée au procès, ne furent punis que du bannissement: quelques officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le sieur Péan, le major des troupes, qui, condamné à 600,000 liv. de restitution envers le roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil cas. Cependant on pouvoit tout au moins assimiler le crime des Canadiens au vol domestique, & l'on fait qu'une malheureuse servante, pour avoir dérobé une serviette à sa maîtresse, est pendue. Quand aux douze millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra guere dans les coffres du roi. Cadet, le munitionnaire-général, devoit pour son compte regorger six millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte on le réhabilita, & M. Gerbier son avocat fut celui qui tira le plus de tout cela: il eut 300,000 liv. d'honoraires.

Pennissault, son commis, avoit eu la précaution de se pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au dup de Choiseul; elle fit avoir des lettres de justification à son mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conservèrent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épousa depuis une parente de ce ministre. Le seul intendant, sur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à prostituer, a subi son châtement sans pouvoir rentrer en France.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accusé étoit d'une toute autre considération, & il avoit pour accusateurs non-seulement le ministère public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La base fut une requête présentée au roi [ 3 août 1762 ] par le gouverneur & le conseil supérieur de Pondichéry à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur & dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conseil & la malheureuse colonie de » l'Inde avoient été écrasés depuis le commencement » jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, » qui n'avoit jamais connu les regles de la prudence, » de l'honneur, ni même de l'humanité; que le comte » de Lally étoit seul comptable de toute la régie & admi- » nistration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la » compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres » & dépendances qu'elle possédoit. . . Qu'il étoit comp- » table de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avoit » été rendue que faute de vivres & que lui seul avoit en » main les moyens qui pouvoient en procurer, favoir » l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le pro- » duit des récoltes & les troupes pour les protéger. » Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capi- » taux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de rion à la qu'il est velle ne Choiseul roi sa tés s'écouler Pompadour glorieux

Par u en justice mêlés pa dans le pagne t comme pagne. On trou velle esp mémoire à ce sujet mérite q témoin c L'enfant qui se pa son crédi teurs, a duire l'u ne fût ri contenoit celui qu revers d progrès sonnier, conserva

(1) M des-du-c l'Inde.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontaineblau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intruide pas. Il écrit [ nov. 1762 ] au duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au roi sa tête & son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, & si madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en justice réglée. Un jésuite, car il s'en trouvoit de mêlés par-tout, nommé le pere Lavour, étant mort dans le tems de la dérouté de la société, à la compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme missionnaire autrefois au service de cette compagnie, le parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva dans les papiers de cet apôtre d'une nouvelle espece, pour près de 1,200,000 liv. d'effets & un mémoire contre M. de Lally; une anecdote assez curieuse à ce sujet est rapportée dans les *Factums* du comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. ( 1 ) L'enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passeroit en Europe à l'arrivée du général, qui par son crédit pouvoit intimider ou confondre ses accusateurs, avoit composé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre suivant les circonstances. Quoiqu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenoit de grands éloges du comte de Lally, & c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second étoit le revers de la médaille. Dès que le jésuite fut assuré du progrès & du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie & ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mains du pro-

---

(1) M. le marquis de Montmorency, officier des Gardes-du-corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans l'Inde.

reur-général, qui rendit plainte contre le comte de Lally, de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute-trahison. Il intervint arrêt, [ 6 juillet 1763 ] qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la cour. Alors le roi très-indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devoit prendre & qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier de premières lettres-patentes [ 12 janvier 1764 ] motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. S. M. disoit dans le préambule: « Comme dans un grand nombre de » mémoires on nous auroit exposé que ces pertes si mul- » tipliées & en même tems si funestes, auroient été » occasionnées par des déprédations, des concussions, » des divertissemens de deniers, il est de notre justice » que ces délits soient approfondis par une procédure » juridique. » Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime, partout où il ne pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun-accusé; elle devoit comprendre en général tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration & au commerce de la compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du comte de Lally; & la grand'chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premières lettres la main protectrice qui soutenoit le comte de Lally: on ne la retrouve plus dans les secondes, [ en avril 1764 ] parce qu'elle n'existoit plus en effet. ( 1 ) Il y est désigné & nommé comme le seul, ou du moins comme le principal coupable; les autres à reconnoître ne sont que ses complices & adhérens. C'étoit un point bien essentiel gagné par ses ennemis, qui faisoient ainsi tomber les dénonciations d'abus faites par le général, & d'accusés devenoient accusateurs; c'est qu'ils étoient libres; c'est que connoissant

( 1 ) Madame de Pompadour n'est morte réellement que le 15 avril, mais elle languissoit depuis six semaines, & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

mieux que  
 qu'ils avoi  
 l'or en pro  
 l'intérêt p  
 moient un  
 expliquer  
 infideles d  
 nus immer  
 née, presq  
 départ pa  
 varicateur  
 intéressant  
 iùjets, av  
 ele: il ne  
 tels, déno  
 compagnie  
 avoir les p  
 un coup,  
 & que le g  
 la tête de  
 & envoyé

Quoi qu  
 geoit un r  
 d'œuvre a  
 sans dout  
 d'un mar  
 liroient.  
 qui avoit  
 expert da  
 très-adroi  
 lard sujet  
 & d'un c  
 & impaf  
 Lally ave  
 scenes viv  
 rogatoires  
 vent un  
 très-dang

mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion; c'est qu'en un mot, liés entr'eux par l'intérêt puissant de leur défense personnelle, ils formoient une confédération indestructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces serviteurs infidèles de la compagnie des Indes, presque tout revenus immensément riches, lorsqu'elle s'est trouvée ruinée, presque tous désignés au comte de Lally à son départ par l'administration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéressantes sur le caractère & les qualités des différens sujets, avec ce refrain fréquent au bout de chaque article: *il ne s'y oublie pas*; presque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce chef & dénoncés à cette même compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquises; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en soit pas trouvé un seul de puni, & que le glaive de la justice ne se soit appesanti que sur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles existoient, & envoyé pour les découvrir & les venger,

Quoi qu'il en soit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui l'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicane & des loix, très-adroit, très-subtil, c'étoit en même tems un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractère bien opposé au caractère stigmatique & impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De là des scènes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement & les rend très-dangereux quand ils sont juges; à plus forte rai-

son quand , chargés du développement d'une affaire aussi compliquée , leur rapport n'est pas dirigée par l'exacte impartialité. C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. (1) Ce conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif , sur-tout dans le fait de haute-trahison , pour mériter à l'accusé la peine de mort , en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit envisager aux juges que dans un procès de cette nature , hors du cours ordinaire de la justice , qui ne devoit pas être de leur compétence , il falloit s'élever au-dessus de la loi , entrer dans l'esprit du législateur , & prononçant d'après les grandes vues d'administration , faire un exemple éclatant sur un coupable illustre. Ses confrères , enflammés par son discours , devinrent sanguinaires , & le comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. [ 6 mai 1766. ] La manière dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix , de son cordon , mis sur la sellette , il s'ensuivoit que les décisions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infame ; convert de quatorze cicatrices , quelle destinée de tomber aux mains du bôurreau ! Quand on le lui lit à la chapelle de la Conciergerie , ne se possédant plus de rage , il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel , contre ses juges & sur-tout contre son rapporteur. Puis prenant , en apparence , des sentimens de résignation , il demanda à faire sa prière , & dans cet intervalle , à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans sa redingote , il voulut se percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter son projet , qui au surplus n'étoit sans doute pas bien formé , car il s'y seroit pris d'une manière plus efficace. Quoi qu'il en soit , l'usage est qu'au moment où un criminel a entendu son arrêt , il reste dés-

(1) Voyez les mémoires manuscrits du comte de Tollendal , fils naturel du comte de Lally.

lors en  
sonnell

Le roi  
avoit fai  
pouvoit  
grace , &  
il alloit  
défendu à  
qu'en fat  
tous les  
En confé  
demeuré  
nuit dans  
en habit  
cateur  
remplir  
toutes se  
que dans  
infame qu  
reur ; les  
son avis à  
à l'exécut  
& la répo  
droient. L  
lui garot  
avoient l'  
que M. c  
l'apprend  
mettre u  
dement ,  
bien des  
exhaler c

Ce fut  
les plus v  
Greve , à  
de peupl  
& de tou  
son bâill

lors en la possession de l'exécuteur qui en répond personnellement.

Le roi prévenu d'avance du sort du comte de Lally, avoit fait dire au premier président que le parlement pouvoit aller son train; qu'il n'étoit disposé à aucune grace, & qu'afin de se garantir de toute sollicitation, il alloit se renfermer à Choisy, dont l'accès seroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en satisfaisant à la justice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter son supplice. En conséquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré sous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans son carrosse, avec le confesseur, un exempt en habit bourgeois & son valet-de-chambre; que l'exécuteur se trouveroit seulement à l'échafaud pour y remplir son ministère. M. Pasquier s'étoit opposé de toutes ses forces à cet adoucissement; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'est rien; c'est l'appareil infame qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvela son avis à l'occasion du comte de Lally de se soustraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choisy, & la réponse fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc possession de sa proie, lui garotta les mains, & sous prétexte que les negres avoient l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue; que M. de Lally, dans ses voyages, auroit bien pu l'apprendre, il proposa, pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le comte forcené voudroit en vain exhiler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & sur la voiture usitée pour les plus vils scélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immense, non-seulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les militaires & de toute la cour. Au pied de l'échafaud on lui ôta son bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre

haranguer : il reprit sa fermeté, monta tranquillement, & sans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on fasse, il faut s'attendre à être critiqué, si avide d'exécutions & si susceptible de commiseration aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du comte de Lally trop cruel. C'est qu'il ne lut dans l'arrêt que ces mots : *pour les cas résultans du procès*. Énoncé vague, dont les cours prétendent avoir le droit d'user, & qui peut couvrir bien des âneries, des abus, des injustices & des horreurs ; formule qui ne devrait point être admise de la part d'un ministère terrible, dont les moindres actes doivent être déterminés par la loi seule, & sous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en soit, au moment même du supplice du comte de Lally, dans la poussière des classes, il s'élevait déjà un vengeur de sa mémoire. Son fils naturel, depuis connu sous le nom du comte de Tollendal, résolut dès-lors de justifier son pere. Depuis ce tems il n'a pas passé un seul instant sans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art, au lieu de se livrer aux amusemens de son âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe ; il ne s'en est pas tenu à ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès jusqu'auprès du trône, & le feu roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'est laissé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conseil, en lui fournissant des pièces secrètes qu'il n'avoit pu avoir autrement. Avec ce secours & une protection encore plus forte qu'il n'en avoit trouvée auprès du monarque regnant & sur-tout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'arrêt du parlement, & la connoissance du fond a été renvoyée au parlement de Rouen.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont

l'arrêt pour  
d'une obse  
est couvert  
exposé tout  
juges, not  
est bien dit  
unanime  
coupable :  
témoins co  
M. Pasquie  
soit naton  
le gouverne  
ils fussent,  
refusé à cet  
point, qu'i  
des scélérat  
Lally sans l'  
différentes  
heures, en a  
tems il avoi  
point qu'il  
qu'enfin le  
avoit d'abo  
ment les fai  
y avoit lié l  
encore pou  
semble, d'o  
de l'accusé

(1) Un se  
mais plus  
Pasquier il  
durant tren  
n'avoit usé  
ceux qui  
protection ;  
qui durât  
avoit pas  
roue.

arrêt pourroit , comme tant d'autres , être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le comte de Tollendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges , notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang , condamné unanimement par quarante magistrats , (1) ne fût pas coupable : que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme frippons ou intéressés à l'inculper , M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part , soit nationaux , soit étrangers ; qu'il l'avoit assuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent , & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste , sous prétexte qu'il n'en connoissoit point , qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins , des scélérats à rouer ; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre , il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises , qui ne devant prendre que trente heures , en avoit consommé cent quinze , pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses , au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures ; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens , avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits ; qu'ensuite les reprenant , M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives ; & que les résumant encore pour la troisième fois , il en avoit formé l'ensemble , d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé , & que pendant les nombreuses séances que

---

(1) Un seul , M. Meyneaud , fut d'un avis différent , mais plus grave. Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le comte de Lally , durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde , n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres , ou sous sa protection ; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi long-tems ; mais que comme il n'y en avoit pas , il opinoit pour le plus long , qui étoit la roue.

ce rapport avoit tenuës, il avoit été fait si nettement, que M. Pasquier ne s'étoit pas entendu interrompre une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devoit parfaitement éclairée; il demeureroit convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichéry, d'avoir formé & exécuté son plan d'assourdir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie; qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre méritoit toujours l'animadversion de la justice.

La seule objection plausible au premier coup-d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espèce étoit le fait d'un conseil de guerre. D'abord ce seroit au gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le parlement n'a jugé le comte de Lally que comme commission. Mais ce reproche même seroit-il bien fondé? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'est qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puisque les chefs d'accusation, en présentant des délits qui sembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des juges ordinaires, puisque M. de Lally avoit à-la-fois les trois pouvoirs dans l'Inde, en présidant à la guerre, à la justice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare dument atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son état & de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, de vexations & exactions envers les sujets du roi & étrangers, habitans de Pondichéry. Il faut avouer que les magistrats ont du moins eu la précaution de le présenter sous un aspect, par lequel ils ne paroissent point avoir passé la limite de leur juridiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureusement M. de Lally, c'est celui qui a osé le défendre le premier

en public  
cite avec  
homme, d  
de mettre  
spécieux  
Lally fût  
crimes qu  
de noire  
mériter  
donc s'en  
France &  
de se faire  
la main d  
tomber la  
Tandis  
sances des  
le iouveni  
cherchoit  
avoir le ti  
le cardina  
lui seul le  
nous avor  
l'on peut  
que son  
Jusqu'à la  
Choiseul  
alors il le  
été de gas  
S. M. tou  
les murm  
traité, p  
redoutoit  
auroit suc  
entendre

( 1 ) L  
roi, duc  
reçu au p

en public & par écrit ; c'est ce Voltaire , dont on cite avec tant de complaisance le bon-mot : *c'est un homme*, disoit-il , *sur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main , excepté le bourreau*. Bon-mot plus spécieux que solide. En esser, signifie-t-il que M. de Lally fût coupable de toutes les horreurs , excepté les crimes que punit la loi ? Ce ne seroit qu'une satire de notre législation trop outrée , trop ridicule , pour mériter quelque créance & faire impression. Il faut donc s'en tenir au sens vrai & naturel. Mais comme en France & dans tout état policé , personne n'a droit de se faire justice , c'est donc , en dernière analyse , sous la main du bourreau , & du bourreau seul , que devoit tomber la tête du comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci , manœuvres des conversations , perpétuoient trop long-tems le souvenir d'une guerre désastreuse , le duc de Choiseul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de premier ministre , il en exerçoit , comme le cardinal de Fleuri , toute l'autorité , puisqu'il géroit lui seul les trois départemens les plus importans ; car nous avons observé que le duc de Praslin ( 1 ) n'étoit , si l'on peut s'exprimer ainsi , qu'un mannequin politique , que son cousin plaçoit , remuoit & déplaçoit à son gré. Jusqu'à la mort de madame de Pompadour , le duc de Choiseul n'avoit gouverné le roi qu'en second ; mais alors il le subjuga tout-à-fait. Son premier soin avoit été de gagner la confiance du souverain , en écartant de S. M. toute appréhension d'une rupture prochaine , que les murmures de la nation Angloise , mécontente du traité , pouvoient occasionner. C'est sur-tout ce que redoutoit Louis XV qui , fatigué à l'excès de la guerre , auroit sacrifié la moitié de son royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tran-

---

( 1 ) Le comte de Choiseul avoit été déclaré par le roi , duc de Praslin , le premier novembre 1761. Il fut reçu au parlement duc & pair le 20 décembre suivant.

qu'il liser le monarque, le ministre usa de toutes les ressources de son génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracasserie. Dès qu'il connoissoit un sujet propre à ses desseins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, soit à Londres, soit dans l'Amérique, & jusqu'aux Indes-Angloises. Ces artisans de fourbes, dirigés par son impulsion, fomentoit d'une part les divisions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin, soulevoient en Asie aux rivages de la France un ennemi formidable en la personne de Hyder-Ali-Kan. En même tems il resserroit l'union du pacte de famille entre l'Espagne & les diverses branches de la maison de Bourbon. Il consolait S. M. Cath. par l'espoir d'une revanche, & d'autant plus sûre qu'elle seroit plus lente & mieux combinée. Il se concilioit en conséquence avec le comte d'Aranda, ce célèbre président du conseil de Castille, le Choiseul de Madrid : il l'excitoit à éclairer sa nation, à briser le joug de la superstition & du fanatisme, à expulser les jésuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'inquisition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ses entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Espagnols par les arts & les lettres.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins récente, mais plus difficile à conserver, celle de la maison d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguste maison en lui, applanirent bien des obstacles sans cesse renaissans. La perspective, quoiqu'éloignée, d'une archiduchesse assise au trône de France, fut le charme dont il usa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du roi de Prusse, cet allié si utile à l'Angleterre pour ses diversions efficaces. Il ne se flattoit pas de pouvoir rompre l'amitié établie entre les cours de Londres & de Pétersbourg; mais il cherchoit à rendre inutile à la première celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favorisoit sourdement les troubles, &

menacée d'une continuation par l'ambassade de ces îles & grande laquelle ayant fait, que le gouvernement au & de Russie princesse le comme attaque naturelle com depuis qu'elle ces émissaires une relation portée au tr la publicité tout-à-fait tentoit de prétentions le souffleur

En assurant les affaires de Choiseul en améliorant il avoit aussi recommencé les circonstances déploya là-c succès de des créatures de cette paix, l' les puissances ses que ne plir une éc

menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit donner au duc de Choiseul par l'ambassadeur de France. La czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une concession formelle & gracieuse qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant fait une déclaration en forme de révérence, que le titre impérial n'apporteroit aucun changement au cérémonial usité entre les cours de France & de Russie, le roi accordoit publiquement à cette princesse le titre impérial & le reconnoissoit en elle comme attaché à son trône. Elle avoit une antipathie naturelle contre ce ministre & le détestoit encore plus depuis qu'elle s'avoit qu'il avoit fait dresser par un de ces émissaires, (1) dont il inondoit les cours étrangères, une relation circonstanciée de la révolution qui l'avoit portée au trône impérial, relation dont elle redoutoit la publicité. Au reste, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes prétentions de ce turbulent négociateur; elle l'appelloit *le souffleur de Mustapha, le cocher de l'Europe*.

En assurant au-dehors la tranquillité de la France par les affaires qu'il suscitoit aux autres royaumes, le duc de Choiseul essaya de la dédommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une première réforme indispensable à la paix, [26 nov. 1762] tant afin de ne pas alarmer les puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet état, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas

(1) M. de Rulhieres.

possible de soutenir sur le même pied, il rendit sa grande ordonnance, [ 10 déc. 1762 ] si critiquée, & qui fut comme le signal de tous les bouleversemens causés depuis dans les troupes.

Par cette ordonnance, le roi réduisoit son infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, & six d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portaient à l'avenir des noms de province, pour mieux conserver la mémoire de leurs actions. Il se réservoit de nommer désormais les lieutenans-colonels & les majors; il créoit une caisse & un trésorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des soldats à huit années au lieu de six; il établissoit une demi-solde & un habillement pour ceux qui ne se retiroient qu'après avoir servi le tems de deux engagements, & une solde entiere pour ceux qui en auroient servi trois, avec la permission de le porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, sur-tout en tems de guerre; il se chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoise seroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes-Lorraines.

L'esprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux soldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus souples à la discipline, & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les désertions & de charger l'état d'une dépense qu'il ne pouvoit supporter; de l'autre d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens officiers & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà si active sous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de friponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du capitaine, & constituoit le roi en des frais énormes.

Cette ordonnance fut suivie d'autres, dont les plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite

réduite  
biniers  
quatre  
Flandr  
des vo  
Ces de

Le  
compa  
aucune  
parce  
ville,  
brigade  
de qua

Com  
France  
formais  
de Cho  
à ces t  
en supp  
il les av  
égaleme  
augmen  
de la m  
éteindr  
de ce c  
guerre  
janvier  
n'y avo  
plus jeu  
& les a  
cantile  
menta  
en état  
trainés  
quoiqu  
tems de  
cherche  
travaux

Tom

réduite à trente régimens , non compris celui des carabiniers ; les dragons à onze , & les troupes légères à quatre légions , savoir : la légion Royale , les légions de Flandres , de Hainault & de Conflans ; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubise. [mars 1766.] Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France , composé des compagnies de grenadiers réformées , loin d'éprouver aucune diminution , reçut plus de lustre , [ 21 déc. 1762 ] parce qu'il étoit commandé par M. le comte de Stainville , frere du ministre. Il fut établi sur le pied de quatre brigades , chaque brigade de douze compagnies , portées de quarante-cinq à cinquante-deux hommes chacune.

Comme c'étoit sur-tout contre les Anglois que la France sembloit devoir se disposer à combattre désormais , c'est-à-dire , à des guerres d'outre-mer , le duc de Choiseul avoit senti la nécessité d'habituer les troupes à ces transmigrations. En conséquence , [ 5 nov. 1761 ] en supprimant les cent compagnies franches de la marine , il les avoit incorporées dans des régimens destinés à servir également sur terre & dans les colonies , & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre , s'il étoit possible , la génération des militaires de ce corps , qui s'étoit si mal conduit dans la dernière guerre , il y avoit fait une réforme considérable. [ 20 janvier 1762. ] Phénomene qui l'épouvanta & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conserva les meilleurs , les plus jeunes , ou ceux qui donnoient le plus d'espérance , & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile , invétére depuis trop long-tems en eux , il augmenta leurs appointemens , dans l'espoir de les mettre en état de se soutenir convenablement , sans être entraînés en faisant leur service par des vues d'intérêts. Et quoique le corps de la plume fût le plus nécessaire en tems de paix , & sur-tout à cette époque où le conseil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports , il fit paroître , peu de jours après ,

une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du produit de cette économie les appointemens des officiers d'épée.

Nous avons vu comment le duc de Choiseul, en excitant le zèle des différens corps, & même des particuliers riches, avoit reçu des souscriptions qui, effectuées, devoient former une marine puissante. Tout récemment il venoit d'obtenir un million du clergé pour le même objet. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux constructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette espèce, mais dont on ne pouvoit se servir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaspé en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le ministre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaspé dans un cours de vingt-quatre lieues, nécessaire pour le transport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne sur cette rivière, conduit par M. d'Etigny, intendant de la province, sous la direction duquel tous les obstacles, que l'on avoit cru jusques-là invincibles, avoient été surmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple: c'étoit un véritable triomphe pour le commissaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu sous le règne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarnissant les ports de vaisseaux, en remplissant les magasins d'agrès, d'appareux, de munitions navales, le duc de Choiseul sentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la constitution de la marine militaire, constitution radicalement vicieuse, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la dernière guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé; il avoit médité, consulté, & il avoit vu que le seul remède étoit la suppression entière du corps de l'épée, & sa récréation sur un pied différent. Déjà il y travailloit;

il songeoit à o  
indistinctemen  
quelque gloire  
rendu plus nor  
saires, en offi  
conservés de la  
garder le secre  
& glorieuse p  
bientôt assailli  
l'opprobre qui  
de tant d'indiv  
bien entendu,  
la radiation d'o  
la cour fut en  
pour faire le m  
bien. Il se dépi  
lui donnoit que  
son cousin le  
étrangeres.

Le mauvais  
ministre pour l  
la formation de  
faire prendre ce  
mécontentes de  
climats funestes  
bitans détestoi  
donnés, qui, si  
officiers de terr  
tration qui leur  
despotisme révo  
pays, se ressent  
que respiroient  
çonnés à l'escla  
nery à la Martin  
& le comte d'Es  
de petits tyrans  
nation des Angl  
la faisoient des

il songeoit à ouvrir la porte au mérite , à le composer indistinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la dernière guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus , en officiers corsaires , en officiers marchands même , qu'en membres conservés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le secret sur une opération avantageuse à l'état & glorieuse pour le monarque. Il se trompa ; il fut bientôt affailli de toute la haute noblesse , alarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir sur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de son sein , lorsque l'honneur , bien entendu , l'auroit dû exciter à solliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rhumeur , & ce ministre , tout-puissant pour faire le mal , ne le fut pas assez pour réussir dans le bien. Il se dépit , il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à son cousin le duc de Praslin , & reprit les affaires étrangères.

Le mauvais succès qu'avoient eu les desseins de ce ministre pour la restauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles , ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur transmigration continuelle dans des climats funestes , où elles périssoient en foule. Les habitans détestoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés , qui , suivant le nouveau système , pris dans les officiers de terre aussi , n'entendoient rien à l'administration qui leur étoit confiée & n'y apportoient qu'un despotisme révoltant par-tout , mais davantage dans ces pays , se ressentant encore de l'attrait pour la liberté que respiroient les premiers habitans , & non encore façonnés à l'esclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique , M. de Nolivos à la Guadeloupe , & le comte d'Estaing à Saint-Domingue , étoient autant de petits tyrans qui faisoient regretter aux uns la domination des Anglois , dont ils avoient goûté la douceur & la faisoient désirer aux autres. Le dernier principa-

lement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injustice de ses demandes, par la bizarrerie de ses projets, par sa dureté dans leur exécution, occasionna la plus grande fermentation dans l'isle & fut à la veille de la voir se révolter. ( 1 )

Le duc de Choiseul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établissemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence nécessaire à l'exécution de semblables entreprises. On ne peut lui refuser du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop opposé aux combinaisons lentes & réfléchies, à la patience nécessaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obstacles, il s'en rebu oit aisément, lorsque la résistance devenoit trop longue. C'est ainsi qu'au lieu de laisser l'isle de Sainte-Lucie se peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop surchargée d'habitans, il voulut tout-à-coup y établir des cultures; il y fit passer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, sept ou huit cents hommes, dont la fatale destinée inspira plus de pitié que de surprise aux habiles spéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal sain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre, avec les soins convenables, la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un gouverneur & un intendant, les deux êtres les plus inutiles & souvent les deux fléaux les plus funestes aux colonies naissantes. Après un court essai, non moins dispendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs quand il n'y eut plus de société à régir, & le gouvernement de Sainte-Lucie, ainsi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique.

La fondation de la Guyanne, décorée du superbe nom

---

( 1 ) A l'occasion du rétablissement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le code *Théodat*, pièce curieuse de sa composition.

de Fra  
fut une  
On vo  
lui fair  
& l'on  
fautes.  
étoit c  
lorsque  
que du  
d'hom  
laissa f  
qu'en é  
une po  
dans la  
propre  
circonf  
racines  
la pert  
succur  
pinier  
vues ét  
le loca  
encore  
ciennes  
en Fra  
de la c  
furent  
sur des  
des pl  
nourri  
fut le f  
altérée  
causer  
acheve

Le c  
verneu  
temens  
huit m

de France Equinoxiale , entreprise dans le même tems , fut une opération encore plus folle & plus désastreuse. On vouloit , en faisant oublier à la nation ses calamités , lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées , & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'isle de Cayenne , habitée depuis un siecle , étoit constamment dans un état de misere & d'enfance lorsque le duc de Choiseul , plus occupé de la gloire que du bien du royaume , adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux qu'égaroit leur présomption , & se laissa séduire par sa magnificence. On lui représenta qu'en établissant dans le vaste continent de la Guyanne une population nationale & libre , capable de résister dans la suite par elle-même aux attaques étrangères , & propre à voler au secours des colonies à sucre lorsque les circonstances pourroient l'exiger , il se procuroit des racines de population & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'est donc , pour ainsi parler , une succursale à la mere-patrie qu'il se ménageoit , une pépiniere d'hommes & non une mine de richesses. Les vues étoient bonnes , mais le tems , les circonstances & le local mal choisis. Les mesures furent plus mal prises encore : on fit venir à grands frais des familles Alsaciennes , dont quelques-unes pensèrent mourir de faim en France avant d'être embarquées ; fâcheux pronostic de la destinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à-la-fois après une longue navigation sur des plages désertes & impraticables dans la saison des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le seul hospice qu'on leur fournit , & les subsistances altérées par la chaleur , l'humidité & le transport , y causèrent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le chevalier Turgot , auteur du projet , nommé gouverneur de la Guyanne avec cent mille liv. d'appointemens , dont il avoit joui paisiblement ici pendant dix-huit mois sous prétexte d'aider le ministre de ses conseils,

fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que portèrent les colons contre M. de Chanvallon, l'intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire, apprendre ce que répandoit déjà la rumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs, s'inculpant réciproquement. C'étoit un troisième procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance; il a été traité dans l'intérieur du cabinet des ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision, du moins légale. Le chevalier Turgot & M. de Chanvallon se sont vus disgraciés tour-à-tour; le dernier cependant, condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter n'ont pas moins eu lieu & plus amèrement. Le parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, maître des requêtes, le rapporteur du procès au conseil. Il s'en est suivi une affaire majeure avec la cour qui, à force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bizarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en a pas été moins nommé intendant de Corse & à différentes places dont il étoit susceptible.

Une anecdote trop curieuse pour être omise, arrivée à l'occasion de la catastrophe de la Guyanne, peint mieux le duc de Choiseul & la nature de son projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inféré dans ses feuilles une lettre qui lui

étoit  
envers  
en rou  
pays d  
de ce  
s'avisé  
mero.  
rien le  
contin  
revint  
nalité  
& fit  
l'esprit  
une in

Les  
pagnie  
aux ad  
années  
ration  
de des  
Quoi d  
c'étoit  
compa  
leurs a  
bien d  
celui-c  
autori  
à se l  
grand  
fourde  
lumin  
M. Ne  
rateur  
citive  
d'Afri  
S. M.  
dont  
dre, ;

étoit adressée, au sujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangère, à la veille de périr de misère en roue, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction : le ministre entend parler à table de cette aventure : le gueux de Freron, s'écrie-t-il, s'avise de parler de la Guyanne ! qu'on m'apporte le numero. On lui lit l'endroit touchant, & qui ne sentoit en rien le détracteur : il couchera ce soir au Fort-l'Evêque, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il est vrai que le ministre revint bientôt à des sentimens plus généreux. Le journaliste lui écrivit, se plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'est ainsi que le duc de Choiseul, ayant l'esprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injustice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la compagnie des Indes semblerent d'abord plus satisfaisans aux actionnaires, & leur firent espérer pendant quelques années un sort heureux & brillant ; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de destruction dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en soit, ayant osé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la compagnie, puisqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que sous son influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part ; celui-ci, sensible en apparence à leurs reproches, les autorisa à délibérer sur leur position, & tous consentirent à se laisser diriger par un négociant qui, marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition sourde dont on ne se défioit pas. Il ouvrit un plan si lumineux, si sage & si utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'est son nom, fut regardé comme le restaurateur de la compagnie. Dans la première assemblée décisive on rétrocéda au roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De sa part S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en possession, & laissa la faculté de prendre, au gré des votans & sans l'assistance d'aucuns com-

affaires royales, les arrangements & les moyens les plus convenables pour le rétablissement du commerce. En conséquence, dans ce premier moment de liberté on nomma des syndics, des directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour, dans le système d'administration qu'il avoit proposé. Il savoit comment se produit l'enthousiasme, & il avoit poussé l'audace jusqu'à assigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déjà d'avance cette époque de prospérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la compagnie se remit ainsi aveuglément à la discrétion d'un particulier.

Cette restauration, quoique faite avant que le duc de Choiseul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puisque la compagnie des Indes étoit dans le département du contrôleur-général : mais celui-ci n'étant en quelque sorte que son premier commis, elle doit être réputée comme son ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les rétrocessions faites au roi, l'autorité se trouvoit mêlée, & que le duc, homme à se l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-disposé à se l'attribuer toute entière, pour peu que son influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliser en bâtissant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit sur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Verfoi, & il est peu distant du territoire & de la ville qui domine le lac de son nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles intestins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en construisant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiseul la ville* : son dessein étoit de rendre ce port libre, ainsi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion, avec faculté de l'y exercer. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre florissante, vu son heureuse posi-

tion  
comm  
de se  
voient  
chante  
& ou  
Met  
Franc  
gnon  
coup  
tre, i  
feroit  
rain p  
nimité  
à mai  
quel il  
petit-  
restitu  
la phil  
qu'elle  
moins  
sion ce  
Bourb  
par le  
correc  
absolu  
juger  
vasion  
l'on n  
& où  
en ver  
ronne  
vence  
noit s  
pape  
elles f  
du roi

tion qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ses voisins. Les travaux commencerent; ils suivirent avec ardeur: M. de Voltaire les avoit déjà chantés, lorsque la disgrâce du ministre fit interrompre & oublier son plan.

Mettrons - nous au rang des acquisitions faites à la France par le duc de Choiseul [ 11 juin ] la ville d'Avignon & le comtat Venaisin, dont on s'empara sans coup férir? Si la chose n'eût dépendu que de ce ministre, il y a sans doute à parier que ce beau pays ne seroit jamais retourné sous la domination du souverain pontife; mais il connoissoit trop bien la pusillanimité de son maître, pour se flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus absolu que son petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & restitué trois fois les mêmes états. Il est vrai qu'alors la philosophie n'avoit pas autant éclairé les souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philosophe. Il s'étoit permis cette agression contre le pape pour l'honneur de la maison de Bourbon, insultée en la personne du duc de Parme par les anathêmes de sa sainteté. C'étoit une simple correction dont il vouloit user, & non une scission absolue, trop éloignée de son caractère. On en peut juger par la maniere respectueuse dont s'exécuta l'invasion, par l'ambiguïté même des lettres-patentes où l'on n'osoit articuler le vrai grief du souverain pontife, & où l'on parloit simplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; enfin par l'enregistrement du parlement de Provence qui, suivant les insinuations de la cour, ordonna seulement que les armes de notre saint-pere le pape serent ôtées avec respect & décence des lieux où elles se trouveroient, &, à leur place, remises celles du roi. En conséquence on se présenta devant Avignon.

avec deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le vice-légat parut plus grand que le général François en cette occasion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M., qu'il avoit ordre de sa sainteté de n'opposer nulle résistance, mais en même tems de lui déclarer, *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines ecclésiastiques, portées par la bulle in Cæna Domini.* L'intention du duc de Choiseul, qui avoit à cœur l'extinction absolue des jésuites dans la chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (1) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de son état, non-seulement qu'après qu'il auroit donné satisfaction à l'infant de Parme, mais encore anéanti l'ordre que poursuivait sa vengeance implacable. Le pape eut le courage de s'y refuser, & mourut sans avoir satisfait à aucun de ces deux points, qu'on n'obtint que sous son successeur Ganganelli.

Les premiers bruits répandus sur l'invasion prochaine d'Avignon, firent éclorre à la connoissance du public un pari assez bizarre. M. le marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763, avoit remis à M. de Brancas une somme de 18000 liv., dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour jusqu'à la première hostilité entre la France & quelqu'autre puissance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le restant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l'excédent sur le même pied, tant que la paix dureroit. On demanda si cette invasion étoit une hostilité? Point d'opposition ni de défense, aucun coup de fusil de tiré; les ministres restoient respectivement

---

(1) Nous renvoyons aux piéces pour servir à cette histoire, une lettre manuscrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur se soit trouvée en défaut. N<sup>o</sup>. I.

dans  
ment  
ne p  
Ce  
la ré  
buer  
énorm  
été o  
subs  
de co  
ce ro  
& les  
guer  
un pe  
Corse  
à la  
comm  
privés  
la ten  
malhe  
tere  
feroit  
d'une  
oblig  
une d  
une o  
dédor  
Cana  
ver t  
bois  
espec  
feroit  
ce pr  
un p

(1  
d'un  
nos l

dans les cours où ils résidoient. On ne fait pas comment fut décidé la question, qui dut, au surplus, ne pas tarder à être résolue par la guerre de Corse.

Cette isle étoit soulevée depuis quarante ans contre la république de Gênes : celle-ci persistoit à s'en attribuer la suzeraineté ; après avoir dépensé des sommes énormes, avoir épuisé ses forces sans succès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de subsides, s'étoit chargée des frais de souveraineté & de contenir avec ses troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les subsides étant éteints à la paix, & les Génois toujours dans l'impuissance de subjuguier par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corfes, dès que les François se seroient retirés, étoient à la veille de jouir de cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même sous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureusement pour eux, un Choiseul dans le ministère de Versailles. Il fit entendre au conseil, qu'il seroit aisé d'obtenir de la république de Gênes la cession d'une isle qui ne lui étoit qu'onéreuse, & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait : il la représenta comme une des meilleures acquisitions qu'on pût faire, comme une colonie fertile, excellente, comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, sur-tout du Canada, puisqu'aux pelleteries près on pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce pays, principalement des bois de construction & des munitions de différente espece pour la marine (1) ; que la conservation n'en seroit pas difficile, vu la proximité ; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage & de se ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditer-

---

(1) Tous ces avantages sont détaillés dans une *Lettre d'un philosophe voyageant en Corse*, manuscrite, & que nos lecteurs liront avec plaisir. N<sup>o</sup>. II.

ranée & de l'ôter à la Grande-Bretagne qu'il prétendit y songer. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du ministre : le roi seul en fut alarmé, par la crainte de la jalousie des Anglois. M. de Choiseul étoit trop bon courtisan pour ne pas rassurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient sans qu'ils en témoignassent par aucune rupture leur mécontentement. Sans doute, il y eut des membres assez sages pour envisager aussi les dépenses auxquelles cette expédition devoit entraîner ; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla sur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut résolu de consommer l'acquisition. Une chose qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la question si les droits de la république de Gênes sur la Corse étoient bien valides ? si la réclamation constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siècle s'étoit affranchi d'un joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime ? Enfin, en supposant la justice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet érat de transporter à la France sa souveraineté, sans le consentement exprès ou tacite de la nation ?

Sans agiter ces grands points de diplomatie réservés à la discussion des spéculateurs oisifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le ministère de Versailles fit valoir la seule loi des souverains, la loi du plus fort. Le marquis de Chauvelin, nommé général des troupes du roi, à son arrivée, sans autre formalité préalable, manifesta un édit de son maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme roi de Corse, & par une ordonnance particulière il déclara rebelle quiconque ne se soumettroit pas & tenteroit, suivant le principe du droit naturel, de repousser la force par la force. [ 27 août. ] Enfin, il étoit enjoint aux bâtimens Corfes de prendre le pavillon François, sinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les puissances

à leur  
avec  
qui le  
faite  
de s'  
prouv  
soudai  
sance  
l'Euro  
mais f  
d'érat  
pas pe  
que S.  
pour l  
pied d  
blique  
parlât  
état,  
blissoit  
Gênes  
raisonn  
dès qu  
l'autre  
laquell  
falloit  
miner  
contra  
France  
toujour  
de let  
ennem  
Choise  
que se  
repren  
pacific  
que d  
de vé  
royau

à leur courre sus. Les premières hostilités exercées avec succès enflèrent l'orgueil du duc de Choiseul, qui les fit insérer dans la gazette de France avec une faste puérile & des expressions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes Françaises, fut rendu soudain par les gazettes étrangères avec une complaisance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invasion. Un manifeste modéré, mais ferme, au nom du général & du suprême conseil d'état du royaume de Corse, [ 28 août ] ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple si fier s'y plaignoit que S. M. T. Chr., après l'avoir spécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité sur ce pied d'un accommodement entre la nation & la république de Gênes pendant quatre années consécutives, parlât de se substituer à de prétendus droits de cet état, dont elle avoit avoué l'impuissance. Il y étoit établi qu'en admettant même la souveraineté de Gênes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raisonné entre les deux parties, résolu nécessairement dès que l'une d'elle s'en départoit par une cession dont l'autre non-seulement n'étoit pas consentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appelée, car il falloit savoir avant, si les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corse, de contracter avec Gênes, étoient les mêmes envers la France. On faisoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes Françaises, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie; on s'y plaignoit de la perfidie du duc de Choiseul, qui après lui avoir écrit pour la rassurer que son état n'étoit point changé, qu'on pourroit reprendre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la république de Gênes, souffroit que des troupes admises sous ce prétexte exerçassent de véritables hostilités & cherchassent à envahir le royaume, à traiter les Corfès comme une nation

conquise , comme un troupeau de moutons vendus au marché.

Ce manifeste fut soutenu d'une défense si vigoureuse , que la fin de la campagne tourna toute entière en l'honneur des Cozes. Ils avoient à leur tête Paoli , à-la-fois homme de lettres , législateur , politique , guerrier ; du moins telle étoit alors sa réputation. Il sentoit parfaitement ne pouvoir être en état de résister seul à la France ; mais son objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane , de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat , par l'insalubrité du local , par les maladies : il se flattoit de trouver de l'appui en Angleterre ; il en reçut effectivement des secours , quelques particuliers y passerent , & il attendoit des efforts plus efficaces.

Cependant on murmuroit beaucoup en France ; on avoit perdu des milliers d'hommes ; on en étoit déjà au trentième million de dépense , & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux , bien loin de consoler , ne contenoient que des lamentations. On en faisoit même une description si affreuse , qu'en supposant la reddition complète de l'isle , on s'attendoit à la trouver déserte , inculte ; il y falloit tout créer & sacrifier deux cents millions avant d'en recueillir aucune utilité. Le duc de Choiseul qui , facile à s'éblouir des premières spéculations brillantes s'offrant à son imagination , n'avoit point l'entêtement d'un génie borné , & revenoit aussi aisément à des considérations plus sages , reconnut la folie de son projet. Il l'auroit peut-être abandonné , si sa faveur & sur-tout son honneur n'eussent dépendu de sa réussite. Le roi prenoit de l'humeur ; le marquis de Chauvelin , son favori , outré du rôle de fugitif qu'on lui faisoit jouer devant une poignée de montagnards , ne cessoit de se plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes ; il en demandoit à force de nouvelles : pour se compromettre moins il exagéroit les difficultés , les dépenses & le peu d'avantages à retirer d'une semblable conquête ; il

avoit  
lui to  
Le du  
intini  
Londr  
la Cor  
huit b  
velin  
qui n  
le flat  
royoit  
mission  
se pré  
trouva  
conqu  
dignité  
élever  
une pa  
corps

Dan  
Les pri  
terre l  
dont la  
& le c  
résistan  
gierent  
dres y  
vaine &

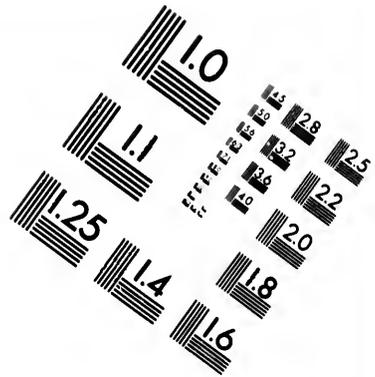
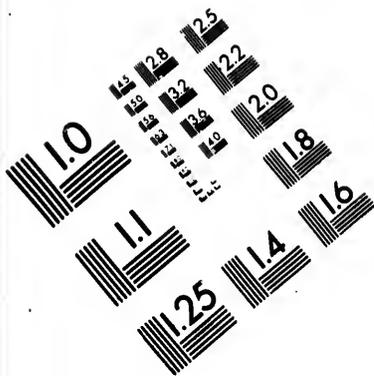
Le si  
dix-hui  
devenu  
l'intéri  
auroit  
prévit  
ler cert  
privé d  
des fin  
départe

avoit sur-tout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombassent sur les bras, & tout auroit été perdu. Le duc de Choiseul vit qu'il n'y avoit pas à reculer : il intimidé, séduisit ou endormit tellement la cour de Londres qu'elle ne remua pas ; il résolut de remplir la Corse de troupes, il y fit passer jusqu'à quarante-huit bataillons ; il fit substituer au marquis de Chauvelin le comte de Vaux, général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux ; il le flatta du bâton de maréchal de France, s'il nettoyoit la Corse promptement. Celui-ci remplit sa mission trop habilement, sans doute ; car n'ayant pu se présenter par-tout, en moins de deux mois, il trouva maître de toute l'isle ; & cette rapide conquête, par laquelle il se flattoit d'arriver à la dignité promise, servit de prétexte pour ne s'y pas élever : il n'avoit rien fait d'assez difficile qui méritât une pareille récompense, en le faisant passer sur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

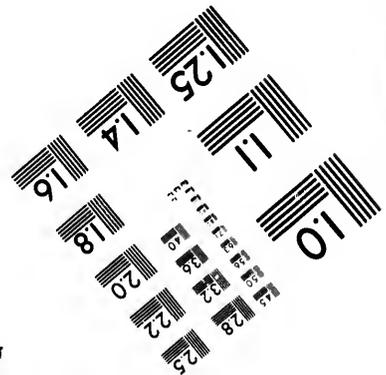
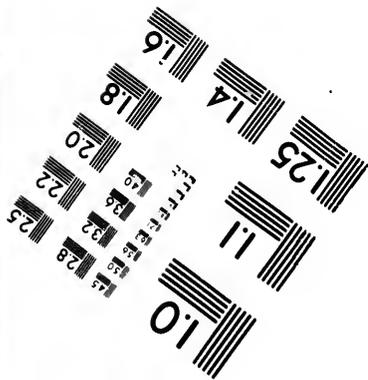
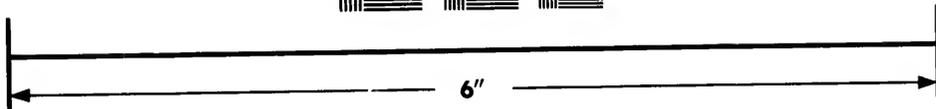
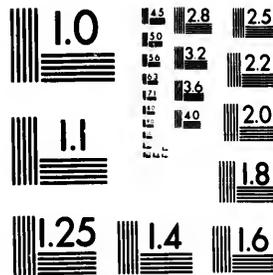
Dans le vrai, le découragement seul avoit tout opéré. Les principaux chefs ne trouvant point dans l'Angleterre les ressources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perspective leur avoit servi à soutenir l'espoir & le courage de leurs compatriotes, regarderent la résistance comme aussi vaine que périlleuse. Ils se réfugièrent dans les états voisins, & Paoli passé à Londres y perdit & ses vains titres & sa gloire aussi vaine & même ses talens, devenus un problème.

Le succès de l'envahissement de la Corse retarda de dix-huit mois la chute du duc de Choiseul. Elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la cour ; changement que le ministre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit, ou ne prévint pas assez les suites funestes. Avant de détailler cette singulière anecdote en rentrant dans la vie privée du monarque, poursuivons le tableau de l'état des finances, de la justice & de la religion, les seuls départemens qui nous restent à parcourir.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

2.8  
2.5  
2.2  
2.0  
1.8

10  
1.8  
1.5

Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu contrôleur-général. Ce choix fait dans la classe de la magistrature & entre les membres du parlement les plus austeres, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances : on ne parloit que de retranchement, d'économie. La marquise de Pompadour, courant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la cour, affecta de lui adresser une boîte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot de sa main elle lui disoit galamment, que présument trop de sa modestie pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyoit sa ressemblance véritable, & au fond de la boîte étoit le quatrain suivant :

De l'habile & sage Sully,

Il ne nous reste que l'image :

Aujourd'hui ce grand personnage

Va revivre dans Laverdy.

Les premières opérations de ce ministre furent vraiment patriotiques. Peu de jours après son élévation le parlement enrégistra une déclaration, [ 22 déc. 1763 ] portant permission de faire le commerce & le transport des grains de toute espece, de province à province, sans payer aucuns droits ; & au bout de quelques mois, un édit sur la même matiere, [ 19 juill. 1764 ] par lequel le commerce des grains étoit entièrement libre, sans qu'il fût besoin de permission pour les faire entrer & sortir du royaume, à la charge seulement d'un droit léger dans le premier cas, & ne défendant l'exportation par les ports & lieux situés sur la frontiere, que lorsque le prix du bled auroit été porté pendant trois marchés consécutifs à un prix désigné & alarmant.

Mais c'est encore au duc de Choiseul qu'il falloit rapporter ces heureuses innovations dans le régime

régulé  
sopho  
chef  
confi  
à rais  
C'éto  
clopé  
cercle  
verfel  
seul à  
tacho  
Une  
culier  
agrair  
en un  
leur f  
dans  
madan  
assez e  
avoit t  
pour a  
conye  
& lui  
docteu  
mique  
car ces  
que pa  
Mirab  
peu c  
cellen  
pentée  
& sur  
d'en d  
contra  
impor  
idées  
plus l  
reuse

réglémentaire , ou plutôt à une secte nouvelle de philo-  
 sophes qui commençoit à faire bruit , & qui ayant son  
 chef auprès de la marquise , avoit acquis beaucoup de  
 consistance & de crédit. Il est bon de la faire connoître ,  
 à raison du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là.  
 C'étoit une émanation des encyclopédistes. Un ency-  
 clopédiste , suivant la définition du mot embrasse le  
 cercle de toutes les connoissances humaines ; il est uni-  
 versel. Cependant , comme un mortel ne peut suffire  
 seul à tant de choses , cette espece de philosophes s'at-  
 tachoit principalement à la métaphysique & à la morale.  
 Une classe d'entr'eux , entraînée par un attrait parti-  
 culier , prit pour objet de ses spéculations les matieres  
 agraires & la partie d'administration qui y est relative ,  
 en un mot , l'économie intérieure du royaume : de-là  
 leur surnom d'économistes. L'homme le plus profond  
 dans cette science , étoit M. Quesnay , médecin de  
 madame de Pompadour. Louis XV , qui n'étoit point  
 assez enthousiaste du mérite pour aller au-devant de lui ,  
 avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer , lorsqu'il tomboit ,  
 pour ainsi parler , sous sa main. Il goûta M. Quesnay ; il  
 conversoit volontiers avec lui ; il l'appelloit son *pen-  
 seur* , & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce  
 docteur initia S. M. aux mysteres des principes écono-  
 miques , ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples ;  
 car cette science n'est devenue compliquée & abstraite  
 que par le charlatanisme de ses maîtres. Le marquis de  
 Mirabeau , auteur de *l'Ami des hommes* , n'y avoit pas  
 peu contribué , en publiant cet ouvrage rempli d'ex-  
 cellentes vues , mais obscurcies par le galimatias des  
 pensées , le néologisme barbare du style , des tournures ,  
 & sur-tout par un pédantisme emphatique , bien capable  
 d'en dégoûter. Son livre produisit cependant tout le  
 contraire : il excita l'attention sur une matiere aussi  
 importante que l'agriculture & la population ; toutes les  
 idées se tournerent vers cette partie , & des écrivains  
 plus lumineux l'ayant bien discutée , il se fit une heu-  
 reuse révolution à cet égard , qui auroit rendu la France

beaucoup plus florissante, si elle n'eût eu à sa tête des ministres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fisc public, qu'à l'avantage & au bonheur des sujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les sciences de spéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec soin: les parties seules de l'agriculture & du commerce qui sont de nécessité & d'utilité première, les plus intéressantes de toutes pour le soutien & la puissance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on institua dans les diverses provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces sciences au degré de perfection dont elles sont susceptibles, & de procurer au royaume toutes les ressources qu'il est à portée de faire valoir, d'un côté par la fertilité de son sol, de l'autre par son heureuse position sur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple: [ 20 mars 1767 ] il s'y forma, de l'agrément du roi, une société d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt suivi à Paris & ailleurs.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands seigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La classe des paysans, jusqu'alors si méprisée, si vexée, acquit une sorte de consistance, fut ménagée. On les encouragea; on sentit l'absurdité de laisser mourir de faim une province, lorsque celle limitrophe regorgeoit de blés; d'empêcher les cultivateurs de profiter de leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une subsistance dont ils manqueroient, & l'on fit les loix sages dont nous avons parlé.

Une déclaration du roi [ 14 juin 1764 ] portant exemption de tailles & autres impositions pour les marais qui seront desséchés, & celle portant exemption [ 13 juillet ] pendant trois ans des privilèges des communaux de la maison du roi, & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille, qu'en faisant

résid  
conti  
qu'on  
cupo  
fut p  
géné  
que  
n'en  
ration  
la réf  
l'emp  
dant  
pour  
Cet é  
nistr  
non-  
grevo  
d'exte  
ment  
rentes  
sement  
parven  
dettes  
faire r  
faire li  
génant  
liers &  
ment,  
cet arr  
le duc  
comme  
répond  
sance  
» tour  
consola  
» qua-  
Cett  
charge

résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuèrent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce contrôleur-général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie; que croyant receler en lui seul toutes les lumières, il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances: on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux & tendant au despotisme. Enfin, son édit [17 décemb. 1764] pour la libération des dettes de l'état, trahit son ineptie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le ministre qui l'enfanta & pour le parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'état, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une pour le paiement des rentes & effets dus par le roi; l'autre pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un coup-d'œil la totalité des dettes, on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveler & viser, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats: formalités longues, gênantes, & non moins dispendieuses pour les particuliers & pour le roi. Mais au moyen de ce convertissement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aise. Ayant rencontré le duc de Bouillon, abymé de dettes, elle lui demanda comment alloient ses affaires? « Fort mal, Sire, » lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaisance du monarque: « fort mal; mes créanciers me » tourmentent toujours beaucoup. » Mais pour toute consolation: « *Que ne faites-vous comme moi, lui répliqua-t-il, Laverdy vient de me mettre à jour.* »

Cette libération, dont le fond étoit un surcroît de charge, car, pour & donner un air d'équité plus sévère,

le contrôleur-général, bien différent de ses semblables qui comptent pour rien les injustices de leurs prédécesseurs & ne se prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites sur le pied des anciens capitaux, mais pour le remboursement seulement. C'étoit une leurre qu'il avoit donné à ses confreres du parlement, ayant beaucoup de rentes de cette espece, dont ils se flatterent d'être remboursés les premiers, quoique, suivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du sort. On prétend que le grand banc même le fut sur-le-champ, ce qui facilita beaucoup l'enregistrement.

Le conseil fut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainsi légalement la perception des deux vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enregistrement fait en lit de justice, toujours odieux. Le parlement anéantissoit par-là toutes ses remontrances & toutes celles des autres; il sembloit venir à résipiscence, s'avouer coupable d'une résistance déraisonnable, & reconnoître implicitement la justice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur sur les classes de province. Aussi la cour-des-aides, plus attentive à éviter cette inconséquence & à conserver l'honneur de la magistrature, après diverses modifications ajouta ces paroles remarquables :

« Sera supplié en outre ledit seigneur roi de rendre  
 » au corps entier de la magistrature la justice qui lui est  
 » due pour les violences inouïes exercées envers plusieurs cours de son royaume, & de rassurer ses peuples qui, témoins des excès auxquels on s'est porté  
 » contre les magistrats, n'ont que trop appris ce qu'ils  
 » avoient à craindre, si de pareils abus de l'autorité  
 » militaire n'étoient réprimés par la punition la plus  
 » sévere. Ordonne que copies collationnées de la présente déclaration, ensemble du présent arrêt, seront  
 » envoyées ès sieges des élections, &c. »

Une autre disposition de cet édit, qui avoit singulièrement flatté le parlement, & peut-être en avoit imposé à un certain point à la nation, c'étoit l'établissement

d'une  
 gnie,  
 les op  
 tation  
 cette  
 roya  
 elle  
 procu  
 mens  
 autan  
 avec  
 gnie,  
 ne fit  
 déper  
 avoit  
 rifans  
 l'autr  
 nomi  
 choit  
 plus  
 M.  
 nour  
 en pl  
 & de  
 che  
 comm  
 où il  
 les id  
 A ch  
 inven  
 cours  
 quelq  
 de p  
 roi,  
 misér  
 S. M  
 c'éto  
 impo

d'une chambre composée de membres de cette compagnie, pour veiller à son exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les questions & contestations qui pourroient s'élever à leur occasion. Mais cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour le royaume, par les honoraires de ses membres. Du reste, elle n'arrêta point la diversion des deniers, elle ne procura point l'exactitude des paiemens; les remboursemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour satisfaire aux engagements pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le désordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part satisfaire aux dépenses du roi qui, n'ayant plus de maîtresse en titre, avoit beaucoup de fantaisies & étoit entouré de courtisans & de favoris avides profitant de sa facilité; de l'autre, aux prodigalités du duc de Choiseul qui, n'économisant pas plus les trésors de l'état que le sien, tranchoit du petit souverain dans son genre, & avoit encore plus de créatures à satisfaire que son maître.

M. de Laverdy qui, sous un air casard & modeste, nourrissoit une ambition démesurée, ne pouvant rester en place qu'en subvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de son ministre, étoit sans relâche occupé à chercher de nouvelles ressources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui suggéroient de cupides subalternes. A chaque besoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiscale qui provoquoit les remontrances des cours; car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotisme l'empôrtoit ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponses qu'il suggéroit au roi, où joignant la bassesse du mensonge à une commiseration dérisoire, il faisoit sans cesse assurer par S. M. qu'elle portoit ses sujets dans son cœur; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impositions, qu'elle espéroit être bientôt en état de

les soulager par les réformes, par l'économie, par la bonne administration, par l'amélioration des finances; tandis que tout ce qui se passoit sous les yeux de la nation étoit une contradiction manifeste de ces discours hypocrites.

Ce fut ce ministre qui contribua merveilleusement à accroître les troubles de Bretagne, en attendant aux droits des états, en leur écrivant des lettres insolentes, en faisant ensuite le rôle d'auteur & d'historien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour détruire leurs privilèges, & établir le despotisme du roi sur les ruines de leur droit public. On se rappelle encore avec quel mépris il fut chansonné dans cette province. Le ridicule fut la seule arme qu'on employa contre lui & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris, & ce qui le désola surtout, ce fut une caricature, où l'on le représentoit sous la figure d'un homme portant une hotte sur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains [ l'attribut du contrôleur-général ] cherchant dans tous les ruisseaux & dans tous les tas d'ordure. Du bout de son bâton sortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du conseil*. Il avoit des lunettes sur le nez, & sembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au physique & au moral de ce personnage. Enfin au bas étoit écrit : *au grand chiffonnier de France*. Parodiant Vespasien qui avoit mis un impôt sur les urines, on poussa la dérision jusqu'à lui adresser un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un ministre qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des soulèvements. La liberté accordée au commerce des blés, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec l'étranger, bien loin d'opérer les salutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté

énorme  
de lége  
la mort  
à préju  
ves, at  
teurs.  
sur les  
maniere  
rent qu  
contrai  
découv  
puissant  
qu'au t  
res, fai  
ni infan  
plus pu  
de déto  
un min  
partie d  
de la di  
de Lou  
comblé  
subsisto

M. de  
avoit v  
retirer  
donné  
pas qu'e  
qui, ge  
bourgeo  
classe,  
entrer  
rent. C  
fioit un  
ancienn  
Il voul  
membre  
sa vanit

énorme de cette denrée ; cherté soutenue & qui, fauf de légers rallentifsemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du roi. Les partifans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au système des novateurs. Les économiftes, au contraire, la rejetterent fur les mauvaises récoltes, mais plus encore fur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieufe qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'ofant découvrir la caufe véritable tenant à des manœuvres puiffantes & fetretes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les miniftres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des fubalternes, qui ne craignant ni infamie ni la haine publique, s'engraiffoient de la plus pure fubftance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention fur un miniftre difgracié, qui, chargé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la difette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mefure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais fon ouvrage fubfiftoit.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle-général avoit voulu conferver fa maifon particulière, pour s'y retirer quand il feroit rendu à la vie privée; qui avoit donné un état de fa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant la geition des finances; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, defiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au miniftère, en fortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il juftifioit une longue poffeffion de noblèffe, de race très-ancienne & devenoit fufceptible de tous les honneurs. Il voulut être confeiller d'honneur du parlement, membre honoraire de l'academie des belles-lettres, & fa vanité fouffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems

décoré du cordon-bleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-Manteaux, il la vendit & se fit donner par le roi & rebâtit le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contigüe. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la première. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même possesseur de deux cents mille livres de rentes, eut raison d'écrire à ses filles, en leur annonçant sa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance*. C'est l'expression dont il se servoit & qui caractérisoit à merveille la maniere dont il avoit géré sa place pour son propre compte.

Le duc de Choiseul lui fit nommer pour successeur M. Maynon d'Invaux. [ 27 sept. ] Sa reconnoissance envers ce conseiller d'état, la sagacité qu'il croyoit lui avoir reconnu dans ses rapports au conseil, enfin, son caractère doux & modéré, le rendirent à ses yeux digne de cette confiance, & il se laissa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier commis plus distingué sous le *chef du conseil des finances*, dont le duc de Choiseul avoit fait rétablir la dignité pour le duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que sous l'influence de son cousin. Celui-ci se flatta d'aider de ses conseils, & de diriger son protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il espéroit. M. d'Invaux, d'une fanté foible, peu laborieux, étoit incapable de soutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulsion de son conducteur, il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que passer. La seule chose qu'on ait à lui reprocher, c'est, par une complaisance aveugle envers les deux ministres & autres gens de la cour qui avoient formé des spéculations de fortune sur la suspension du privilège de la compagnie des

des  
cet é  
nom  
table.  
sa rép  
qu'à  
soit,  
démisi  
goûté  
perme  
s'il n'a  
de lui  
retrait  
va bie  
teurs  
de la  
Celui  
contrô  
Maupé  
lution  
second  
Les  
violent  
eux pa  
n'avoit  
plus pr  
comm  
le haut  
cureur-  
Le silen  
& les  
avoient  
calme  
violenn  
[ juin 17

( 1 )  
imprim  
Tom

des Indes , d'avoir osé porter le premier la main à cet édifice , que son antiquité , sa magnificence & le nom de son auteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa réputation ; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit , on lui fut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un conseil où ses projets ne furent pas goûtés , & plus encore d'avoir supplié le roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage , & s'il n'avoit point été utile à l'état durant son ministère , de lui être pas au moins à charge dans l'oïveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux abbé Terrai , qui va bientôt figurer dans le cercle des ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'état & de la dernière ruine des finances & du crédit du roi. Celui des Choiseul commençoit à tomber. Le nouveau contrôleur-général fut l'ouvrage de M. le chancelier de Maupeou qui , méditant de son côté une grande révolution dans la magistrature , avoit besoin d'un pareil second.

Les parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jetée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris , n'avoit produit qu'une scission momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des commandans qui les avoient molestés , ils avoient repris le *haut du pavé* , suivant l'expression d'un célèbre procureur-général , ( 1 ) ce n'avoit pas été pour long-tems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet , & les grâces d'un autre genre dont ces courtisans avoient été comblés , ne pouvoient leur faire espérer un calme sincère. L'orage recommença bientôt & plus violemment. La destruction du parlement de Pau , [juin 1765] à laquelle les autres classes ne s'opposèrent

( 1 ) M. de la Chalotais , dans une lettre à son fils , imprimée au procès.

pas assez fortement , & reconstruit au gré du ministère , encouragea celui-ci à des entreprises plus hardies , & les deux procureurs généraux de Rennes , ainsi que plusieurs conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête , firent sentir aux magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs pairs*. Ce procès est ce qu'on appelle *l'affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les Jésuites (1) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais , l'auteur de ces écrits , leur parut leur plus redoutable adverfaire en Bretagne , & n'ayant pu se soustraire à leur destruction , ils songerent à profiter du parti puissant qu'ils avoient dans cette province , afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétablissement , ou du moins pour se venger. Les états de 1763 leur fournirent occasion de commencer. Les évêques , celui de Rennes , Desnos , à leur tête , étoient pour eux. Presque tout l'ordre ecclésiastique , quelques membres de la noblesse composoient un nombre assez considérable , soutenu & protégé par le commandant , qui d'ailleurs dispofoit du tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les arrêts qui avoient dissous la société en Bretagne , comme rendus contre les droits des états , d'opposer ceux-ci au parlement & la nation à la nation. Leurs partisans furent très-animés ; des gentilshommes qualifiés se firent sur le théâtre (2) des menaces , & le duc d'Aiguillon , qui auroit dû arrêter ces excès , les autorisoit indirectement par son silence. On revint trois fois à la charge , on lisoit & l'on faisoit lire clandestinement des lettres ,

(1) Tout cet historique est pris en partie d'un mémoire manuscrit de M. de la Chalotais , qui se trouve dans la bibliothèque de M. le duc de Rohan.

(2) On appelle ainsi le lieu d'assemblée générale des trois ordres.

vraies  
esprits  
à ces  
la pro  
comm  
M.  
prop  
maint  
teur ,  
tour  
excite  
leurs  
toute  
dant a  
querel  
cable  
dessein  
Il y  
l'admi  
chenl  
& con  
étoient  
ceux-c  
de les  
aigriff  
ils fire  
sonnag  
compa  
rieux  
d'Aigu  
elle &  
porté  
ches i  
rées si  
viter  
dans l  
desiro  
Les

vraies ou fausses, du feu dauphin, pour émouvoir les esprits en faveur des jésuites; & si l'on eût laissé le cours à ces mouvemens, ils eussent probablement excité dans la province une guerre civile, qui bientôt après se fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéressé par amour-propre, par sûreté de sa personne que par patriotisme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal instigateur, détourna les troubles que le commandant, toujours protégé & protecteur des jésuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le duc de Choiseul de leurs manœuvres combinées, qui découvertes perdirent toute leur activité aux états. Mais la société crut cependant avoir obtenu un grand succès en rendant leur querelle personnelle au duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi de leur. Fiers de ce chef, ils formèrent le dessein de réussir d'une autre manière.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'administration du commandant, concernant les grands chemins. Le parlement les avoit prises en considération, & comme les magistrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru opposés aux jésuites, ceux-ci & le duc d'Aiguillon se réunirent dans le dessein de les perdre. Par une adresse digne des premiers, en aigrissant l'amour-propre du contrôleur-général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce personnage vain, janséniste outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province, il seconda le duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le parlement. Il se trouva tellement emporté hors de ses mesures, que par une suite de démarches incompréhensibles, dont plusieurs étoient préparées si artificieusement, qu'il étoit impossiblement d'éviter le piège, on parvint à précipiter les magistrats dans le parti des démissions, que presque aucun d'eux ne desiroit.

Les jésuites & leurs partisans, ainsi restés maîtres du

champ de bataille, tinrent toutes les assemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le résultat fut de consommer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ses *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé si éloquemment le vice des constitutions & du régime de l'ordre, & qui pendant les états s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. [1769.] Par suite, son fils & quelques magistrats les plus ardents contr'eux, devoient être victimes du complot: toutes les circonstances étoient favorables à la réussite; ils avoient pour eux le commandant de la province & son oncle le comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du souverain, se trouvoit ainsi juge & partie, & avoit eu l'infamie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin, ils avoient le roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grâce en aucun genre; il en avoit prévenu les ministres, & même celui dépositaire des grates ecclésiastiques. (1)

La désolation répandue dans la province par la dispersion du parlement, occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tiroient même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se portèrent à fabriquer des piéces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontents. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires, tant en vers qu'en prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains magistrats

(1) Cette anecdote se trouve dans une lettre de M. Piquet de Montreuil, conseiller de grand'chambre du parlement de Bretagne, datée de Versailles du 28 décembre 1764, conlignée au procès.

ou autre  
ses lett  
adressée  
avoit ét  
qu'il s'e

La n  
Chalota  
démis,  
plus sca  
royale,  
même,  
comme  
tranqui  
16 nove  
d'avoir  
ter en  
pour y  
illicites  
des co  
diffame  
de l'atr  
entrepr  
d'indép  
discour  
l'audac  
nymes  
toires à

C'est  
procéde  
dans le  
de la ré  
au parl  
démissi  
On che  
certain  
que de  
puisqu  
même

ou autres sujets zélés, dévoués au gouvernement, diverses lettres anonymes injurieuses à l'autorité royale, adressées à des ministres. La connoissance de ces délits avoit été attribuée au parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il se passoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 novembre 1765, MM. de la Chalotais pere & fils, & trois conseillers du parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus scandaleux. On fut ensuite par un acte de la majesté royale, où l'on rendoit le monarque, accusateur lui-même, que ces magistrats lui avoient été représentés comme également ennemis de son autorité & de la tranquillité publique. On y disoit [lettres-patentes du 16 novemb. 1765] qu'ils étoient justement soupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagne une fermentation dangereuse; que, pour y parvenir, ils avoient fait entr'eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles & entretenu des correspondances suspectes; que non contents de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au service du souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits composés dans l'esprit d'indépendance, qui leur avoit fait tenir en public les discours les plus séditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace jusqu'à faire parvenir à la cour des billets anonymes, injurieux à la personne du monarque & attentatoires à la majesté royale.

C'est sur ces accusations vagues que commença une procédure monstrueuse, dont il n'existe aucun exemple dans les fastes de la justice. Pour sauver les apparences de la régularité, pour mieux tromper le roi, on offrit au parlement de Bretagne rassemblé, de lui rendre ses démissions & de lui laisser juger ses membres arrêtés. On cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du moins que de bonne-foi & avec la plus entière impartialité, puisqu'on ne vouloit point d'autre tribunal que celui même que leur donnoit la loi; mais en même tems on

mettoit à cette offre une condition impossible à remplir pour les magistrats, celle, en reprenant leurs fonctions, de trahir leur honneur, leur serment & leur patrie. Ce qu'on avoit prévu arriva. Le parlement, délibérant sur les ordres du roi, arrêta que les motifs déterminans de l'acte des démissions subsistoient dans toute leur force, & y persisterent. [ 12 novemb. 1765. ] Quelques-uns même des non-démittans y accédèrent cette fois. C'est ce qu'on desiroit. Alors encouragé par l'exemple du parlement de Pau, on résolut de reconstruire celui de Rennes sur le même pied, & provisoirement on le fit tenir par le conseil. On lui adressa, dès son ouverture, [ 26 novemb. ] des lettres-patentes pour procéder à l'instruction du procès des magistrats accusés. Puis ayant recruté [ 16 janvier 1766 ] quelques officiers démis & rétabli le corps, on parut un instant leur renvoyer la connoissance de l'affaire. Cette manœuvre étoit concertée avec eux qui, non-moins enl'armis de ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit un reproche continuel de leur lâcheté, n'osèrent cependant rendre le jugement que desiroit la cour, & se déportèrent d'un droit dont ils pouvoient refuser de jouir, mais dont ils ne pouvoient priver les accusés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux commissaires de continuer l'instruction, & à cet effet nouvelles lettres-patentes [ 24 janvier 1766 ] portant établissement d'une Commission du conseil de S. M. pour tenir une chambre royale à Saint-Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce tribunal postiche, (1) disparu de Rennes. C'est-là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, toutes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches que vouloit le commandant de la province, instigateur secret de cette machination, ce qui faisoit subir à la procédure autant de variations; c'est-là qu'avec des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des loix

(1) Expression des remontrances du parlement tenant à Rouen, adressées au roi en 1766.

multi  
déroge  
tionné  
fantes  
accusé  
prer p  
faillés  
croit u  
avec t  
brusqu  
vigour  
rent d  
Le duc  
tourme  
& lui f  
L'aff  
commi  
[ 17 fév  
constan  
naturel  
gagnés  
voient  
la pers  
cusés  
atten f  
cernan  
concer  
d'être  
daman  
de Bo  
moins  
Blanch  
effet,  
son in  
(1) C  
pour  
celui-c  
qui lu

multipliées pour elle seule , fabriquées par l'accusateur , dérogeant successivement l'une à l'autre , & proportionnées aux jours , aux momens , aux difficultés naissantes , & enfanté un *code* exprès pour noircir les accusés & opérer leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour l'exécution d'un jugement minuté à Versailles avant le départ des commissaires , & si l'on en croit une tradition constante , le bourreau étoit parti avec tous les instrumens du supplice qui devoit se brusquer dans la citadelle de Saint-Malo , lorsque les vigoureuses remontrances du parlement de Paris jetèrent dans le cœur du monarque un remord salutaire. Le duc de Choiseul vint trouver en ce moment le roi tourmenté d'anxiétés cruelles ; il acheva de l'émouvoir & lui fit révoquer l'arrêt de sang déjà signé.

L'affaire prit un autre cours : les pouvoirs de la commission cessèrent ; la continuation du procès revint [ 17 févr. 1766 ] pardevant les juges naturels qu'avoient constamment réclamés les prisonniers. Mais ces juges naturels n'étant que des magistrats en petit nombre , gagnés par faveur ou intimidés par crainte , ne pouvoient former le véritable parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalorais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit , attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers , encore moins d'un concernant des membres d'une cour , ayant le droit d'être jugés toutes les chambres assemblées , & ils demandèrent à être renvoyés pardevant le parlement de Bordeaux. (1) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche , conseiller , nommé procureur-général à cet effet , quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout

(1) Ce parlement est désigné par l'ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes , dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

étoit mêlé de bizarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du conseil [ 12 mars 1766 ] il fut ordonné que les procédures faites au parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient envoyées au greffe du parlement de cette province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

Après cette réunion, [ 9 juillet 1766 ] il y eut encore disjonction, enfin, évocation du tout au conseil & translation [ 22 nov. 1766 ] des prisonniers à la Bastille: nouvelles réclamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solennelle du conseil des parties, où assista le roi, après un historique que fit M. le Noir, rapporteur, qui termina sa péroraison par l'inviter à la clémence, S. M. dit [ 22 déc. ] qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervint de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accusations à cet égard. Ce qui eut lieu par des lettres du sceau. [ 24 déc. ]

Par une contradiction manifeste, tandis qu'on exaltoit la sagesse, la modération, la bonté du souverain, on lui faisoit exercer la tyrannie la plus criante. Les magistrats sortis de la Bastille, non seulement ne rentrèrent pas dans leurs fonctions, mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ses bonnes grâces à ses procureurs généraux. Tous furent exilés avec une excessive dureté: ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le parlement de Paris insistant sur cette incontinence, sur une punition capable de laisser encore des soup-

çons  
déclar  
ainsi  
venge  
affouv  
prop  
magist  
avec u

Il  
mémoi  
passen  
nus in  
avoit f  
de just  
victime  
d'iniqu  
nous

Bien  
dans l  
starté l  
jésuitic  
Le par  
splende  
un rep  
le baill  
coups  
L'ordr  
autres  
lui-mêm  
mandat  
de dél  
lettres  
minist  
force

(1) V  
guillon  
pendan

çons contre les accusés ; le roi. [22 janvier 1767] déclara que leur honneur n'étoit pas compromis. C'est ainsi que, par de misérables subterfuges suggérés à la vengeance particulière de Louis XV, leurs ennemis aisoissoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du roi par des lettres interceptées, où des magistrats, sans offenser la majesté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore plusieurs années, sans que leurs mémoires multipliés, sans que les instances des cours pussent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait souffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de justification légale ; ils étoient constamment les victimes, & leurs oppresseurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du siècle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale jésuitique continuoit d'y souffler la discorde par-tout. Le parlement, vain simulacre, déchu de son ancienne splendeur, n'étoit plus le sanctuaire de la justice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dérisoire appelé *le baillage d'Aiguillon*. Les états divisés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'ordre de la noblesse luttoit encore contre les deux autres entièrement subjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un schisme élevé par les intrigues du commandant. Celui-ci, despote absolu, entouré d'espions, de délateurs, de suppôts de ses fureurs, maître des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (1) Enfin, il avoit

---

(1) Voyez la réponse des états au mémoire du duc d'Aiguillon, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enregistrer par ordre un règlement terrible de deux cents trente-un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entièrement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrémités : du moins c'est sous ce point de vue que le duc de Choiseul, ennemi personnel du duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au monarque pour l'effrayer. Après lui avoir fait naître des inquiétudes sur le règlement, lui avoir fait envifager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la prochaine tenue des états, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il seroit adopté plus librement. Ce ministre savoit comment il falloit prendre le roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adoucissens, de modifications, qui ne comprométroient point son autorité, & en conservant les dispositions nécessaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des états, enchaîneroient plus sûrement la noblesse, lorsqu'elle auroit concouru elle-même à forger ses fers. Afin de mieux séduire son maître, il lui proposa de charger de cette commission le président Ogier, personnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'esprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particulière. D'ailleurs homme de loi, très-instruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur.

Louis XV se rendit ou plutôt se laissa entraîner, & le commissaire fut nommé.

Le duc d'Aiguillon, qui sentoit où le coup devoit porter, dissimula son ressentiment ; mais par ses émissaires il tâcha de l'écartier, en fomentant l'esprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laisser ralentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ses écrivains à gages, il fit imprimer & distribuer presque à la veille de l'assemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé : *Entretiens*, [ février 1768 ] dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'ordre de la noblesse & entretenir la désunion. (1). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme succéder à l'orage, dès que le président Ogier parut. Jamais plus de concert ne régna dans les assemblées, jamais plus d'union entre les ordres. Ce que le duc de Choiseul avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du monarque arriva. L'avis de se borner à supplier S. M. de vouloir bien retirer le code de législation monstrueuse dont se plaignoient les états, de les dispenser même de le discuter, parce que, suivant le droit & la possession ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens sous son bon plaisir ; cet avis, que soutenoient fortement les partisans du commandant, affectant en ce moment la défense des intérêts de la province qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejeté. On se contenta, après une protestation respectueuse, de l'examiner article par article, & l'autorité, qui empiète toujours, conserva toute son influence. Le président fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé que ce seroit le duc de Duras qui tiendrait les grands états.

Tous ces changemens devoient amener nécessairement le retour du parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre magistrats

---

(1) Voyez la *Réponse des états*, &c.

( 1 ) impliqués dans le procès des procureurs-généraux , les seuls sur lesquels on ne put jamais faire revenir le roi, se retranchant toujours à les déclarer innocens , mais prétendant toujours avoir des raisons secrètes de les retenir en exil. Ceux-ci se prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur corps & demander une justification qu'ils avoient sollicité vainement à tous les tribunaux; ce qui amena l'étrange procès instruit devant la cour des pairs. Evénement singulier , au-dessus de tous ceux qui l'avoient amené , terminé par un dénouement plus singulier encore , avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la magistrature & des loix.

M. Lamoignon de Blanc-Mésnil avoit de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice , il avoit vu pendant dix ans des orages persévérans s'élever sous son influence contre ses ministres; il avoit fait insulger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulières aux cours de magistrature, tantôt par l'établissement d'une chambre royale, tantôt en suscitant les gens du grand-conseil contre toutes les classes du parlement, tantôt en jetant des semences de division entre les états & le parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abyrne qu'il creusoit insensiblement sous les fondemens de l'état ébranlé: il en avoit été effrayé, & dans ses remords s'étoit refusé à laisser gagner le principe de dissolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Il s'étoit également refusé à donner sa démission, & dans une inaction moins honteuse que toutes ses œuvres, dans un exil plus doux que ses jours de prospé-

( 1 ) Messieurs Charette de la Gascherie , Piquet de Montreuil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, & de Kerfalaun , arrêté depuis.

rité ,  
pourta

On l

depuis

& ne p

Blanc-

les sceau

chancel

l'alman

& les m

énergiqu

C'étoit

fous qu

de décri

C'est

séance d

parce q

horsqu'il

solemnie

cours ,

Yoreille

qu'il ne

l'avoir a

aux parle

inscrire

alors qu'

en un fe

magistra

tement

elles n'o

position

lement

reparu d

Si cer

c'en éto

( 1 )

primé d

rité, il gémissoit des maux dont il devoit se regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit substitué M. de Maupeou, qui attendoit depuis plusieurs années la récompense de sa défection, & ne pouvant par aucune insinuation déterminer M. de Blanc-Mesnil à le recevoir pour successeur, en obtenant les sceaux, [ 4 octobre 1763 ] s'étoit fait nommer vice-chancelier; dignité bizarre dont il ne jouit que dans l'almanach. Le parlement ne voulut pas le reconnoître, & les magistrats, en jouant sur son nom le qualifioient énergiquement; ils ne l'appelloient que le *Vice*. ( 1 ) C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & fous qui se passèrent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

C'est sous lui que se tint au parlement la fameuse séance du roi, [ 3 mars 1766 ] appelée la *flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV proscrivit solennellement toutes les innovations prétendues des cours, sur-tout ce mot de *classe*, qui choquoit fort l'oreille des ministres, & y avança l'étrange assertion, qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux parlemens de province leurs registres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles faire des arrêtés froids, dans lesquels elles n'osèrent pas même combattre la fausseté de la proposition révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot *classe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits.

Si cette démarche vigoureuse du roi eût été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment.

---

( 1 ) Voyez les diverses lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

Par bonheur la dissention étoit entre les ministres , & tous ménageoient séparément la magistrature pour leurs vues particulieres. Le contrôleur-général avoit des édits à faire passer ; le vice-chancelier desiroit toujours être chancelier en pied ; le duc de Choiseul sur-tout ne vouloit pas laisser réussir le duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit sous main les procureurs-généraux à se prévaloir de leurs premiers avantages , & les magistrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé , qui avoit vu échapper les sceaux qu'il croyoit dus à son nom & à son zele , d'ailleurs fatigué du rôle difficile de se maintenir avec la cour sans trahir sa compagnie , le parlement avoit à sa tête le fils du vice-chancelier , plus intrigant , plus adroit , plus scéléraat que son pere ; car il joignoit à tous ses défauts l'hypocrisie : il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déjà son ambition , & ce n'étoit pour lui qu'un rival à supplanter quand il en feroit tems. Il s'étoit attaché au duc de Choiseul comme au tout-puissant d'alors ; il lui faisoit bassement sa cour & en recevoit l'impulsion qu'il rendoit à sa compagnie. Celle-ci enhardie , malgré les défenses du monarque , insista de nouveau dans le procès de MM. de la Chalotais , à mesure que l'impéritie du vice-chancelier lui faisoit faire quelque fausse démarche , & les parlemens de province , s'ingés de celui de Paris , reprirent les mêmes erremens. Le monarque , incapable de garder par lui-même une assiette fixe , balotté entre ses ministres , gauchit bientôt dans l'espoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere , qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'est du sein de ces contradictions perpétuelles que le premier président de Maupeou espéroit voir bientôt sortir sa grandeur. Il savoit que son pere , embarrassé de deux parlemens détruits , du grand-conseil démis & à rétablir , après avoir plongé le roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables , n'auroit jamais assez de ressources dans l'esprit pour en retirer S. M. C'est ce moment qu'il attendoit , comme celui où

le p  
affair  
uniqu  
laisse  
geant

Le  
celles  
de la  
les m  
d'Orl  
qui ,  
passé  
dissol  
salair  
prélat  
Dubo  
plus d  
ni la f  
l'autre  
gistra  
souffle

Les  
l'assem  
vrage  
certain  
d'un d  
tant d  
trine  
& se  
donné  
distrib  
préven  
August  
magist  
monu  
offense  
n'auro  
gissoit

le prince, trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, seroit forcé de le prendre pour son conseil unique, de se livrer aveuglément à sa direction & de le laisser frapper tous les coups que lui inspireroit sa vengeance.

Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la magistrature. Depuis la mort du cardinal de la Rochefoucault, [6 juin 1757] elles étoient entre les mains de M. de Jarente, évêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit passé à ceux du duc de Choiseul, menant la vie la plus dissolue, vendant sans pudeur les bénéfices, souvent le salaire du métier le plus infame. On conçoit que ce prélat, marchant en tout sur les traces du cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faisoit pas plus de cas des jansénistes que des molinistes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en imposer à l'un ou à l'autre parti. Également méprisé du clergé & de la magistrature, il se laissoit aller au torrent, suivant que souffloit le vent de la cour.

Les *Zélanti*, entre les évêques, voulurent profiter de l'assemblée décennale de 1763, pour consommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & assésir une opinion certaine sur cette bulle *Unigenitus*, qui, née depuis plus d'un demi-siècle, sans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, sous le titre d'*Actes du clergé de 1763*, & se doutant bien de la suppression qui en seroit ordonnée par le parlement, en se séparant, en firent une distribution publique & gratuite à tous les fideles, qui, prévenus, ou par hasard, se rencontrant aux Grands-Augustins, recueillirent certe manne spirituelle. Les magistrats ne tarderent pas à sévir contre un nouveau monument de fanatisme, où ils étoient personnellement offensés, & lui donnerent ainsi une consistance qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agissoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples sur

les objets de leur foi, étoit non-seulement indigne de l'inspiration de l'Esprit-Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du clergé savant. Sans l'éclat qu'avoit fait le parlement à son sujet, elle n'auroit causé aucune sensation, aucun bruit : peu de gens l'auroient lue. Ses arrêts la firent connoître; ils occasionnerent la résistance de quelques curés ardens, qui publièrent ces actes, à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un arrêt du conseil en explication de ces actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du roi, que les magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la puissance ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les évêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux puissances, S. M. laissoit de l'ambiguïté à l'égard de la lettre, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses : remontrances du parlement sur ce que cet arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Eglise & de l'état, soutenoit ainsi le schisme sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre, & la confusion régnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quelquefois on laissoit aller le parlement & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause; puis on lui enlevait ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs-majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme, on l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux

celeb  
& ne  
quelq  
confe  
présid  
sidoit  
avoit  
mineu  
forti  
nistes  
souve  
duc de  
la maj  
jamais  
To  
tre qu  
lui fai  
Il l'av  
avoit  
l'exéc  
soule  
y reve  
ne des  
que g  
lente,  
On  
condui  
propre  
prince  
pas le  
bien à  
travail  
prit;  
décidé  
sur lui  
courtis  
prouve  
lable.

célebres remontrances sur les actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroitre alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le vice-chancelier de Maupeou, qui présidoit le parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux jansénistes qu'elle eût, péroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages; c'est qu'enfin il étoit mu par le duc de Choiseul, ennemi du clergé, cherchant à capter la magistrature, & d'un caractère altier & tranchant si jamais il en fût.

Tout cela s'explique par le caractère irrésolu du maître qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savoit plus comment y revenir & en étoit à ce degré d'insouciance, où il ne desiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un premier ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foiblesse de la part d'un prince sur le trône depuis un demi-siècle; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le duc de Choiseul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit sa façon de travailler lente, qui lui épargnoit toute contention d'esprit; mais il n'aimoit pas son caractère extrême & décidé; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui opposoit quelquefois d'autres ministres ou courtisans qui, se prévalant de ce moment de faveur, prouvoient au duc que la sienne n'étoit pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenoit bientôt le dessus.

quoique toujours sous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui opposoit un autre rival. Mais malgré ce manège, & quoique tout se fit en son nom, son état étoit ce qui l'occupoit le moins: chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit souvent dans le choix de sa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui savoit la surprendre dans le moment, le gouvernement se ressentoit de cette instabilité.

C'est ce parti que Louis XV avoit pris de s'isoler en quelque sorte de son royaume, de distinguer en lui deux hommes presque toujours opposés, le monarque & le particulier, qui donne également la clef de plusieurs autres traits de sa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder son intimité & sa familiarité à ceux qu'il avoit disgraciés comme roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer pour leurs services rendus à l'état, pour leur patriotisme; le prince de Conti, M. de la Chalotais, tous ces magistrats qui soutenoient les droits de sa couronne & qu'il détestoit. C'est ainsi que, tandis qu'il laissoit le parlement humilier, tourmenter, vexer les prélats, il approchoit de sa personne les plus fanatiques, il les admettoit à sa table. A la cérémonie de la dédicace de la paroisse de Choisi-le-Roi, [ 21 septembre 1760 ] l'archevêque de Paris qui la faisoit en présence de S. M., assisté des archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse & d'Albi, & des évêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz & d'Autun, tous les prélats consécrateurs, ceux qui avoient assisté à ce pieux spectacle & les deux agens-généraux du clergé eurent l'honneur de manger avec elle. C'est ainsi que, tandis qu'il signoit l'arrêt de proscription des jésuites, il les conservoit à sa cour. Mais l'anecdote la plus incroyable en ce genre, c'en est une constatée depuis sa mort, & contribuant à dévelop-

per m  
ce pri  
On  
après  
deur d  
qui av  
On fu  
le der  
encore  
à Lon  
geans  
Mémoi  
seulem  
mettoi  
là, le  
Nivern  
petites  
ches,  
ble en  
été que  
avoit e  
ayant  
jet, de  
ce con  
& les  
cetter  
[ 1 avri  
de dou  
les ter  
sa mai  
« E  
» m'a  
» & d  
» veu  
» mill  
» les  
» en t  
» qu'à

per merveilleusement le caractère incompréhensible de ce prince.

On se rappelle l'étrange procès [ 1763 ] qui s'éleva après la paix entre le comte de Guerry, ambassadeur de France en Angleterre, & le chevalier d'Eon, qui avoit été ministre plénipotentiaire dans l'interim. On fut fort étonné alors de voir l'audace avec laquelle le dernier insultoit & baffouoit le comte, & plus encore de l'impunité dans laquelle il continua de vivre à Londres & de répandre les pamphlets les plus outrageans contre son ennemi. L'*in-quarto* intitulé *Lettres, Mémoires & Négociations particulières, &c.* étoit non-seulement déshonorant pour celui-ci, mais compromettoit les personnages les plus puissans de ce tems-là, le duc de Choiseul, le duc de Praslin, le duc de Nivernois, la marquise de Pompadour même. Leur peritesse d'esprit s'y dévoiloit par leurs propres dépêches, & l'on sent combien l'amour-propre est irascible en pareil cas. On a appris depuis qu'en effet il avoit été question de faire enlever le chevalier d'Eon, qu'on avoit eu l'agrément du roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu savoir la manière dont s'exécutoit le projet, depuis long-tems en correspondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui se passoit, & les moyens de se tenir sûr ses gardes pour déconcerter les ravisseurs. Bien plus; quelque tems après [ 1 avril 1766 ] Louis XV lui accorda une pension secrète de douze mille livres; dont la formule conçue dans les termes suivans, est signée & écrite en entier de sa main.

« En conséquence des services que le sieur d'Eon  
 » m'a rendus, tant en Russie que dans mes armées,  
 » & d'autres commissions que je lui ai données, je  
 » veux bien lui assurer un traitement annuel de douze  
 » mille livres, que je lui ferai payer exactement tous  
 » les six mois, dans quelque pays qu'il soit [ hormis  
 » en tems de guerre chez mes ennemis ]; & ce jus-  
 » qu'à ce que je juge à propos de lui donner quel-

» que poste, dont les appointemens soient plus con-  
 » sidérables que le présent traitement. A Versailles,  
 » le premier avril 1766. [ Signé LOUIS. ] »

Il paroît que depuis ce chevalier, toujours resté à Londres jusqu'à la mort du roi, lui servoit d'espion, moins des Anglois que de son ambassadeur : circonstance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuser, que pour rire aux dépens de ses ministres.

Ce chevalier d'Eon, qu'on a travesti depuis en femme, & qui vraisemblablement participe aux deux sexes, mérite d'être connu plus particulièrement. Voici comme il raconte son histoire. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille suivant son aveu, se trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de seconder les vues politiques de ses parens, qui la faisoient passer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & mise au college Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il dut lui en coûter de dégoûts, de travail & d'efforts pour y suivre les divers exercices d'esprit & de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on ne soupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres succéda celle des loix. Elle fut reçue docteur en droit civil, en droit canon, puis avocat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle eut occasion de se dévoiler au prince de Conti, qui honoroit sa famille d'une bienveillance particulière. La Russie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux cours : on vouloit un agent mystérieux, sans caractère, & cependant capable de s'infinuer & de remplir la mission délicate dont il seroit chargé. Le prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle. d'Eon toutes les qualités requises, & la proposa à Louis XV, qui aimoit fort ces sortes de mysteres. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe, & réussit si bien dans son rôle, que S. M. se plut à le renvoyer une seconde fois en Russie avec le che-

valier  
 d'hon  
 finesse  
 recon  
 tions  
 de Vi  
 Quan  
 d'en  
 en ro  
 vée à  
 courie  
 où ell  
 son ch  
 d'Eon  
 qu'elle  
 pagnes  
 & fut  
 elle se  
 Britan  
 Verfail  
 à Paris  
 les deu  
 lui acc  
 deux pe  
 le plus  
 des fille  
 tions à  
 ait rén  
 littérai  
 L'ane  
 de Brog  
 dit du  
 monarq  
 à l'amba

( 1 )  
 en 1779  
 nécessité

valier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme, & joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles, plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut signé, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le roi enchanté ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle. d'Eon, & lui accorda une lieutenance de dragons qu'elle desiroit. Elle servit dans les dernières campagnes, puis rentra dans la carrière de la politique, & fut envoyée secrétaire d'ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles & à M. le duc de Bedford, son ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siècle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme & en remplir les fonctions à la guerre; mais on n'en connoît aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également révélée M. le comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractère du feu roi. Il rapporte (1) que ce monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'ambassade de Pologne, par feu M. le prince de

---

(1) Dans un mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre : *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du comte de Broglio.*

Conti un ordre de la main de S. M. , de correspondre secretément avec elle , & de préférer ceux qu'elle lui feroit passer par ce prince , à ceux qui lui viendroient directement de son conseil. Il ajoute qu'en 1757, lorsque cette altesse eut perdu les bonnes grâces de Louis XV, le roi lui confia directement cette correspondance , & qu'elle a continué telle jusqu'à sa mort. Sa dissimulation alla jusqu'à punir deux fois ce seigneur, en lui donnant une attestation intime que ces deux exils étoient non mérités , & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea sur-tout dans l'affaire de la Bastille ( 1 ) que le comte de Broglio inculpé, laissât compromettre , sans se justifier, sans se plaindre, sa liberté, son honneur, qu'il vît accumuler sur sa tête les plus graves accusations, & se souffrit dénoncer à la patrie, aux cours étrangères, comme un incendiaire politique, comme un artisan d'intrigues & de manœuvres abominables.

Nous ignorons dans quel tems se forma l'intimité secrète du feu roi avec le duc d'Aiguillon ; mais il est certain qu'elle s'accrut & commença à être publique précisément dans le tems où ce commandant devenoit plus odieux en Bretagne ; qu'obligé de le retirer pour satisfaire la nation , il l'approcha de sa personne en l'agréant pour commandant des Chevaux-légers de sa garde ; qu'enfin en reconnoissant solennellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié , il receloit en quelque sorte alors dans son palais le calomniateur , & s'obstinoit à le soustraire à toutes poursuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV. distinguoit en lui-même le particulier du chef de l'état , on ne fera pas surpris qu'il en séparât aussi ses intérêts. Il avoit une caisse à lui tout-à-fait différente de la caisse publique, dont il laissoit la dispensation & les reviremens au contrôleur-général , & il s'étoit choisi

( 1 ) En 1773. Nous reviendrons sur cette anecdote.

pour l  
hoc :  
souffre  
l'état  
aux d  
spécul  
& il n  
uns ,  
mettre  
avant  
d'ajou  
arrang  
royal é  
avance  
qu'à co

Ce  
tourna  
fomme  
Les pe  
l'éblou  
sur le  
mieux  
tendue  
truire  
aux be  
de la  
augme  
n'entr  
par le  
lumin  
observ  
rieuse  
ses pe  
fermet  
diffère  
autori  
étoien  
fil , &

pour la sienne un homme de confiance, un ministre *ad hoc* : c'étoit M. Bertin. Non-seulement il n'auroit pas souffert qu'on eût rien tiré de son pécule pour le fisc de l'état, mais même quand il pouvoit augmenter le sien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une spéculation heureuse. Il avoit toutes sortes de papiers, & il n'arrêtoit pas au conseil le discrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre sur-le-champ à son agent de mettre sur la place ceux de cette classe & de s'en défaire avant que la baisse eût lieu. Lorsque le roi de Suede d'aujourd'hui, alors prince royal, vint en France pour arranger l'affaire des subsides dus à son pere, le trésor royal étant à sec, Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette somme de ses propres fonds, & ce ne fut qu'à condition qu'elle lui seroit bientôt remplacée.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage risible se tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous sommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant sa cupidité, l'éblouirent par des spéculations d'un bénéfice immense sur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer sous S. M., que le système de liberté prétendue le favorisoit davantage. On lui persuada de construire des magasins pour le roi, sous prétexte de pourvoir aux besoins des peuples; ce qui occasionnant la rareté de la denrée, la soutint à un prix de cherté continue, augmentée-encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les acapareurs subalternes, dépeintes d'une façon lumineuse dans une foule d'écrits des économistes. Nous observerons seulement que Louis XV s'occupoit si sérieusement de cette spéculation, que ceux admis dans ses petits cabinets voyoient sur son secrétaire des carnets exacts du prix des bleds, jour par jour, dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autorisées en apparence à remonter à la source des abus, étoient arrêtées dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & sur-tout lorsqu'elles vouloient sévir contre les

auteurs. C'est ce qui rendit illufoire la fameufe afsemblée des notables, tenue à Paris en 1768, [28 nov. 1768] fous le nom d'*assemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante fi le parlement eût eu quelque nerf ou n'eût pas été préfidé par un chef abfolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le président Choart, de la cour-des-aides, fit à fa compagnie en fortant de l'invitation pour avifer au parti qu'il convenoit de prendre fous le bon plaisir du roi, relativement à la cherté excoffive des grains & du pain, qu'il est obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement fa miffion. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'assemblée, quoiqu'on eût à opiner fur les plus grandes questions; qu'il ne put jamais obtenir que l'assemblée fût remise à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai fuffifant pour prendre & porter le vœu de fa compagnie. Il finit par marquer à fes confreres fa douleur d'avoir été forcé de fe déterminer trop promptement fur des objets fi dignes des plus profondes réflexions, dans une afsemblée imprévue & dont beaucoup de membres étoient vraisemblablement dans le même cas que lui (1). Il s'ensuit que cette afsemblée étoit une vraie dérifion, un leurre pour tromper le peuple & lui perfuader que le roi s'occupoit de fes maux, lorsqu'il y coopéroit lui-même. Enfin, les curieux confervent avec foin l'*Almanach-Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le fleur Mirlavaud, *tréforier des grains au compte de Sa Majesté*.

On a dit fur la fin du regne de Louis XV, qu'excédé des troubles & des malheurs de fon royaume, il avoit eu quelque velléité d'abdiquer. Incapable d'exercer fon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre fon droit à quelqu'autre. Sans doute fi, en

(1) Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts*.

renv  
nem  
ce q  
perfi  
ce q  
fait  
& m  
ce qu  
ce qu  
mille  
thie  
Le  
châte  
qu'il  
forme  
dema  
pauvr  
grand  
répliq  
abond  
heureu  
ment  
nent-i  
piéd d  
le croi  
Il fait  
fâché  
Quelq  
la rép  
grand  
C'est  
venu l  
premie  
bleau.  
fit atte  
& lui e  
avoit l  
ce pri  
Ton

renvoyant à son successeur le fardeau entier du gouvernement, il eût pu en conserver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté, à son bien-être personnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdicqué de fait depuis long-tems, en ce qu'il regardoit son peuple & même les siens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'état. Outre ce qu'on vient de lire, nous choisissons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raisonnée de Louis XV.

Le curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, vint un jour à son lever, suivant le privilège qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la situation des ouailles de ce pasteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres?* A cette dernière question le curé pousse un grand soupir, répond qu'il y en a beaucoup. — Mais, répliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne sont-elles pas abondantes, n'y suffisent-elles pas; le nombre des malheureux est-il augmenté?* — Ah! oui, Sire. — Comment cela se fait-il? se récrie le monarque; d'où viennent-ils? — Sire, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité. — Je le crois bien, on ne les paie pas, dit le roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la conversation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvoit soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, auroit entendu la réponse, auroit cru que le roi parloit des gens du grand-seigneur, ou de l'empereur de la Chine.

C'est à ce période d'insensibilité que le trouva parvenu le roi de Danemarck lorsqu'il vint à Paris. La première entrevue des deux majestés se fit à Fontainebleau. Le roi revenoit de la chasse; [ 21 octobre 1768 ] il fit attendre un quart-d'heure son frere pour s'habiller, & lui en demanda excuse, en lui disant qu'à son âge on avoit besoin d'un peu de toilette. Il en imposa d'abord à ce prince par une réponse qui ne parloit malheureu-

sement que des levres. L'étranger, après avoir fait sa visite aux enfans de France & aux princesses, en rentrant chez le monarque lui témoignoît sa satisfaction des augustes personnages qu'il venoit de voir ; il le félicita d'être aussi bien entouré. Ce qui donna occasion à Louis XV de rappeler les pertes qu'il avoit faites récemment, & sur ce que S. M. Danoise observoit que la nombreuse famille qui lui restoit, en étoit un dédommagement bien précieux ; il s'écria en soupirant : *J'en ai une infiniment plus nombreuse, dont le bonheur seroit vraiment le mien.* Phrase de sensibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune monarque ; mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorsque dans les routes il vit son carrosse entouré de gens de la campagne qui lui demandèrent du pain ; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au roi la triste situation de son royaume ; lorsqu'il fut enfin que ces scènes se renouvelloient souvent autour du carrosse de Louis XV, & toujours avec aussi peu de succès.

Dans le souper qui eut lieu ce soir-là entre les deux rois & les courtisans, on convint que tout l'esprit, toutes les saillies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la disproportion d'âge qui étoit entr'eux, Louis XV lui dit : *Je serois votre grand-pere. C'est ce qui manque à mon bonheur*, répliqua avec effusion S. M. Danoise.

Une autre réponse non moins ingénieuse fut celle qu'il fit encore au roi qui, remarquant qu'il se plaisoit beaucoup avec madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit aussi éloignée de son ame que l'opposé : *Croiriez-vous que cette dame aimable avec qui vous causez, a plus de cinquante ans ? — C'est une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

En preuve de notre assertion que Louis XV, en disant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choses tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre singularité de son caractère, nous ne pouvons

ome  
conv  
U  
nou  
étoit  
sage  
cet a  
seign  
il rép  
il est  
& pu  
de B  
fut p  
Au  
socié  
bloit  
sur le  
vrain  
une  
de D  
char  
fit e  
prin  
fêtes  
cour  
deir  
mod  
qu'il  
tude  
D  
Mille  
en ti  
ment  
soit  
siffoi  
insat  
de t  
l'avo

omettre l'anecdote de l'abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter.

Un jour de grand couvert, le roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses commentaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je lui avois bien annoncé,* dit-il. is envisageant le cercle de courtisans qui l'entouroient & fixant cet abbé, il l'apostropha de ces mots : *A votre tour !* Ce seigneur hargneux . dur & colere, a peine à se contenir ; il répliqua : *Sire , Votre Majesté est allée hier à la chasse , il est venu un orage , elle a été mouillée comme les autres ; & puis sortit bouillant de rage. Voilà comme est cet abbé de Broglio , s'écria le roi , il se fâche toujours. Et il n'en fut pas autre chose.*

Au reste , si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers ; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner par-tout le prince étranger. Il le fit combler de riches présens ; il voulut que tous les princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirèrent un peu la cour de la tristesse & de son ennui. Au fond, le roi desiroit fort d'être débarrassé de ce spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont, sentant lui-même la turbulence, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

Depuis la mort de la marquise & la disgrâce de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes; on lui en choissoit dans les divers ordres de l'état. car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit en

un instant la velléité de se retirer, de lui procurer sans cesse des jouissances propres à l'assouvir. Entre ceux-là étoit le sieur *Le Bel*, premier valet-de-chambre de S. M. spécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain comte Dubarri, faisant les mêmes fonctions pour plusieurs seigneurs de la cour: il lui témoigne son embarras. « N'est-ce que » cela, lui répond celui-ci; n'allez pas plus loin, j'ai » votre affaire, un véritable morceau de roi; vous » l'allez voir. » Il le mene chez lui, & montre à son ami une demoiselle l'Ange, autrefois sa maîtresse, & dont il faisoit alors part aux autres. Par spéculation de fortune il assure le sieur *Le Bel* que lorsque le monarque en aura râté, il se tiendra pour long-tems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les mystères ténébreux de l'entrevue. Nous observerons seulement que S. M. en fut si enchantée, qu'elle en témoigna sa satisfaction au duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaisirs qu'elle ignoroit encore. « Sire, lui répondit » ce courtisan avec une franchise que bien d'autres » n'auroient pas eue, c'est que vous n'avez jamais été » au b . . . . . » Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de son maître, s'il eût été susceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puissant, il ne put plus se passer de cette dévergondée; il fallut la conduire secrètement à Compiègne, ainsi qu'à Fontainebleau, & l'excès de son ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût susceptible d'être présentée. Le comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle, & Mlle. l'Ange ne fut plus connue que sous le nom de comtesse Dubarri. Nous ne nous arrêterons pas à discuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime: tout cela nous paroît assez bien éclairci dans les *Anecdotes* (1) de

(1) Voyez *Anecdotes sur madame la comtesse Dubarri.*

cette  
obscu  
autan  
august  
brillan  
reites  
ne fut  
point  
de for  
trône  
faire  
pour f  
le dest  
L'él  
dant f  
mais le  
de Lo  
occasio  
témoig  
dans le  
Le  
jalouse  
qu'elle  
Gramm  
rieuse  
ment  
absolu  
à quo  
des co  
dans u  
perfor  
l'un 8  
gion c  
anecd  
parce  
signée  
dans

cette beauté. Il suffit que, née dans une condition très-obsécure, vouée au liberrinage dès sa tendre jeunesse, autant par goût que par état, elle ne pût offrir à son auguste amant, malgré la fleur de sa jeunesse & les brillans appâts dont elle étoit encore pourvue, que les reites de la plus vile canaille, de la prostitution; qu'il ne fût guere possible qu'il l'ignorât & qu'il en vint au point de crapule & d'abandon de l'assimiler à sa famille, de forcer ses enfans à la voir, de l'asseoir presque sur le trône avec lui, de prodiguer le trésor public pour lui faire étaler un luxe de reine, de multiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies puériles, & de faire dépendre le destin de ses sujets des caprices de cette folle.

L'élévation de madame Dubarri n'eut pas lieu cependant sans occasionner bien des tracasseries à la cour; mais les contradictions ne fervirent qu'à rendre la passion de Louis XV plus opiniâtre. C'est peut-être la seule occasion où, se roidissant contre les difficultés, il ait témoigné une fermeté persévérante, dont il manquoit dans les choses les plus importantes.

Le premier obstacle vint de la part d'une femme jalouse, non du cœur du roi, mais de son sceptre qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul. Altière, impérieuse, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement subjugué son frere. que ce ministre, si fier, si absolu, s'en laissoit gouverner à son gré. Ne sachant à quoi attribuer ce singulier ascendant, la malignité des courtisans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux personnages, d'ailleurs trop au-dessus des préjugés l'un & l'autre pour se laisser arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoi qu'il en soit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y sent capable de tout, avoit été consignée d'une manière très-adroite & très-ingénieuse dans les quatre vers suivans, relatifs aux principaux

événemens d'alors , l'expulsion des jésuites & la mort de la marquise :

Après avoir détruit l'autel de Ganimede ,

Vénus a quitté l'horison :

A tes malheurs encor , France , il faut un remede ;

Chassé Jupiter & Junon.

La duchesse de Grammont , sans doute de concert avec son frere , pour consolider mieux , & perpétuer le pouvoir dans leur famille , avoit imaginé de devenir maîtresse du roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune , la connoissance que tous deux avoient du passé & du caractère du prince , les autorisoit à espérer le succès du projet. L'exemple de madame de Mailly , n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur , qui avoit réussi cependant , graces à sa hardiesse & à son impudence , étoit un grand encouragement , la duchesse se regardoit comme victorieuse , lorsqu'elle se vit expulsée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuse , qu'elle ne tarda pas à être instruite quelle espece de femme lui étoit préférée. Elle fit passer sa rage dans le cœur de son frere , dont l'ame élevée le faisoit répugner naturellement aux avances de ce parti , car les Dubarri n'osant lutter d'emblée contre ce ministre tout-puissant , chercherent d'abord à se le concilier. On assure même que la comtesse lui fit des agaceries , qui auroient pu aller plus loin s'il en eût voulu profiter. Sa hauteur envers eux , les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du monarque , & les rivaux des Choiseul qui se rangerent de leur côté , les poussèrent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrâce , dont le duc endormi par dix années de prospérité se jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour satisfaire le sentiment de sa soeur , qu'il résolut d'ouvrir les yeux de son maître sur l'infamie dont son choix l'alloit couvrir , non directement , il en connoissoit trop le danger , mais indi-

rectement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ses espions pour constater la filiation scandaleuse des aventures de la comtesse ; il les fit consigner dans des vaudevilles , dans des nouvelles manuscrites , dans de petites historiettes , dont on amusoit les cercles. La police à ses ordres , loin de jeter officieusement le voile sur les turpitudes du souverain , contribua la première à les divulguer par ces *Ponts-neufs* dont elle amuse la populace de la capitale ; *Ponts-neufs* allégoriques , il est vrai , mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour , & l'histoire de la *Bourbonnoise* ( 1 ) parvint jusqu'à mesdames ; ce qui les rendit difficiles sur la présentation. Louis XV , qui connoissoit bien sa sottise , ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en brusquant l'événement , avant d'avoir préparé les esprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue , qui tint la cour en suspens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiseul excitoient sous main les princesses à tenir ferme , & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M. , lui dessiller les yeux & la faire rougir de son goût. On prétend même que le sieur Le Bel envisageant les suites que pouvoit avoir l'imposture dont il avoit usé en cette occasion envers son maître , & craignant son ressentiment , essaya sans succès de le prévenir ; qu'effrayé de l'inutilité de sa démarche dont il auguroit une meilleure issue , dans son désespoir il périt subitement d'une façon sinistre , soit volontaire , soit forcée.

Quoi qu'il en soit , les agens mis en œuvre sous les auspices de leur auguste pere , ne purent déterminer mesdames qu'en leur faisant craindre pour sa santé , qu'altéroit le chagrin causé par leur contradiction. Elles se rendirent à ce motif irrésistible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui se chargeât

---

( 1 ) Nom sous lequel on désignoit madame Dubarri dans les chansons.

du cérémonial. On fut obligé de rechercher une madame de Béarn, [ 22 avril ] vieille plaideuse, à qui l'on donna cent mille livres pour sa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle présentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse; elle invitoit; & pour que les grands ne pussent s'y refuser, elle ajoutoit au bas de l'invitation : *S. M. n'honorera de sa présence.* Quelques dames s'y firent insensiblement; la comtesse de l'Hôpital, madame de Valentinois, la maréchale de Mirrepoix donnerent l'exemple, & l'on vit le comte de la Marche grossir la foule de ses adorateurs. Le prince de Condé ayant obtenu du roi la grace de le posséder à Chantilly, en rémoigna sa reconnoissance à S. M. en y recevant la comtesse.

Le duc de Choiseul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparoit, & l'envisageant avec fermeté, se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, & les créatures qu'il se croyoit les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la première à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit son caractère dominant, & il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son ambition. Son patelinage auprès du ministre lui en avoit obtenu une singulière bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à gré, à lui donner, suivant la volonté du duc, de l'activité, ou à la ralentir, fit croire à celui-ci qu'il lui seroit encore plus utile à la tête de la magistrature, dont il vouloit écarter M. Bertin, qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le monarque, y avoit des

pré  
atta  
nég  
M.  
dup  
peo  
run  
den  
blée  
posé  
quo  
seme  
rem  
fita  
char  
celie  
tant  
main

Le  
noiff  
seul  
mi. l  
incen  
Dub  
lorsq  
rang  
latio  
com  
saifo  
femm  
mett  
sa p  
negr  
dans  
insta  
ne p  
cette  
plus

prétentions, & ne lui convenoit pas, à cause de son attachement connu aux jésuites. En conséquence il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le duc de Choiseul. L'adresse de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de la fortune ce qui devoit la renverser. Comme premier président, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une assemblée il fut accusé d'avoir abusé de sa place pour en imposer & faire passer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en suffrages. C'étoit, heureusement pour lui, aux approches des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiser*, & il profita de ce délai & intrigua si artificieusement que le chancelier donna sa démission en faveur du vice-chancelier, qui, suivant la convention, satisfait de cet instant de jouissance réelle & paisible, remit le lendemain la place à son fils.

Les membres du parlement, [ *sept.* 1768 ] qui connoissoient bien ce caméléon, prédirent au duc de Choiseul qu'il venoit de se donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le masque. Encore incertain de la tournure que prendroit la faveur des Dubarri, il se ménagea entre les deux partis. Mais lorsque la présentation eut consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il poussa le raffinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, & il n'appelloit la comtesse que sa *cousine*. La souplesse de son génie le faisoit s'affervir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet & même celui de son negre, & il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît, dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse & d'avilissement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avoit été devancé par un seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins

fin & en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du duc d'Aiguillon qui, par ce canal, sortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jeté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de supplanter ce concurrent dont le crédit éclipsait le sien. Cependant il est à croire qu'il étoit de bonne-foi en ce moment, parce que son intérêt même le portoit à se liguier avec cet ennemi des Choiseul, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il sentit la nécessité de les culbuter.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son regne, parce que sa foiblesse augmentoit, punissoit de l'exil les procureurs-généraux du parlement de Bretagne, qu'il avoit déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte que lui avoit rendu le président Ogier, des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'est à la favorite nouvelle que le duc dut, sans doute, d'être agréé pour commandant des Chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, & à inspirer plus d'activité aux magistrats pour le poursuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant jésuites, qui avoient profité de sa dispersion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer & en former le foyer & l'arsenal de leurs vengeances, avoit ordonné au ministère public de veiller sur eux, dont il étoit résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en fortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours

de la procédure on avoit trouvé que le duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité , par lui-même & par des agens subalternes , des témoins pour déposer contre les magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouïe , d'un abus énorme de pouvoir , *du crime le plus atroce* ; [ expression même de la lettre du parlement de Bretagne à M. le chancelier , sous laquelle il déguisoit le soupçon d'empoisonnement prémédité des procureurs-généraux. ] Le parlement sur cette connoissance , ne pouvoit se dispenser d'ordonner une nouvelle information : elle se continue ; un grand nombre de témoins sont entendus , d'autres sont indiqués ; le ministère public est chargé de conclure , & au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels , un arrêt du conseil notifié dans la forme la plus illégale , défend à la partie publique , aux commissaires du parlement , au parlement même d'achever l'instruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du duc d'Aiguillon auprès de la favorite , qui avoit exigé cette complaisance du chancelier. Mais c'étoit le sujet de nouvelles plaintes , de nouvelles réclamations , & l'affaire que Louis XV se flattoit de voir assoupie , renaissoit avec d'autres branches , qui , en la compliquant davantage , ne pouvoient que lui donner plus d'éclat , sur-tout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accusé un duc & pair , ce qui alloit mettre en mouvement le parlement de Paris comme cour des pairs.

Dans ces entrefaites la commission intermédiaire des états de Bretagne , toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions , ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de MM. de la Chaloisais , & adressa des représentations à S. M. en forme de mémoire , si vigoureuses qu'elles ne laissoient aucun doute de l'agitation où seroient les états cette année. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de la conduite du roi à leur

égard. « Nous ne pouvons pas dissimuler à V. M.,  
» écrivoit-on, la désolation universelle qu'a causé sa  
» réponse. Le témoignage même, si glorieux pour les  
» procureurs-généraux, & si satisfaisant pour nous,  
» que vous rendez à leur innocence, devient une source  
» de terreur pour tous les citoyens. Quoi, Sire, ils sont  
» innocens, & vous les punissez ! . . . . .

» . . . . .  
» Nous n'avons pu voir sans une surprise mêlée d'ef-  
» froi des faits & des mécontentemens particuliers  
» donnés pour motifs d'une punition publique. Tout  
» magistrat, tout citoyen, tout homme qui est puni,  
» doit être jugé coupable, & l'on ne peut le juger  
» sans lui laisser la faculté de se défendre. S'il est  
» accusé, il faut qu'il sache par qui & pourquoi.  
» S'il est condamné, il faut d'abord qu'il ait été  
» convaincu.

» Nous avons la propriété de notre honneur, de  
» notre vie & de notre liberté, comme vous avez la  
» propriété de votre couronne. Nous verferions notre  
» sang pour conserver vos droits, mais conservez-  
» nous les nôtres. Il ne s'agit pas ici de simples pri-  
» vileges. . . . . C'est dans le pur droit naturel que  
» nous trouvons aujourd'hui celui qui fait l'objet de  
» notre réclamation.

» Dieu même, dont vous êtes la vivante image,  
» ne peut punir l'innocent, & le coupable qu'il châtie  
» ne doit pas douter de son crime. Oui, la déclara-  
» tion de l'innocence & l'infliction d'une peine sont  
» impossibles à-la-fois, au Tout-Puissant même, &  
» ce seroit un blasphème que de lui attribuer une  
» si odieuse contradiction.

» Nous ne concevrons jamais que ceux dont l'hon-  
» neur n'est pas compromis, & dont V. M. daigne  
» même, par des déclarations réitérées, rassurer la  
» délicatesse, ne soient pas parfaitement innocens,  
» & nous concevrons encore moins comment ceux  
» dont l'innocence est parfaite, peuvent éprouver le

» fort réservé au crime & aux vrais coupables ?  
 » A quoi doivent s'attendre les simples citoyens, si  
 » les premiers magistrats ne sont pas à l'abri d'une si  
 » funeste oppression ? Sire, la province à vos genoux  
 » réclame votre justice. Il n'y en a plus, si l'on peut  
 » nous enlever dans nos maisons, nous jeter dans les  
 » fers, nous retenir dans un exil sans fin, sous prétexte  
 » de délits secrets, appuyés sur des délations obscures  
 » dont nous ne pourrions nous défendre, & qu'on ne  
 » nous fera connoître que par la rigueur de la peine.  
 » . . . . . Daignez, Sire, vous rappeler la longue  
 » chaîne des calamités de ceux dont vous reconnoissez  
 » & attectez l'innocence. Ils ont été arrachés à leurs  
 » fonctions & à leurs familles ; ils ont été traînés comme  
 » de vils criminels de prison en prison ; ils ont été an-  
 » noncés à toute la France comme des prévaricateurs  
 » & des traîtres ; ils ont essuyé l'horreur d'une pro-  
 » cédure criminelle, dont la violence égaloit l'injustice ;  
 » ils ont vu les apprêts de leur supplice, & ils n'ont  
 » échappé à une mort ignominieuse [ si la vertu pouvoit  
 » craindre l'ignominie ] que pour rester dans un long  
 » exil, dont le terme n'est pas fixé. . . . . L'accusation  
 » poursuivie avec tant d'éclat est abandonnée, mais la  
 » vengeance subsiste. Des faits & des mécontentemens  
 » qu'on n'articule point, afin de n'avoir rien à prouver,  
 » prennent la place d'une instruction prouvée calom-  
 » nieuse, & l'on substitue à des procédures vexatoires  
 » une vexation sans procédure. »

Il faudroit copier en entier ce superbe morceau, si nous voulions en faire connoître toutes les beautés à nos lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'antithèse, figure souvent puérile, sur-tout lorsqu'elle est trop répétée dans un discours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour base une logique concise, ferrée, pressante, lumineuse, parce qu'elle est l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les ministres craignirent si fort la sensation qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le roi, pourvu de trop d'esprit pour ne pas ouvrir les yeux sur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus blesser son amour-propre, tranchons le mot, sur le rôle imbécille qu'on lui faisoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces représentations aux commissaires, en se faisant un mérite auprès d'eux de ce silence, sous prétexte qu'elles auroient sûrement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penserent pas de même; il transpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre, traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui constituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit si fort écarté depuis quelques tems, qu'ils étoient devenus un problème pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachèrent cet ouvrage, ils le transcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du conseil de se tirer de la crise orageuse où il se trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus séduisantes, & d'obtenir de lui un désistement. On regarda cette tournure comme seule capable d'assoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger vestige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'académie françoise, fort lié avec les procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, brusque, étourdi, qualités assez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choisir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autorisation verbale, seulement comme un homme sans conséquence & qu'on pouvoit désayer en cas de refus. Ce cas, après le caractère connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent secret, dès le premier instant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme son

ami ou comme son séducteur ; qu'en la premiere qualité il seroit bien reçu & pouvoit rester ; qu'en la seconde il n'avoit qu'à repartir : ce qu'il fit. Son message ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelqu'autre expédient. Cela devenoit d'autant plus urgent que S. M. commençoit à se lasser , & que plus on lui déguisoit de choses, plus il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entiere connoissance. Le chancelier , qui sentoit l'importance pour lui de signaler son avènement à la tête de la magistrature par quelque'acte imposant qui lui donnât l'entiere confiance de son maître, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen que de laisser un libre cours à l'affaire , d'en saisir la cour des pairs & de laver le duc d'Aiguillon par un arrêt solemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le parlement de Bretagne qui pût inculper sérieusement ce commandant , soit qu'il ne l'eût pas assez étudiée, soit qu'il ne fût pas fâché de se rendre nécessaire à celui-ci à mesure qu'il se trouveroit compromis ; soit enfin , ce qui est le plus vraisemblable , qu'il se flattât de pouvoir influer plus efficacement dans la cour des pairs , dont il connoissoit les membres divers , que dans un parlement étranger & éloigné. Au reste , qui pourroit fonder tous les replis d'un cœur aussi faux ! Le parlement de Bretagne, prévenu des lettres-patentes , avoit , sous les réserves expresses & nécessaires pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à son essence , de son propre mouvement envoyé toute la procédure au parlement de Paris. Il évitoit ainsi le conflit qui en auroit pu résulter , & empêchoit que la contestation, qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux cours , ne fit perdre de vue le fond pour la forme , & par cette adresse necessitoit en quelque sorte la cour des pairs d'intervenir. Dans la perplexité que causoit la nouvelle tournure que l'affaire prenoit , le premier avis devoit être de se laisser aller aux circonstances & de se ménager le tems de prendre les délibérations ultérieures qu'elles suggéreroient. [ 1770. ] C'est ce qui avoit déterminé l'évocation. Le roi se ré-

servant par-là la liberté de la suspendre ou la faire cesser quand bon lui sembleroit, il fut convenu que S. M. assisteroit elle-même aux séances, ce qui en devoit aussi modérer l'effervescence, & qu'elles auroient lieu à Versailles pour contenir davantage les magistrats trop ardens.

Le parlement, quant au premier article, arrêta [30 mars] qu'il n'avoit aucun besoin de lettres-patentes pour prendre connoissance de l'affaire d'un pair & lui faire son procès, étant la seule, unique & essentielle cour où ce procès aille de droit. A l'égard du second, il en étoit trop flatté pour s'opposer à cet acte de la majesté royale. Il fit seulement un arrêté, qui chargeoit le premier président de représenter l'irrégularité de la translation, tant en elle-même que par les inconvéniens qui pouvoient en résulter. Quelques pairs ayant voulu élever une prétention ancienne & toujours rejetée, de former, & sans le concours des légistes, à eux seuls, présidés par le roi, la cour des pairs, on l'anéantit de nouveau; on leur prouva que les magistrats actuellement n'étoient pas plus ce qu'on nommoit anciennement les légistes; que les pairs d'aujourd'hui n'étoient les pairs du royaume d'autrefois; que ceux-ci n'étoient que des gentilshommes constitués par S. M. en dignité plus éminente, & rien par eux-mêmes; qu'ainsi ils ne pouvoient s'assimiler à ces grands feudataires de la couronne, autant de souverains, & sans le concours desquels le monarque ne pouvoit rien faire. Le prince de Conti, zélé parlementaire, appuya beaucoup là-dessus & applaudit à la distinction infinie qu'il devoit y avoir entre les princes & les pairs; il parla du système de ces derniers en le couvrant d'une sorte de ridicule, mais il convint qu'heureusement ce système de fraîche date n'étoit pas celui d'un grand nombre.

La première séance de la cour des pairs à Versailles eut lieu le 4 avril. Le roi entra seul avec les princes: toute sa garde se retira, & les huissiers de la cour s'emparèrent des portes.

M. le chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'assemblée

par  
de l  
la li  
que  
abfo  
L  
où i  
O  
leme  
gref  
mun  
préj  
tous  
que  
infor  
trou  
O  
reme  
appr  
de la  
Le  
toute  
& c  
dont  
S.M  
L  
avoi  
riq  
inté  
com  
tous  
par  
mon  
por  
celi  
plus  
L  
agr

par un discours très-bien fait sur son objet. Il annonça, de la part du roi, que l'intention de S. M. étoit, que la liberté des suffrages & des opinions fût entière, & que l'on jugeât l'affaire avec la dernière rigueur, pour absoudre ou condamner les accusés.

Le premier président répondit par un autre discours, où il inféra les représentations dont il avoit été chargé.

On lut ensuite les informations prises par le parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les déposer au greffe, & que le procureur-général en prendroit communication pour donner ses conclusions, le tout sans préjudice des droits respectifs de la cour des pairs & de tous ceux qui y ont séance, & sans qu'on puisse induire que toute autre cour soit autorisée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lesquelles un pair se trouve nommé.

On finit par arrêter que le roi seroit très-humblement remercié d'avoir bien voulu qu'en sa présence & avec son approbation solennelle, les vrais & anciens principes de la pairie fussent de nouveau consacrés & conservés.

Le roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lisoit le premier président, & comme cette lecture longue fatiguoit ce magistrat, dont la voix baïssoit insensiblement, on observa que S. M. se penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le parlement revint très-satisfait de la séance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le souverain lui accordoit, ainsi que son essence intégrante avec la pairie pour former la cour des pairs, comme aussi de l'être uniquement & exclusivement à tous les autres parlemens. Quelques membres étoient particulièrement enchantés d'avoir été remarqués par le monarque, entr'autres M. Pasquier, le fameux rapporteur de Damiens & du comte de Lally, que le chancelier désigna d'un geste au roi, desirant le considérer de plus près lorsqu'il passa sous les yeux de Sa Majesté.

La seconde séance, du 7 avril, ne fut pas moins agréable au parlement. Le procureur-général y rendit

plainte contre le duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, major des milices de Nantes, qui paroïssoit être dans cette affaire l'agent du duc. En conséquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne, comme illégalement dressée, puisqu'il y étoit question d'un pair. On ordonna une autre instruction, d'autres informations, &c.

Dans le cours des instructions, M. Michau de Montblin se distingua par son éloquence, au point que le roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois sa répugnance pour les monitoires, voie usitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *omnes* (1) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de là quelle étoit la sorte de liberté qui régnoit dans cette assemblée.

Quoi qu'il en soit, tout alloit à merveille jusques-là, & S. M. sembloit prendre tellement goût à présider sa cour des pairs, qu'elle donna l'ordre de construire incessamment, dans l'ancienne salle de comédie, une grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des pissotieres, en un mot tout ce qui étoit nécessaire pour former un palais. Les deux dernières séances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la reine, où se tiennent les lits de justice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureusement le roi perdit bientôt cette fantaisie passagere, à laquelle vinrent d'abord faire diversion le mariage de M. le dauphin & les fêtes données en réjouissance de cet événement.

C'est, sans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il resserroit avec la maison d'Autriche, & par les circonstances qui l'accompagnerent & le suivirent. On le dut aux soins du duc de Choiseul, qui vraisemblablement envisageant autant sa grandeur que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureusement cet hymen. Il se formoit, on ne peut

(1) C'est-à-dire, l'avis général & unanime.

plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour support madame la dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu se soutenir jusqu'à cette époque; mais quand on la vit arriver, ses partisans conçurent un meilleur espoir, sur-tout par le rôle distingué qu'il joua dans cette occurrence. Il eut la permission du roi de se rendre à Compiègne au passage de cette princesse & de lui offrir, le premier des ministres, son hommage. Madame la dauphine l'y accueillit singulièrement bien; elle lui accorda un entretien particulier, où, après lui avoir rendu compte de tout ce qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ses soins à contribuer à son bonheur; elle ajouta qu'elle comptoit sur leur continuation, pour aider de ses conseils sa jeunesse & son inexpérience.

Il n'étoit guere possible que les préparatifs, la pompe & les jouissances du mariage de l'héritier présomptif de la couronne, malgré la détresse où se trouvoit le royaume, n'entraînassent beaucoup de dépense; mais elle devint excessive sous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laissant tout aller comme on vouloit, & fermant les yeux sur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carrière immense. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapissiers, courant en poste de ville en ville, afin d'orner les divers lieux où devoit séjourner la princesse; de soixante chaises toutes neuves formant une partie du cortège qui étoit allé la prendre à Strasbourg.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de semblable aux habillemens du roi & des princesses, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été présenté déjà aux noces du duc de Chartres; que sur la demande qu'elle fit, si l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & sur la réponse

négative elle avoit ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils. On en comptoit six de ce luxe précieux, & ceux des enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parsemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formoient pas un objet de curiosité moins grand: ils joignoient la richesse à l'élégance, & l'on en fera pas étonné quand on saura qu'ils avoient été commandés par le duc de Choiseul.

Quant aux spectacles, les fêtes de Louis XIV, si renommées dans l'Europe & dans l'histoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on fait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin-d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette dernière ville, elle fut telle qu'elle obligea l'intendant de s'enfuir par une porte de derrière, & que l'archevêque crut devoir venir en cour déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limousin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la première sans les charités de M de Perfan, maître des requêtes, qui, seigneur d'une partie de la province, fit passer des puissans secours à ses vassaux.

Ces malheureux firent naître un petit pamphlet intitulé: *Idée singulière d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la cour, à l'occasion du mariage de monseigneur le dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, des spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille vraiment originale :

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de  
 » remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année,  
 » & sur-tout sur la taillè. C'est ainsi qu'au lieu d'amu-  
 » ser les oisifs de la cour & de la capitale par des diver-  
 » tissemens vains & momentanés, on répandra la joie  
 » dans l'ame du cultivateur; on fera participer la nation  
 » entiere à ce heureux événement, & l'on s'écriera jus-  
 » qu'aux extrémités les plus reculées du royaume:  
 » *Vive Louis le bien-aimé!* Un genre de fêtes aussi  
 » nouveau couvrirait le roi d'une gloire plus vraie &  
 » plus durable, que toute la pompe & tout le faste  
 » des fêtes asiatiques, & l'histoire consacrerait ce trait  
 » à la postérité avec plus de complaisance que les détails  
 » frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple, &  
 » bien éloignée de la grandeur véritable d'un monar-  
 » que, pere de ses sujets. »

Il y avoit trop de gens accrédités, intéressés à ce que cette idée ne réussît pas, pour qu'on y fit attention; ils s'efforcèrent seulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinssent jusqu'au trône, & sur-tout jusqu'à la princesse, dont le cœur jeune, sensible & tendre auroit été sûrement ému. On affecta de faire insérer dans la gazette de France (1) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bléd, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés avoient jusques-là empêché la circulation.

Ce fut sous ces funestes auspices que madame la dauphine arriva à Compiègne. Le roi étoit très-empressé de la voir, de savoir si elle étoit folle. On raconte que lorsque le prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'archiduchesse à Strasbourg, le sieur Bouteret, secretaire du cabinet, lui présenta en même tems le contrat d'échange fait sur la frontiere; S. M. très-familier avec ce serviteur, lui demanda comment il trouvoit madame la dauphine, si elle avoit de la gorge? Il répondit que madame la dauphine étoit charmante de

---

(1) Voyez la gazette de France, du lundi 14 mai 1770.

figure . qu'elle avoit de très-beaux yeux , &c. « Ce n'est » pas cela dont je parle , reprit S. M. en gaieté : je vous » demande si elle a de la gorge ? — Sire , je n'ai pas » pris la liberté de porter mes regards jusques-là , répli- » qua l'adroit courtifan. — Vous êtes un nigand , con- » tinua le monarque en riant , *c'est la premiere chose » qu'on regarde aux femmes.* »

On peut juger par cete historiette de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut sa bru en approchant d'elle. Il fut au-devant jusqu'au terme prescrit , où cette princesse , conformément au cérémonial , descendit de carrosse , se jeta aux genoux de S. M. qui la releva avec bonté & l'embrassa. Ils coucherent à Compiègne , & le lendemain en passant à Saint-Denis , furent voir madame Louise , une des dames de France , qui depuis peu avoit pris le voile aux carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la roue , & c'étoit une double haie de carrosses depuis Saint-Denis jusqu'à la porte Maillor. La famille royale soupa au château de la Muette , où Louis XV ne rougit point de présenter lui-même la comtesse Dubarri à madame la dauphine , & de la faire manger avec cette princesse.

Madame la dauphine avoit ignoré jusqu'à ce moment le rôle de madame Dubarri , dont elle entendit parler souvent à sa cour. Un jour impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles , elle demanda ce que faisoit cette femme qui causoit tant de bruit ? On lui répondit qu'elle amusoit le roi. *Cela étant* , s'écria ingénument la jeune archiduchesse , *je me déclare sa rivale.* Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment , qu'on l'avoit à coup sûr mieux instruite ; mais attentive à flatter le goût du monarque , S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette dame , elle répondit , *charmante* ; ce qui combla le royal amant. Il est certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par sa figure sans apprêt , & par ses graces naturelles. On la pouvoit dire belle de sa propre beauté , & par une singularité encore plus merveilleuse , elle

étoit  
dans  
Le  
de la  
y resta  
habit  
se ren  
revêtu  
recevo  
celle  
nemen  
point  
coup  
L'a  
les ja  
lumin  
peine  
que c  
bloier  
décre  
jour  
pluſie  
prop  
à ter  
relev  
avoit  
horri  
danſe  
pas  
bliqu  
jone  
d'ac  
gere  
min  
autr  
à ne  
com  
étoi

étoit à l'extérieur la plus décente dans son maintien & dans son propos.

Le roi, M. le dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Versailles. Madame la dauphine y resta seule, pour obéir aux loix de l'Eglise de ne pas habiter sous le même toit que son futur époux. Elle ne se rendit que le lendemain au château, où, après s'être revêtue de ses habits de cérémonie, elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la princesse qui, au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de choses nouvelles, ne parut point embarrassée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aisance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immense s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les dispositions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le soir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête superbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre & ressembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie essentielle en pareil jour, ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer; plusieurs bassins étoient à sec, le canal même étoit mal-propre & plein de fange. Des statues mutilées & éparées à terre annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever ou d'en soustraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas jusqu'aux marches des escaliers qui ne fussent horriblement dégradées: point de violons, point de danses, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaieté, premier caractère d'une fête publique. Quelques bateleurs se dispoient seulement à jouer des farces pour le soir. Le ciel en outre fut peu d'accord avec la terre, & deux orages effroyables obligèrent les curieux de s'en aller sans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence indigne de la majesté du lieu, les cours, à neuf heures du soir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les corridors, les passages étoient restés dans une profonde obscurité. Pas un lam-



» Autrichienne : l'éclat de son teint est éblouissant, &  
 » elle a des couleurs naturelles qui pourroient la dis-  
 » penser de recourir au rouge. Son port est celui d'une  
 » archiduchesse ; mais sa dignité est tempérée par la  
 » douceur, & il est difficile, en contemplant cette  
 » princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Le bal-paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les instances de l'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice-reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste maison ; en conséquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les duchesses, immédiatement après les princesses du sang, comme M. le prince de Lambesc immédiatement après les princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les ducs & pairs s'assemblerent chez M. de Broglio, évêque & comte de Noyon, comme le plus ancien des pairs pour lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'église pour la danse, on y discuta, rédigea & lut un mémoire, que le prélat fut chargé de présenter au roi. Pour le rendre plus solennel, ils requièrent en cette occasion l'adhésion de la haute noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se jetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence, sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté. (1) Elle invoqua leur fidélité,

---

(1) Ces expressions sont tirées de la singulière *Lettre du roi aux ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 mai 1770.

« L'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice-reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé de la part de son maître [ & je suis obligé d'ajouter foi à tout ce qu'il dit ] de vouloir marquer quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec

attachement, soumission & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent s'en dispenser.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spectacles & réjouissances qui se succéderent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 mai, de cette nuit désastreuse, où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante ! C'étoit le jour où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissant au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1<sup>o</sup>. Un complot formé par les filoux de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au

---

» l'archiduchesse Antoinette. La danse au bal étant la  
 » seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque  
 » le choix des danseurs & des danseuses ne dépend que  
 » de ma volonté, sans distinction des places, ou rangs,  
 » ou dignités, exceptant les princes & princesses de  
 » mon sang, qui ne peut être comparé ni mis en rang  
 » avec aucun autre François ; & ne voulant d'ailleurs  
 » rien innover ce qui se pratique à ma cour, je compte  
 » que les grands & la noblesse de mon royaume, en  
 » vertu de la fidélité, soumission, attachement & même  
 » amitié qu'ils m'ont toujours marqués & à mes prédé-  
 » cesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me  
 » déplaire, sur-tout dans cette occurrence-ci, où je  
 » desire marquer à l'impératrice ma reconnoissance du  
 » présent qu'elle me fait, qui, j'espère ainsi que vous,  
 » sera le bonheur du reste de mes jours. »

*Bon pour copie.*

SAINT-FLORENTIN.

milieu du désordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats reconnus, attesterent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrain par où devoient s'écouler environ six cents mille spectateurs, à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la garde & la léfinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des Gardes-Françaises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le maréchal duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur-le-champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetière de la paroisse de la Madelaine de la Ville-Évêque pour être reconnus, & auxquels on fit ensuite un service solennel par ordonnance du lieutenant-criminel, rendue sur le réquisitoire du procureur du roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés & suffoqués, conduits dans les maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après; tous ceux qui, croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité; on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cents. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra.

Au contraire, M. le dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la dauphine, mesdames, les princesses du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imitèrent aussi. Le parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut rendre connois-

fance du fait & remonter aux causes. On citoit un exemple de cette espece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le prévôt des marchands & les deux premiers échevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'avocat-général Séguier, dans son compte rendu, le disculpa: il attribua le tout à la fatalité, & les magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un régleme qui restreignit la juridiction de la ville en pareil cas.

Quand on eut épuisé cette triste matiere, qu'on fut las d'en parler & qu'on eut vomit toutes les malédictions contre le prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables; on ne s'entretenoit que de madame la dauphine; on applaudissoit à ses vivacités, à ses gentilleses, à la franchise avec laquelle elle s'étoit soustraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du roi. Elle appelloit *madame l'étiquette* la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur, très-grave, très-austere, qui lui représentoit à chaque instant qu'elle dérogeoit aux usages de son rang, & n'en suivoit pas moins ses fantaisies, sur-tout dans les choses contraires à la gaieté de son caractère, ou à sa santé. Elle marchoit seule, sans écuyer; elle sortoit quand & comme elle vouloit; elle se promenoit à pied; elle formoit ainsi ses facultés physiques, & faisoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle inviroit à dîner, à souper, quand l'idée lui en venoit, ses freres, ses sœurs, ses tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté: en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans son intérieur la cour de Vienne, qui, très-jalouse du cérémonial en public, est pleine d'aisance & de bonhomie au-dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractère

de L  
tems  
petit  
point  
avoie  
& si  
lui p  
roien  
au li  
reme  
Sa M  
Ap  
avoit  
un p  
& do  
princ  
destin  
acco  
Nous  
son o  
une f  
rer f  
conti  
se ren  
de ch  
géné  
conje  
Le  
que e  
palai  
nom  
un f  
conf  
assis  
com  
cinq  
orne  
sub

de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que sa petite-bru. Mais à un certain âge l'on ne se réforme point. D'ailleurs ses ministres, ses favoris, sa maîtresse avoient intérêt qu'il ne se livrât pas trop à sa famille; & si son amitié, sa bonté pour madame la dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient désiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit nécessairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majesté.

Après tous les spectacles dont la galanterie françoise avoit amusé madame la dauphine, le roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup-d'œil imposant auroit pu donner à la princesse une idée de la grandeur du trône où elle étoit destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice du 27 juin. Dans son origine & selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solennelle du roi au parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son état. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales, qui se tenoient autrefois, & qu'on connoissoit sous le nom de *champ de mars* ou de *mai*, nommées ensuite *placités générales*, *cours plenières*, *plein parlement*, *grand-concil*.

Les rois y siégeoient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a substitué un dais & des coussins. De-là le nom de lit de justice, parce que dans le langage antique un siege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq coussins forment le siege de ce lit. Le monarque est assis sur l'un, un autre tient lieu de dossier, deux servent comme de bras & soutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme est sous ses pieds. Charles V renouvela cet ornement; Louis XII dans la suite l'a refait à neuf; il subsistoit encore sous le regne de Louis XV, qui en a fi

souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les rois réunissoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrage, les princes, les pairs, les barons, les sénateurs ou gens de loi. Le souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le prince n'entend rien de cette scène muette, où, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des lits de justice, on ne pouvoit trop désirer de ces assemblées, dont il résultoit de la lumière & des connoissances pour le souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient exposés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour. ( 1 )

Un lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens : le roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans son conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejetées par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses : c'est un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui où assista madame la dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Ver-

---

( 1 ) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les lits de justice*, datée du 28 août 1756.

faïlles. Le chancelier ayant pris les ordres du roi, y prononça un discours dont le résumé étoit, que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par-devant la cour des pairs, que lui avoit présentée le duc d'Aiguillon au mois de janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne & de ne permettre rien qui pût les réveiller; que depuis S. M. ayant vu que ledit commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres-patentes pour cette instruction; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure: 1<sup>o</sup>. qu'on se permettoit de s'ingérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui, liés continuellement avec l'administration, devoient rester dans le secret du ministère; qu'on avoit poussé la témérité jusqu'à annexer des arrêts du conseil aux dépositions. 2<sup>o</sup>. Qu'il régnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée; que plus on la sondeoit, plus on y trouvoit un mystère d'horreurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux; qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enregistrement des lettres-patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le duc d'Aiguillon que contre les sieurs de la Chalorais & de Caradéuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non venu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce

fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le monarque dans cette affaire, qui pour la troisième fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat que pour le rendre plus solennellement la dérision de la France & de l'Europe entière. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le duc d'Aiguillon du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de souper avec lui.

Le parlement revint furieux. Déjà prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irrégulière, il avoit fait passer un arrêté en présence des princes & des pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le feroit dans un lit de justice, & notamment le sieur duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le roi, en sortant de l'assemblée, intima aux princes & pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelque autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur-le-champ.

Le chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, [ 2 juillet ] où, déclarant que le duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachent son honneur, il suspendoit ce pair des fonctions de la pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des pairs, dans les formes & avec les solennités prescrites par les loix & ordonnances du royaume que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des commissaires du parlement se transporterent sur-le-champ par ordre de la cour chez l'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans

Theu  
cham  
rend  
M  
tour  
l'hur  
présé  
cour  
Il fa  
coup  
d'ave  
dans  
Bret  
hydr  
alloi  
des  
son  
son  
chac  
s'y  
autr  
mais  
Cho  
nistr  
rega  
intr  
lem  
si ad  
de  
de  
élev  
qu'  
plu  
fav  
I  
ren  
enj  
de

L'heure au duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui , & les chambres ne se séparèrent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entière de l'arrêt.

M. de Maupeou , pris pour dupe à son tour par cette tournure , à laquelle il ne s'attendoit pas , éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au parlement quand on lui présenta cet arrêt , & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet arrêt & très-incessamment : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir ; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours , sur-tout à Rennes & aux états de Bretagne , qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries ; cent remontrances pour une qui alloient naître ; peut-être des suspensions de service , des cessations , des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître , tout cela ne l'eût pas effrayé : il connoissoit son corps ; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer , & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns , pour intimider les autres , pour le subjuguier ainsi avec le tems & en détail ; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du roi. Ce ministre l'avoit démasqué ; il n'y avoit aucun espoir de le regagner , & il n'ignoroit pas qu'au contraire le duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les parlemens dans leurs entreprises. La vengeance, cette passion si active dans certaines ames , lui fit concevoir l'espoir de vaincre les difficultés , de surmonter les obstacles & de renverser jusqu'au bienfaiteur auquel il devoit son élévation ; extrémité où il le forçoit de se porter , puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au duc d'Aiguillon , le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'arrêt , le chef de la justice en fit rendre un par le roi dans son conseil , qui le cassa & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de pair de France. Il le fit signifier au parlement d'une manière :

insolite & méprisante. Cela fournit matière à de nouvelles remontrances, & il y avoit bien de quoi ; car, indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bizarre que dans une instance contenant des délits aussi graves, concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs ; qu'après avoir déclaré tels les procureurs-généraux, de déclarer aussi tel le commandant qui les avoit inculpés ? Quoi de plus contradictoires, qu'après être convenu solennellement de la nécessité de laver la pairie des crimes d'un pair, ou le pair des crimes qu'on lui imputoit ( 1 ) ; qu'après avoir fait dire au roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entière ; que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer aveuglément qu'il n'y en a point ? Quoi de plus absurde que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissensions, lors qu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen au contraire de les faire renaitre, de les augmenter & les perpétuer ?

La manière dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont se conduisit le duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce seigneur, d'un génie

---

( 1 ) Expressions du discours du chancelier à l'ouverture de la séance du 4 avril.

roma  
l'emp  
reiqu  
sa té  
à la  
torit  
ce m

port  
spéc  
derr  
est-c  
l'ali  
larn  
qua  
pas  
d'un  
calf  
lern  
ma  
le c  
par  
&  
qu  
du  
bi

romanesque & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la comtesse que le duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du roi, on ne manqua pas de configner le fait dans ce malin vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace  
De mon procès suspendu,  
Avec des lettres de grace  
On ne peut être pendu :  
Je triomphe de l'envie ;  
Je jouis de la faveur ;  
Graces aux soins d'une amie,  
J'en suis quitte pour la peur.

Cependant les remontrances du parlement furent portées au roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le chancelier, où, en parlant des dernières lettres-patentes, on s'écrioit : *est-ce impertie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur ?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contr'eux ; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux sur-tout se signala par un qui valut au jeune magistrat, ( 1 ) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux magistrats ( 2 ) du

( 1 ) M. Dupaty, avocat-général de cette cour ; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du roi il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

( 2 ) Messieurs de la Noue & de Laïac.

parlement de Rennes, plus intéressés que tout autre à ne pas souscrire au despotisme du souverain, furent arrêtés à Compiègne en sortant de l'audience du roi. Le monarque ne sachant plus comment se tirer du labyrinthe où il s'étoit jeté, las d'errer à l'aventure & de tomber de piège en piège, résolut de s'en confier absolument au chancelier & d'éprouver si, en lui remettant son autorité, il en sortirait à son honneur. Il se réduisit au rôle de simple spectateur, bien résolu de le siffler, comme ses courtisans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit : ce que son bon-sens lui faisoit prévoir, & cependant il lui remit ses destins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoissoit trop les hommes pour ne pas calculer jusqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appât des récompenses.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena le roi au parlement, surpris & à peine ayant eu le tems de se rassembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenses de délibérer, d'agiter même cette matière. Il fit en quelque sorte chasser de la grand-chambre MM. des enquêtes & des requêtes, qui eurent ordre du roi de sortir & de se rendre à leurs chambres, & par plusieurs petites ruses de forme, il gagna les vacances, & se donna le tems de méditer d'autres entreprises plus décisives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réussiroit jamais, s'il ne se débarrassoit du ministre qui l'offusquoit. C'est à quoi il travailla, de concert avec le duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéressé, & la comtesse Dubarri qui le détestoit de plus en plus, & ne pouvoit lui pardonner ses mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne se cachoit pas de son antipathie; & ce qui la rendoit plus dangereuse auprès du maître, c'est qu'elle y donnoit une tournure puérile & foiblarre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une

oran  
alter  
Pras  
resse  
chall  
le vé

Q  
neme  
eût  
de so  
l'eût  
prit  
Au li  
ment  
sa rag  
ger.  
villes  
patio  
irrite  
confé  
en les  
fation  
dès-lo  
tre,  
quoid  
l'adm

Lo  
traca  
jama  
si à c  
à all  
de se  
fluen  
form  
conf  
roi l  
dans  
tête

orange dans chacune de ses mains , & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant : *saute , Choiseul ! saute , Praslin !* Une autre fois ayant renvoyé un cuisinier qui ressembloit au duc son ennemi , elle dit au roi : *j'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul , quand chasserez-vous le vôtre ?*

Qui le croiroit ? Celle qui contribua le plus à l'événement , fut la duchesse de Grammont , sa sœur. On eût dit que non contente d'avoir été la première cause de son discrédit , elle n'avoit point de cesse qu'elle ne l'eût fait absolument expulser de la cour , tant elle s'y prit gauchement pour se venger & supplanter sa rivale. Au lieu de tenir ferme à Versailles & de miner sourdement à la manière des courtisans , elle ne put renfermer sa rage , elle s'exila elle-même , sous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux , & ayant passé par différentes villes de parlement , elle fournit matière à une inculpation grave , odieuse & plus propre que toute autre à irriter le roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la résistance , en les assurant de la protection de son frere. Cette accusation produisit un tel effet sur l'esprit de S. M. , que dès-lors elle se refroidit sensiblement envers son ministre , elle ne l'honora pas d'un mot de conversation , quoiqu'elle continuât encore de travailler avec lui & de l'admettre à ses soupers.

Louis XV avoit fort à cœur de se voir débarrassé des tracasseries de ses parlemens , mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le duc de Choiseul , si à ce grief on n'en eût joint un autre , celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois , comme le moyen de se rendre nécessaire & de reprendre toute son influence. Cette accusation , assez vraisemblable , conforme au génie de ce ministre , suggérée par les circonstances , étoit cependant difficile à prouver , & le roi hésitoit toujours. En vain sa charmante maîtresse , dans ces orgies où le prince brûlant d'amour , & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui versoit , se

prétoit à tous ses desirs, lui avoit fait déjà signer plusieurs fois le renvoi du duc de Choiseul; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proscription. Le chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méritoit depuis long-tems. Il fit porter au parlement un édit contenant dans son préambule les inculpations les plus graves contre les magistrats; en sorte qu'ils ne pouvoient l'enregistrer sans se déshonorer. Ses émissaires furent à réclamer contre. Lit de justice [ 7 déc. ] en conséquence, où, malgré leur arrêt, ils eurent la mortification de voir siéger le duc d'Aiguillon parmi les pairs. Protestations de leur part, représentations, suspension du service dans leur douleur profonde, qui ne leur laisse pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des sujets. Enfin commence ce combat étrange, dans lequel le roi s'obstine à ne pas écouter son parlement qu'il n'ait repris ses fonctions, & le parlement à ne pas reprendre ses fonctions que le roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours durait le spectacle incroyable d'un monarque s'annonçant comme absolu, exigeant que sa volonté fasse loi, & d'un corps de magistrats résistant quatre fois à ses ordres, donnés soit par écrit de sa main royale, soit de sa bouche, soit par des lettres de jussion les plus précises & les plus caractérisées, sans que depuis ce tems le prince eût déployé la puissance despotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit résider dans son essence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faisoit la matiere de la discussion de tous les politiques & des diverses classes de citoyens. Les grands, les militaires qui sont pour une obéissance absolument passive, pour que le roi fasse tout ce qu'il veut, dans l'espoir de jouir à leur tour du même privilège, à raison du droit du plus fort, blâmoient hautement le parlement & le jugeoient coupable d'une révolte criminelle. Le clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours opposé à ses prétentions, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir, & de subjuguier l'autorité même en subjuguant les consciences,

anim  
la m  
blé c  
dre r  
regar  
voyo  
foit  
s'écl  
lofop  
fond  
diair  
voir  
pour  
fiastm  
que p  
dable  
tend  
cache  
que r  
résult  
tre le  
le du  
sure c  
sein f  
tant c  
un m  
coups  
que S  
danc  
qui c  
feul:  
acqui  
loyau  
lettre  
»  
» vo  
» où  
» vo

animé de l'esprit de charité qui le dévore, devoit la magistrature aux derniers supplices. Le peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, sans la moindre résistance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder jusques-là comme ses peres & ses défenseurs, voyoit la querelle assez indifféremment : il ne s'intéressoit pas à un corps qui le trahissoit lâchement & ne s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel. Les philosophes seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la chute du parlement, gémissaient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer, au lieu que par sa chute s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente les magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir enlever par lettre de cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le duc de Choiseul. Madame Dubarri, soufflée par le duc d'Aiguillon & le chancelier, disoit au roi, à mesure qu'excédé de cette lute pénible il versoit dans son sein ses perplexités & sa douleur, que rien ne finiroit tant que le parlement se sentiroit appuyé à la cour par un ministre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puissant que S. M. même, tant qu'il existeroit une correspondance entr'eux. C'étoit prendre par son foible Louis XV, qui consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale lettre de cachet conçue en ces termes :

» Mon cousin. Le mécontentement que me causent  
 » vos services, me force à vous exiler à Chanteloup,  
 » où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je  
 » vous aurois envoyé beaucoup plus loin, si ce n'étoit

» l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse  
 » de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante.  
 » Prenez-garde que votre conduite ne me fasse prendre  
 » un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin,  
 » qu'il vous ait en sa sainte garde.

La présence de son collègue étoit une circonstance humiliante, en ce que ce ministre, oncle du duc d'Anguillon, ne pouvoit qu'être très-satisfait intérieurement de sa commission. Aussi l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de condoléance & lui répondit : *Monsieur le duc, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reste, jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espèce se fit inscrire à sa porte, & le duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrières & fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avoient pu voir le duc de Choiseul, furent se mettre sur sa route, & le chemin se trouva bordé d'une quantité de carrosses formant une double haie.

Il n'y eut que le maréchal d'Etrées qui ne mêla point ses acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de son ennemi capital, il se ranima : *Le b... est donc parti, s'écria-t-il, j'en suis satisfait!* Et il passa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatisme? Le duc de Choiseul méritoit-il tant de regrets? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France? Il est certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là; que ce ministre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle qui juge sur parole & se laisse entraîner par qui-conque a l'intérêt ou le desir ardent de diriger son affection. Les membres du parlement, moins sans doute par admiration de ses talens, que par haine contre leurs

ennemis  
 société  
 France  
 faire s  
 nuelle  
 généra  
 person  
 C'est p  
 paraiss  
 qu'il l  
 On  
 de la  
 lorsqu  
 chang  
 que n  
 son pa  
 repent  
 l'hum  
 d'un f  
 de rep  
 secrét  
 étrang  
 en jug  
 de dé  
 ce qui  
 envers  
 jamais  
 fairem  
 entrep  
 le mo  
 est ce  
 facult  
 de la  
 & art  
 intest  
 que r  
 sacrifi  
 & le

ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les sociétés que c'étoit le plus grand ministre qu'eût eu la France; que ce seroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit résulté un concert général de louanges, auquel on souscrivit, sans que personne eût pu trop assigner le motif de son suffrage. C'est par ses opérations qu'il faut le juger, par la comparaison de la situation où étoient ses départemens lorsqu'il les prit, avec la situation où il les a laissés.

On ne peut raisonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre en 1756 : le cours en étoit trop avancé lorsqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui savoir quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur, par l'espoir qu'il lui donna vraisemblablement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme secrétaire d'état de la marine, de la guerre, des affaires étrangères : nous en avons donné le tableau, & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus long-tems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangères les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énerçoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre la

supériorité. Lorsque M. de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, qu'il pressoit de faire déclarer la Porte contre l'impératrice de Russie, lui écrivoit : *Je ferai armer les Turcs quand vous voudrez ; mais je vous prévins qu'ils seront battus ; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Russie plus glorieuse & plus puissante : ce négociateur se monroit, sans doute, bien supérieur en politique à M. de Choiseul.*

Ce qui prouve encore le plus la profondeur de ses vues, c'est que malgré tant de défavantages, on ne peut guere douter qu'il ne songeât sérieusement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accusèrent ses ennemis auprès du roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux officiers passés dans l'Inde à cette époque, étoient absolument hostiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Espagne qu'il comptoit la faire commencer ; & au moyen du pacte de famille son maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foiblesse du caractère de Louis XV lui répondoit qu'il ne résisteroit point aux réquisitions de cette alliée, qui nagueres s'étoit sacrifiée pour lui, & que par cette même foiblesse, sentant le besoin qu'il avoit d'un ministre tenant dans ses mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oseroit le renvoyer.

Le sujet du différend alors étoit une prétention des Espagnols sur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chassé les Anglois. Ceux-ci se plaignoient hautement d'une entreprise qui n'étoit rien moins, selon eux, qu'une infraction aux traités les plus solennels, & menaçoient de se porter aux dernières extrémités si l'on ne leur donnoit satisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Espagne n'agissoit que par une impulsion étrangere, c'est qu'à peine le duc de Choiseul fut-il hors du ministère, que la face de la négociation changea ; que non-seu-

lemer  
sur le  
mais  
simpl  
pacifi  
& au  
Lond  
de ce  
critic  
le bi  
parti  
Angl  
tre l  
sans  
se pr  
de se  
feme  
Q  
les  
duc  
faire  
de c  
Elle  
» &  
» da  
ce se  
ne c  
coul  
c'éto  
de  
à ne  
il n  
d'inc  
qu'o  
On  
qua  
sur  
en

lement S. M. Cath. consentit de défavouer l'entreprise sur le port Egmont & de rendre les isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu, & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministère, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient ; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement.

Quoique le roi n'eût pas contre le duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le duc de Choiseul, sa disgrâce étoit une suite nécessaire de la première : il reçut le même jour une lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit : « je n'ai plus besoin de vos services, » & je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez » dans vingt-quatre heures. » A l'humiliation près, ce seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin ; il ne soupiroit au fond qu'après le repos : c'étoit son vœu secret. Sa disparition du département de la marine ne fit aucune sensation ; & cependant à ne considérer que le mécanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux rivaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouvantail. On comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cin-

quante grosses frégates ou corvettes : (1) c'étoit en cinq ou six ans un rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le succès dans ses propres affaires, & qu'il appliquoit aussi heureusement à celles du roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit suppléer au premier objet & même au second, s'il eût eu la force de changer à cet égard la constitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pécha essentiellement. Au lieu de suivre les errements de son prédécesseur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'insolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arsenaux entre le commandant & l'intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la première atteinte à ses réglemens, qui tomberent bientôt en désuétude & furent remplacés par toutes les bizarreries des esprits novateurs qui lui succéderent. Il poussa la complaisance pour ces messieurs jusqu'à s'occuper de leurs plaisirs en faisant construire des salles de comédie dans les différens ports. Il posa la première pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si après une instruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louisiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerrec, capitaine de vaisseau, le chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa pour venger

---

(1) C'est le compte que rend lui-même, de son administration, M. le duc de Praslin dans sa lettre à M. le comte de Vergennes, dont on a déjà parlé.

sa mém  
à force  
crédit,

On  
de Pra  
sur-tou  
révolta  
de la r  
après,  
des ha  
qu'elles  
plus d'  
dans le  
porta e  
remplac  
illégal

La ce  
memb  
doute  
plutôt  
point c  
le plus  
beau d  
Mais n  
conseil  
habitan  
tions a  
la barb  
étrange  
des plu  
crime p  
pour y  
transpo  
étrang  
lui-mé

Aprè  
de la p  
moins

la mémoire une femme active , courageuse , qui balançoit , à force de patience , de sollicitations , de faveur & de crédit , les menaces de son puissant adversaire.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Praslin le despotisme exercé dans les colonies , & sur-tout à Saint-Domingue , où par une mauvaise foi révoltante , ayant obligé les habitans de se racheter de la milice , on rétablit les milices quelque tems après , & les magistrats forcés de prendre la défense des habitans relativement aux suites des désordres qu'elles occasionnerent , furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie ; troublés dans leurs fonctions , menacés , arrêtés , on les transporta en France , & constitués prisonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La cession de la Louisiane à l'Espagne , quoiqu'un démembrement de son département , fut une faute sans doute à attribuer au ministre des affaires étrangères plutôt qu'à lui. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays , le plus fertile , le plus salubre , le plus varié , le plus beau du monde : nous en avons parlé suffisamment. Mais nous gémirons de sa mollesse à faire statuer dans le conseil sur les plaintes que lui adresserent les malheureux habitans de cette colonie , à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M. ; enfin sur la dureté ou plutôt sur la barbarie qu'elles provoquerent , lorsqu'un gouverneur étranger , sans autre forme de procès , fit fusiller douze des plus illustres chefs de la Nouvelle-Orléans , dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas , & qui d'ailleurs transportoit , sans leur consentement , à un souverain étranger , un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulsion des Choiseul , il eût été mal-à-propos de la part du chancelier de ne pas laisser se rasseoir , au moins un moment , la fermentation du parlement. Il

mit en sujet le prince de Condé. Il faivoit qu'amoureux de la princesse de Monaco, qui plaidoit en séparation avec son mari, il avoit le plus grand desir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la justice. M. de Maupeou se servit de cet illustre agent pour faire entendre aux magistrats, que s'ils vouloient reprendre le service, S. M. étoit disposée à retirer son édit. Trompés par une entremise aussi auguste, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignèrent leur reconnaissance à son altesse, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéressoit. Mais bientôt de nouvelles lettres de jussion plus précises les dissuadèrent. Ils furent obligés d'en revenir à rester les chambres assemblées de nouveau, & pour plier un peu les intérêts de la nation aux leurs ils résolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéressoit les affaires publiques, & en conséquence celle des bleds étant une des plus essentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté dont le peuple ne fut pas dupe.

Le chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonstance pour déclarer au roi que c'étoit le vrai moment d'affurer à jamais son autorité, & de prévenir l'insurrection de ses parlemens en tenant ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice & en faisant, s'il le falloit, sauter quelques têtes des plus mutins, afin que les magistrats reconnussent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce semble, dans la circonstance, mais qui avoit une très-grande signification, il faut savoir que précédemment le premier président ayant porté au roi les représentations de sa compagnie, du 3 décembre, S. M. les lui demanda & les jeta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir sa réponse, suivant l'usage: quelle fut la surprise de M. d'Aligre, en l'oyant, d'y lire ces mots: *il faut que V. M. écoute les représentations avec beaucoup d'humeur; qu'elle ait l'air même très-en colère & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au chancelier si c'étoient

bien li  
qui dé  
Pou  
du roi  
rous le  
d'autre  
vaincu  
c'étoit  
crime  
prétex  
séditie  
pouvoi  
offices  
par d'  
criroit  
toujou  
comme  
formen  
plus n  
abbés  
besoin  
crut tr  
Tou  
même  
quetain  
l'ordre  
écrit à  
sans pé  
même  
nure;  
de leu  
rétract  
du stra  
par les  
ils dé  
On  
plus n  
encore

bien là les paroles du roi dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la justice.

Pour rendre sa conduite plus recommandable auprès du roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une manière ou d'autre ; si le parlement revenoit à son devoir & convaincu des volontés du souverain se conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter sans un crime de défobéissance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit jusques-là coloré ses démarches séditieuses ; s'il persévéroit dans sa résistance, on ne pouvoit avoir une cause plus juste de destituer de leurs offices des magistrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur prescrirait : il étoit intimement persuadé qu'il lui resteroit toujours un *noyau de parlement*, c'étoit son expression, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit assez pour former facilement une autre cour. Il comptoit sur la plus nombreuse partie de la grand'chambre, sur les abbés & sur ses créatures, qui se démasqueroient au besoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant séparément les membres.

Tous, [le 19 au 20 janv. 1771] la même nuit, à la même heure, sont éveillés au nom du roi. Deux mousquetaires entrent dans leur chambre & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul, sans périphrase, sans adoucissement. En effet plusieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure ; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de leur maison en pleurs, ils eurent la foiblesse de se rétracter : mais au moment où leur ennemi se félicitoit du stratagème & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils délavouèrent leur erreur de la nuit.

On étoit trop avancé de part & d'autre ; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit suivante on réveille encore les magistrats. Un huissier de la chaîne notifie

à chacun d'eux un arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées, qui leur défend de faire désormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du parlement. A peine il est sorti, que des moufquetaires surviennent & leur apportent des lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit si étrange, si odieuse, si tyrannique, que le chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ses propres partisans, n'eut pas ce noyau sur lequel il comptoit. Pas un magistrat qui ne se mit en devoir de subir sa punition, & les seuls gens du roi lui restèrent. Il étoit homme à ressourcer & leva cette première difficulté en venant lui-même installer le conseil pour tenir lieu de parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de la fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorsqu'il se rendit au palais. Il fut bientôt rassuré. La scène se passa en présence d'une foule immense de gens les plus qualifiés de la cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, sans qu'on témoignéât autre chose que la consternation. Quand ce premier sentiment fut dissipé, le Parisien reprit sa gaieté, & MM. du conseil en furent quittes pour les quolibets, les sarcasmes, les épigrammes des persifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal fantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignit plus que deux choses : que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs ; & quant au second, il refusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulières, arrêtées par le parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise ; que sans elle il n'auroit pu

jamais

jamais  
roit  
d'avo  
infid  
sions  
d'int  
royau  
frapp  
leurs  
les pa  
le det  
de lu  
rédui  
narqu  
comm  
blere  
procè  
de fo  
à l'ai  
magis

Il e  
Blois  
texte  
pédit  
du pa  
moye  
velle  
La pr  
roître  
de Pé  
discou  
n'y av  
mens  
ment  
arrête  
justice  
heure  
avant

Tou

il déclare leurs  
faire désormais  
égalité de mem-  
que des mous-  
des lettres de  
ux différens &

, si odieuse, si  
lui-même pour  
sans, n'eut pas  
magistrat qui  
& les seuls gens  
sources & leva  
ême installer le  
a depuis avoué  
rmentation où  
de courage &  
au palais. Il fut  
nce d'une foule  
cour, de mili-  
es, sans qu'on  
nation. Quand  
risien reprit sa  
uittes pour les  
mes des perfid-  
des clercs.

ique, mais qui  
M. de Maupeou  
le Châtelet ne  
s parlemens de  
premier incon-  
e la cour supé-  
eût corrompu  
à très-adroite-  
diffaires, que la  
tées par le par-  
us capitale que  
e il n'auroit pu  
jamais

jamais exécuter ses projets de vengeance, & qu'il desi-  
roit fort que les autres classes en fissent autant, afin  
d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos  
insidieux les effrayèrent. Au lieu d'envoyer leurs démis-  
sions à-la-fois, ou de rester les chambres assemblées,  
d'intercepter tout le cours de la justice d'un bout du  
royaume à l'autre, & par cette calamité générale de  
frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter  
leurs réclamations respectueuses, d'inviter les princes,  
les pairs & les grands à les seconder, & d'inspirer au roi  
le desir de les entendre & d'instruire sa religion surprise,  
de lui en faire sentir la nécessité, ces compagnies se  
réduisirent à des remontrances multipliées que le mo-  
narque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que  
comme des écrits ténébreux & criminels; elles redou-  
blerent, au contraire, de zèle dans l'expédition des  
procès, & firent dire qu'elles avoient besoin de ce coup  
de fouet. M. le chancelier eut ainsi le tems de travailler  
à l'aîsè & d'exécuter son plan de la régénération de la  
magistrature.

Il commença par créer six conseils supérieurs, à Arras,  
Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le pré-  
texte spécieux de ces établissemens fut d'accélérer l'ex-  
pédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort  
du parlement, & la cause véritable, de se faciliter le  
moyen d'acquérir assez de sujets pour compléter la nou-  
velle cour, en réduisant ainsi le nombre de ses membres.  
La première explosion faite, il ne craignit pas de repa-  
roître une seconde fois au palais pour l'enregistrement  
de l'édit de création de ces conseils. Il y prononça un  
discours, dont le but étoit d'insinuer à la nation qu'il  
n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrange-  
mens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du mo-  
ment où les magistrats anciens avoient disparu, pour  
arrêter le désordre & la grandeur du mal, affranchir la  
justice de ses entraves, faire éclore enfin un ordre plus  
heureux, désiré depuis long-tems. Outre ce premier  
avantage, il annonçoit des réformes non moins salu-

taires , telles que de supprimer la vénalité des charges , de rendre gratuite l'administration de la justice , de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainsi de beaucoup échanré le ressort du parlement , il s'occupa de trouver des sujets pour le composer , & il les réduisit au nombre de soixante & quinze. Le grand-conseil avoit plus que jamais à se plaindre de cette compagnie qui , depuis qu'il étoit rentré en fonctions , n'avoit cessé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ses regards vers cette cour , & se flatta d'en trouver la plus grande partie souple à son impulsion , d'autant que ce tribunal étoit le seul qui fût resté dans un honteux silence sur les outrages faits à la magistrature & aux loix. La chambre des comptes , quoique non moins vexée & méprisée par son rival , étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable , mais qui ne lui laissa pas l'espoir d'en tirer parti , & quant à la cour-des-aides , il jugea nécessaire , au contraire , de la supprimer , afin d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'estima trop heureux d'en séduire quelques membres. Il en choisit dans l'ordre des avocats , & convaincu de la nécessité de former promptement cet assemblée , il ne se rendit pas difficile sur le surplus. Il fut admirablement bien servi pour les clercs par l'archevêque de Paris , qui lui donna son propre neveu. Il ramassa de la sorte les deux tiers de ses conseillers. Le grand banc , qui ne devoit être composé que de cinq présidens , le premier compris , fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'est pas qu'il manquât de gens aspirans aux honneurs du mortier : c'est que personne n'osoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom , mais tarés , & pour chef il leur donna un conseiller d'état qui ne les valoit pas ; c'étoit l'intendant de Paris , Berthier de Sauvigny , homme très-borné , & de la docilité duquel il étoit assuré , riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit , il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci &

son ambition. Elle déterminâ son mari qui, la veille de son installation, rougissant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit osé se déclarer & pouffoit de gros soupirs chez madame Berryer, sans qu'on pût deviner la cause de sa douleur, dont personne ne se doutoit.

Le parquet n'étoit pas aisé à bien composer. Malgré la foiblesse de ce corps & ses caresses, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abymé de dettes, esclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à rester seul de tout son corps & à accepter la place de procureur-général, qu'elle envisagea moins du côté de l'honorifique que du côté du lucre immense qu'elle se propofoit d'en retirer. Quant aux avocats-généraux, étant à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du conseil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux sur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon, & trop heureux de s'illustrer ainsi tout-à-coup par une des premières places de la magistrature. Il fortoit de la cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premières notions de la jurisprudence; quoiqu'il eût l'élocution pesante & la figure peu spirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui suppléoit à tout; il se regardoit comme l'aigle du conseil, & par sa constance au travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au chancelier pour oser lui résister en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le personnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureusement pour ami M. le Gourée, avocat de mérite, qu'il consulta. Celui-ci le dissuada; il en exigea de retirer sa parole. & de peur que M. de Maupeou, par son langage séducteur, ne le rengageât une seconde fois, il le conduisit à sa campagne, où ce maître des requêtes fit le malade jusqu'à ce que la persécution fût passée par la nomination d'autres avocats-généraux. M. Giac, homme de rien, comme son confrere, étoit l'autre sur qui comptoit le chancelier. Il s'autorisa

de l'exemple de son ancien pour s'excuser, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux sujets entre les magistrats pris dans les cours.

Ce grand œuvre du chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de plusieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut assez de sujets pour l'érection de son simulacre de parlement, il fit tenir un lit de justice [13 avril] où il n'assista de princes que les enfans de France & le comte de la Marche; ce qui fit dire au roi à ce dernier, quand il le vit : *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens.* Le comte de la Marche le favoit avant S. M. Les autres princes du sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit s'y passer, & envoyé encore chez S. A. à minuit la presser d'y adhérer. Dans ce lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire, le plus désastreux du regne de Louis XV, furent lus trois édits. Le premier de cassation de l'ancien parlement; le second de cassation de la cour-des-aides; & le dernier de transfusion du grand-conseil en nouveau parlement. Le roi termina la séance par ce petit discours :

« Vous venez d'entendre mes intentions, je veux  
 » qu'on s'y conforme; je vous ordonne de commencer  
 » vos fonctions lundi; mon chancelier ira vous installer.  
 » Je défends toute délibération contraire à mes volon-  
 » tés, & toutes représentations en faveur de mon  
 » ancien parlement, car je ne changerai jamais. »

S. M. prononça ces dernières paroles, & sur-tout le mot *jamais*, avec une énergie qui inspira la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du chancelier qui, connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solennellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas; entr'autres un pair, le duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix constitutives de la monarchie, & adhérens à la protestation des princes. Madame Dubarri l'ayant ren-

cont  
Mon  
de ve  
qu'il  
il fin  
D

fois  
étoit  
magi  
facer  
conf  
pour  
le co  
lui,  
une  
cont  
prot  
repro  
plu  
rest  
très-  
l'anc  
deur  
ties,  
parle  
mépr  
viola  
nuls  
pure  
qui p  
les m  
de tr  
l'avit  
main  
mis,

( 1  
du 1

contré peu après le lit de justice, l'arrêta & lui dit : *Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne changeroit jamais.* — *Oui, madame,* répondit-il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le chancelier vint pour la troisième fois au palais installer le nouveau parlement. Tout Paris étoit sur la route de Versailles, empressé de voir ces magistrats, dont l'ignominie sembloit caractériser le sacerdoce naissant. Le seul M. Lambert, doyen du grand-conseil, en revenant de Versailles, où il avoit appris pour la première fois le rôle auquel on le destinoit, eut le courage de se soustraire au joug & de se rendre chez lui, au lieu de se rendre à la séance, & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de se joindre à ses confrères, il ne monta sur les fleurs de lys que pour protester plus authentiquement contre sa présence, & reprocher aux autres leur lâcheté; ce qui en entraîna plusieurs, mais le plus grand nombre eut le front de rester, & cela suffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire: abandonné presque de tous les suppôts de l'ancien, il n'avoit ni avocats, ni procureurs, ni plaideurs. En butte aux bons-mots, à la dérision, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les parlemens, qui accumuloient sur ses membres des arrêts méprisans, des qualifications d'*instrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur serment, (1) qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévère, qui fait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avidité & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit

---

(1) Expressions de l'Arrêt du parlement de Rouen, du 15 avril 1771.

confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet il se tint étroitement lié au duc d'Aiguillon & à la comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant, qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin, & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fût peut-être refusée, s'il eût été de sang-froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles premier, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau : « Voyez ce monarque infortuné, lui » disoit-elle ; vos parlemens auroient peut-être fini par » vous traiter comme il le fut par le parlement d'An- » gleterre, si vous n'aviez eu un ministre assez intré- » pide pour s'opposer à leurs entreprises & braver leurs » menaces. »

C'est par ces moyens ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés-aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain & fut assimilé aux anciens maires du palais. ( 1 ) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchaient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échafauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patriote assez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués ; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangères prenoient-elles cette liberté ? il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher. Celle même de France, si renommée pour sa véracité, étoit

---

( 1 ) Voyez une brochure du tems, intitulée : *Le Maire du palais.*

devenue l'organe du mensonge & de la calomnie. Du moins par ses notices artificieuses, mêlées de vrais & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer, & soutenoit le moment d'illusion qu'il avoit intérêt de produire, pour déterminer tant d'hommes qui ne se conduisent que d'après l'exemple, & parvenir à ses fins.

Le reste de l'année se passa en des destructions de corps qu'il supprimoit & recréoit au besoin, en ne les composant que de gens dont il fût sûr. C'est ainsi que les divers parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur assimiler, furent successivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter sur ces mêmes fleurs de lys des magistrats qui, naguères, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entr'eux, oubliant sa morgue de cour souveraine qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une cour subalterne, & toute la magistrature du royaume, renouvelée à la Saint-Martin, ne fut désormais composée que d'intrus ou de schismatiques.

M. de Maupeou, en cette circonstance, opéra plus que n'avoit osé se promettre en pareil cas M. le régent, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les avocats, mais non celui de les faire parler*. Il en vint à bout. Son nouveau tribunal se trouva bientôt garni d'un barreau considérable, d'orateurs diserts & de causes curieuses & intéressantes qui attirèrent un auditoire aussi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la justice ainsi remontée, Louis XV sentit pour la première fois la douceur d'être le maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclamation, sans remontrances; de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ses courtisans voraces qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire

enrégistrer tous les édits burseaux que pût enfanter le génie fiscal , de les accroître & les étendre à volonté. Le chancelier dans son opération avoit obéré le site public de quatorze ou quinze millions , dont il avoit disposé pour séduire & corrompre , sur-tout pour payer cette armée de délateurs & d'espions qu'il avoit à ses gages. Il avoit chargé l'état d'environ cent millions de remboursemens à faire , ou de cinq millions de rentes. Il falloit subvenir à cet accroissement de dépenses ; il falloit soudoyer tous ces suppôts affamés dont il avoit compté ses tribunaux d'institution nouvelle. Pour rendre la justice gratuite on força les tailles dans toutes les provinces , qui achetèrent ainsi fort chèrement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme sur les rentes perpétuelles , un quinzieme sur les viageres : on doubla , tripla , quadrupla le marc d'or ; on créa un centieme denier sur les offices ; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avoient acquise ; on étendit les sols pour livre jusqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier vingtieme & pour dix ans le second , tous deux sur nouvelles déclarations ; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des préposés , vexations du moins que le parlement avoit arrêtées jusques-là par ses enrégistremens , & qui faisoient équivaloir ces deux vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin , il suffisoit qu'on proposât au ministre des finances quelques moyens de pressurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour jusqu'à onze édits burseaux au palais ; ce qui fit dire à juste titre dans un écrit du tems , que Louis XV avoit mis à lui seul plus d'impôts que ses soixante-cinq prédécesseurs ensemble. ( 1 )

Il n'y avoit plus rien de sacré : non-seulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées , mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie , réduite à deux conseils supérieurs , s'étoit vu ravir sans aucune

( 1 ) Voyez les *Correspondances*.

commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un parlement dans la province. On menaçoit les états de Bretagne de les supprimer, s'ils ne se rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient souples. La liberté des citoyens n'étoit pas respectée davantage : près de sept cents magistrats exilés ; les prisons regorgeant de captifs, les princes du sang disgraciés & tenus loin de la cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'infériorité générale rendoit plus désespéré en ne laissant entrevoir aucun remède. Sans doute la France s'étoit trouvée dans des crises infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & stupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au silence. La noblesse d'une province frontiere ayant voulu s'assembler pour réclamer contre l'infraktion de ses privilèges, un commissaire, assisté d'un exempt de police, avoit eu la hardiesse d'en séparer les membres, d'en enlever plusieurs, & ils étoient revenus sains & saufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation se laissoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier prince du sang insulté jusques dans son palais par un ministre qui n'en étoit ressorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choses, mais qui n'étant avoués ni signés de personne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs. Deux seuls d'entr'eux [encore l'un composoit-il en pays étranger] osèrent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas oublier ces défenseurs distingués, plus encore par leur zele que par leur haute naissance, le comte de Lauraguais & le vicomte d'Aubusson.

Mais il ne suffisoit pas au chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé jusqu'aux gémissemens & aux soupirs, d'endormir la nation sur le bord du précipice ; il falloit aussi que le roi ne fût circonvenu que de gens qui le retiussent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis, qui calmassent ses anxiétés &

tes remords toujours prêts à renaître. C'est à quoi il avoit travaillé en faisant composer le conseil de membres intéressés à maintenir & consolider la révolution. Depuis l'expulsion du duc de Praslin la marine étoit restée vacante ; le duc d'Aiguillon y avoit été nommé un instant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, précisément lorsque traduit sur la scène dans des mémoires diffamans des états de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles ; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le roi, on se fût habitué à l'envisager dans un état d'innocence où il n'avoit pas été depuis long-tems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort désiré le conserver. On avoit trop besoin de lui au timon des finances où l'on le laissa, & l'on nomma au département de la marine [9 avril] le sieur de Boynes. C'étoit une récompense que M. de Maupeou lui faisoit donner des services qu'il lui avoit rendus dans son opération : c'étoit sur-tout un détracteur violent des parlemens, très-propre à pérorer dans le conseil & à renverser les raisonnemens de quiconque oseroit parler en leur faveur.

Deux mois après [6 juin] le duc d'Aiguillon fut déclaré ministre des affaires étrangères ; c'étoit encore une excellente acquisition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi aussi implacable. Le département de la guerre avoit été refusé au comte de Mury, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & sur-tout le ministère trop vil, pour y figurer ; trop vertueux pour gouverner sous un prince entouré de tous les vices ; en un mot, sembloit par inspiration se réserver à une époque plus heureuse. Au défaut de ce personnage qui, malgré toute son austérité, convenoit fort à certains égards au système par ses vues religieuses & ses liaisons avec le clergé, si ardent pour l'œuvre du chancelier, on admit [4 janvier] en la personne du marquis de Monteynard, un homme foible,

médiocre dans son métier & fort ignorant sur le reste, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit sûr du duc de la Vrillière, qui, à tant de titres, devoit redouter les *revenans* (1), & même de M. Bertin, personnage surnois, dont la conduite, étant contrôleur-général, avoit annoncé le goût pour le despotisme. Enfin l'abbé Terrai, par dessus tout, devoit s'opposer invinciblement à un rappel qui ne pouvoit guere lui être moins fatal qu'à M. de Maupeou.

Rassuré du côté du ministère, M. de Maupeou s'occupait de déterminer peu à peu les magistrats supprimés, en se faisant liquider, à paroître acquiescer à son ouvrage. Il se douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il le savoit que plusieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû rester le dernier, fut le premier à signer sa démission, à recevoir le remboursement de son brevet de retenue & à se montrer chez le chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le desir de retrouver les plaisirs de Paris, furent les puissans mobiles qui le déterminèrent. Le grand-banc le suivit bientôt & les conseillers ne tarderent pas à le imiter; ce qui entraîna naturellement tous les parlemens de province. Une chose flatta sur-tout le moderne réformateur de la justice; ce fut de voir le maréchal de Brissac, ce paladin à tête romanesque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le serment, comme gouverneur de Paris, entre les mains du sieur de Sauvigny, & comparoître sans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des princes, d'une partie des ducs & pairs & de la plus nombreuse & la plus saine portion de la nation. Mais la

---

(1) Expression dont on se servoit alors pour les parlemens, comme on s'en étoit servi auparavant pour les jésuites.

défection des princes, arrivée un an après, fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoissoit si mous, si asservis, qu'on avoit lu avec étonnement leur protestation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hérissé de phrases du palais, d'un style dur & barbare, qu'on eût moins pris pour le vœu des chefs généraux d'une nation françoise & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien subtil, cherchant à garotter son client dont il craint la mauvaise foi. (1) On assure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces augustes personnages, les avoient ainsi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre presque dans l'impossibilité de revenir sur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre présence par cette étrange formule : *si nos corps pouvoient être à ce point contraints* ; autrement ils les auroient laissés aller ; ils les auroient même excités à se rendre au lit de justice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit ; démarche plus noble, plus digne de leur rang ; démarche solennelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur servir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la protestation s'étoit justifiée par le peu de suite que les princes y avoient donnée. Les parlemens leur ayant même écrit pour savoir si l'imprimé qui se répandoit sous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverserent & ne firent qu'une réponse vague, embarrassée & sur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune sûreté & conséquemment aucune démarche vigoureuse.

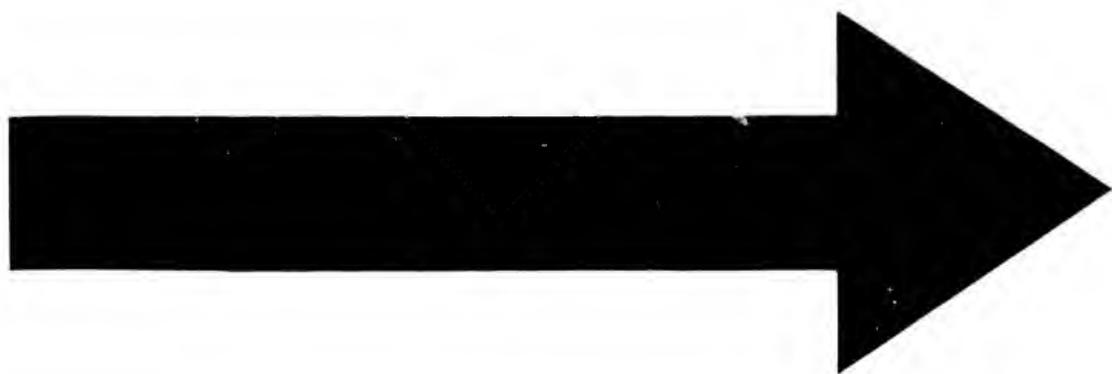
M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur caractère ; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique ; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer, & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le comte de Provence se célébra même sans eux. Le comte de Clermont

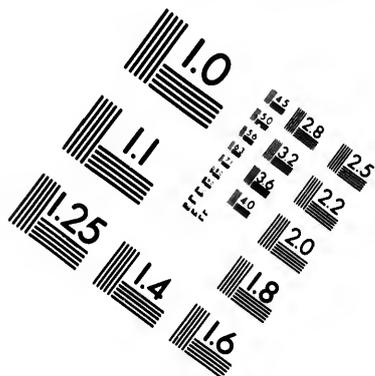
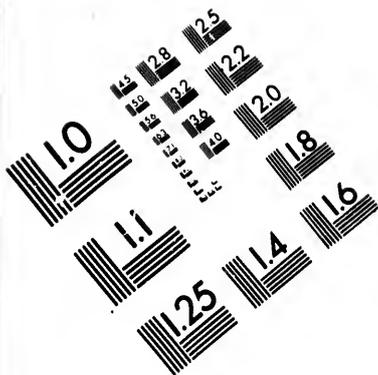
(1) Voyez l'Espion Anglois.

vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant sortir, les conférences s'étoient tenues chez lui, & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & sur-tout à son-neveu le prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particulière. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes grâces de son Roi, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de son Roi, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

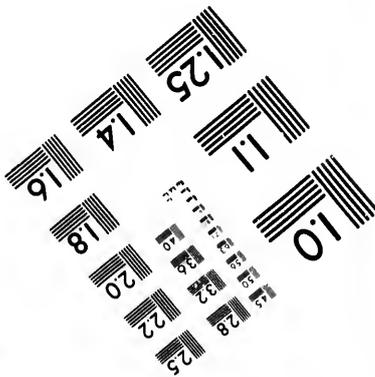
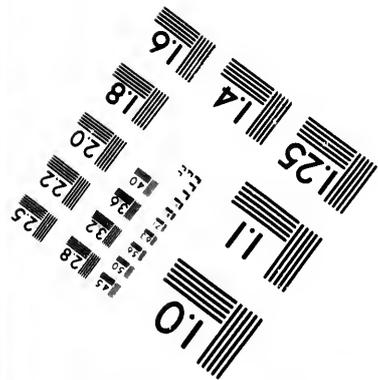
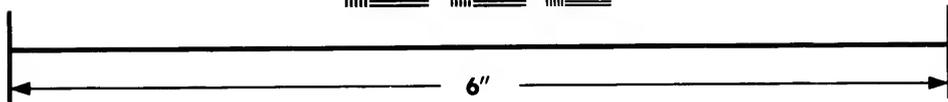
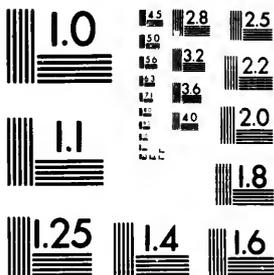
Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu. Il le connoissoit ambitieux; il savoit que le comte d'Artois, le troisième enfant de France à marier, avoit du goût pour *mademoiselle*; il lui fit insinuer par des émissaires adroits, que c'étoit le cas de se rapprocher de la cour, & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune prince, avant qu'on lui eût destiné une princesse étrangère. Dix-huit mois se passèrent encore sans que la négociation réussit; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant, & que firent valoir sur-tout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni grâces. Enfin le chancelier eut la joie de lire [ *déc.* 1772 ] une lettre de soumission au roi, écrite par le prince de Condé & le duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perspective du cordon bleu dont il avoit été frustré à l'âge où les princes du sang en sont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira: ce qui donna lieu au quolibet sur leur premier voyage à Versailles, que *le Père & le Fils étoient allés chercher le Saint-Esprit.*

Les ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
16 32  
17 36  
18 20  
19 22  
20 25

21 30  
22 34  
23 38  
24 42  
25 46  
26 50  
27 54  
28 58  
29 62  
30 66  
31 70  
32 74  
33 78  
34 82  
35 86  
36 90  
37 94  
38 98  
39 102  
40 106  
41 110  
42 114  
43 118  
44 122  
45 126  
46 130  
47 134  
48 138  
49 142  
50 146  
51 150  
52 154  
53 158  
54 162  
55 166  
56 170  
57 174  
58 178  
59 182  
60 186  
61 190  
62 194  
63 198  
64 202  
65 206  
66 210  
67 214  
68 218  
69 222  
70 226  
71 230  
72 234  
73 238  
74 242  
75 246  
76 250  
77 254  
78 258  
79 262  
80 266  
81 270  
82 274  
83 278  
84 282  
85 286  
86 290  
87 294  
88 298  
89 302  
90 306  
91 310  
92 314  
93 318  
94 322  
95 326  
96 330  
97 334  
98 338  
99 342  
100 346  
101 350  
102 354  
103 358  
104 362  
105 366  
106 370  
107 374  
108 378  
109 382  
110 386  
111 390  
112 394  
113 398  
114 402  
115 406  
116 410  
117 414  
118 418  
119 422  
120 426  
121 430  
122 434  
123 438  
124 442  
125 446  
126 450  
127 454  
128 458  
129 462  
130 466  
131 470  
132 474  
133 478  
134 482  
135 486  
136 490  
137 494  
138 498  
139 502  
140 506  
141 510  
142 514  
143 518  
144 522  
145 526  
146 530  
147 534  
148 538  
149 542  
150 546  
151 550  
152 554  
153 558  
154 562  
155 566  
156 570  
157 574  
158 578  
159 582  
160 586  
161 590  
162 594  
163 598  
164 602  
165 606  
166 610  
167 614  
168 618  
169 622  
170 626  
171 630  
172 634  
173 638  
174 642  
175 646  
176 650  
177 654  
178 658  
179 662  
180 666  
181 670  
182 674  
183 678  
184 682  
185 686  
186 690  
187 694  
188 698  
189 702  
190 706  
191 710  
192 714  
193 718  
194 722  
195 726  
196 730  
197 734  
198 738  
199 742  
200 746  
201 750  
202 754  
203 758  
204 762  
205 766  
206 770  
207 774  
208 778  
209 782  
210 786  
211 790  
212 794  
213 798  
214 802  
215 806  
216 810  
217 814  
218 818  
219 822  
220 826  
221 830  
222 834  
223 838  
224 842  
225 846  
226 850  
227 854  
228 858  
229 862  
230 866  
231 870  
232 874  
233 878  
234 882  
235 886  
236 890  
237 894  
238 898  
239 902  
240 906  
241 910  
242 914  
243 918  
244 922  
245 926  
246 930  
247 934  
248 938  
249 942  
250 946  
251 950  
252 954  
253 958  
254 962  
255 966  
256 970  
257 974  
258 978  
259 982  
260 986  
261 990  
262 994  
263 998  
264 1002  
265 1006  
266 1010  
267 1014  
268 1018  
269 1022  
270 1026  
271 1030  
272 1034  
273 1038  
274 1042  
275 1046  
276 1050  
277 1054  
278 1058  
279 1062  
280 1066  
281 1070  
282 1074  
283 1078  
284 1082  
285 1086  
286 1090  
287 1094  
288 1098  
289 1102  
290 1106  
291 1110  
292 1114  
293 1118  
294 1122  
295 1126  
296 1130  
297 1134  
298 1138  
299 1142  
300 1146  
301 1150  
302 1154  
303 1158  
304 1162  
305 1166  
306 1170  
307 1174  
308 1178  
309 1182  
310 1186  
311 1190  
312 1194  
313 1198  
314 1202  
315 1206  
316 1210  
317 1214  
318 1218  
319 1222  
320 1226  
321 1230  
322 1234  
323 1238  
324 1242  
325 1246  
326 1250  
327 1254  
328 1258  
329 1262  
330 1266  
331 1270  
332 1274  
333 1278  
334 1282  
335 1286  
336 1290  
337 1294  
338 1298  
339 1302  
340 1306  
341 1310  
342 1314  
343 1318  
344 1322  
345 1326  
346 1330  
347 1334  
348 1338  
349 1342  
350 1346  
351 1350  
352 1354  
353 1358  
354 1362  
355 1366  
356 1370  
357 1374  
358 1378  
359 1382  
360 1386  
361 1390  
362 1394  
363 1398  
364 1402  
365 1406  
366 1410  
367 1414  
368 1418  
369 1422  
370 1426  
371 1430  
372 1434  
373 1438  
374 1442  
375 1446  
376 1450  
377 1454  
378 1458  
379 1462  
380 1466  
381 1470  
382 1474  
383 1478  
384 1482  
385 1486  
386 1490  
387 1494  
388 1498  
389 1502  
390 1506  
391 1510  
392 1514  
393 1518  
394 1522  
395 1526  
396 1530  
397 1534  
398 1538  
399 1542  
400 1546  
401 1550  
402 1554  
403 1558  
404 1562  
405 1566  
406 1570  
407 1574  
408 1578  
409 1582  
410 1586  
411 1590  
412 1594  
413 1598  
414 1602  
415 1606  
416 1610  
417 1614  
418 1618  
419 1622  
420 1626  
421 1630  
422 1634  
423 1638  
424 1642  
425 1646  
426 1650  
427 1654  
428 1658  
429 1662  
430 1666  
431 1670  
432 1674  
433 1678  
434 1682  
435 1686  
436 1690  
437 1694  
438 1698  
439 1702  
440 1706  
441 1710  
442 1714  
443 1718  
444 1722  
445 1726  
446 1730  
447 1734  
448 1738  
449 1742  
450 1746  
451 1750  
452 1754  
453 1758  
454 1762  
455 1766  
456 1770  
457 1774  
458 1778  
459 1782  
460 1786  
461 1790  
462 1794  
463 1798  
464 1802  
465 1806  
466 1810  
467 1814  
468 1818  
469 1822  
470 1826  
471 1830  
472 1834  
473 1838  
474 1842  
475 1846  
476 1850  
477 1854  
478 1858  
479 1862  
480 1866  
481 1870  
482 1874  
483 1878  
484 1882  
485 1886  
486 1890  
487 1894  
488 1898  
489 1902  
490 1906  
491 1910  
492 1914  
493 1918  
494 1922  
495 1926  
496 1930  
497 1934  
498 1938  
499 1942  
500 1946  
501 1950  
502 1954  
503 1958  
504 1962  
505 1966  
506 1970  
507 1974  
508 1978  
509 1982  
510 1986  
511 1990  
512 1994  
513 1998  
514 2002  
515 2006  
516 2010  
517 2014  
518 2018  
519 2022  
520 2026  
521 2030  
522 2034  
523 2038  
524 2042  
525 2046  
526 2050  
527 2054  
528 2058  
529 2062  
530 2066  
531 2070  
532 2074  
533 2078  
534 2082  
535 2086  
536 2090  
537 2094  
538 2098  
539 2102  
540 2106  
541 2110  
542 2114  
543 2118  
544 2122  
545 2126  
546 2130  
547 2134  
548 2138  
549 2142  
550 2146  
551 2150  
552 2154  
553 2158  
554 2162  
555 2166  
556 2170  
557 2174  
558 2178  
559 2182  
560 2186  
561 2190  
562 2194  
563 2198  
564 2202  
565 2206  
566 2210  
567 2214  
568 2218  
569 2222  
570 2226  
571 2230  
572 2234  
573 2238  
574 2242  
575 2246  
576 2250  
577 2254  
578 2258  
579 2262  
580 2266  
581 2270  
582 2274  
583 2278  
584 2282  
585 2286  
586 2290  
587 2294  
588 2298  
589 2302  
590 2306  
591 2310  
592 2314  
593 2318  
594 2322  
595 2326  
596 2330  
597 2334  
598 2338  
599 2342  
600 2346  
601 2350  
602 2354  
603 2358  
604 2362  
605 2366  
606 2370  
607 2374  
608 2378  
609 2382  
610 2386  
611 2390  
612 2394  
613 2398  
614 2402  
615 2406  
616 2410  
617 2414  
618 2418  
619 2422  
620 2426  
621 2430  
622 2434  
623 2438  
624 2442  
625 2446  
626 2450  
627 2454  
628 2458  
629 2462  
630 2466  
631 2470  
632 2474  
633 2478  
634 2482  
635 2486  
636 2490  
637 2494  
638 2498  
639 2502  
640 2506  
641 2510  
642 2514  
643 2518  
644 2522  
645 2526  
646 2530  
647 2534  
648 2538  
649 2542  
650 2546  
651 2550  
652 2554  
653 2558  
654 2562  
655 2566  
656 2570  
657 2574  
658 2578  
659 2582  
660 2586  
661 2590  
662 2594  
663 2598  
664 2602  
665 2606  
666 2610  
667 2614  
668 2618  
669 2622  
670 2626  
671 2630  
672 2634  
673 2638  
674 2642  
675 2646  
676 2650  
677 2654  
678 2658  
679 2662  
680 2666  
681 2670  
682 2674  
683 2678  
684 2682  
685 2686  
686 2690  
687 2694  
688 2698  
689 2702  
690 2706  
691 2710  
692 2714  
693 2718  
694 2722  
695 2726  
696 2730  
697 2734  
698 2738  
699 2742  
700 2746  
701 2750  
702 2754  
703 2758  
704 2762  
705 2766  
706 2770  
707 2774  
708 2778  
709 2782  
710 2786  
711 2790  
712 2794  
713 2798  
714 2802  
715 2806  
716 2810  
717 2814  
718 2818  
719 2822  
720 2826  
721 2830  
722 2834  
723 2838  
724 2842  
725 2846  
726 2850  
727 2854  
728 2858  
729 2862  
730 2866  
731 2870  
732 2874  
733 2878  
734 2882  
735 2886  
736 2890  
737 2894  
738 2898  
739 2902  
740 2906  
741 2910  
742 2914  
743 2918  
744 2922  
745 2926  
746 2930  
747 2934  
748 2938  
749 2942  
750 2946  
751 2950  
752 2954  
753 2958  
754 2962  
755 2966  
756 2970  
757 2974  
758 2978  
759 2982  
760 2986  
761 2990  
762 2994  
763 2998  
764 3002  
765 3006  
766 3010  
767 3014  
768 3018  
769 3022  
770 3026  
771 3030  
772 3034  
773 3038  
774 3042  
775 3046  
776 3050  
777 3054  
778 3058  
779 3062  
780 3066  
781 3070  
782 3074  
783 3078  
784 3082  
785 3086  
786 3090  
787 3094  
788 3098  
789 3102  
790 3106  
791 3110  
792 3114  
793 3118  
794 3122  
795 3126  
796 3130  
797 3134  
798 3138  
799 3142  
800 3146  
801 3150  
802 3154  
803 3158  
804 3162  
805 3166  
806 3170  
807 3174  
808 3178  
809 3182  
810 3186  
811 3190  
812 3194  
813 3198  
814 3202  
815 3206  
816 3210  
817 3214  
818 3218  
819 3222  
820 3226  
821 3230  
822 3234  
823 3238  
824 3242  
825 3246  
826 3250  
827 3254  
828 3258  
829 3262  
830 3266  
831 3270  
832 3274  
833 3278  
834 3282  
835 3286  
836 3290  
837 3294  
838 3298  
839 3302  
840 3306  
841 3310  
842 3314  
843 3318  
844 3322  
845 3326  
846 3330  
847 3334  
848 3338  
849 3342  
850 3346  
851 3350  
852 3354  
853 3358  
854 3362  
855 3366  
856 3370  
857 3374  
858 3378  
859 3382  
860 3386  
861 3390  
862 3394  
863 3398  
864 3402  
865 3406  
866 3410  
867 3414  
868 3418  
869 3422  
870 3426  
871 3430  
872 3434  
873 3438  
874 3442  
875 3446  
876 3450  
877 3454  
878 3458  
879 3462  
880 3466  
881 3470  
882 3474  
883 3478  
884 3482  
885 3486  
886 3490  
887 3494  
888 3498  
889 3502  
890 3506  
891 3510  
892 3514  
893 3518  
894 3522  
895 3526  
896 3530  
897 3534  
898 3538  
899 3542  
900 3546  
901 3550  
902 3554  
903 3558  
904 3562  
905 3566  
906 3570  
907 3574  
908 3578  
909 3582  
910 3586  
911 3590  
912 3594  
913 3598  
914 3602  
915 3606  
916 3610  
917 3614  
918 3618  
919 3622  
920 3626  
921 3630  
922 3634  
923 3638  
924 3642  
925 3646  
926 3650  
927 3654  
928 3658  
929 3662  
930 3666  
931 3670  
932 3674  
933 3678  
934 3682  
935 3686  
936 3690  
937 3694  
938 3698  
939 3702  
940 3706  
941 3710  
942 3714  
943 3718  
944 3722  
945 3726  
946 3730  
947 3734  
948 3738  
949 3742  
950 3746  
951 3750  
952 3754  
953 3758  
954 3762  
955 3766  
956 3770  
957 3774  
958 3778  
959 3782  
960 3786  
961 3790  
962 3794  
963 3798  
964 3802  
965 3806  
966 3810  
967 3814  
968 3818  
969 3822  
970 3826  
971 3830  
972 3834  
973 3838  
974 3842  
975 3846  
976 3850  
977 3854  
978 3858  
979 3862  
980 3866  
981 3870  
982 3874  
983 3878  
984 3882  
985 3886  
986 3890  
987 3894  
988 3898  
989 3902  
990 3906  
991 3910  
992 3914  
993 3918  
994 3922  
995 3926  
996 3930  
997 3934  
998 3938  
999 3942  
1000 3946  
1001 3950  
1002 3954  
1003 3958  
1004 3962  
1005 3966  
1006 3970  
1007 3974  
1008 3978  
1009 3982  
1010 3986  
1011 3990  
1012 3994  
1013 3998  
1014 4002  
1015 4006  
1016 4010  
1017 4014  
1018 4018  
1019 4022  
1020 4026  
1021 4030  
1022 4034  
1023 4038  
1024 4042  
1025 4046  
1026 4050  
1027 4054  
1028 4058  
1029 4062  
1030 4066  
1031 4070  
1032 4074  
1033 4078  
1034 4082  
1035 4086  
1036 4090  
1037 4094  
1038 4098  
1039 4102  
1040 4106  
1041 4110  
1042 4114  
1043 4118  
1044 4122  
1045 4126  
1046 4130  
1047 4134  
1048 4138  
1049 4142  
1050 4146  
1051 4150  
1052 4154  
1053 4158  
1054 4162  
1055 4166  
1056 4170  
1057 4174  
1058 4178  
1059 4182  
1060 4186  
1061 4190  
1062 4194  
1063 4198  
1064 4202  
1065 4206  
1066 4210  
1067 4214  
1068 4218  
1069 4222  
1070 4226  
1071 4230  
1072 4234  
1073 4238  
1074 4242  
1075 4246  
1076 4250  
1077 4254  
1078 4258  
1079 4262  
1080 4266  
1081 4270  
1082 4274  
1083 4278  
1084 4282  
1085 4286  
1086 4290  
1087 4294  
1088 4298  
1089 4302  
1090 4306  
1091 4310  
1092 4314  
1093 4318  
1094 4322  
1095 4326  
1096 4330  
1097 4334  
1098 4338  
1099 4342  
1100 4346  
1101 4350  
1102 4354  
1103 4358  
1104 4362  
1105 4366  
1106 4370  
1107 4374  
1108 4378  
1109 4382  
1110 4386  
1111 4390  
1112 4394  
1113 4398  
1114 4402  
1115 4406  
1116 4410  
1117 4414  
1118 4418  
1119 4422  
1120 4426  
1121 4430  
1122 4434  
1123 4438  
1124 4442  
1125 4446  
1126 4450  
1127 4454  
1128 4458  
1129 4462  
1130 4466  
1131 4470  
1132 4474  
1133 4478  
1134 4482  
1135 4486  
1136 4490  
1137 4494  
1138 4498  
1139 4502  
1140 4506  
1141 4510  
1142 4514  
1143 4518  
1144 4522  
1145 4526  
1146 4530  
1147 4534  
1148 4538  
1149 4542  
1150 4546  
1151 4550  
1152 4554  
1153 4558  
1154 4562  
1155 4566  
1156 4570  
1157 4574  
1158 4578  
1159 4582  
1160 4586  
1161 4590  
1162 4594  
1163 4598  
1164 4602  
1165 4606  
1166 4610  
1167 4614  
1168 4618  
1169 4622  
1170 4626  
1171 4630  
1172 4634  
1173 4638  
1174 4642  
1175 4646  
1176 4650  
1177 4654  
1178 4658  
1179 4662  
1180 4666  
1181 4670  
1182 4674  
1183 4678  
1184 4682  
1185 4686  
1186 4690  
1187 4694  
1188 4698  
1189 4702  
1190 4706  
1191 4710  
1192 4714  
1193 4718  
1194 4722  
1195 4726  
1196 4730  
1197 4734  
1198 4738  
1199 4742  
1200 4746  
1201 4750  
1202 4754  
1203 4758  
1204 4762  
1205 4766  
1206 4770  
1207 4774  
1208 4778  
1209 4782  
1210 4786  
1211 4790  
1212 4794  
1213 4798  
1214 4802  
1215 4806  
1216 4810  
1217 4814  
1218 4818  
1219 4822  
1220 4826  
1221 4830  
1222 4834  
1223 4838  
1224 4842  
1225 4846  
1226 4850  
1227 4854  
1228 4858  
1229 4862  
1230 4866  
1231 4870  
1232 4874  
1233 4878  
1234 4882  
1235 4886  
1236 4890  
1237 4894  
1238 4898  
1239 4902  
1240 4906  
1241 4910  
1242 4914  
1243 4918  
1244 4922  
1245 4926  
1246 4930  
1247 4934  
1248 4938  
1249 4942  
1250 4946  
1251 4950  
1252 4954  
1253 4958  
1254 4962  
1255 4966  
1256 4970  
1257 497

suivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité , aspirant à l'honneur de remplacer la premiere princesse du sang. Madame de Montesson ne perdit pas ce projet de vue depuis plusieurs années , & ce fut elle qui mit en jeu M. de Maupeou , si habile à se servir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de son amant à la cour par son canal seroit le meilleur moyen de se rendre favorable le roi , de gagner du moins la comtesse Dubarri , qui pourroit l'appuyer auprès du monarque. Le prince de Conti resta seul inébranlable & n'en fut pas fâché , en ce qu'il fixoit ainsi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'est à la cour que furent composés ces couplets abominables , où l'on le peignoit le fouet à la main , châtiant les autres princes dégradés , avilis , le jouet du chancelier & les suppôts du despotisme.

Il ne restoit plus que les pairs protestans , qui , dès le principe , n'avoient guere épouventé , puisqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamés par de simples écrits isolés & déposés chez des notaires , d'où ils pouvoient les retirer à leur gré , annonçoit déjà leur pusillanimité. Aussi étoient - ils toujours restés à la cour , autour du roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit seulement ôté à quelques - uns leur gouvernement , de crainte qu'ils ne s'acquittassent pas avec assez de zele du ministère qu'on auroit pu leur confier , comme répugnant à leur façon de penser. D'ailleurs , les pairs ecclésiastiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'archevêque de Paris dire la messe rouge au nouveau parlement , & nous avons fait mention du duc de Brissac y paroissant en vassal , sans épée & prêtant le serment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir , n'y avoit siégé ; enforte qu'on lui refusoit toujours la qualité de cour des pairs. Le roi lui-même , avec son inconséquence ordinaire , ne témoignoit pas une grande considération pour ce tribunal , qu'il ne regardoit pas comme le sien , mais comme celui de M. de Maupeou. Ce ministre s'in-

qu'étoit peu de cet obstacle ; il sentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il étoit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puissans coopérateurs , & madame Louise étoit sans doute la plus active.

Cette princesse , fort aimée de son auguste pere , qui après s'être opposé long-tems à sa retraite , y avoit consenti enfin , ne lui en étoit devenue que plus chère. Lassé des ennuis de la cour , elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence , pour y briller davantage ; non qu'elle eût formé aucun dessein à cet égard ; elle croyoit obéir à sa vocation surhumaine , & suivoit réellement que l'impulsion de son ame inquiète , fatiguée , tourmentée de son inutilité ; & le roi , qui ne se désoit point de cette ambition détournée , ne voyant plus en sa fille qu'une religieuse livrée aux attraits d'une vie ascétique , la visitoit souvent & lui ouvroit son cœur. Le chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les insinuations des personnages graves qui jouissoient de la confiance de la princesse , il avoit mis en jeu sa passion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel , que de favoriser l'ouvrage de M. de Maupeou , que de se mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif aussi puissant l'avoit déterminée à accepter ce rôle si conforme à son goût ; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne magistrature & à la prospérité de la nouvelle , elle prenoit la consommation entière de la révolution aussi à cœur que son auteur. On assure que celui-ci , pour mieux en imposer à la fervente novice , sur la pureté de ses vues religieuses , par une ruse abominable avoit invoqué les lumieres de l'Esprit-Saint sous ses yeux , en participant au plus redoutable des mysteres , & de tems en tems renouvelloit cette farce hypocrite. Quoi qu'il en soit , il faisoit ainsi réunir en sa faveur l'enfer & le ciel , le vice & la vertu , la maîtresse du roi & son auguste fille. Si dans le choc

des factions dont étoit agitée la cour de la première, la sienne éprouvoit du dessous, il se ménageoit une ressource dans l'appui constant de la seconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit madame Louise, intéressé au maintien de son édifice. Assurément, avec aussi peu de délicatesse sur les moyens, il n'étoit pas possible de mettre plus d'adresse dans sa conduite. Tout rioit au chancelier; il voyoit son cortège grossir même de ses ennemis. Le conseil se remplissoit de membres liquidés; les patriotes les plus confians commençoient à désespérer de la chose publique, lorsqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu de craindre de si-tôt, vint renverser son ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui se passoit à cette époque dans les divers départemens, voyons à quel degré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de son peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du duc d'Aiguillon pour les affaires étrangères; cependant il avoit eu peine à y prendre consistance. Les cours de Vienne & de Madrid le voyoient avec répugnance dans une place où leur vœu rappelloit toujours le duc de Choiseul. Il y a apparence que sous celui-ci l'empereur ne fût jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les souverains qui l'effectuèrent, que pour les souverains qui en restèrent témoins muets & insensibles. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien elle est devenue nulle & dédaignée des autres nations la cour de France, puisque ne craignant point son ressentiment, les puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis long-tems on n'avoit personne à Varsovie, où l'ambassadeur ayant plus de crédit que le roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit; mais le duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit

qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser ; soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aisé qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit pas possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence, & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvénant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *Ah ! si Choiseul avoit été ici, cela ne fût pas arrivé.* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élevation autrefois ; elle retomba bientôt dans son affaiblissement. Louis XV oublia dans les bras de sa maîtresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle & racommodé par madame Dubarri avec son ministre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

La révolution de Stockholm, [ 19 août ] dont le détail n'est pas davantage de notre ressort, mais exécutée sous les auspices de la France, y vint heureusement faire diversion, & prouva que sous un autre monarque & dans des circonstances moins épineuses, le duc d'Aiguillon auroit pu soutenir la grandeur du gouvernement.

Le roi de Suede actuel n'étant que prince-royal, étoit venu à Paris précisément dans le tems des troubles de la magistrature. Il avoit vu de près la corruption & la bassesse de la cour, ainsi que la déprédation des finances, & il avoit connu la nécessité de ne point laisser s'arriérer davantage les subsides dus au monarque son pere. Le ministere des affaires étrangères étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout-à-la-fois sa sagacité & son goût pour les niaiseries, quoiqu'il se livrât aussi à des amusemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à

Trianon de ses mains royales , & le chargea d'en faire présent au fameux Linnæus , qui vivoit alors , premier médecin du roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eût , sans doute , fait concevoir au prince-royal une haute idée des exercices de Louis XV & de son attrait pour les sciences , s'il n'eût eu occasion de reconnoître par le peu de cas que S. M. faisoit des savans de son royaume , qu'elle cherchoit à se distraire & à tuer le tems.

Dans ses conversations le prince-royal avoit présenté le roi sur une révolution qu'il méditoit en Suede , pour la faire sortir de l'anarchie où elle étoit , pour renverser & terrasser le pouvoir aristocratique , en réhabilitant dans toute sa force l'ancienne liberté des peuples & du prince , que le sénat avoit également asservis. Il avoit fait concevoir à ce monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant son allié qui , dans les affaires du nord , lui seroit utile en proportion de sa puissance. Devenu roi , ce jeune prince n'avoit suivi l'exécution de son dessein qu'avec plus d'ardeur ; le duc d'Aiguillon l'avoit adopté ; le comte de Vergennes , ambassadeur de France en cette cour , y étoit passé comme très-propre par son expérience & ses conseils à diriger le monarque ; des troupes y devoient arriver avec des munitions & sur-tout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune monarque avoit suppléé à tous ces secours , & ayant trouvé le moment favorable , il avoit prévenu l'instant convenu , & en cinquante-quatre heures rompu ses fers & repris les rênes de l'empire , telles que Gustave Adolphe les dirigeoit , & qu'elles ont été conduites jusqu'en 1680

Le duc d'Aiguillon , pour se faire valoir , dès la première nouvelle de la révolution anticipée , fit imprimer en diligence au département des affaires étrangères à Versailles , une relation circonstanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 jusqu'au 21 août. On en répandit *gratis* une infinité d'exem-

pla  
eût  
luff  
de  
aup  
vai  
ho  
ne  
des  
se  
apa  
çoi  
fen  
tion  
du  
dre  
son  
pou  
de  
pow  
N  
mer  
rité  
vifi  
cou  
cro  
bur  
nir  
On  
riq  
le  
vér  
que  
ent  
réc  
ferr  
pec  
son

plaires & il en reçut les complimens comme s'il en eût été le véritable auteur, ce qui jeta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des ambassadeurs étrangers, sur-tout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Cath., voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois dérouterés par ce ministre, ne pouvoit que lui en faire mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux, qui se prévaloiēt de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du monarque François. Le duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que redoutant les menées du comte de Guignes, ambassadeur du roi à Londres, créature du duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son secrétaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit sur-tout flatté le roi & fait augmenter le crédit du duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les princes à visiter la comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eût un but différent du chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le duc d'Aiguillon, non que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier long-tems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter

de la cour de la favorite , mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer , & non afin de détruire son ouvrage , qui faisoit la sûreté & le repos de tous les ministres.

D'ailleurs , le duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des magistrats , & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes : c'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseul , dont il poursuivoit , au contraire , les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le baron de Breteuil , nommé à l'ambassade de Vienne , & qui ne put partir & fut remplacé par le prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. [ 30 août. ] La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenten en Allemagne des dissensions , germe d'une guerre , servit de prétexte. Un sieur Dumourier , jeune officier plein d'esprit & de talens , envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur , fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille , où furent conduits aussi ses correspondans à Paris , & la chaîne remontant jusqu'au comte de Broglio , le duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce seigneur nommé ambassadeur extraordinaire pour aller au-devant de madame la future comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le ministre en conclut que le comte , inquiet & remuant , vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut , rendit l'affaire plus grave : sa disgrâce fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisy , dont elle l'avoit nommé ; il eut l'honneur de manger avec elle , de faire sa partie au trictrac , & à son retour à Paris il en reçut une lettre , qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec ; ce qui fit dire plaisamment au duc de Choiseul , qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux : *Je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête , pour*

un ho  
tere

Le  
crédi  
euren  
ment  
vaux  
fession  
jeune  
dirige  
déter  
ouvra  
sous-  
des p  
conce  
ponde  
tre ,  
les m  
roient  
gables  
l'ascen  
enfin  
à Gan  
que la  
que d  
le co  
Tel  
rablea  
du ro  
qu'il  
forts  
si l'on  
Dubai  
femm  
jusqu  
roient  
foient  
avoit

*un homme qui fait les choses à rebours. Il prend le ministère par la queue !*

Le duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour revivifier ses bons amis, les jésuites ; ils eurent une lueur d'espoir ; ils reparoissoient impunément ; ils étoient employés par les évêques dans les travaux apostoliques ; ils infestoient les chaires, les confessionaux, ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus ; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la maniere de juger des ouvrages, des opinions, des événemens. Ils étoient en sous-ordre dans le ministère, quelques-uns occupoient des postes jusques dans le corps diplomatique. Un concert général s'étoit rétabli entre eux, ils se correspondoient non-seulement d'un bout du royaume à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. Malheureusement les ministres d'Espagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance ; ils poursuivoient infatigablement la dissolution, & profitant contre eux de l'ascendant pris sur le saint-pere, ils en extorquerent enfin cette bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de signer. En marque de sa satisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le comtat Venaissin.

Tels sont les principaux événemens qui forment le tableau du ministère du duc d'Aiguillon, jusqu'à la mort du roi, tableau assez bien rempli pendant trois ans qu'il l'occupa ; si le revers n'offroit l'ensemble des revers honteux qu'il faisoit jouer pour s'y maintenir ; si l'on n'y voyoit sa bassesse servile auprès de madame Dubarri, bassesse à laquelle il forçoit la duchesse sa femme de s'associer ; s'il n'eût compromis sa dignité jusqu'à se laisser gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces Dubarri qui lui faisoient perpétuellement sentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance abso-

lue ; si , continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans son gouvernement , & pouvant les faire valoir plus en grand , il n'eût encouragé l'espionnage , la délation ; si , violant le secret de la poste , dont sa place le rendoit maître , n'eût poussé l'infamie jusqu'à la révélation , la retention , la soustraction quelquefois absolue des lettres ; si , par une inquisition aussi pénible qu'odieuse jusques dans les presses étrangères , il n'eût forcé la vérité prête à éclore d'y rester captive : en un mot , si , maître du cours des lettres de cachet , il n'eût multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-seulement étoit coupable , mais suspect à ses yeux. La chute du marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par sa protectrice , afin de s'enrichir de ses dépouilles , & la dernière infamie qu'on reproche au duc d'Aiguillon , qui , en faisant beaucoup de mal , sentoit aussi la nécessité de faire du bien , & de se ménager ainsi des créatures : son département lui fournissoit peu d'occasions d'accorder des grâces ; il couroit à celui de la guerre , comme le plus propre à remplir ses vues.

Si le marquis de Monteynard qui l'occupoit , n'avoit pas eu le courage du comte du Muy , refusant de s'associer à des collègues aussi décriés , on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie , aucune intrigue. Il ne songeoit à rien moins qu'à son élévation , lorsqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de son feu pour le conduire à Versailles ; soit que cette nouvelle ne lui inspirât aucune joie , soit qu'il se contentât , il la reçut avec si peu d'altération , que personne des spectateurs ne soupçonna l'événement. Il le dut au prince de Condé , flatté de créer un ministre , & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoissance son protégé n'entrât dans ses vues secrètes pour la place de grand - maître de l'artillerie qu'il desiroit faire rétablir en sa faveur. La disgrâce des princes , en reculant les espérances de S. A. , donna le tems au marquis de se former au génie de la cour , & après avoir promis beaucoup à son bienfaiteur ; après

l'avo  
dème  
Le  
instig  
premi  
du D  
mém  
cour  
sento  
L'ex  
leuse  
des m  
matio  
Il im  
& en  
tre d  
mier  
born  
le sup  
voie  
une  
la gu  
bois  
feu m  
place  
pour  
tive  
s'asse  
un m  
agré  
mais  
place  
obti  
a br  
touj  
honn  
Il  
pau

l'avoir amusé long-tems, il ne put se déterminer à démembler sa place à ce point, & garda tout.

Le prince de Condé lui-même avoit derrière lui un instigateur plus adroit, le comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à désigner à S. M. le commandant du Dauphiné. S'il avoit osé, il se seroit bien désigné lui-même; il s'étoit rapproché depuis quelque tems de la cour. A cet effet il s'étoit insinué chez la favorite; il sentoit qu'il ne trouveroit jamais une si belle occasion. L'exemple du duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleusement, mais il n'étoit pas assez ancré. Le tribunal des maréchaux de France, dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal, & en faisant nommer un militaire son ami, de se remettre d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choisir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la possibilité de le supplanter aisément & de parvenir à son but par cette voie détournée, lente, mais plus sûre. Effectivement une des premières opérations du nouveau secrétaire de la guerre, convaincu des talens du comte de Maillebois & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu maréchal son pere, fut de lui donner une des trois places de directeurs-généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à son avènement au ministere. Cette tentative ne fut pas heureuse. Les maréchaux de France s'assemblerent [février 1771] à ce sujet, & rédigèrent un *mémoire au roi*, qui leur attira une réponse peu agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis à bravé hautement & ses juges & le public; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au ministere.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son départe-

ment, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruite sous le despotisme de l'autre, dont les déplacements & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui, & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le duc de Choiseul avoit établi une chasne sur la frontière, qui coûtoit un million deux cents mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son ordonnance [ 4 août 1771 & 18 nov. 1773 ] concernant ces régimens, étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes, on écartoit les abus introduits, on diminueoit la charge des peuples & conservoit des sujets à l'agriculture. C'est ce que le marquis de Monteynard fit de bien, soit par lui, soit par ses conseils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en besogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ses concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ses ministres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le soutienne.* Le conseil de guerre des invalides fut ce qui grossit davantage l'orage contre le marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes

& pures ; il cherchoit dans la sincérité de son cœur à porter un œil scrutateur sur les déprédations énormes & habituelles qui se pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient commencé sous le duc de Choiseul , & s'étoient prodigieusement accrues à la faveur du système nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis espérant pouvoir trouver une occasion de l'inculper encore mieux & consommer sa perte , excitèrent la vigilance & la sévérité de son successeur. Un officier-général , jaloux du succès de ses rivaux , de voir les principes modernes l'emporter sur la vieille routine , de se trouver réduit à une inaction humiliante , satisfait ses vengeances particulières , & colora ses délations sourdes du zèle pour le service de S. M. & le bien public. De-là ce conseil de guerre si irrégulier , si bizarre , si monstrueux , où présidoient l'ignorance & la prévention , où toutes les formes furent violées , où la partialité se manifestoit à chaque pas , où l'on ôtoit aux accusés la liberté de se défendre , où l'on leur prescrivait le choix de leurs avocats , où l'on exiloit ceux qui osoient élever la voix en leur faveur , où intervint , en un mot , ce jugement incroyable , qui condamnoit un officier pour avoir prévarié dans ses fonctions . pour avoir eu la bassesse de favoriser un vol fait sur le roi , d'y participer , de s'être allié à l'auteur de ce vol , & ne lui faisoit pas arracher sa marque d'honneur , & lui laissoit la croix de Saint-Louis !

L'entêtement qui mit le marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité , à se refuser à toutes les voies que la vérité prenoit pour se faire entendre de lui , firent perdre beaucoup de sa considération à ce ministre , non-seulement auprès du corps de l'artillerie , mais même auprès de la nation. Ses liaisons avec le chancelier , dont il avoit adopté le système conforme aux principes du militaire , sur l'obéissance passive & absolue dûe aux volontés du souverain , se remarquèrent principalement dans ce tems-là , en ce que n'étant point mu , comme ses collègues , d'aucun esprit d'intrigues

particulier, il restoit constamment attaché au parti qu'il avoit embrassé, & se trouva seul de celui ci, dans la fermentation élevée au sein du ministère contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaisances serviles qu'ils auroient désirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce secrétaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de son caractère. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balançoit long-tems sa disgrâce. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce secrétaire d'état pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un ministre, & le marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement, en imputant la faute au subalterne qui fut cassé: une autre fois le marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le roi, il lui dit: « que venez-  
» vous faire? me proposer le gouvernement de l'école  
» militaire pour Timbrune, c'est fini; deux mille écus  
» de pension pour madame Chauvelin: accordé. » S'il lui déclara de la sorte les diverses graces qu'il avoit arrêtées, il supposa qu'elles étoient toutes dans le portefeuille de ce ministre, & le congédia sans le lui laisser ouvrir.

Louis XV comptoit que son ministre de la guerre sentiroit ce que cela voudroit dire, mais soit qu'il eût peine à quitter la place, soit que n'ayant rien à se reprocher

il n  
fair  
n'e  
sans  
disg  
l'ap  
qui  
sou  
des  
cho  
Mé  
ce  
dan  
qu'  
imp  
tou  
sign  
l'inf  
Ses  
trop  
janv  
» se  
» un  
» m  
d'ex  
ritio  
dans  
M.  
d'Ai  
que  
bien  
mett  
« je  
» pl  
» di  
dien  
jama  
jours

il ne pût croire que son maître voulût réellement se défaire de lui & qu'il se flattât de reprendre le dessus ; il n'entendoit point ce langage & resta trois mois entiers sans travailler avec le roi. Tout Paris rétentissoit de sa disgrâce prochaine , lui seul sembloit l'ignorer : c'étoit à l'approche des étrennes ; les marchands de nouveautés , qui , dans les frivolités de la nouvelle année traitent souvent allégoriquement l'histoire du jour , imaginèrent *des écrans à la Monteynard*, c'est-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis se relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuse des hauts & des bas qu'éprouvoit ce ministre , qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les conversations l'on rétablissoit ensuite , & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le duc d'Aiguillon , impatient de ces alternatives , engagea sa protectrice à tourmenter si bien son auguste amant , qu'elle lui fit signer la lettre de cachet que le duc de la Vrillière fut à l'instant chargé de signifier au marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette catastrophe , que le Suisse , dès qu'il vit le petit saint , [ 28 janvier 1774 ] ne put s'empêcher de lui dire : « Mon- » seigneur , je crains bien que vous ne nous apportiez » une mauvaise nouvelle : à quoi le duc répondit , sans » mystère : tu as raison. » On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le disgracié ; mais le roi se souvenant de l'apparition du marquis de Maffiac , ne voulut pas se trouver dans le même embarras , & l'ordre portoit défense à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*interim* , assaisonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complete. Louis XV , en lui remettant le porte-feuille devant les courtisans , lui dit : « je vous le confie , jusqu'à ce que je trouve quelqu'un » plus digne de l'avoir ; mais je vous avoue que je suis » difficile. » Il fut bientôt en titre , & sa première audience fut plus brillante qu'aucune de celles qu'eût jamais données le duc de Choiseul dans les plus beaux jours de sa gloire.

Le secretaire d'état, chargé du département de la marine, n'avoit pas, comme le marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à ses soins. Il étoit même très-ignorant en cette partie quand S. M. l'y nomma; mais il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de se mettre promptement au fait de sa matiere & de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoissances. Il se conduisit d'abord avec assez de circonspection; comme un jeune élève il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il présidoit; il vainquit la répugnance de ce mentor & le violenta pour qu'il lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secoua bientôt ses lissieres. M. de Boynes avoit un esprit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille marine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant à ses projets, il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'étoit un nommé Boux, officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de lieutenant de vaisseau. Ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématiques dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui sembloit très-lumineux dans la conversation: il entendoit aussi la construction; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boynes jeta le premier plan de cette ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en firent presque également mécontents; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation; au contraire, M. de Boynes passa tout

le tems de son ministère à y ployer l'indocilité de l'épée , & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fut anéanti.

Ce n'est pas , au reste , qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance , que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses , si le ministre , en la laissant mûrir davantage , en balançant le pour & le contre , en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant , n'eût pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui bleffoit le plus les officiers , parce qu'ils en sentoient le but , c'est la désunion du tout , c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens , qui , indépendamment de la concurrence générale qu'elle ôtoit , puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment , & non suivant celle de la marine , détruisoit radicalement l'esprit du corps , qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boynes , par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée , comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration , & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre ; pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de port & de ceux du génie de la marine , & afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves , pépinière générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine , proportionnement à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école , il eût insensiblement anéanti cette hauteur , cette morgue , dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines , qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues ; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favorables , & ce ministre n'avoit pas assez de crédit , de consistance pour en imposer ; il eût été merveilleux que dans le désordre général du royaume , son département seul en eût été à

Fabri & eût reçu une amélioration qui eût exigé dans son auteur la vertu la plus rigide , réunie aux plus grands talens. Tout le tems du ministère de M. de Boynes se passa donc en projets , en divisions intestines dans les ports , en essais dispendieux , & négligeant le matériel de la marine , qu'avoit au moins entretenu son prédécesseur , elle se trouva dans le plus mauvais état à sa disgrâce.

Au reste , si M. de Boynes ne pouvoit tirer un grand lustre de son département , il comptoit mieux réussir dans une autre dignité plus convenable à son génie , à son état , à son goût , à sa capacité ; il se flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard chancelier ou gardes-sceaux. Créature de M. de Maupeou , il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé son bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver , le chef suprême de la justice s'étoit laissé aveugler par son amour-propre & avoit commis la même faute que le duc de Choiseul , ou plutôt cédant au besoin du moment , il avoit été au plus pressé : on prétend que sans un tel second M. de Maupeou n'eût jamais dû sortir du labyrinthe où il s'étoit jeté , & c'étoit sous l'édifice même duquel M. de Boynes avoit concouru , qu'il espérait en voir écraser l'auteur dès qu'il ne le soutiendrait plus. Il avoit pris pour prétexte ses nouvelles occupations , qui le demandoient tout entier. Il connoissoit la fougue de M. de Maupeou , son esprit de domination : égaré , inconsidéré , il prévoyoit qu'il se brouilleroit bientôt avec le duc d'Aiguillon , avec l'abbé Terrai , avec la favorite , que le roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de considération qu'il avoit pour lui ; mais qu'en voulant s'en débarrasser on seroit bien aisé de conserver son ouvrage s'écroulant de toutes parts , & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adresser pour le restaurer qu'à son architecte véritable.

A son ambition près & si démesurée qu'il n'est aucun forfait auquel il ne se fût porté pour la satisfaire , M. de Boynes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il

se trouvoit : au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le spectacle d'un ministre plein de mœurs ; il vivoit bourgeoisement dans sa famille ; il étoit religieux & sous le manteau de la dévotion cachoit habilement la passion dont il étoit dévoré. L'austérité de son caractère ne pouvant se ployer à la futilité des courtisans , il avoit cherché à s'étayer du parti des dévots , du clergé , de madame Louise , qui tous ayant pour objet la destruction des parlemens & connoissant sa haine invincible pour ces grands corps , avoient la plus grande confiance en lui : ce qui le rendoit sur-tout très-agréable au gouvernement , aux ministres , à Louis XV , c'est le despotisme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder sous l'autorité royale ; que celle-ci s'étant une fois avancée ne devoit jamais reculer , quand même elle avoit tort ; qu'en un mot il ne falloit qu'un maître & que tout le reste devoit être esclave. Heureusement ses confreres , & sur-tout le roi , pénétrés des mêmes maximes , n'avoient pas la même roideur pour les soutenir & les réduire en système constant & invariable ; car si tout le conseil eût été composé d'hommes aussi inflexibles , il y eût eu une crise terrible , ou toute la nation étoit sous le joug. D'ailleurs les jalousies particulières traversoient cette unité de système. Le chancelier n'ayant plus besoin de ce confrere & craignant sa rivalité , cherchoit à le décrier dans l'esprit du roi , non ouvertement , mais par des moyens si extraordinaires , qu'ils sembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés sur des faits apparens. Il prétendit que sa tête s'affoiblissoit , qu'il avoit des disparates , qu'il perdoit la mémoire , & il cherchoit à chaque instant à le prendre en défaut dans le conseil devant S. M. pour justifier ces insinuations.

L'abbé Terrai , qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Maupeou , n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de se détruire réciproquement ; il espérait en recueillir le fruit , car il avoit aussi des prétentions à devenir chef suprême de la justice. C'est dans

cet espoir qu'il soutenoit le fardeau des finances , insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité ou de patriotisme. Ce scélérat , car la postérité lui confirmera sans doute une qualification si justement acquise de ses contemporains , ce scélérat étoit distingué des autres qui obédoient le souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes dont on ne fauroit calculer les effets , & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux. L'abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal ; il faisoit l'un sans goût & l'autre sans remords. Sous Henri IV il eût peut-être été un Sulli ; il fut un monstre sous Louis XV : il avoit toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes ; malheureusement il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables , & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime il dédaigna l'hypocrisie du chancelier ; il se monroit tel qu'il étoit. Il ne connoissoit point les douceurs de l'amour , mais il avoit du tempérament & il apportoit dans sa lubricité le même sang-froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre-Dame-des-Champs il avoit un lit superbe , dont le fond étoit garni d'un tableau voilé : en levant le rideau on trouvoit une femme nue , & il disoit aux curieuses : « *Mesdames , voilà le costume.* » Jamais aucune de ses maîtresses ne le gouverna. La baronne de la Garde vendoit assez publiquement les faveurs de ce ministre ; il s'y prêtoit , parce qu'il trouvoit commode de la payer ainsi : dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en résulroit des murmures trop dangereux , il la fit exiler & la renvoya de chez lui très-durement. Il couchoit sans scrupule avec madame Damerval , sa bâtarde : c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réservé ; il avoit fait élever exprès cette jeune personne pour son lit ; il s'en détacha quand elle plut à madame Dubarri , & qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

L'abbé Terrai s'embarassoit peu des plaintes des mécontents. Il s'opposoit à ce qu'on voulût les étouffer ;

il disoit qu'il falloit laisser crier ceux qu'on écorchoit. La même bonne-foi le faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du clergé lui représentant dans une circonstance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injustice, il répondit : *qui vous dit que c'est juste ? Suis-je fait pour autre chose ?* Une autre fois que l'un d'eux violemment piqué, s'écria : *mais, monseigneur, c'est prendre dans les poches ;* il repliqua : *où voulez-vous que j'en prenne autrement ?* Il se moquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets : on l'appelloit à la cour *l'enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout ; *le grand houffoir*, parce qu'il atteignoit par-tout : il rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans l'Œil-de-Bœuf rempli de courisans, il suivoit un des Mui, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une sorte de respect ; mais ensuite la presse augmentant, on serra violemment les côtés de M. l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fit passage, & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une voix lui répondre : *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*, & quand le physique fut garanti, son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens lui étoient bons, il avoit peu de peine ; en restant en pied, & s'étendant même, [ car sans aimer les arts ni les sciences, il avoit enlevé au marquis de Marigny l'intendance des bâtimens, ] il attendoit qu'il se fit un jour favorable à sortir de son département pour quelque chose de mieux ; afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de se faire faire cardinal, & le bruit couroit qu'il avoit acheté du prétendant la nomination au chapeau, 500,000 liv. Avec cette dignité on n'auroit pu le laisser au contrôle ; il auroit fallu recréer pour lui la charge de surintendant, & il subordonnoit tous les autres ministres. Jusqu'à ce brillant avenir, il rendoit sans cesse des édits burlesques, & le jour de la mort de Louis XV, on afficha dans le parc de Versailles une déclaration, portant continuation de nou-

veaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que respiroit encore ce monarque, avec cette inscription : *c'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Un des phénomènes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'est sans doute, d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le duc de la Vrillière, & parmi cette foule de ministres ses confrères disgraciés-tour-à-tour, seul résister à tous les orages ; c'est que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ses talens & par le genre de son département ; c'est que son défaut de génie même fut ce qui plaisoit le plus à son maître, en garde contre ceux qui en ayant trop, pouvoient prendre de la supériorité sur lui. Dans cette idée il se livroit avec confiance à ce secrétaire d'état ; il se trouvoit de niveau avec lui, & il en résulta une affection singulière de la part du roi, qui, dans le fond, étoit un personnage d'habitude, qui détestoit le changement, & malgré les variations continuelles de son conseil, par sa timidité naturelle dont il ne se défia jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le duc de la Vrillière fut chargé pendant long-tems ; il avoit les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition ; c'étoient aussi celles dont Louis XV. faisoit un cas particulier, & le public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce secrétaire d'état ; il ne commença à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où devenu esclave d'une femme injurieuse & avare, il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque sur-tout par la réunion du département de Paris, il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet & aux horreurs qu'elles entraînent : enfin, quand son neveu, le duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux députés de la province en 1772 : « S. M. ne veut point de résistance ; si les » états s'occupent du parlement, ils seront cassés dans » trois jours. »

Il étoit trop tard alors pour que le monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce ministre ; il lui donna des marques plus spéciales de bienveillance & d'amitié : quand le duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chasse, Louis XV lui écrivit de la sienne une lettre très-affectueuse , & lui dit en le renvoyant : *tu n'as perdu qu'une main , & tu en trouveras toujours deux en moi à ton service.* Dans les derniers tems , où la malignité des courtisans , éveillée sur le compte de ce ministre , semoit sourdement le bruit de sa disgrâce ou de sa retraite , son maître le rassura en ajoutant : *il ne faut pas que vous me quittiez ; vous avez trop besoin de moi , & moi de vous.* (1)

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du chevalier d'Arc , favori de la marquise de Langeac , maîtresse du duc , dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intrigant : sous ses auspices il commettoit toutes sortes de concussions ténébreuses qui avoient enfin éclaté ; mais le duc en fut quitte pour le sacrifier , en expédiant contre lui une lettre de cachet , que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plus tôt , & qu'il signa en pleurant , convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidèle.

Le foible de ce ministre pour cette femme étoit tel , que malgré la maladie de Louis XV , il donna dans son hôtel une fête pour le mariage de sa fille avec le marquis de Champhonas ; indécence si étrange , que M. le dauphin ne pouvant le croire , voulut s'en convaincre secrètement par ses yeux , & l'on conçoit aisément que s'il n'avoit suivi que son mépris pour le duc de la Vrilliere , ç'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier à son avènement au trône.

Après le duc de la Vrilliere , M. Bertin étoit le ministre le plus goûté du roi , toujours par la même raison , de

(1) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du duc de la Vrilliere* , prononcé à l'académie des belles-lettres , lors de sa séance publique de la rentrée de la Saint-Martin , le 14 novembre 1777.

l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop raffinée; en un mot, qui avoit de l'uni, de la bonhomie dans ses idées & ses discours au conseil; car Louis XV avoit appris à l'école du cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon-sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets; il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du roi, élevées à la Présentation, & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs, lui donnoit également beaucoup de liaison avec la comtesse Dubarri; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boynes & l'abbé Terrai, à former des prétentions aux dépouilles du chancelier; car les objets de son administration publique étoient misérables, & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entreprises glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire: c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son espece dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef-lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, écuyer de Lyon, très-renommé pour ses connoissances; on y reçoit nombre d'élèves pensionnaires des diverses provinces du royaume, & même des pays étrangers, moyennant une modique somme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou estropiés, peuvent les y envoyer à très-bon compte aussi jusqu'à leur entière guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis son origine,

s'étendent , se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe cassée , sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois ; on les trépane : en un mot , on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études , & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux , doit donner une idée proportionnée de l'institution.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables , telles que la Guyenne & la Normandie , qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la magistrature ; dernière époque si importante dans la fin du regne de Louis XV , & qui , depuis quatre ans , absorboit presque toute l'attention du ministère & du public.

Quoique son caractère ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou , cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux , non-seulement par les vues générales de ses confreres , mais par des vues particulières qu'il auroit bien désiré faire réussir. Créateur des jésuites , il leur étoit toujours attaché , & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances ; mais son amitié se ressentoit de son caractère mou , & il n'étoit capable d'être ni chaud partisan , ni redoutable ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité : convaincu du mal qu'il faisoit , il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place , & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre ; dans ces tems d'horreurs & d'abominations , on lui fut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres ; ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévère.

Tous ces membres de l'administration n'étoient , à proprement parler , que les dispensateurs des graces , les exécuteurs des volontés de la favorite : en peu de tems elle avoit pris un ascendant , tel que n'en avoit

jamais eu celles qui l'avoient précédées, & le sceptre de Louis XV, jusques-là tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la comtesse la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant, en effet, que tout ce qui se passoit alors à la cour, que les scènes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevoient ! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ses soupers, on croyoit, sous un costume différent, voir reproduire les délices de l'empire de Caligula. Une fois c'étoit madame Dubarri qui, en présence du roi & d'un notaire, fortoit nue de son lit, se faisoit donner une de ses pantoufles par le nonce du pape & la seconde par le grand aumônier, & les deux prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi, en jetant un coup-d'œil fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté. Une autrefois c'étoit la marquise de Rosés, dame pour accompagner madame la comtesse de Provence, fouettée par les femmes-de-chambre de la favorite, sous ses yeux, sous prétexte que le roi l'excusant sur sa jeunesse à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant : *bon ! c'est un enfant, propre à recevoir le fouet ;* & ces deux folles s'embrassant ensuite, & se liant plus étroitement que jamais. C'étoit par une adulation plus méprisable, le duc de Tresines ne trouvant pas la favorite chez elle, & écrivant à sa porte : *le sapajou de madame la comtesse Dubarri est venu pour lui rendre ses hommages & la faire rire,* parce qu'elle s'amusoit de la boffe de ce seigneur, & qu'il s'estimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boynes accordant la croix de S. Louis à un commissaire de la marine, en reconnaissance d'une peruche dont il avoit fait présent à la comtesse. Quel comique indécent encore, de voir madame Dubarri frappant sur le ventre du duc d'Orléans, qui venoit la solliciter d'être favorable à son mariage avec madame de Montesson, & d'engager le roi à la reconnoître pour duchesse d'Orléans, & lui dire : *gros pere,*

*épousez-la toujours ; nous verrons à faire mieux ensuite : vous sentez que j'y suis fortement intéressée ; comme si elle n'eût pas désespérée de marcher quelque jour sur les traces de madame de Maintenon.*

Rien n'égalait, sans doute, l'abjection de Louis XV qui, partageant avec le négriillon de cette dame ses faveurs, pour lui plaire créoit Zamore gouverneur du château de-Lucienne, aux appointemens de 600 liv. & lui en faisoit sceller les provisions par le chancelier, qui, se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avoit reçu le surnom de *la France*, & s'en égayoit dans ses petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même son déjeuner. Qui dans le royaume n'a su ce propos de madame Dubarri dans son lit, pendant que le roi, préparant le café, étoit distrait de quelqu'autre objet : « Eh, prends donc garde, la France, ton café f... le » camp ! ».

C'étoit cette même femme, si dévergondée, si grossière, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnoit audience aux ambassadeurs, qui se voyoit entourée des députés des confédérés, de ceux de toutes les petites principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin lors du parrage de la Pologne, & sollicitant sa protection auprès du roi pour leur soutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les princesses & madame la dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser : c'étoit cette même femme qui lui faisoit trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement qu'une intrigante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner son humeur, en s'écriant : *je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas* ! C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique madame la dauphine n'en eût pas, & que la reine n'en eût jamais eue : on remarquoit sur-tout le miroir surmonté de deux petits amours tenant une couronne.

suspendue sur sa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit ; allégorie de celle où l'on la destinoit un jour. C'étoit cette même femme qui, ne se trouvant pas assez bien logée au palais d'une princesse du sang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépense, parce que tout y étoit de fantaisie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiste & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui, sur des chiffons signés de sa main, puisoit à son gré au fisc public, elle & tous les siens ; qui coûtoit plus à elle seule que toutes les maîtresses que Louis XV avoit eues jusques-là, & malgré la misère des peuples & les calamités publiques, alloit tellement croissant en prodigalités & en déprédations, qu'elle eût en peu d'années englouti le royaume, si la mort de Louis XV n'y eût mis un terme.

Ce monarque, depuis le mariage du comte d'Artois, étoit devenu plus triste que de coutume, il sentoit ses forces s'affoiblir. Divers avertissemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaisirs de l'amour ; lui-même avoit dit à son chirurgien : *je vois bien qu'il faut que j'en raye* ; sur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchise & sur le même ton : *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait*. La mort subite du marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, jouissant d'une santé florissante, compagnon de toutes ses parties de débauche, & tombé dans l'une sous ses yeux, l'avoit frappé : il y songeoit sans cesse. Celle du maréchal d'Armentieres, à peu près semblable & presque de l'âge du monarque, avoit augmenté sa mélancolie. Enfin, un sermon prêché devant lui le jeudi-saint par le fameux évêque de Senes, avoit fait entrer le remord dans son cœur. Cet éloquent prélat lui rappelloit l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'étoit où l'amour de ses sujets s'étoit manifesté à un plus haut degré ; il ne lui dissimuloit pas que cet amour s'affoiblissoit, que la nation, accablée de subsides, ne pouvoit plus que gémir sur ses propres

maux ; il faisoit pressentir au monarque que , quoique sur le trône , il avoit des amis sans doute & étoit digne d'en avoir , mais que son meilleur ami devoit être son peuple ; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglément pour l'administration aux conseils de ses ministres , trop souvent intéressés à le tromper , mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même , à son cœur , à l'expérience de plus d'un demi-siècle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique ; il avoit très-bien accueilli le prédicateur ; il lui avoit rappelé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir , avoit-il ajouté en riant , quoiqu'évêque. Depuis ce tems il avoit redoublé ses visites à madame Louise , & l'on savoit que cette princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave ne le rendit celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelque orgie vive , capable de le distraire & de lui rappeler le goût du plaisir. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon , où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car madame Dubarri , depuis quelque tems , imitoit madame de Pompadour , & pour se reposer , autant que pour exciter son amant blasé , lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes & confond souvent la plus haute sagesse , les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire , tournerent contr'eux , & la France fut sauvée.

La beauté novice , mise dans le lit du roi , receloit déjà dans son sein le germe de la petite vérole , qui commençoit à se développer & la rendoit insensible , indocile même aux embrassemens du monarque ; cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active , en sorte que , tandis qu'il pompoit en tous sens les

miasmes pestilentiels de cette cruelle maladie , il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir ; il s'alita dès le lendemain , & le premier projet des conseillers de la favorite fut de retenir S. M. à Trianon & de la circonvenir ; mais la faculté décida autrement & le malade fut ramené en robe-de-chambre à Versailles.

On ne tarda pas à favoir que Louis XV avoit la petite vérole , & la nouvelle en fut portée promptement aux extrémités du royaume ; le grand nombre s'en réjouit , d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans , & trembloient.

Cependant M. le dauphin se comportoit avec une prudence au-dessus de son âge ; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie , on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les enfans de France : le duc de la Vrilliere déclara au prince de la part de S. M. que sa santé étoit trop précieuse à l'état, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la risquer en entrant dans l'appartement de son auguste aïeul , qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira , se renferma avec madame la dauphine , & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la faculté fut appelée ; mais le roi avoit fait exclure formellement le docteur Bouvard , l'ennemi personnel du docteur Bordeu , médecin de madame Dubarri , auquel elle avoit engagé son auguste amant de donner sa confiance. On vit alors ce que c'est que l'étiquette & combien un monarque si absolu pour faire le mal de ses sujets est gêné pour sa propre conservation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV , un médecin Anglois , nommé Sutton , de la famille de ce nom célèbre par une méthode particulière d'inoculation & par un spécifique contre la petite vérole , se trouvant à Paris , se présenta & offrit de traiter le malade & de le sauver. La faculté l'écarta bien loin ; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut désespérée ; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire administrer Louis XV, mais le docteur Bordeu sachant combien cet événement devoit être funeste à sa maîtresse, le retarda le plus qu'il put, & s'opposa fortement à ce qu'on parlât de rien au roi; il assura qu'il ne voyoit pas de danger évident, & que cette annonce faisoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être sans cesse au chevet de son amant, qui dans les premiers jours, ignorant son état, lui faisoit passer ses mains blanches & délicates sur ses boutons purulens. On rapporte même que luxurieux jusques dans son lit de mort, il la caressoit encore quelquefois, baisoit sa gorge, & se livroit aux autres impudicités que lui permettoit sa foiblesse.

Le clergé, dans la crainte que l'auguste moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conscience du roi, & s'étoit même laissé exclure de sa présence d'une façon humiliante. Ce prélat étoit alors incommodé d'une maladie de vessie, à laquelle les plaisans qui ne prenoient pas la chose si fort à cœur firent allusion; ils prétendirent que monseigneur pissait le sang à Paris & ne faisoit que de l'eau claire à Versailles. Ce fut le malade lui-même qui, le sieur de la Martinière, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite vérole, se frappa, & le cinquième jour de sa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *Je n'ai point envie qu'on me fasse renouveler ici la scène de Metz; qu'on dise à madame la duchesse d'Aiguillon qu'elle me fera plaisir d'emmener madame la comtesse Dubarri.* Après cette douloureuse séparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réussir pour le reste, Louis XV fut administré le surlendemain: avant le grand-aumônier fit le discours suivant de la part de S. M.

« Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à

» ses sujets, & déclare qu'il ne veut vivre désormais  
 » que pour le soutien de la religion & pour le bonheur  
 » de ses peuples.»

L'orateur avoit voulu dans ce discours conserver la dignité de son maître & disoit une absurdité, une chose contraire même aux maximes du clergé; car en admettant le principe qu'un roi ne soit pas comptable de ses actions à ses sujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme chrétien dans l'ordre de la religion, & le doit d'autant plus, qu'il est plus élevé & astreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'est ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires: mais M. de la Roche-Aymon, un des prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'est beaucoup dire, parloit avec le zèle d'un courtisan, & non celui d'un apôtre; il savoit mieux aduler, que raisonner. S'il eût fait son devoir, il eût, sans doute, déterminé S. M. à rapprocher de sa personne le prince de Conti encore dans sa disgrâce, & à une réconciliation, la première démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne survécut que trois jours à son administration; le lendemain il y eut un mieux momentané; on en jugea par la conduite des courtisans; à l'instant ils avoient hué les Dubarri, au point de les obliger d'abandonner tous Versailles & de forcer la jeune marquise de ce nom, obligée de rester pour son service auprès de madame la comtesse d'Artois, à retirer du moins sa livrée pour se moins afficher; leur conduite changea, ce fut une procession continuelle de carrosses de Versailles à Ruelles, où étoit la favorite, plus considérable que celle de Paris à Versailles; mais ils rétrograderent bientôt, à mesure que le bulletin devint plus fâcheux.

Le roi mourut le 10 mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la cour se transporta à Choisy; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever

du château ; on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abrèger, & faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à Saint - Denis, avec une suite de quarante gardes-du-corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse, & passoit à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à Saint-Denis ; les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connoitra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un : on vouloit le faire sortir ; pour s'en débarrasser, on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit passer : « *Comment*, s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit » bien son état ; *ce B... là nous a fait mourir de faim* » pendant sa vie, & il nous feroit encore mourir de soif » à son trépas. »

Un bon-mot d'un autre génie mis dans la bouche de l'abbé de Sainte-Genevieve, ajoute à ce vœu de la populace grossière celui des citoyens qui réfléchissoient davantage. On plaisantoit ce religieux sur la sainte, sur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de sa châsse, si efficace autrefois : « Eh bien ! messieurs, répondit-il, de » quoi vous plaignez-vous ? est-ce qu'il n'est pas mort ? »

Enfin, le surnom de *Louis le désiré* qu'on décernoit unanimement au successeur, étoit, sans doute, la satire la plus sanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé*.

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée ; il la rejetta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la postérité. *O utinam !*



---



---

## PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

---

### AVERTISSEMENT.

**L**E mémoire suivant nous a été communiqué autrefois par un premier commis de la marine. Voici ce qu'il nous a appris sur cette singulière pièce. M. Berruyer, alors ministre de ce département, ne sachant à quoi s'en tenir sur l'expédition secrète & sur ce qui s'étoit passé, consulta M. de Lessert, qui étoit embarqué sur l'escadre qui en étoit chargée. Quoique frustré du bénéfice qu'il avoit envisagé dans ce voyage, ce négociant étoit le plus impartial historien qu'il en pût avoir. Il passoit pour un homme d'esprit, de mérite & de probité; comme il avoit navigué plusieurs fois, il se connoissoit assez en marine pour rédiger une relation telle que la desiroit le ministre, & l'on voit en la lisant que cet étranger, quoique plus lié avec le sieur Marchis qu'avec les officiers, ne dissimule pas les fautes & les défauts du premier.

Du reste, l'anecdote du soufflet & la notice sur le sieur Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai, & dont le témoignage ne doit pas être suspect.

Pour terminer ce qui concerne cet aventurier célèbre, M. Marchis est mort chez les Mallais, dans une émeute où il a été tué.



*Expédition secrète de 1758 à 1759.*

IL revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaisseaux chargés de marchandises de l'Asie ; ce sont ces vaisseaux qu'il étoit question d'intercepter , & c'est de l'exécution de ce projet , dont on se proposa de parler sous le nom d'*Expédition secrète*.

Un homme se trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales , ayant été long-tems au service de la compagnie de Hollande , il avoit acquis des lumieres assez exactes sur le commerce des Anglois dans l'Inde ; il avoit quitté ce service pour des raisons particulières , & étant né François , il n'avoit point perdu les sentimens de bon patriote ; il avoit projeté d'enlever quelques - uns des vaisseaux dont on a parlé ci-dessus ; il vouloit avoir des frégates du roi , & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement , il fit sa demande à celui qui étoit pour lors chargé du département de la marine. La cour , toujours disposée à profiter des lumieres qu'on lui donne , voulut s'instruire plus à fond ; le projet fut discuté dans la plus grande étendue , & quand le ministre l'eut possédé parfaitement , il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis [ c'étoit le nom du spéculateur ] qu'il seroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du roi. Celui - ci , qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France , fut facilement subjugué ; il se prêta successivement à tout ce qu'on voulut , il fut flatté de la belle perspective qu'on lui montrait , & il ne s'aperçut qu'elle changeoit qu'à mesure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage disparut lorsqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il est question maintenant d'examiner quel étoit son plan , nous verrons ensuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement nécessaire ; nous résumerons après les diversés

opérations de la campagne & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité ou par quel enchaînement de mauvaises manœuvres ce projet si beau , si clair , si simple , si sûr en apparence , est pourtant avorté de la façon la plus complete.

Pour réussir dans une croisiere , il faut : 1°. être sûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter ; 2°. savoir qu'ils y passeront dans un tems déterminé ; 3°. ne point craindre que la saison , les vents ou les courans fassent perdre leurs limites aux vaisseaux croiseurs ; 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes auxquelles on peut avoir affaire , afin d'être toujours en forces supérieures ; 5°. enfin , avoir au moins un voilier assez excellent pour atteindre à la course un bâtiment quelconque. Le ministre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On assignoit d'abord la croisiere sur Sainte-Hélène comme un relâche invariable des vaisseaux de la compagnie Angloise revenant des Indes & de la Chine ; outre les raisons de convenance , ils ont des ordres absolus d'y toucher pour y trouver le vaisseau d'escorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeassent de route ; durant la dernière & depuis le commencement de celle-ci , ils ne l'avoient pas fait. ( 1 ) On démontroit ensuite que le passage de ces bâtimens commençoit au plus tôt en décembre & finissoit au plus tard en mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des moussons , qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois , & sur-tout la nécessité de doubler dans la saison convenable le cap de Bonne-Espérance , appelé à si juste titre le *cap des tourmentes*. D'ailleurs cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la

---

( 1 ) D'ailleurs la subsistance des habitans de l'isle en dépend , puisque chaque navire est obligé d'y apporter trois tonneaux de riz , dont il se charge dans l'Inde.

même partie & jamais forcés; les mers y sont belles & tranquilles, le ciel en est pur & sans nuages, le climat sain & tempéré; mais le plus grand avantage, c'est une longitude presque certaine sans voir la terre, par la connoissance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être surpris par un ennemi supérieur. On fait que les vaisseaux qui viennent d'Europe se gardent bien de prendre connoissance de Sainte-Hélène, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeler aucunes forces de l'Inde cette année; il falloit donc seulement se mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaisseau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces suppositions il résulroit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaisseaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choisir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens possibles. Quels succès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorsqu'avec toutes ces facilités on réfléchissoit que c'étoient des vaisseaux du roi qui alloient attaquer des vaisseaux marchands, que ceux-là seroient carénés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de précision; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant plusieurs mois, seroient encombrés jusques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages sur les cadres. Le projet donc ainsi combiné, pour réussir il falloit trois choses: premièrement, mettre l'escadre qu'on destinoit à cette expédition en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'assez bonne heure, pour être au-dessus des hafards & des contrariétés qui font si souvent échouer les entreprises maritimes: secondement, la pourvoir de tout ce qui seroit essentiel à sa conservation & à son avitaillement, assez, pour, en commençant la croisière aussitôt qu'il faudroit, la prolonger aussi tard que l'exigeroient les circonstances: troisièmement, comme l'harmonie, la précision, la constance dans l'exécution,

devoient seules contribuer au succès , il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les subalternes des dispositions contraires. Nous verrons par la suite, que c'est sur-tout ici qu'à échoué la politique du ministère. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'août 1758, c'est-à-dire, lorsque l'escadre auroit dû mettre sous voiles, il vint à Brest un ordre d'armer un vaisseau de 64, & deux frégates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub considérable, encore très-peu avancé; on fit sentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaisseau à construire: on en substitua un autre de 50, reconnu encore pour très-bon; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à son gré, il fallut en nommer un troisième: c'étoit un vaisseau de Provence. (1) Nous avons déjà marqué qu'on équipoit deux frégates: elles ne pouvoient porter que pour six mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour sept, pour un voyage d'un an au moins. On eût remédié sans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la suite de l'escadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On posa pour principe que nous n'aurions pas dépassé la hauteur des isles de Madere sans avoir fait plusieurs prises; en conséquence on avoit déjà pris des arrangemens, afin d'en conserver une ou plusieurs pour hôpitaux, & où l'on renverseroit l'avitaillement des autres. Ces espérances devoient être bien solides, autrement c'étoit pour peu de choses hasarder de manquer l'expédition, soit en consommant dans la première relâche un tems très-précieux à faire un remplacement de vivres, soit en ne pouvant, faute de cette ressource, conserver la

---

( 1 ) L'*Achille* de 64 canons; les deux frégates étoient le *Zéphyr* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

croisiere aussi long-tems qu'il faudroit peut-être. Mais le ministre n'avoit rien de plus pressé que se débarasser de nous : on s'imagine trop aisément dans la marine que lorsqu'une escadre est dehors, tout est fait. La nôtre resta encore quelque tems en rade : on renforça les équipages ; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer. . . . On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues. . . . Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour suppléer par cet argent à la flûte, ou aux prises qu'on regardoit comme sûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ six semaines de vivres, & c'est avec ces secours que nous appareillâmes le 14 octobre par un vent assez favorable. Le mystere sur notre mission étoit la chose qui avoit été le mieux observée ; quand nous partîmes, on nous envoyoit par-tout, excepté où nous allions ; on avoit embarqué *incognito* deux passagers qui donnerent lieu à beaucoup de spéculations. M. de Massiat n'avoit plus qu'une inquiétude, si nous échapperions aux Anglois ; du reste, il devoit se féliciter d'avoir fait une entreprise, dont le succès devoit illustrer son ministère, quelque court qu'il dût être, ainsi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup sur le commandant de l'escadre, (1) qui avoit eu son intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui seul toute son éducation. Sans avoir jamais été à la cour, il avoit le manège du courtisan le plus délié : dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen, à force de travaux, de souplesse & de constance, de supplanter quantité de ses camarades ; dur à la fatigue, exact à ses devoirs, aimant son métier, il avoit long-tems commandé une frégate dans deux escadres, & il s'étoit toujours distingué par sa vigilance à découvrir l'ennemi, son activité à le poursuivre, son

---

(1) M. de Marnieres, capitaine de vaisseau, commandoit l'*Achille* ; M. de Grasse, lieutenant de vaisseau, le *Zépher*, & M. Dumatz la *Syrene*.

ardeur à le prendre : enfin c'étoit l'homme du cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuses qualités le rendoient très-propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du ministre; l'autre étoit son neveu: c'étoit leur plus grand mérite. Le premier passoit pourtant pour bon officier subalterne.... Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença assez heureusement, puisqu'il est devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la sortie de leurs rades; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croisoient sur nos côtes, & nous évitâmes, suivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, se faisant à plus de 150 lieues d'Ouessant, ouvrir ses paquets, & le premier résultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chasser tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaisseaux ennemis. Dès le lendemain nous amarînâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre; il paroissoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne considérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoisseurs eurent lieu de présumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de prises que de cette nature. En effet, dès six heures du matin les frégates ayant signalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de rester à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. un quart S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme anglois: la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta sur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un corsaire; il étoit très-

joli, c'étoit notre fait, & on se félicitoit déjà de sa capture; mais c'étoit vendre la peau de l'ours avant qu'il fût tué: au lieu de le laisser s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous, qui étoit pour lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui se trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant mise par son travers lui lâcha sa bordée, allant toujours de l'avant; on voit baisser le pavillon à l'instant sans tirer un seul coup; on présume que l'ennemi a amené, & l'on se dispose à l'aller amariner. Quelle surprise, lorsque le pavillon se hisse de nouveau, & qu'il se couvre de voiles; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne-foi; on parle de la punition qu'il mérite, on se propose de le vexer d'importance: il n'en voloît que plus rapidement: il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris.

Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que précisée, il s'éloigna considérablement, faisant le O. N. O. & après deux heures de chasse, sa marche supérieure le maintenant toujours dans son avantage, on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué sa proie. Il ne fut plus question que de savoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejeta sur les subalternes; ceux-ci sur le chef, & les choses n'en allèrent pas mieux: depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, jusqu'aux isles du cap Verd, où nous mouillâmes le 16 novembre. Cette relâche étoit effectivement la première que nous devions faire suivant les ordres de la cour; mais ils étoient conditionnels, & les circonstances où nous nous trouvions sembloient nous mettre dans le cas de passer outre: nous avions en partant de France pour plus de cent jours d'eau, ce que l'on ignoroit; il nous en restoit encore pour environ 80, ce qui, économisé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuser près de huit jours dans une relâ-

che absolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux pour tous les retards que nous avons déjà effuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il est tems de commencer à développer les premières semences de discorde, qui se fortifieront ensuite au point d'occasionner en grande partie cette suite de malheurs que l'escadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué *incognito* deux passagers. Quels étoient ces deux hommes ? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problème pour les états majors. Cela auroit pu l'être long-tems à certains égards, si le silence eût été observé. Mais à peine M. de Marnieres eût-il ouvert ses paquets, qu'on fut qu'il y avoit dedans un brevet de capitaine de frégate pour la campagne, accordé au sieur Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers ; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (1) C'est tout ce qui en avoit encore transpiré : il n'étoit pas possible que ceci fût ignoré ; mais ce qui auroit dû l'être, c'est que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du roi, qui établissoit M. le chevalier de Grassé pour commandant de l'escadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le sieur Marchis. Voici ce qui aigrit considérablement les esprits, & le point de politique où échoua le ministère. En effet, on ne fit point de bon accueil à un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'instant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déjà assez dur de le voir capitaine en second ; si cette qualité, qui ne désigne qu'un homme dans le vaisseau qui n'a rien à faire, n'eût consolé de cette primauté. D'ailleurs M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoissance même avoit été faite d'une façon si informe,

---

(1) M. de Lessert, négociant François établi à Lisbonne : sa mission étoit, connoissant le pays, de présider à la vente des marchandises des vaisseaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un simple passager qu'on considère à un certain point. Il ne jouissoit pas même de son logement, & le commandant, en le comblant de toutes sortes de politesses vaines, lui avoit soustrait insensiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu causer la moindre jalousie au plus jeune des enseignes. Cette conduite, toute irrégulière qu'elle étoit, auroit réussi, sans doute, si le caractère dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractère souple & artificieux de M. de Marnieres; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ses ruses, que de se jeter à chaque instant dans de nouvelles crises, dont il se tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromise ne reprend jamais sa vigueur & va toujours décroissant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ses instructions, de ne rien faire sans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa mission devoit sur-tout commencer au départ des isles du cap Verd, parce que le passage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conséquence, il étoit essentiel d'être guidé par un pilote expérimenté, c'étoit le moment décisif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, son conseil, de toutes les distinctions dont il avoit plu au roi de l'honorer, faire sentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en imposer aux subalternes au point qu'ils n'osassent manquer à la subordination, leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la cour, & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le secret tenoient la France dans une attente singulière. L'amour-propre de M. de Marnieres, & son peu de fermeté, ne lui permettant pas de reprendre ce parti, il ne s'en tint pas même, à son défaut, à celui qui paroït naturel: tout autre eût hasardé le tout pour le tout, il eût déclaré à M. Marchis qu'on regardoit son intrusion comme inutile, comme déshonorante même, &

qu'on se passeroit très-bien de lui. Le commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration ; il s'en fia à sa politique , & crut qu'à force de ruses il ménageroit à-la-fois son amour-propre , celui de l'étranger , & même celui des subalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis , mais *incognito* , & transmettoit ensuite les ordres comme venant de son chef. La campagne se fût très-bien passée de la sorte , si cela eût duré ; mais l'étranger & les subalternes s'apercevant de cette manœuvre , furent également indisposés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ses avis publiquement , & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie : au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédients pour pallier , pour calmer , pour adoucir ; il ne réussissoit d'aucune part : les siens s'aliénoient de lui , & il ne se concilioit M. Marchis que politiquement ; on n'avoit recours à ce conseil que quand on ne pouvoit faire autrement , & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient son devoir & sa conscience : il conservoit un ressentiment profond du peu de cas qu'on faisoit & de sa personne & de ses avis : il se trouvoit indignement joué , & de teins en teins il ne pouvoit s'empêcher de laisser percer son mécontentement. En vain essaya-t-il plusieurs fois de saisir quelque portion de l'autorité qui lui revenoit ; il n'en résulroit qu'une nouvelle aigreur , & l'antipathie devint telle qu'il étoit déjà mis en quarantaine par tout l'état-major , au capitaine près , lorsque nous arrivâmes au cap de Bonne-Espérance. Malgré toutes les divisions , une providence veillant sans doute sur nous , notre traversée avoit été assez heureuse , nous avons coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable , notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'est dans cette rade du cap de Bonne-Espérance , qu'on vit éclore les haines qui n'avoient été que secrettes jusques-là : plusieurs circonstances concoururent à faire éclater la discorde. D'abord messieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général &

de convention pour tout ce qui n'est pas de leur corps; mais de jeunes gens sans expérience & sans talens, ne pouvoient s'empêcher de s'en laisser imposer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit visité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des escadres pour les états-généraux, qui se disoit, en un mot, revêtu de dignités éminentes à leur service. M. Marchis faisoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il sentoit de quelle importance il étoit de se donner du relief; malheureusement il n'étoit pas assez adroit pour tirer parti de ces avantages: au lieu de se communiquer rarement, de se couvrir du manteau de la modestie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des oracles, que d'une façon laconique & ambigue, il afficha moins les connoissances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité: il se trahit par ses propres discours, il tomba en contradiction; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nu le fond de son caractère, qui étoit une vanité basse & puérile, un amour-propre insoutenable: le mépris qu'on avoit pour sa personne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de son savoir, réjaillit jusques sur son mérite; des pronostics qu'il hafarda sur notre navigation, des assertions sur les vents, les courans, qui ne se confirmèrent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en discrédit; on ne le regardoit déjà plus que comme un ignorant, comme un imposteur.

A notre arrivée au cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade; il faut avouer que, soit timidité, soit oubli du local, il ne brilla point en cette occasion. Les subalternes remarquèrent très-bien son embarras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le schisme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine; on regarda cette vanité comme

une audace impardonnable ; l'indignation fut poussée au point d'oublier dès-lors les ordres du roi . L'autorité du commandant , tous les procédés de l'humanité même : on étouffa d'autant plus facilement les remords , qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient sur son compte dans la ville : (1) on le crut facilement un infame , un còquin , un imposteur , qui avoit trompé la cour , parce qu'on souhaitoit qu'il le fût . M. de Marniere lui-même céda au schisme , & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de sa place , dont il lui avoit solennellement promis de le faire jouir , & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller , sans prévariquer essentiellement . Pour le coup , l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée ; il renonça à toutes les perspectives d'honneurs & de dignités qu'il se promettoit ; il présenta un mémoire à M. de Marnieres , où il le sommoit de lui déclarer cathégoriquement , s'il le regardoit comme inutile à la consommation de la mission ; auquel cas il le supplioit de lui permettre de retourner en Europe , ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore nécessaire : ou enfin , s'il étoit utile & innocent , de le faire jouir de tous les droits de sa place . M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé sur tous ces chefs : il ne pouvoit se dissimuler la bonté du projet , dont l'assurèrent plusieurs officiers de la compagnie expérimentés ; d'un autre côté , il avoit besoin de quelqu'un qui répondît de son inexécution , s'il ne réussissoit pas : il n'eut donc garde de laisser à M. Marchis la liberté de partir comme inutile ; il ne le punit point comme coupable , mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiversa , il éluda ; il gagna du tems , & l'on partit du cap sans

---

(1) On saura ce que c'étoit que ces bruits , que le précis de la vie de M. de Marchis , qu'un officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué ; trop long pour l'insérer en note.

que l'un & l'autre fussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin, le 17 février au matin l'on appareilla ; chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire, & à cet instant il devoit éclore un secret qui exerçoit depuis plusieurs mois la curiosité de toute l'escadre ; quand on vit que nous revenions sur nos pas, on ne douta plus que nous n'allassions croiser sur Sainte-Hélène : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du cap ; on se contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution, & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on savoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à passer que les vaisseaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber sur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, usoit de représailles plus justement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne suivoit point : malgré toutes ces contrariétés nous aperçûmes Sainte-Hélène le 5 mars.

Nous restâmes à croiser jufqu'au 4 mai, sans rien appercevoir que des neutres, nous assurant que nous rencontrerions infailliblement les vaisseaux de Chine qui n'étoient pas encore passés, & peut-être d'autres ; ce qui désoloit les officiers, qui écoutant leur jalousie préférablement à leur intérêt, auroient désiré que le projet eût échoué, non-seulement dans l'exécution, mais dans la spéculation, & ils faisoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder son auteur comme un être nul ; on ne le consultoit en rien, ou si quelquefois M. de Marnieres le faisoit, c'étoit pour mal suivre ses conseils. M. Marchis avoit observé d'abord que pour reconnoître la terre on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi ; ensuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues ; ensorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaisseaux entre l'isle & nous. Il motivoit cette ob-

jection sur le raisonnement d'un marin expérimenté ( 1 ). En effet, disoit-il, quoique l'usage des Anglois revenant de l'Inde, soit de se mettre en latitude de Sainte-Hélène environ à 80 lieues, comme ce n'est que sur leur estime, il est très-possible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, sur-tout après une aussi longue navigation; il observoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inexacritude, pitoyables manœuvres, & sur-tout mauvaise volonté dans cette croisière, dont le principal succès devoit provenir de la vigilance, de la précision & du zèle avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de causes qui devoient faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 mai nous découvrîmes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très-chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il seroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoiient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous: il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effarou-

---

(1) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, sortie de Sainte-Hélène pour croiser au-devant des vaisseaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 mars il étoit atterré un vaisseau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de suite pour Bancoul, sans que nous eussions eu connoissance de son entrée ou de sa sortie. Cette précaution justifioit aussi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puisqu'il est vraisemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que sur la connoissance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croisière, par notre imprudence de nous en laisser voir.

cher ; on ne le fit qu'à près de midi , lorsque par leurs diverses évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous suspecter & qu'ils étoient d'ailleurs assez engagés , s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chasse qu'on leur fit fut alors si mal exécutée , que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue jusqu'à la nuit , où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis observa quatre fautes capitales , d'où étoit résulté le succès de cette journée.

1°. Il se plaignoit depuis long-tems qu'on ne se tenoit point par la latitude du milieu de l'isle ; qu'on ne suivoit nullement ses instructions , qui portoient que la *Syrene* , comme meilleure voiliere , se tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5 min. , & nous au milieu par 15 d. 45 à 50 min. Or il s'est trouvé aujourd'hui que le vaisseau le plus élevé n'étoit pas par les 15 d. 45 min. Quelle différence , si l'on fût resté dans ses véritables limites ! les ennemis étant exactement par le milieu de la terre , suivant leur coutume , étoient sous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que la *Syrene* , à raison de sa marche supérieure , fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent ; ce qu'on n'observoit pas , les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un sur l'autre.

3°. Il prétendoit que , pour mieux tromper l'ennemi , il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aisé de lui en imposer par cette manœuvre , que c'étoit la saison où passoit la seconde flotte du cap , & que la convention est qu'en cas de séparation on vienne s'attendre sur Sainte-Hélène.

4°. Comme on voyoit la *Syrene* tomber sous le vent , on lui fit dans l'après-midi le signal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce signal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en désespéra , parce que la couleur blanche étant la plus sensible dans l'éloignement , cette vue seule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur soupçon & de nous décèler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la foirée du quatre. M. Dumatz son capitaine, nous ayant passé à poupe, rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hafard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois; qu'il les avoit conservés tout le jour, que sur le soir il s'étoit apperçu qu'il les gaignoit, mais qu'inquiet de notre absence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croisiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux capitaines des frégates des instructions en cas de séparation; lors de la chasse, il est certain que la *Syrene* suffisoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eût été enjoint de les poursuivre à toutes voiles, sans s'inquiéter du reste de l'escadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas désistés du projet d'entrer dans l'isle, & l'on prit dans cette circonstance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi s'il se tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres sentant les torts qu'il avoit auprès du gouvernement, par tout ce qui venoit de se passer, voulut se réconcilier M. Marchis, le fit appeller au conseil tenu entre les capitaines & suivre son avis: ce ne fut pas pour long-tems.

Le 14 mai on eut une connoissance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres, arriva sur nous; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie angloise: nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire pour le tromper; on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit

manifesta le  
 qu'on avoit  
 matz son ca-  
 qu'à l'entrée  
 avoit couru  
 fard lui avoit  
 es avoit con-  
 étoit apperçu  
 re absence il  
 e la croisiere

M. de Mar-  
 s frégates des  
 a chasse, il est  
 e & amariner  
 nt de les pour-  
 n reste de l'es-

ue les Anglois  
 er dans l'isle,  
 i le plus pru-  
 s'élevant ce-  
 u l'ennemi s'il  
 de Marnieres  
 uvernement,  
 se réconcilier  
 enu entre les  
 as pour long-

s parfaite d'un  
 nt, après dif-  
 reconnut que  
 eur à nous; il  
 e vaisseau d'es-  
 us son convoi  
 us avions fait  
 r le tromper;  
 erre, on avoit

fermé les sabords de la premiere batterie & masqué  
 même quelques-uns de la seconde; cependant on cher-  
 choit en apparence à délier l'*Achille* par divers ex-  
 pédiens, & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on  
 auroit pu tenter plus tôt. On négligea même les avis des  
 matelots Provençaux qui avoient déjà fait campagne sur  
 ce vaisseau, & qui indiquoient les moyens pratiqués  
 dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, &  
 quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût  
 pris chasse, nous le gagnions sensiblement; la victoire  
 paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par  
 une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia*  
*francese*, perdit tout le fruit de cette journée: pour  
 piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des  
 canons de chasse; il en parle à M. Marchis, qui lui  
 représente: 1<sup>o</sup>. que c'est vouloir nous démasquer abso-  
 lument pour François; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes  
 raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter: 2<sup>o</sup>.  
 que nous allions le mettre à même de calculer notre  
 force par notre calibre: 3<sup>o</sup>. que les canons de chasse nous  
 retarderoient dans notre marche: 4<sup>o</sup>. qu'au contraire,  
 en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite,  
 nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite,  
 comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas  
 les représentations, fut sourd à celle-ci; il ordonne  
 qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au  
 combat; en conséquence l'aumônier donne la béné-  
 diction; des cris de vive le roi annoncent la joie & la  
 ferveur de l'équipage: le silence succede. M. de Mar-  
 nieres parle & prononce la harangue suivante:

« Mes amis, vous êtes tous de braves gens, je n'ai  
 » rien à vous dire; vous avez besoin d'hardes, voilà un  
 » magasin où vous en trouverez: »

De nouvelles acclamations succedent à ce discours;  
 on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups  
 de canon de chasse à boulet: au troisieme le flegme  
 anglois s'émeut; notre adversaire hisse le pavillon de sa

nation à queue rouge & riposte par six coups de canon de retraite ; nous tirions de loin en loin , mais le jeu sembloit plaire à l'ennemi , & il nous rendoit nos boulets avec usure ; nous n'étions plus qu'à portée de canon , les siens nous dépassoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toises de la galerie : pendant ce tems il cherchoit à s'alléger en jetant tout dehors ; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui passoient le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriser ; l'Anglois tomboit sous le vent , & nous n'étions plus qu'à portée de canon : le calme survient , l'ennemi ne peut gouverner ; il présente malgré lui son travers ; on compte ses sabords ; le maître canonnier , bouillant d'impatience , vient assurer M. de Marnieres que de sa premiere batterie il voit parfaitement le vaisseau , que toute la volée peut porter. Le capitaine veut attendre encore qu'on soit plus près : tandis qu'on délibere les vents varient , ils fautent d'un rumb à l'autre ; on ne suit pas assez ces changemens ; nul ordre , personne n'est à son poste , tout le monde parle ; un officier crie brasse bas-bord , un autre brasse tribord , un troisieme brasse quarré. L'ennemi observoit en silence le moment où le vent se décideroit : il arrive cet instant ; nous nous trouvons coëffés du S. E. ; nous abattons sur tribord , & comme par un enchantement l'Anglois est tout-à coup au vent a nous , ses voiles pleines & enflées , sillonnant la mer avec rapidité , alors , mais trop tard , M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne ; aucun coup ne porte ; on perd la tête ; on veut chasser & l'on est plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit se servir. L'état-major seul ne peut contenir sa joie , il soupe avec un appérit & une présence d'esprit qu'on ne peut trop admirer. Il faisoit une nuit obscure , on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard ; elle paroît , mais c'est pour éclairer notre honte ; nous l'estimons déjà à près d'une demi-lieue : n'ayant rien de mieux à faire on continua à chasser : on avoit assez bien conservé le bâtiment dans la nuit , mais le capitaine , absorbé dans sa douleur,

s'étant retiré dans sa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné sensiblement. & l'équipage ne pouvant contenir sa rage, s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & sur-tout à la mauvaise volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaisseau qu'on poursuivoit, on découvrit deux autres voiles qui tinrent bientôt le vent comme nous; l'ennemi parut embarrassé de cette manœuvre, & il arriva un moment, comme pour nous traverser par l'avant, & de crainte de se trouver entre nous & les deux bâtimens qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres revenu à lui témoigna sa satisfaction en voyant l'ennemi arriver; il reprit confiance & se flatta encore une fois de s'en emparer; son ardeur embrassant tout, il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonstance, & il sentit le tort qu'il avoit eu de s'en séparer; elles auroient donné chasse aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit poursuivi & combattu le vaisseau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant observé que notre ennemi avoit son pavillon, il a fait arborer aussi pavillon rouge. Qu'est-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois aussi-tôt appréciant notre ruse est revenu au vent sans aucune défiance de ces deux bâtimens: on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre; on amène ce pavillon-là & l'on hisse pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit absurde. C'étoit, après avoir instruit le vaisseau de guerre chassé que les deux voiles qui paroissoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer poursuivant celui-là, c'étoit leur dire encore qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis, très-piqué de n'être consulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris; il prévoit

ce qui est arrivé , c'est qu'on ne prendroit ni le vaisseau de guerre ni les vaisseaux marchands. M. de Marnieres avoit conservé long-tems l'espoir de vaincre le premier , & il se consoloit du reste , disant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruse de l'ennemi , qui ralentissant adroitement sa marche , l'excitoit à la chasse & laissoit ainsi le tems aux navires marchands de se dégager & de fuir ; lorsqu'il les jugea hors d'atteinte il reprit sa course & s'éloigna sensiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile , on s'estima trop heureux de retrouver les frégates , & le scorbut gagnant les équipages , on parla de finir la croisiere. Il y avoit encore au moins un vaisseau du Bengale qui devoit passer. M. Marchis proposa de prendre les malades des frégates & de les laisser encore un mois en station ; mais le commandant trop foible n'osa proposer la chose aux capitaines , & malgré toutes les observations de son capitaine en second , prend son point de départ , afin de relâcher à la baye de Tous-les-Saints , lieu où il nous étoit prescrit d'aller , non pour y montrer notre honte , mais pour nous y défaire des riches cargaisons dont nous nous ferions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas , même avant de partir , la légère satisfaction de faire quelque mal à l'ennemi , ainsi qu'il s'en étoit flatté : dans le dessein de se venger de son mauvais succès , il menaçoit d'aller tenter un coup de main sur la rade de Sainte-Hélene , soit pour y enlever les navires qui y seroient , soit pour les brûler : le rapport des frégates lui ôta cette ressource du désespoir , en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien absolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 juin à la baye de Tous-les-Saints , où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des six navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaison , suivant la déposition qu'ils en avoient faite à l'amirauté de cette ville , se montoit à 2.000,000 crusades , c'est-à-dire , à 22,500,000 liv. de notre monnoie.

Il est inutile d'ajouter combien les capitaines se moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages, qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié sur les cadres & en vérifiant la justesse de toutes les observations de M. de Marchis sur nos mauvaises manœuvres & nos fausses combinaisons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'espoir, en faisant des efforts auprès du gouverneur Portugais, (1) pour qu'il obligéât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les secours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur, qu'ils ne le pouvoient en présence d'un ennemi, & que si le gouverneur s'obstinoit à cette violence, ils se feroient échouer sous les forts de la capitale du Brésil & en rendroient le Portugal responsable auprès de leur gouvernement. Cependant ils fabriquèrent dans le silence une chaloupe pontonnée qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur séjour & demander une escorte. Cette chaloupe appareilla sous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon François de la poursuivre.

Ainsi se termina cette expédition, qui ne fut malheureuse qu'à force de mauvaise volonté, de contraventions aux ordres du roi, aux instructions du ministre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des subalternes, & de faiblesse de la part du chef.

On ne peut raisonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le desir sincere de capturer les navires que sa mission étoit d'intercepter; il souhaitoit sur-tout ardemment s'emparer du vaisseau de

---

(1) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du viceroy, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pover' huomo*: un pauvre homme. Comme ce commandant n'alloit jamais chez lui sans le chevalier de Grasse, capitaine du *Zéphyr*, espece de colosse fort lourd, fort bête & fort grossier dans son arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo*: un cheval.

guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce capitaine , plus d'un million de bénéfice qui en auroit résulté pour sa part étoit une amorce trop puissante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches prises à faire ; & quant à la seconde conquête , elle étoit trop essentielle pour balancer ses premières fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaisseau de guerre conquis sur les Anglois dans des mers aussi éloignées : espece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hostilités. Il y a , sans doute , assez de griefs à imputer à M. de Marnieres , qui , malgré sa bonne volonté , fut la cause essentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils font d'abord , en partant de France , de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de son grade de capitaine en second ; de n'avoir pas puni les officiers lorsqu'ils ont commencé à lui manquer , comme s'ils ne le reconnoissent pas pour tel ; de ne s'être pas littéralement conformé à ses instructions en adoptant ses avis sur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les suivre ; par cette présomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des subalternes , d'avoir fermé les yeux sur tous les torts de ceux-ci ; enfin , d'en être venu au point de les autoriser par son exemple.

Quant aux officiers , (1) il est constant , par le témoignage général de l'équipage , que bien loin de féconder les bonnes intentions de M. de Marnieres , ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder , craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir , si M. Marchis , par le succès de son expédition , acquéroit quelque crédit auprès du ministère , & ne voyant d'autres ressources d'y échapper qu'en faisant échouer absolument son projet , qu'en représentant son auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur , ils sacrifioient un intérêt mé-

---

(1) Il est question seulement de l'état-major de l'*Achille*.

diocèse à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord, & ensuite & la conservation de leur état & à leur propre sûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'infubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas, M. Marchis, comme capitaine en second, avoit pris son poste sur le gaillard d'avant, où un enseigne (1) devoit être sous ses ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander seul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour servir sous un pareil gredin; cette querelle ne put heureusement influer sur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien sur le reste de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune satisfaction; ce qui encouragea l'insolence de l'autre & de ses camarades.

M. de Marnières avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particulière d'homme à homme, qu'il étoit d'usage que les officiers vuidassent entr'eux. D'après ce principe, arrivé à la baie de Tous-les-Saints, M. Marchis invite son adversaire à descendre, mais celui-ci refuse toujours sous le prétexte qu'il n'est pas fait pour se mesurer avec lui; de-là une rixe si vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir souffleté son adversaire, le jettoit à la mer de la galerie où la scène se passoit, lorsqu'on accourt & les sépare: ils sont mis aux arrêts l'un & l'autre; mais le corps des officiers étant venu gourmander le capitaine d'assimiler ainsi un polisson à un de leurs membres, il fait descendre à terre M. Marchis, & l'autre sort de sa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis se rembarquât. M. de Marnières imagina de le mettre aux arrêts à sa rentrée dans le vaisseau & de l'y laisser jusqu'au moment où l'on a mouillé à Brest, le 5 novembre; il arriva dans cette captivité; tel qu'un prisonnier d'état

---

(1) M. de la Vicomté.

coupable des plus grands forfaits : il partit pour Paris, & par l'examen de ses plaintes on reconnut non-seulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'assura vaguement qu'il auroit justice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promesse de l'en laisser absolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre sous ses ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit soufferts, toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit usé à son égard pour le tromper, il consentit à ce qu'on voulut, & se disposoit à une seconde expédition secrète.

Cependant on avoit mandé M. de Marnières, fort embarrassé de sa personne; il étoit neveu du lieutenant-colonel du régiment des Gardes, militaire estimé; il avoit d'autres entours qu'il mettoit en mouvement, & tout son corps d'ailleurs étoit intéressé à ne pas le laisser succomber dans une pareille querelle. Malheureusement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire sauter une tête de la marine dans un conseil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnières, homme d'esprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans son désespoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en bonne justice. Il se rend au spectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci descendoit l'escalier, donnant la main à une dame, il lui applique par-derrière un soufflet de la gauche, & de la droite tire son épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des maréchaux de France : l'affaire est portée au tribunal, & les sollicitations agissent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, sous prétexte que le sieur Marchis n'ayant eu qu'un brevet de capi-

taine de frégate pour la campagne, dont les fonctions sont finies, n'est plus militaire : il punit seulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public, & le condamne à rester quelques semaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du prisonnier circonviennent le ministre ; on lui représente qu'il n'est pas possible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un soufflet, ait un commandement ; qu'il faudroit d'abord qu'il se battît, qu'il fût tué, ce qui le rendroit inutile, ou ruât, ce qui le soumettroit au glaive des loix ; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit rester en France ; qu'ainsi le mieux étoit d'éviter un malheur, en lui enjoignant d'en sortir avant que son adversaire fût hors de prison. La foiblesse du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre sans ressource M. de Marnieres, le sauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume sous un délai déterminé, & il passa au service de Danemarck.

*Notice sur M. Marchis.*

M. Marchis étoit né à Saint-Malo : son pere y tenoit une petite auberge à l'enseigne de la croix blanche ; il fit mal ses affaires, & sur le bruit que son fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua soldat sur le *Saint-Louis*, vaisseau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit passé pilorin. M. Dupleix le tira de là pour le faire naviguer en qualité d'officier sur les vaisseaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'est alors que M. Marchis, en revenant de Manille sur un de ces vaisseaux, dont il étoit second lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacça par les Anglois, qui mirent leurs prisonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'esprit, ni de talens ; il avoit de la disposition pour apprendre toutes les langues très - promptement ; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarcation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que

je le connus , étant arrivé alors , & nommé supercargue pour la Chine. Un mot que le général me dit , me fournit l'occasion de lui proposer M. Marchis pour premier lieutenant du vaisseau sur lequel je passois. Il me dit de le lui amener , car il ignoroit son existence. Cependant , après quelques questions , il plut au général qui le nomma premier lieutenant au service de la compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé , que je remarquai dans M. Marchis une suffisance qui surpassoit ses talens : point de souplesse avec les supérieurs , de la hauteur avec ses égaux , & du mépris pour les inférieurs ; par-dessus tout une vanité singulière , qu'il prétendoit soutenir par des fanfaronades insupportables ; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer , sur-tout chez une nation étrangère. Mais mes avis répétés souvent , éloignèrent entièrement M. Marchis de moi , au point que de retour de ce voyage je ne le vit plus. Comme aucun capitaine ne vouloit de lui pour second , on lui donna un vieux vaisseau , sur lequel on va rassembler le long de la côte de Java les bois de construction , emploi dont personne ne veut.

M. Marchis , pour se tirer de cette situation , jugea à propos d'épouser une jeune veuve d'un perruquier , d'une famille de réfugiés François , qu'il savoit être fort protégée du général ; par ce moyen il eut un beau vaisseau de 1200 tonneaux tout neuf , frais , venant de l'Europe , destiné pour aller à Surate & de-là à Moka : excellent voyage. Revenu à Surate , il s'agissoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & espalmer le vaisseau ; mais M. Marchis desiroit retourner à Moka , ce voyage étant lucratif.

Il faut savoir que dans le service de la compagnie Hollandoise , le capitaine est maître absolu en mer ; mais aussi-tôt qu'il est mouillé dans une rade , ou port , où y a un établissement de la compagnie , il ne peut plus faire la moindre chose sans l'ordre de celui qui commande à terre ; ces ordres même , de quelque peu de

de conséquence qu'ils soient, se donnent par écrit & sont à la décharge du capitaine. Celui qui commandoit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au possible & sans probité; M. Marchis l'engagea aisément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaisseau destiné à ce voyage; mais il le persuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aisé que d'échouer & d'espalmer son vaisseau dans la riviere de Surate. Deux capitaines de la compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors sur les lieux, qui furent cette résolution, furent représenter au directeur que, comme serviteurs de la compagnie, quoique la chose ne les regardât point, ils se sentoient obligés de l'avertir qu'on perdrait infailliblement ce vaisseau par cette entreprise; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin, M. Marchis échoua son vaisseau, qui creva; aussi-tôt que l'eau se retira; alors le directeur représenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre; mais que peut-être si l'un désertoit, l'autre viendrait à bout de se disculper, en imputant toute la faute à l'absent. C'est ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de se réfugier à Bombay, & de-là repasser en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'est qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la grosse aventure à Batavia, pour lesquelles il ne laissa que sa femme dans la misère, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

---

N<sup>o</sup>. I. [ Page 86. ] *Extrait d'une lettre de Rome, du 27 mai 1786.*

**V**ous avez raison de reconnoître l'œuvre jésuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome: Ricci en est l'ame & le mobile. Ce despote outragé prévoit sa chute presque inévitable; nouveau Samson

Tome IV. L

il veut au moins succomber avec éclat, & s'il peut, entraîner en tombant l'église universelle. Ainsi ce bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, est de la part de la société un chef-d'œuvre de politique; elle remet par là la puissance temporelle aux prises avec la puissance spirituelle; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le seul moyen de rallumer le fanatisme éteint dans la plupart des royaumes de la chrétienté. Clément XIII, en abdiquant son personnage de prince laïque, pour s'en tenir au rôle de chef de l'église, élude finement le droit du plus fort; comment l'attaquer, pour ainsi dire, dans le fort de catholicité où il se retranche! comment s'en prendre au Saint-Esprit, avec lequel il s'identifie! quelles foudres opposer à ses foudres spirituelles! les rois offensés peuvent-ils également déposer leurs qualités augustes de Majesté Très-Chrétienne & de Majesté Très-Catholique, &c.? Les fils s'armeront-ils contre leur pere désarmé? & s'ils le font, l'esprit de paix & de charité, le véritable esprit évangélique, dont se pare le souverain pontife, sa déclaration que le sang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu seul peut être son soutien & son juge, ne sont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ses états, de conserver au moins les cœurs de ses sujets? Il rejette ainsi tout l'odieux sur vos exécutions militaires, & rend tout-à-la-fois tyranniques & puériles en ce moment vos reprises de possession, peut-être très-légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux; dans la grande tragédie qui se prépare, les peuples attendris seront pour un vieillard blanchi sous les travaux apostoliques, priant, gémissant aux pieds des autels, offrant de subir seul toutes les peines que les princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ses courageux prédécesseurs, plutôt que de trahir la cause de l'église & les devoirs de son ministère.

& s'il peut,  
Ainsi ce bref  
imprudence,  
un vieillard,  
de politique;  
ux prises avec  
nouveau une  
ais, & prend  
matisme éteint  
nté. Clément  
prince laïque,  
e, élude fine-  
attaquer, pour  
se retranche!  
avec lequel il  
foudres spi-  
ment déposer  
Chrétienne &  
ls s'armeront-  
font, l'esprit  
c évangélique,  
claration que  
as une querelle  
son juge, ne  
s, en perdant  
cœurs de ses  
os exécutions  
iques & pué-  
fession, peut-  
. D'ailleurs,  
malheureux;  
, les peuples  
i sous les tra-  
aux pieds des  
peines que les  
exemple de ses  
trahir la cause  
re.

Par la conduite du saint-pere, voilà donc les prin-  
ces offensés réduits à le combattre simplement à armes  
égales, c'est-à-dire, à coups de plume & avec des mani-  
festes. Qu'avancerez-vous encore? que feront tous les  
réquisitoires de vos procureurs-généraux, tous les  
arrêts de vos parlemens, contre les anathêmes invisi-  
bles, & que ne peuvent renverser les langues les plus  
éloquentes? Avez-vous recours à vos théologiens? Il  
s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus  
à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause  
du pape mauvaise, fût-elle bonne? Mais reconnoîtra-  
t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès  
qui intéresse toute l'église? Il faut un concile général,  
ou du moins des conciles nationaux; c'est où les jésuites  
veulent vous réduire. Je suppose qu'il se fasse en France,  
par exemple, une assemblée du clergé, comme en  
1682, croyez vous que Louis XV fût le maître de  
celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la première?  
Si lors de la dernière en 1765, convoquée uniquement  
pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pu  
arrêter la fermentation que par la dissolution de l'assem-  
blée, par la dispersion des membres, que n'avez-vous  
pas à craindre de celle-ci, où les évêques se prévau-  
dront du besoin que vous aurez d'eux, où reconnois-  
sant en quelque sorte la nécessité de leur concours pour  
l'indépendance de la couronne, on se remettoit de  
nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer  
le véritable objet de la convocation, ils rappelleront  
toutes leurs demandes, & exigeront qu'on fasse droit  
sur toutes leurs plaintes, sur toutes leurs protesta-  
tions. Croyez que les jésuites du fond de l'Italie gou-  
verneroient ce conciliabule presque aussi fortement  
que le consistoire du pape à Rome: quelles suites  
funestes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus pru-  
dent au premier coup-d'œil, le plus conforme à la  
religion du roi, mais le plus propre à reveiller le fanati-  
sme, à rallumer le flambeau de la discorde d'un bout  
de l'Europe à l'autre!

Que faire dans ces circonstances, & comment se tirer d'un pas aussi difficile ? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la superstition, sapper dans ses fondemens une puissance colossale, qui n'a pour support que les têtes des monarques courbés sous ses pieds : tel est le vœu du philosophe clairvoyant, tel seroit le système d'une politique intrépide. Malheureusement ce siècle éclairé ne l'est point assez pour changer tout-à-coup de maximes, transmises de siècle en siècle & consacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons sujets sans elle, & que si elle n'existoit pas, l'intérêt des rois seroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une scission totale, alors il falloit regarder comme non-venu le bref en question, traiter sourdement de sa révocation ; ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, si l'on ne pouvoit réussir auprès du pape régnant, éviter sur-tout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuses, & de se réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hostilement contre un pontife désarmé, ou d'avoir besoin du secours des évêques dans une cause qui, au fond, est la leur, & dans laquelle ils seront toujours juges & parties.

Mais les spéculateurs profonds reconnoissant encore ici le doigt de Loyola, dans l'extrémité où les jésuites se trouvent réduits, leur intérêt est de porter le trouble & la confusion par-tout, d'agiter l'Europe en tout sens, pour tâcher de se retrouver à leur place & regagner le terrain qu'ils ont perdu : il ne seroit donc pas étonnant qu'ils eussent eux-mêmes soufflé la discorde dans le conseil des princes, & qu'après avoir armé le pape de ses anathêmes, ils armaient les rois de leurs foudres. Que résultera-t-il de tant d'efforts ? Ne précipitons pas les événemens ; mais leur rétablissement seroit moins étonnant que leur chute.

N<sup>o</sup>. II. [ Page 87 ] *Extrait d'une lettre d'un philosophe voyageant en Corse , du 20 août 1768.*

**V**os politiques spéculent , monsieur , ce que nous voulons faire de l'isle de Corse ; savez-vous bien , en supposant la réduction de ses habitans prompt & volontaire , que c'est une des meilleures acquisitions pour la France , une colonie fertile & excellente , très-propre à la dédommager de la perte d'une partie de ses autres colonies : elle peut suppléer merveilleusement , par exemple , à celle du Canada ; car , sauf les pelleteries , nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je fais que l'étendue de son terrain n'est pas comparable à cet immense continent , mais c'est un nouvel avantage. Notre patrie n'est pas assez peuplée pour suffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier , & la défense de tant de postes éloignés , nécessaires à notre cominerce , & ne pouvant se secourir mutuellement , m'a toujours paru un obstacle invincible à nous soutenir dans cet autre hémisphère , contre les efforts naturels des Sauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voisins , les Anglois , pour faire des usurpations sur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde , des flottes continuelles qu'il y falloit envoyer à grands frais , des pertes d'hommes qu'occasionnoient nécessairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corse & vais vous en tracer la description pour vous mettre à même d'en juger & d'estimer les avantages qui peuvent en résulter pour nous.

L'isle de Corse est située dans la Méditerranée entre les trente-neuvieme & quarante-deuxieme degrés de latitude , ayant au sud l'isle de Sardaigne & au nord les côtes d'Italie : sa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au sud , jusqu'à *Capo Corse* au nord ; elle est de 160 lieues italiennes : sa largeur est de 75 des

mêmes lieux, depuis *Capo Galien* à l'ouest jusqu'au lac d'*Urbino* au levant. On fait monter tout son circuit à 225 lieux, toujours d'Italie.

Cette isle se divise en dix juridictions & quatre fiefs, composant 68 pieves.

On entend par pieve un assemblage de plusieurs lieux sous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverses paroisses, lesquelles composent chaque juridiction.

De ces dix juridictions il y en a six en-deçà des monts, qui sont, *Capo Corso*, *Balagna*, *Calvi*, *Bastia*, *Corto*, *Alleria*, & trois fiefs, savoir, *Nouza*, *Brando* & *Canery*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres juridictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le fief d'*Istria*.

Il y a dans cette isle cinq évêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Afaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres est rempli de montagnes, dont plusieurs sont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fournissent des pâturages pour les troupeaux : entre ces hauteurs il se trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citronniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradano*, sont les lacs de *Crema* & de *Dino*, assez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit sortir les rivières de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'occident & l'autre en sens contraire : celle de *Gaulo* sort du lac *Dino*, & se jette dans la mer près de *Mariana* : outre ces trois rivières, qui sont les plus considérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépenses, il en est plusieurs autres, mais qui ne sont que des ruisseaux, qui coupent presque toutes les plaines & les féconderoient davantage si l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* est la plus abondante de la Corse en tout ; celle de *Capo Corse*, quoique la plus exposée, ne lui cede guere, & toutes, ou presque toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je

vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du soin on assimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrain, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence, & leur offre des récoltes très-abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gibier, sur-tout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une assez grande quantité de ces dernières pour en fournir plusieurs villes d'Italie. Cette saison produit encore beaucoup de merles noires, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui sont ici très-recherchés & très-déliés.

Il ne manque donc rien en Corse du côté des comestibles, que d'excellens cuisiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choses de première nécessité, les arts & le commerce trouveroient aussi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays plusieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales salutaires pour toutes sortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile considérable & propre à l'approvisionnement de la France, des mûriers & des vers à soie, qui, avec de l'industrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous passer des soieries d'Italie; des bois de matière & de construction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrières de marbre & de porphyre, un crystal de la plus grande beauté par ses différentes couleurs, qui se congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette isle est le plus beau du monde. Le ciel n'y est jamais obscurci deux jours de suite. Il n'y fait presque point d'hiver; les chaleurs de l'été y sont modérées dans les montagnes par les vents du nord; elles sont plus fortes dans les villes de *Bastia*, *Saint-Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies auxquelles

nos troupes sont sujetes, & je crois que c'est plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court exposé, monsieur, vous concevez facilement la vérité de mes spéculations; je ne dissimulerai pas que ces avantages sont balancés par les dépenses énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des insultes, non-seulement des naturels que je suppose soumis, mais des étrangers. L'étendue de ses côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul est effrayant. La plupart des villes sont démantelées, ou fortifiées d'une manière très-imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui est presqu'au centre, ressemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Bastia* est la ville la plus remarquable; on a déjà commencé à y faire plusieurs ouvrages, mais il faudroit creuser le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*, ville dans le plus grand délabrement. Son golfe est immense & pourroit contenir une quantité prodigieuse de vaisseaux; son ouverture est de plus d'une lieue sur trois de profondeur dans les terres. Il est bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du nord-est. Son enfoncement est rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une mauvaise rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques; ensuite *Calvi*, dont le port très-grand ne reçoit que des frégates médiocres; celui d'*Ajaccio* est plus commode & plus profond, les vaisseaux peuvent y jeter l'ancre au milieu du bassin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale, il y a un petit port bon & sûr. A la côte orientale se trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Méditerranée: les plus gros vaisseaux y peuvent entrer, mais il y règne un mauvais air,

qui a fait déserter la ville, sans qu'on ait pu réussir à la repeupler. On ne trouve plus sur cette côte jusqu'à *Bajzia*, qui la termine, qu'*Alleria*, presque détruite.

Jugez, monsieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous essentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des secours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes; ils sont presque tous bâtis sur des petites montagnes & dans des situations fortifiées naturellement; toutes les maisons crenelées, voûtées, terrassées & réunies se flanquent & se défendent les unes les autres; de manière que chacun de ces endroits semble mériter un siège, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépense indispensable & qui seroit énorme encore, c'est celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir presque dans toute l'isle: enfin nos ingénieurs, à vue de pays, estiment qu'il y auroit à consacrer deux cents millions pour mettre l'isle de Corse dans l'état le plus florissant. Il n'est pas de doute qu'elle ne rendit un jour l'intérêt de tant de dépenses; mais sommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment-ci? C'est à notre ministère bon & sage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de sûr, c'est que tout annonce le dessein de conquérir & de conserver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établissemens de toute espece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La magistrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre première réduction de cette isle par feu le maréchal de Maillebois, on y comptoit déjà 28000 assassins commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il est vrai que Paoli a établi parmi les siens une espece de justice, mais il n'est pas assez puissant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Aussi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement

de les habitans alloit à 116020 hommes ; aujourd'hui on n'en trouveroit sûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir l'harmonie dans tous les ordres de l'état confondus. Le droit de noblesse a été ôté par les Génois aux plus anciennes familles , de sorte qu'il ne se trouve presque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentilshommes & les payfans. Il n'y avoit plus de charges , nulle sorte d'éducation pour les enfans ; la république ne vouloit les admettre à aucunes dignités ecclésiastiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces désordres de son mieux , c'est-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne crussent autant qu'ils auroient fait. Sa puissance précaire , son autorité toujours chancelante , sa vie même à chaque instant en danger , ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu , & dont son génie & sa sagesse le rendoient capable.

Du reste , vous concevez facilement par ce détail , monsieur , d'où naît la haine invincible des Corfès pour la république ; elle semble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple ; il n'est pas jusqu'au commerce de toute espèce qu'elle lui avoit interdit ; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché , & leur faisoit payer fort cher le sel , le fer , le cuivre & les autres choses dont ils avoient besoin : en un mot , elle le traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer , que comme des sujets qu'elle devoit protéger. Il faut espérer que notre caractère de douceur , la sagesse de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux , & feront sentir au nouveau royaume de Corse , le bonheur de vivre sous la domination de *Louis le bien-aimé*.



N<sup>o</sup>. XII. [ Tome III, page 195. (1) ] *Copie de la lettre écrite au ministre, par M. d'Aché, de l'Isle-de-France le 30 octobre 1758.*

**M**ONSEIGNEUR. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle-de-France & de mon départ précipité pour la côte de Coromandel, résolu par un conseil général; il ne me reste plus actuellement qu'à vous instruire de la conduite que j'ai tenue & de la situation des affaires maritimes de l'Inde.

Je suis parti de l'Isle-de-France le 27 janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon escadre de rafraîchissemens & de vivres qui lui étoient nécessaires, de passer par l'isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 février suivant, je me décidai, vu la mousson contraire, à prendre la grande route, du sentiment de tous les capitaines, qui dans cette saison font d'ordinaire ces sortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoissance de l'isle de Ceylan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente* pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays. Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la dernière exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-dessus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus me parurent fort incertaines. On m'assura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaisseaux presque désarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

---

(1) Cette lettre & la relation qui suit, se rapportent à la page 195 du volume III.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichéry au plus tôt, pour de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroissais le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort Saint-David, deux frégates Angloises qui y étoient mouillées depuis long-tems & qui causoient des dégâts considérables aux environs, après avoir vainement essayé de se sauver, se jeterent à la côte & se brûlerent avec la dernière précipitation. Ce premier début fit un effet admirable sur l'esprit des équipages. Sur-le-champ M. de Lally, pour profiter des premiers instans, me proposa de bloquer par mer Goudelour & le fort Saint-David, tandis que lui, avec les troupes qu'il prendroit à Pondichéry, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très-peu de vivres & encore moins d'eau ; j'avois 150 malades sur les cadres ; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours ; mais l'occasion étoit belle & le bien de l'état y étoit intéressé ; j'acceptai donc avec plaisir le parti que l'on me proposoit.

En conséquence j'expédiai aussi-tôt le vaisseau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichéry M. de Lally & son état-major, & avec le reste de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort Saint-David. J'eus soin aussi d'envoyer sur la frégate le commissaire de l'escadre pour me préparer les vivres dont j'avois besoin.

Déjà la nuit du 28 au 29 étoit écoulée ; j'avois même connoissance, par le grand feu des ennemis, de l'approche de nos troupes de terre ; qui venoient investir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le signal de neuf vaisseaux. Je ne tardai pas à en avoir connoissance moi-même, & comme ils me paroissoient faire vent arriere sur nous toutes voiles dehors, je fis sans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger aussi-tôt mon escadre sur une ligne ; le *Bien-Aimé* à la tête, suivi du *Vengeur* & du *Condé* ; je me plaçai au centre, ayant pour matelots devant &

derrière le *Duc d'Orléans* & le *Saint-Louis* ; le *Moras* , qui suivoit ce dernier vaisseau , tenoit la tête de mon arrière-garde , & le *Duc de Bourgogne* ferroit la file. Je donnai ordre en même temps à la frégate la *Sylphide* de se poster de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaisseaux dans cette situation , je fis le signal de se préparer au combat , & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De son côté le vice-amiral tenant l'avantage du vent avec ses neuf vaisseaux , fit à son tour sa disposition. Il étendit d'abord sur un front parallèle à ma ligne deux vaisseaux , mais à grande distance l'un de l'autre ; puis précédé d'un vaisseau de force & suivi de trois autres , il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde se trouvant à portée de celle de l'ennemi , je fis le signal de commencer le combat , & bientôt les deux centres se trouvant rapprochés , l'affaire fut engagée de toutes parts sur les deux heures après midi.

Trois fois le vice-amiral Pook hors de sa ligne , ainsi que moi , me combat à portée du pistolet & met à culer , & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots , MM. de Surville cadet & Joannis , nous maltraitâmes considérablement le corps de bataille des ennemis , dont le principal feu étoit dirigé sur moi.

M. Bouvet , commandant le *Bien-Aimé* , ne se comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde ; seul il maltraitoit considérablement le vaisseau qui étoit par son travers ; le *Vengeur* , commandé par M. de Palliere , après quelques volées obligea le sien de tenir le vent , & malgré tous ses efforts il ne put jamais le rengager au combat. Enfin , monseigneur , je dois leur rendre cette justice , que tous étoient parfaitement à leur poste & qu'ils ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne* , commandé par M. d'Aprêt , il ne garda ni ne fut jamais au sien ; au contraire , dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaisseaux , dont il

s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais résister long-tems, comme je m'y étois attendu; & malgré sa bonne volonté, les premières volées la forcèrent de plier & de passer sous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, se trouva presqu'aussi-tôt dans le même cas; quelques volées malheureuses qui lui mirent la moitié de son monde hors de combat, l'obligèrent d'arriver pour éviter d'être écrasé totalement.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal avec des vaisseaux inférieurs à ceux des ennemis; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde souffrirent considérablement; de l'autre, celui de l'escadre Angloise, supportant à peine notre feu, plioit pourtant & se laissoit culer. Voyant cela, je fis signal au vaisseau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arrière garde des ennemis & la séparer de son avant-garde, qui étoit très-maltraitée; mais la fumée empêchant de voir le signal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déjà. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le sujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en instruire, commençoient à se rapprocher de moi & à se rallier. L'ennemi, alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié jusques dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ses forces; mais poursuivant mon premier dessein que les vaisseaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'escadre vent arrière. J'avois en outre deux raisons pour cela, qui me parurent fort essentielles: la première étoit, que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me seroit possible, Goudeleur & le fort Saint-David; l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre, & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retard

dement ce que j'avois projeté ; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre , ferra le vent de plus en plus , & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat , à la faveur de la nuit qui survint , il passa sous le vent & se retira vers Madrafs. Je ne négligeois rien pour le conserver ; mais comme il ne mit aucun feu , je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort détémparé.

Du reste , comme je courois sur la terre , j'ordonnai au *Comte de Provence* , commandé par M. de la Chaise , qui connoissoit parfaitement la côte , de faire la route & de ménager les bordées , ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet , il en fit les signaux que nous répétâmes à l'instant.

Le lendemain , 30 du mois , nous nous trouvâmes avoir jeté l'ancre devant l'Amparvé , sept lieues sous le vent de Pondichéry , où le courant & la dérive nous avoient jeté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau , qui avoit combattu valeureusement pendant l'action , avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres ; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir , & on soupçonna que le *Duc de Bourgogne* passant pendant l'obscurité lui coupa son cable avec sa quille : ce qui le força de subir ce malheureux sort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je ressentis à la vue d'un pareil spectacle , auquel il n'y avoit point de remède. Rendu à Pondichéry je démontai M. d'Aprêt , non pas tant pour cette raison que pour la manière dont il s'étoit comporté pendant le combat , & je donnai son vaisseau à M. Bouvet , qui étoit inconsolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma situation vers l'Amparvé étoit d'autant plus cruelle , que l'escadre du roi , ainsi que je l'ai dit ci-devant , y étoit presque sans eau , sans bois , sans vivres , avec beaucoup de malades & quantité de blessés : néanmoins , à la faveur des brises de terre & du large , & après avoir donné les secours nécessaires au vaisseau le

*Bien-Aimé*, je me rendis le 7 mai dans la rade de Pondichéry, le centième jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, monseigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorsqu'on est assalé sous le vent d'un endroit dans les mois de mai & de juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été assez heureux d'en venir à bout & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre dont j'étois chargé pour Pondichéry; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traversées, toutes dans les saisons contraires, un combat naval à l'escadre Angloise, qui venoit pour apporter du secours à la place nouvellement assiégée, ou pour en enlever les effets; que l'ayant mise sous le vent elle n'a pu exécuter son projet; que la présence de l'escadre du roi l'a détournée d'assiéger Karikalle, comme j'ai su qu'elle l'avoit résolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la prise de Goudelour & du fort Saint-David.

Lorsque j'eus fait, à mon arrivée ici le 7 mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois sur mes vaisseaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'essuyer. Le conseil mixte décida que je resterois sous les murs de Pondichéry jusqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'eusse fait de l'eau & les vivres, dont l'escadre avoit un extrême besoin: malgré cela, ayant pris les ravitaillemens nécessaires pour vingt jours, M. de Lally étant alors occupé au siège du fort Saint-David, un conseil de marine, où M. de Leyrit & les conseillers furent appelés, touchant la position de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faisoit déjà voir du haut de nos mâts, même à Pondichéry.

J'y exposois la triste situation d'une escadre mouillée sous une forteresse qui la défend de fort loin, les mal-

heurs qui s'en suivroient si elle y étoit attaquée ; que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choisir, & qu'il tireroit sans doute à de très-grandes conséquences dans l'Inde, si par des brûlots, ou autres choses de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jeter les navires à la côte ou de s'y brûler soi-même ; que dans l'esprit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très-mauvais dans les conjonctures présentes, sur-tout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il étoit infiniment mieux que l'escadre mit à la voile & qu'elle décampât, si l'on ne pouvoit lui donner le monde suffisant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que défavantageux à la gloire des armes du roi, au bien public & à la compagnie.

Tous convinrent, sans néanmoins rien décider, de la solidité de mes représentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally, pour lui faire part de la position des Anglois qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les secours qu'il lui feroit possible de m'envoyer pour mettre l'escadre du roi en état d'appareiller & de s'opposer à l'ennemi, s'il s'obstinoit à gagner Goudeleur & à y jeter quelques secours. Je chargeai de cette députation M. le chevalier de Monteuil, major de l'escadre, avec une lettre à ce sujet. MM. de Palliere & Surville cadet, capitaines de vaisseaux de la compagnie, & M. de Clouet, conseiller de Pondichéry, y furent aussi envoyés & l'accompagnèrent.

M. de Lally, instruit par ces messieurs de la position des deux escadres, plaignit avec raison ma triste situation ; mais fort occupé lui-même vis-à-vis une place aussi forte que celle qu'il assiégeoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne se retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me secourir ; cependant la nécessité l'emportant sur toutes ces considérations, & sentant de plus combien la présence de l'escadre étoit d'un grand poids pour hâter la prise du fort Saint-David, il se

détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichéry. Là le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoiēt mouillés dans la rade de Pondichéry; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cibaïes, espece de soldats du pays, pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit. Dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des marelors actuellement à bord, que de ceux qui, malades aux hôpitaux, pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna trois cents trente soldats & six cents Cibaïes, dont sur-le-champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussi-tôt pour cet embarquement, & on y travailla avec tant de diligence, que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le premier juin, à la vue de l'escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans retardement; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichéry & m'éloigner du fort Saint-David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma marche; soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent ou pour quelqu'autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel pouvoit être son dessein, je me donnois bien garde de le poursuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conserver toujours Pondichéry sous le vent en cas d'un second combat. Je continuois donc à gagner vers le fort Saint-David pour en suivre le blocus, me flattant ainsi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer bataille, s'il entreprenoit de lui donner du secours, comme j'avois

lieu de présumer. Je ne fus pas peu surpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voie du large pour y parvenir ; mais la suite me fit voir que ma conjecture étoit fautive , puisqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en soit , l'escadre du roi se trouvant le 2 juin vis-à-vis le fort Saint-David , la garnison demanda sur-le-champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle , m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre présence ; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter ensemble sur ce qu'il y avoit à faire dans le moment présent. Je n'y rendis sans différer , si-tôt que le tems put me le permettre.

En effet , le 4 du mois je descendis au fort Saint-David : là m'ayant témoigné le desir qu'il avoit que l'escadre parût devant Divicoré , petite place qu'il avoit dessein d'enlever , j'appareillai sans perdre de tems , & je m'y rendis aussi-tôt. Ce fort ayant été pris sans résistance , je crus qu'il étoit bon de suivre un peu le long de la côte , puisque j'avois déjà commencé. Cette démarche , selon moi , devoit produire un effet admirable dans l'esprit des peuples du pays , tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés , que pour maintenir dans le silence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre , j'apprenois par une lettre du gouverneur de Karikalle , qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatnam un vaisseau anglois à deux batteries , que j'avois dessein d'intercepter , & d'ailleurs attendant le vaisseau le *Centaure* , qu'on devoit m'envoyer de Maurice , j'étois bien aise de faciliter son atterrage , & m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raisons & celles de prendre des vivres à Karikalle , me déterminèrent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au soir , & j'y pris le lendemain quelques rafraîchissemens. Je

demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux ; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux capitaines de mon escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceylan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette saison tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part sur-le-champ à M. de Lally de ce que nous avions arrêté, & j'appareillai le 9 juin pour aller à Negapatnam ; j'y mouillai le même jour avec toute mon escadre, & ce comptoir hollandois, ayant salué, par mer & par terre, le pavillon du roi, me donna ce qu'il put en vivres, boisson & agrêts : de-là mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceylan. Chemin faisant je m'emparai d'un petit brigantin anglois, que j'expédiai sans retardement pour Pondichéry, afin qu'il ne m'arrêta point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoissois le 16 juin devant Karikalle, je reçus un arrêt du conseil supérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la présence de l'escadre pendant l'absence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la reception de cet écrit, je ne différâi pas d'un moment à me rendre au desir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichéry, & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du dessein qu'il alloit exécuter. Lorsqu'il fut parti, M. de Leyrit me rémoignant avoir besoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main forte aux troupes qui gardoient les prisonniers de guerre, je lui accordai sur-le-champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la supériorité que nous paroissions avoir à la côte, ne m'éblouissoient point : je connoissois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur escadre à Madras, pour la remettre en état de remonter la côte : d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien

peu  
n'êt  
Lal  
sou  
ravi  
voit  
rois  
T  
pris  
de l  
J'al  
mes  
je r  
tem  
fait  
je r  
On  
éto  
E  
tion  
par  
dor  
les  
sur  
ave  
des  
joit  
de  
qu  
dif  
pe  
en  
on  
pl  
ho  
fi  
po

peu de secours on avoit à tirer de Pondichéry, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misère, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikal que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur-le-champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madras. Jugez, monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisière. On se repentit bien alors de m'avoir rappelé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madras dans quelle situation j'étois & combien mon escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux, comme je l'ai vu depuis, 300 hommes de la garnison de Madras, qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichéry touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déjà à l'Amparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre, & comme le mien hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fit apporter à bord. L'envoyai aussi visiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient

être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours; il falloit prendre un parti. J'assemblai les capitaines de l'escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichéry, par le résultat du conseil, comme je l'en avois sommé, j'appareillai le 27 juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conserver le vent que j'avois sur eux, & être par conséquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaisseau 500 hommes d'équipage; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de désarmer la frégate la *Sylphide*, pour de son équipage renforcer mes plus foibles vaisseaux.

Telles étoient les forces avec lesquelles j'allois combattre une escadre pourvue de tout, absolument supérieure à la mienne par la grosseur des vaisseaux & le calibre de leur artillerie, toujours assurée de son avantage sur nous par la quantité considérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foiblesse par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux escadres manœuvrèrent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'escadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatnam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne furent sous le vent & qu'ils n'eussent pris le parti de nous attendre au passage. Ainsi résolu de profiter de l'avantage du vent, le seul que j'eusse & que je pussé espérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conséquence de Karikalle le premier août, & ayant fait ranger mes vaisseaux sur un même

front pe  
bien sût  
ne tard  
matin j  
par le r  
côte. A  
large &  
brûlé s'  
vent; l  
du Duc  
venoit  
ensuite  
garde.  
étoient  
vaisseau  
portée d  
toujours  
sur le po  
cria qu'  
perçus  
étoient  
l'approc  
courir a  
plus fav

Le les  
mouiller  
venus ;  
même ;  
feux &  
pour me  
prévenir  
apperçu  
sous le v  
j'en fis l  
ordre av  
l'ardeur  
augure p  
Ma jo

front pour découvrir davantage , je descendis la côte , bien sûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet , nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloise , qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussi-tôt je rins le vent pour attendre la brisé du large & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brisé s'étant déclarée à midi , je formai ma ligne au vent ; le *Comte de Provence* à la tête , suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans* , mon matelot d'avant : après moi venoit le *Saint-Louis* , suivi du *Duc de Bourgogne* , ensuite le *Condé* & le *Vengeur* , qui formoient l'arrière-garde. J'arrivai dans cet ordre sur les ennemis ; ils étoient fort loin : ce qui , joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'escadre , fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela , toujours déterminé à profiter de mon avantage , j'étois sur le point d'engager l'affaire , quand le *Saint-Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'aperçus en même tems que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient , joint à l'approche de la nuit , m'obligea de tenir le vent & de courir ainsi pour le conserver & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis , je fus mouiller à Karikalle pour savoir ce qu'ils étoient devenus : mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même ; car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès-lors qu'ils ne manœuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussi-tôt pour les prévenir , & en prolongeant comme eux la côte , je les aperçus au point du jour environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner ; j'en fis le signal en conséquence , & chacun exécuta cet ordre avec tant de précision , que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faisoit voler à l'ennemi un bon augure pour le succès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée : j'eus encore la

douleur de voir le *Saint-Louis* & deux autres vaisseaux dans le même cas où ils s'étoient trouvés deux jours auparavant : la mer étoit cependant belle ; mais, monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé, & la compagnie s'est trompée elle-même : je n'avois dans mon escadre que trois vaisseaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie & encore ne pouvoient-ils pas s'en servir ; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit songer à y remédier.

Dans la situation où étoient les deux escadres, celle des ennemis étoit bien alors sous le vent ; mais à la brise du large elle se trouva nécessairement au vent à nous ; ainsi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux : d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de se battre au vent, vu l'état où se trouvoient plusieurs vaisseaux, dont les premières batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaisseau de la tête & les autres successivement dans ses eaux, faisant par la contremarche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis : de-là arriver tout court pour passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de pistolet, & courir ainsi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la brise du large. Par cette manœuvre j'écrasois un de leurs vaisseaux, & j'étois à même de venir attaquer au vent cette escadre, qui eût été considérablement affoiblie pour lors. Au reste, le pis qui m'en pût arriver étoit d'être sous le vent si la brise manquoit trop tôt, & quelque chose que je fisse je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon dessein, avec ordre de l'exécuter au premier signal que j'en serois. J'ordonnai aussi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaisseau iroit remplir son poste à l'arrière-garde. Tout étant ainsi disposé, & chacun n'attendant plus

plus que le moment d'arriver , j'en fis le signal par deux coups de canon , coup sur coup.

Aussi-tôt M de la Chaife, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empresfa d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné: tous le suivirent également bien, & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empresfoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fit tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jeter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner, & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa dernière arrivée pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le suivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoître; plus nous approchions, plus il paroissoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déjà à portée du canon. Enfin nous étions sur le point de terminer notre entreprise quand la brise de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne sur celle des ennemis & sous le vent de l'escadre Angloise.

Ce contretems ne ralentit cependant en aucune façon l'ardeur de nos équipages, & je vis avec grand plaisir qu'au contraire leur animosité ne faisoit qu'en augmenter.

Au reste, je n'avois cessé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroissoient guider chacun des vaisseaux; mais je ne crains pas de dire que la précision & la hardiesse avec laquelle ils manœuvrèrent alors me fit en quelque façon oublier leur foiblesse. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre en état

de recevoir l'ennemi , qui de son côté formoit sa ligne au devant & dessus la mienne. L'amiral étoit au centre , ayant devant & derrière lui deux de ses plus gros vaisseaux. M. de Stevens , commandant un vaisseau de 70 canons , étoit à la tête de la ligne , & elle étoit fermée à l'arrière-garde par un vaisseau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre long-tems ; il étoit midi & demi quand ils arriverent sur nous. Leur manœuvre me fit soupçonner qu'ils avoient envie de tomber sur mon arrière-garde ; mais je prévins leur dessein en mettant en panne pour donner le tems aux vaisseaux de l'arrière de ferrer sur moi ; ils prolongerent alors notre ligne en très-bon ordre.

M. Stevens se trouvant déjà à portée de pistolet du *Comte de Provence* , mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu ; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers , les deux escadres ne tarderent pas à s'approcher , & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal , que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque ; bientôt l'affaire devint générale , & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très-vif & très-animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la première heure ne furent pas à l'avantage des ennemis , où un de leurs vaisseaux fut démâté d'un mâit de perroquet de fougue , & paroïsoit déjà fort maltraité : d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre ; ce qui , joint à l'animosité des équipages qui augmentoit toujours , pouvoit contrebalancer la supériorité de leurs forces , quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre , fit bientôt changer la face aux choses & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes ; le vaisseau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un qui mit d'abord le feu dans ses voiles & ensuite dans son mâit d'artimon. Ce malheureux vaisseau , que sa bonne manœuvre & son

moit sa ligne  
oit au centre,  
plus gros vais-  
vaisseau de 70  
étoit fermée  
force.

long-tems ; il  
er nous. Leur  
ient envie de  
e prévins leur  
er le tems aux  
s prolongerent

de pistolet du  
er d'éviter une  
u en ayant fait  
on travers , les  
ner , & on n'at-  
ment de com-

es deux avant-  
nt réciproque ;  
fut plus de part  
é.

rent tirés à la  
e des ennemis ,  
ât de perroquet  
aité : d'ailleurs  
nce du nôtre ;  
qui augmentoit  
riorité de leurs  
eus jamais dû  
aux choses &  
avoient à bord  
qui combattoit  
mit d'abord le  
d'artimon. Ce  
nœuvre & sou

courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil ac-  
cident , tint bon tant qu'il put pour ne pas rompre la  
ligne : mais enfin la flamme qui commençoit d'embraser  
sa lunette , l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit  
peut-être eu beaucoup de peine à y réussir sans M. Bouver,  
commandant le *Duc de Bourgogne* , qui se sacrifia pour  
le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi , qui  
n'eût cessé de l'inquiéter , & sauva ainsi par sa valeur &  
sa prudence ce vaisseau , qui peut-être eût péri sans lui.  
Il n'y a point d'éloges , monseigneur , que cette bonne  
manœuvre ne mérite , ni de récompense que ne doive  
espérer celui qui en est l'auteur , & qui d'ailleurs en est  
digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence*  
donnoit une supériorité décidée à l'ennemi. L'amiral  
Anglois , qui connoissoit d'ailleurs la foiblesse de notre  
artillerie , fut assez profiter de l'avantage du vent pour  
nous combattre toujours à bonne portée du calibre de  
trente-deux : de façon que la plupart de nos vaisseaux  
ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adversaires :  
pour lui , se rappelant sans doute la façon dont je l'avois  
reçu la première fois , il se tenoit toujours par la hanche ;  
celui qui le précédoit me tiroit de l'avant , & pas un  
d'eux ne vint se mettre par mon travers : outre cela  
j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à  
l'amiral , quand un coup de canon emporta ma roue de  
gouvernail , & pour lors n'étant plus maître du vaisseau  
je dépassai malgré moi le *Duc d'Orléans* , qui m'ayant  
abrié un instant , me donna la facilité de réparer ce dé-  
faut & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui.  
Alors le combat recommença avec plus d'acharnement  
que jamais : soutenu de tous mes vaisseaux , dont il  
sembloit que la foiblesse augmentât le courage , je fis  
face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été  
presqu'aussi-tôt coupée , je me trouvois encore dans le  
même cas qu'auparavant ; mais l'activité de ceux de mes  
officiers qui me restoient , suppléant à tout , je fus bien-  
tôt en état de revenir à la charge & d'aller secourir mes

deux braves matelots , qui avec quelques vaisseaux soutenoient seuls le feu de toute la ligne Angloïse.

Que vous dirai-je , monseigneur , des prodiges de valeur qui te passoiënt à l'avant-garde ! Le feu continuel qui en sortoit me cacha pendant quelques tems le dommage que nos vaisseaux y avoient essuyé. Enfin , cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Morès*, trop foibles toujours pour être mis en ligne , ne pouvant plus résister à des forces aussi supérieures que celles qui les écrasoient , furent contraints d'arriver pour se rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reste , le danger que ces vaisseaux venoient d'éviter n'étoit rien en comparaison de celui auquel je fus exposé un moment après ; un artifice que les ennemis me lancerent jeta le feu dans ma soute aux poudres , & je me vis sur le point de sauter en l'air à tout instant. C'est-là , monseigneur , où je sentis plus que jamais combien on est heureux dans ces sortes d'occasions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La sécurité & le sang-froid qu'ils firent paroître alors suffirent pour contenir l'équipage alarmé ; le feu fut éteint par les soins de M. Guillemín , mon écrivain , sans que pour cela on discontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'apercevoir de cet accident.

Malgré tant de désastres nous résistions encore ; j'en étois étonné moi-même , vu que les Anglois ne s'apercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient , pour les réparer , faisoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaisseau 190 hommes , tant tués que blessés : la plupart de mes officiers hors de combat ; moi-même j'avois dès le commencement reçu une blessure très-dangereuse & dont je souffrois beaucoup : toutes mes manœuvres étoient hachées , mes voiles criblées , plusieurs canons démontés ; un entr'autres avoit crevé à la première batterie & m'avoit tué 15 hommes : enfin je m'aperçus que mon équipage , presque réduit à rien , ne jetoit plus que son dernier feu. Les autres vaissea. x ne me pa-

vaisseaux fou-  
loïse.

es prodiges de  
e feu continuel  
s tems le dom-  
né. Enfin, ce-  
dé & le Moras,  
ne, ne pouvant  
que celles qui  
pour se rétablir

venaient d'é-  
ui auquel je fus  
ne les ennemis  
x poudres, &  
à tout instant.  
plus que jamais  
tes d'occasions  
ai. La sécurité  
s furent pour  
int par les soins  
ue pour cela on  
t s'appercevoir

ns encore ; j'en  
ois ne s'apper-  
quantité qu'ils  
ujours un feu  
oins dans mon  
ffés : la plupart  
ême j'avois dès  
s-dangereuse &  
es manœuvres  
lusieurs canons  
à la première  
n je m'apperçus  
, ne jetoit plus  
x ne me pa-

roissoient pas être dans un meilleur état, tout le cou-  
rage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les  
faire résister à des forces si supérieures.

Ainsi, après deux heures & demie de combat, voyant  
le *Comte de Provence* encore en feu, mon arrière-garde  
écrasée, mon propre vaisseau tout en pièces, je pris le  
parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaisseaux  
qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exé-  
cutions cette manœuvre, le croissant qui tenoit la barre  
de mon gouvernail vint à manquer, de façon que n on  
vaisseau ne gouvernant plus ; je ne pus éviter de m'a-  
lorder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*,  
qui étoit tout aussi dégréé que moi. Je me trouvai alors  
dans la position du monde la plus critique. Les ennemis  
avoient arrivé comme nous, & pouvoient profiter de  
notre embarras pour achever de nous écraser ; mais les  
équipages, à l'exemple de leurs officiers, qui les ani-  
moient au milieu du danger, agirent dans ce moment  
avec tant de bonne volonté & de courage, que nous  
fûmes bientôt dégagés, & dès-lors maîtres du vaisseau,  
dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la  
même promptitude ; je pris la queue de l'escadre, &  
faisant encore feu des deux bords, j'écartai ceux des  
ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes aussi-tôt à nous regréer, tant bien  
que mal, pour nous mettre en état de recommencer en  
cas que l'amiral s'attachât à nous poursuivre, & ayant  
fait route pour Pondichéry, je fis signal au *Vengeur* de  
venir se mettre derrière moi. J'eus encore la douleur de  
voir en passant ce vaisseau qui pompoit beaucoup & qui  
me parut très-maltraité : au reste, je devois m'y attendre  
après la vigoureuse défense que je venois de lui voir faire.

Quelques vaisseaux ennemis parurent d'abord vouloir  
nous chasser, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils  
désespérèrent de nous entamer & tinrent le vent pour  
aller mouiller à Négapatnam. Il étoit alors cinq heures  
& demie du soir. Pour moi, continuant ma route pour  
Pondichéry, j'y arrivai le lendemain au soir & donnai

ordre au même tems à tous les vaisseaux de s'emboffer en ligne & le plus près de la place qu'il seroit possible.

Au reste , les deux combats que j'avois essuyés depuis que j'étois à la côte , me coûtoient cher : il ne me restoit presque plus d'officiers , ayant perdu MM. de la Bourdonnaye , Blonac , Duplessis & Pascau , sujets de mérite & de distinction ; & depuis MM. Dudesfaits lieutenant , & le chevalier le Maintier , garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ses blessures , & je venois encore de voir , sous mes yeux , mourir un de mes neveux , qui avoit eu la jambe emportée ; il avoit été blessé dans le premier combat , ainsi que son frere , le chevalier de Senneville , qui avoit reçu plusieurs éclats à la jambe : c'est un sujet excellent ; il étoit au combat de M. de la Galissonniere ; il est mon neveu , & par la mort de son frere aîné il reste seul à sa famille. Trois combats qu'il a essuyés , mes services & sa bonne volonté me font espérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de lieutenant de vaisseau que je lui ai donné.

Presque tous les autres ont été blessés , entr'autres M. Gotho , qui a eu une contusion à la tête ; M. de Baudran aux deux jambes , & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le chevalier d'Aché a eu les deux mains & le visage brûlés ; M. de Gressigny , garde de la marine , a été blessé dans les deux combats : moi-même , dans le dernier , je reçus une blessure très-dangereuse , dont j'ai été six semaines à guérir. Enfin , monseigneur , il n'y a personne qui n'ait eu sa part ; ce qui me donne lieu d'espérer que considérant les blessures de tous mes officiers , leurs travaux & la dureté de cette campagne , vous leur ferez accorder à tous les récompenses dont ils sont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par son ancienneté est dans le cas d'être capitaine ; c'est mon second & un très-bon sujet , capable de commander & de remplir avec dignité toutes sortes de mission. Il s'est fait remarquer par sa bravoure & s'attire le suffrage de tout le monde.

M. le chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle-de-France j'ai donné le brevet de capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez : c'est un excellent sujet ; il a toutes sortes de talens pour le métier & est d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il est brave & l'a prouvé ; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye est un officier de distinction ; il a des talens infinis : ce seroit une bonne acquisition pour le port ; il mérite d'être lieutenant, il est très-brave.

M. de Larchantel est un très-bon manœuvrier : il étoit sur le gaillard d'arrière avec moi ; il m'a rendu de grands services.

M. de Genlis a de l'esprit, fera un très-bon officier ; il est très-bien, & j'en suis fort content.

M. d'Aché fera un très-bon officier ; il est brave, a le caractère doux, aimable ; de plus, il est mon neveu.

M. de Senneville fera un très-bon officier ; il a beaucoup d'esprit, d'un caractère doux & d'une grande valeur ; il est aussi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes lieutenans, en faveur de mes enseignes, que j'ai pourvus de brevets de lieutenant, ainsi que mes deux gardes-marine, MM. de Gressigny & Jolins, de ceux d'enseigne : remplis de dispositions, de bonne volonté & d'esprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour eux. Au surplus, ce petit remplacement ne peut faire ombre à personne ; la campagne qu'ils font, est d'une nature si extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y essuie sont si considérables, que ce seroit dégoûter dans la suite les officiers dont on auroit besoin pour de semblables voyages. J'espère donc, monseigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très-éloigné ; j'espère, dis-je, que toutes ces considérations feront que

vous voudrez bien avoir égard aux justes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande aussi M. Tremigon , lieutenant des vaisseaux de la compagnie , que j'avois embarqué sur mon vaisseau avec une commission de capitaine de brûlot ; il a été blessé très-dangereusement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les sieurs de la Rigaudiere & Herbo , tous deux enseignes de la compagnie , embarqués avec moi , ont fait des merveilles : il est juste qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de servir sur le vaisseau du roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de lieutenant de frégate.

Je ne saurois trouver d'expressions assez fortes pour vous dire , monseigneur , combien je suis satisfait des capitaines de la compagnie ; ils sont aussi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaise s'est comporté dans le combat du 3 août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui ; il mérite à tous égards vos bontés & celles de la compagnie.

M. de Palliere est , sans doute , dans le même cas : il a toujours manœuvré dans l'occasion avec une intelligence & une précision qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience consommée , une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 avril. Il étoit resté maître à Pondichéry pendant notre dernière sortie , & malgré sa bonne volonté il ne put être en état de suivre le sort de son vaisseau.

M. Bouvet s'est distingué dans les deux combats , particulièrement dans le dernier. J'ai déjà parlé de la belle manœuvre qu'il y fit ; c'est à monseigneur à décider de son mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. Surville le cadet ; j'ai trouvé dans lui toutes les qua-

lités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'est fait un honneur infini dans les deux combats & a été blessé dangereusement dans celui du 3 août.

MM. Bec-de-Lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foiblesse de leurs vaisseaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une fregate de sa force ; il se présenta de la meilleure grace du monde , & résista aussi long-tems qu'il étoit possible de le faire. C'est un très-bon sujet ; je l'ai chargé de plusieurs missions, dont il s'est acquitté au mieux.

M. Dufrière Marion me servoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occasions importantes ; il est extrêmement intelligent, bon manoeuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute sûreté compter sur lui.

Voilà, monseigneur ce que je pense de tous les capitaines de la compagnie ; ils méritent tous assurément des grâces particulières & des marques de distinction. Je vous les demande comme une justice qui leur est due, & pour moi, sous les ordres duquel ils étoient.

Je serois bien touché, monseigneur, si vous ne faisiez pas pour eux tout ce que votre justice & les qualités de votre cœur me font espérer.

Le sieur Femand, mon secrétaire, a reçu sur mon vaisseau un coup de mousquet qui lui a fracassé les deux mains, de l'une desquelles il est même estropié. C'est un fort bon sujet, il a des talens, & j'en suis très-content ; mais comme il est sans fortune, & qu'il ne vit qu'à l'appui de son métier, sa seule ressource, je crois, monseigneur, que vous ne lui refuserez pas un état qui le mette à l'abri de la misère : ses talens le rendent très-propre d'ailleurs à être ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon second combat j'étois arrivé à Pondichéry.

que je m'étois embossé aussi-tôt pour mettre mes vaisseaux en état de se défendre encore , tant bien que mal , si nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au conseil de l'état où se trouvoit l'escadre du roi , dénuée de monde , de vivres , d'agrêts , &c. Je demandois des mâtures , des vergues , & enfin , généralement de tout .

On me répondit , comme à l'ordinaire , qu'il n'y avoit rien ; mais que cependant on alloit faire son possible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois besoin . Je donnai ordre en conséquence à tous les vaisseaux de travailler à se regréer au plus tôt & de songer uniquement à se mettre en état de partir .

La disette absolue où l'on étoit à Pondichéry , tant pour les vivres que pour les ressources qui concernent la marine , fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier .

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit sans cesse : ma situation étoit cruelle , encore ne pouvois-je y remédier .

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloise s'étoit emparée du brigantin le *Rubis* , qu'on m'avoit dépêché de l'Isle-de-France . Ce bâtiment ayant cru trouver quelque asyle dans la rade de Négapatuam , s'étoit réfugié à une portée de fusil du canon de cette place ; mais les Hollandois , soit par la crainte que leur caufoit la proximité des ennemis , soit plutôt par mauvaise volonté pour nous , l'avoient laissé prendre sans lui donner aucun secours , malgré la sommation qui leur en fut faite par le capitaine du brigantin .

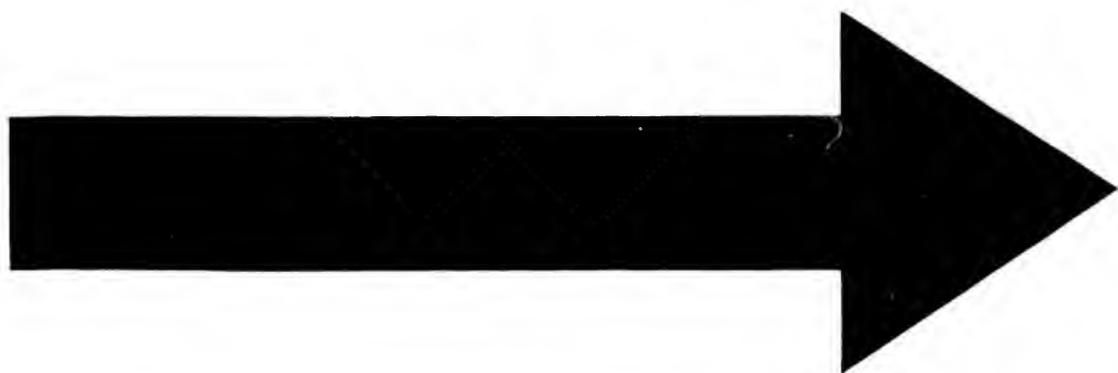
Je regardai cette conduite des Hollandois comme une insulte faite à la nation , contre le droit des gens , & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en usant de représailles .

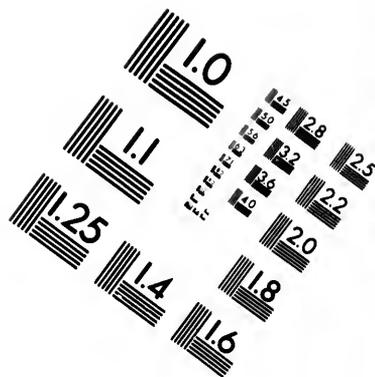
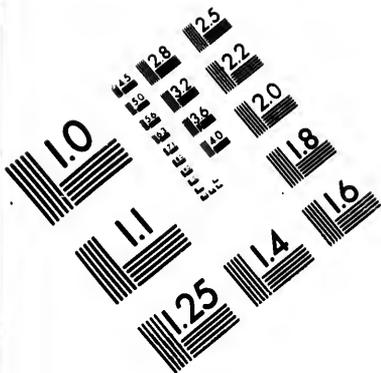
J'en eus l'occasion peu de jours après . Un de leurs vaisseaux , parti de Batavia , étoit venu mouiller au vent de Pondichéry , peut-être encore pour nous examiner .

Je le fis arrêter sur-le-champ & le remis entre les mains du conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

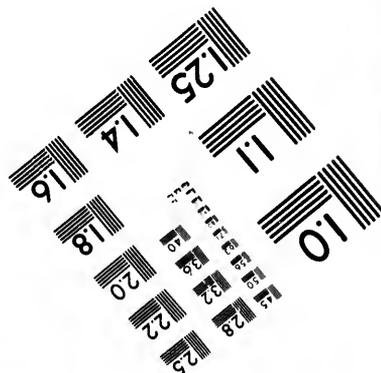
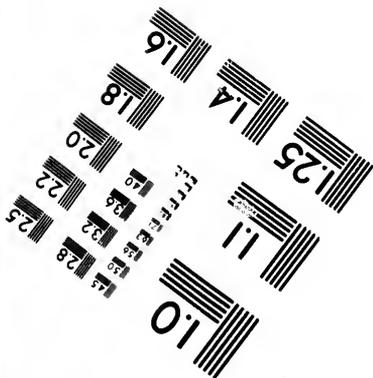
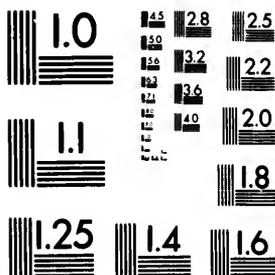
Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Subis*, que le *Centaure* étoit en arnement à l'Isle-de-France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceylan & pouvoir informer ce vaisseau, s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sûreté.

Pendant ce tems-là je ne cessois de presser le ravitaillement de l'escadre; mais les subsides qu'on nous fournissoit étoient si peu de chose, que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après le retour de M. de Lally du Tanjaour me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois & avec des hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis pour faire quitter leur croisière sur Négapatuam. Quoiqu'il déplaisât que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre; je fis observer au conseil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaisseaux qui me manquoient; que n'ayant pu me battre au vent jusqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre; qu'ainsi de combattre sous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je représentai l'état où étoit mon vaisseau, les mâts presque hors d'état de servir désormais, le côté de tribord tout haché, & l'impossibilité où il seroit de reprendre la mer, s'il essuyoit un troisième combat. Je mis sous les yeux du conseil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus considérables que nous venions d'essuyer. D'ailleurs, supposé que j'eusse chassé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la nécessité de brûler la moitié de l'escadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit abondamment, & d'agrès pour réparer nos désastres. On ne pouvoit dans le moment présent que raccommo-der à peine nos mâts & nos vergues; mais dans quel état me ferois-je donc trouvé alors? D'ailleurs, si j'eusse été





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14 128  
16 32 25  
18 22  
20  
18

11  
10  
11  
10

battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'escadre étoit perdue sans ressource & l'Inde par conséquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle-de-France, je me mettois dans le cas de recevoir les secours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaisseaux & de reparoitre à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raisons, quelque bonnes qu'elles fussent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois cependant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'état, j'assemblai mes capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle-de-France si l'on tardoit plus long-tems. D'ailleurs, nous étions inutiles désormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussi-tôt les ordres nécessaires pour le départ de l'escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichéry le 3 septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu, & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceylan, jusqu'au 22 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne

pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la ligne le 17, & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 octobre à l'Isle-de-France, après avoir essuyé déjà bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le roi veut que je retourne dans l'Inde: j'exécute-  
rai ses ordres, & vous pouvez l'assurer que j'y ferai mon devoir; mais, monseigneur, je suis excédé: tous les capitaines, officiers & équipages de mon escadre le sont aussi: nos vaisseaux sont écrasés, & nous trouvons ici pour ressources des misères de toute espece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront: comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, monseigneur, c'est au point que nous sommes obligés d'envoyer au cap de Bonne-Espérance, un vaisseau de roi & onze de la compagnie, sous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des subsistances. & généralement tout ce qu'il pourra obtenir; voilà notre seule ressource, voilà au vrai ma position: ma volonté sera toujours la même, je souhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichéry; je crois que ce secours fera un grand plaisir à M. de Lally, sachant tous les besoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, monseigneur, me faire plus de plaisir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'est mon ami de tout tems: vous connoissez ses talens & son mérite, je ferai de mon mieux pour profiter de ses lumieres; mais, monseigneur, un officier général comme lui est déplacé en second. Il étoit plus propre que qui ce soit pour conduire cette expédition. Je suis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne: avec de tels officiers on peut se flatter de faire de bonne besogne.

Tout ce dont je puis vous assurer, monseigneur, c'est que puisque le roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je sacrifierai ma vie pour son service : tout ce que j'attends de sa bonté, c'est que si je suis tué ou que je succombe aux fatigues d'une campagne aussi pénible que celle-ci, il n'abandonne point madame d'Aché, qui a vendu tout son bien pour me soutenir, & que je laisserois dans la plus affreuse misère.

---

*Relation détaillée des deux combats livrés à l'escadre Angloise par l'escadre du roi, commandée par M. le comte d'Aché; le premier, à vue du fort Saint-David & de Pondichéry, le 29 avril; le second, à vue de Négapatnam & de Karikalle, le 3 août 1758.*

**E**TANT arrivés à Maurice le 17 décembre 1757, & ayant armé une escadre de neuf vaisseaux & de deux frégates, nous partîmes de cette isle le 27 janvier pour nous rendre à la côte de Coromandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (1) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonne étant dépourvue de tous. & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

Les vents furent en effet très-contraires jusqu'au 3 avril : le 17 de ce mois, après une navigation très-pénible, nous passâmes enfin l'équateur, & le 22 nous eûmes connoissance de l'isle de Ceylan, d'où le général détacha la *Diligente* vers Karikalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate, s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptons y trouver

---

(1) On appelle *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

seigneur, c'est  
dans l'Inde,  
service : tout ce  
qui tué ou que  
aussi pénible  
d'Aché, qui a  
que je laisserois

—————>

és à l'escadre  
adée par M. le  
r. Saint-David  
nd, à vue de  
t 1758.

mbre 1757, &  
ux & de deux  
7 janvier pour  
nportant avec  
de guerre des-  
ant contraire,  
route, la colo-  
t pu entretenir  
de débarque-  
nable pour le

ires jusqu'au 3  
avigation très-  
, & le 22 nous  
d'où le général  
y prendre lan-  
ate, s'avancoit  
tions y trouver

éraux qui souf-  
tre.

des intelligences certaines de la position des Anglois à la  
côte de Coronandel. On nous y confirma seulement la  
jonction des cinq vaisseaux de M. Stevens à ceux venus  
du Cange aux ordres du vice-amiral Pocok, lequel étoit  
parti de Madras le 17 avril, portant sur son escadre des  
attrails & des munitions de guerre, & laissant deux  
frégates en croisière devant le fort Saint-David.

Le 27 au soir nous appareillâmes de Karikalle, en  
régulant notre voile de façon à nous trouver en ligne  
devant Goudelour au lever du soleil. Nous eûmes effec-  
tivement connoissance des deux frégates Angloises, &  
quoiqu'elles fussent appareillées, se trouvant entre la  
terre & les vaisseaux, elles ne songeoient qu'à se jeter  
sous le fort Saint-David; mais étant vivement poursui-  
vies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les  
conduisit, & elles se brûlèrent, sans nous donner le  
tems de les combattre. Cette première expédition,  
jointe à la vue de nos forces, paroissoit répandre la  
terreur chez les Anglois. Les deux généraux s'empresse-  
rent de profiter de cette première consternation. M. de  
Lally, impatient d'attaquer le fort Saint-David, desiroit  
qu'on le mit à terre, tandis que l'escadre, pour ne pas  
perdre l'avantage de sa position, continueroit à tenir le  
vent; & pour contribuer encore mieux à l'entreprise,  
on fit mouiller les vaisseaux devant Goudelour, M. de  
Lally devant donner des ordres précis pour faire passer  
à l'escadre les rafraichissemens nécessaires pour main-  
tenir une croisière aussi importante: cependant M. le  
comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* &  
la *Diligente*, pour porter le général de terre & ses prin-  
cipaux officiers à la rade de Pondichéry.

Pendant que l'on faisoit ce premier débarquement,  
après lequel on espéroit que nous serions rejoints tout-  
de suite par ces deux navires si nécessaires à l'escadre,  
nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort Anglois,  
disposant les vaisseaux de la manière la plus convenable  
pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 avril nous entendîmes les canons

des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés , auprès desquels nos troupes marchaient déjà , faisant l'investiture de la place. M. le comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege , & voulant couper toutes les communications du côté de la mer , fit appareiller la *Sylphide* , afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour , elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés , & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord , elle fit le signal de neuf voiles. Sur-le-champ le général donna ordre de se préparer au combat , & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles , courant sur nous en bon ordre , on fit le signal d'appareiller en filant les cables , & en même tems celui de se ranger en bataille l'amure à tribord.

Pendant que les vaisseaux s'arrangeoient successivement en cet ordre , & que l'on manœuvroit pour enrallier quelques-uns qui étoient sous le vent , l'on faisoit le signal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de se rallier ; & pour que ces deux bâtimens si essentiels ne pussent manquer de joindre avant l'action , M. le comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles sur l'escadre qu'il conduisoit au-devant de l'ennemi , observant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaisseaux qui étoient à notre vue mouillés : ensuite , pour empêcher les Anglois d'introduire aucun secours dans le fort Saint-David , nous retinmes le vent pour les couper , ou les obliger à combattre.

C'est ainsi que nous nous présentions à eux , ayant en avant le *Bien-Aimé* , le *Vengeur* , le *Condé* , l'*Orléans* , & derriere le *Saint-Louis* , le *Moras* & le *Duc de Bourgogne* , entre lesquels on fit placer la *Sylphide* , pour occuper la place du chef de division , que l'on attendoit à tout moment & dont on avoit été obligé de changer le poste , mettant l'arrière-garde à l'avant-garde , par

rapport à la position du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par derrière, l'escadre courant dans l'est, les vents étant de la partie du sud.

Les Anglois formoient aussi leurs lignes, où ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à-la-fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié; il le fut peu de tems après; & comme on s'aperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout-à-coup pour mouiller au vent du fort Saint - David, le général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'amiral Anglois hissa son pavillon & l'assura: à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon; & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tîmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi qui, réglant sa disposition sur la nôtre, fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arrière-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arrière-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée & si serrée, que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins serrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derrière, avec une seconde frégate qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager

l'action. M. le comte d'Aché fit faire alors le signal pour se préparer au combat, marquant ainsi l'instant où sur chaque vaisseau tout le monde devoit demeurer fixé à son poste. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne songea plus qu'à observer le commandement dans la disposition suivante :

M. de Gotho, capitaine, sur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le chevalier de Monteil, major de l'escadre, auprès de la personne du général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mousqueterie & aider à l'exécution des signaux.

A la première batterie, MM. de Baudran, Senneville, d'Aché, le chevalier du Pouette, Gresigny & le Minthier.

A la seconde batterie, MM. du Duffay, Duplessis, Parseau, le chevalier de Genlis & Gessin.

Sur la dunette, le chevalier de Blossac, de la Bourdonnaye, le chevalier de Beau dras, & Gui, volontaire.

Tous les vaisseaux étoient parfaitement rangés; l'on fit de plus crier de vaisseau en vaisseau jusqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils eussent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaisseau le moyen de nous suivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon succès, & M. le comte d'Aché, satisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde se trouvoit déjà à bonne portée, ordonna qu'on lui fit le signal d'attaquer. Au même instant le *Bien-Aimé* tira sa volée sur le premier des ennemis, & successivement tous nos vaisseaux firent feu sur l'escadre Angloise. L'amiral Anglois nous riposta sa bordée, en continuant d'arriver, & suivi de ses deux matelots, il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de résolution.

Cependant quoique le feu fût très-vif & que ces deux vaisseaux dirigeassent presque toujours une partie de

leur route sur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à braffer sur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer sans interruption sur le matelot d'avant, que le *Duc d'Orléans* combattoit de près. Le *Saint-Louis* recevoit fort bien à son tour le commandant Anglois, lorsqu'en quittant notre travers il se trouvoit à sa portée. Le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage sur son adverfaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit possible pour s'en éloigner, & sur-tout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de se diriger sur lui. Le *Moras* tiroit aussi vigoureusement sur l'avant-dernier de la ligne Angloise. Tandis que ces choses se passaient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt de Manneville, sortit de la ligne; la *Sylphide*, qu'il génoit par ce mouvement, plia aussi sous le feu d'un vaisseau de la première force.

Cependant l'amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit sorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fusil, & pendant que nous répondions très-vivement à son feu, son arrière-garde combattoit avec avantage le *Saint-Louis* & le *Moras*, devenus seuls par la désertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaisseaux de la tête, pour se conserver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils se trouvoient assez de l'avant pour avoir le loisir de virer entre le premier & le second de la ligne Angloise; sur-le-champ le général leur en fit le signal, afin qu'ils pussent mettre l'arrière-garde Angloise entre deux feux, laquelle s'obstinoit à combattre de près nos vaisseaux de l'arrière, & qui s'y livroit même sans observer l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les signaux; & comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un second obstacle pour que M. de Palliere aperçût le signal de sa division. On s'efforça en vain de heurter le premier vaisseau pour faire

passer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent , pour combattre de plus près ; le *Bien-Aimé* à la portée du fusil faisoit un feu continuel , & recevoit quantité de boulets dans ses agrès. Quelque tems après nous amenâmes ce signal , voyant que la plupart de nos vaisseaux , ainsi que nous , étoient trop dégradés pour virer vent devant : mais l'on songea dès-lors à revirer tous - à - la - fois vent arriere , dès que la position seroit favorable , parce que l'ennemi se portant à notre queue dérivait considérablement , & qu'ainsi il exposoit la sienne à être occupée , sans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre : dans ce même tems le *Duc de Bourgogne* , longeant notre ligne , tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux , & nous fîmes en vain son signal pour le rappeler à son devoir. La *Sylphide* , qui nous rangeoit aussi sous le vent , tiroit avec plus d'attention par les intervalles , & s'approchoit de notre tête , où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déjà désarmé leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable : sur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne , à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau : dès-lors tous les coups de l'ennemi se réunissoient sur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts : à la vérité , l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes : & , soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire , jamais le feu du *Duc d'Orléans* , du *Zodiaque* & du *Saint-Louis* ne fut plus soutenu. L'amiral ne tarda pas à culer ; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans* , nous fûmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter. Mais rebordant aussi-tôt notre artimon , cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous convenoit le mieux , le *Saint-Louis* ayant par ce moyen un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoît toujours , & le nôtre

fut tel que l'amiral Anglois cula pour la troisième fois : s'étant laissé dériver, il se trouva par le travers le *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *Saint-Louis*, M. de Joannis lui envoya plusieurs volées à bout portant, après lesquelles il demeura ses voiles criblées & le vent dessus ; tous les autres vaisseaux Anglois imitant sa manœuvre, brassaient aussi en panne, ce qui formoit un espace considérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaisseau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui sous son feu ; la *Sylphide*, avec beaucoup d'ardeur, suivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer aussi ; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de son bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit presque ralliée, répétant déjà nos signaux.

Comme l'arrière-garde Angloise demouroit dans sa position, & que nos vaisseaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper sur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous-à-la-fois pour tenir le plus près l'amure à bas-bord. M. le comte d'Aché sentit que ce mouvement étoit tout décidé ; aussi ne perdîmes-nous pas un instant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaisseaux n'étant plus en état de donner vent devant : nous mêmes donc le signal de virer vent arrière, & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à bord, afin que nos vaisseaux comprissent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même ; du moins il fit précipitamment signal à ses vaisseaux de tenir le vent, & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus sous le vent, travailla aussi-tôt à amurer ses basses voiles & à border ses perroquets, & mettoit tout en usage pour qu'en ralliant sa tête il tirât son arrière-garde de la position critique où elle se trouvoit vers

les cinq heures du soir. Au reste, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaisseaux Anglois maltraités & absolument dégrésés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le sujet du mouvement proposé.

Le *Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le hélâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof, étant bien sûrs que nous serions imités par le *Saint-Louis* & le *Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant venu vent arrière, M. le comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureusement jugeant mal de notre manœuvre, targa sa grande voile, mais qu'il remit aussi-tôt dès qu'il l'eut compris, pour courir sur nous toutes voiles dehors.

Le *Saint-Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer, & M. de Surville prit les amures à bas-bord le premier, & nous comprions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division, de serrer dessus nous dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent pour tenir l'arrière-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis, revenus de leur premier trouble, se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre; & par malheur, le jour allant finir, il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent: il y a lieu de

croire que c'étoit plus pour se conserver le vent que pour rengager un second combat : car dès la fin du jour M. le comte d'Aché fit allumer tous ses feux de commandement , & chaque vaisseau portoit son fanal de poupe , tandis que les Anglois ne montroient aucune lumière pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrès hachés , & que les deux vaisseaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-Aimé* étoient entièrement désarmés ; qu'il y en avoit un qui avoit son mât de perroquet de fougue en bas , & l'autre son petit mât de perroquet. Un de ces deux vaisseaux se porta pendant l'action à un tel éloignement , qu'ayant , comme nous , arrivé près le combat , il passa au vent de la ligne Angloise , où il se mit à la bande pour se raccommoder.

Le *Zodiaque* , qui avoit été le plus maltraité , fut en état bientôt d'orienter ses quatre corps de voiles , & pendant que chacun travailloit à se regréter , l'escadre étant formée l'amure à babord , M. le comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne , pour avertir les vaisseaux qu'il se proposoit de livrer un second combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages ; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce dessein , ils restoiént maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le général ne songea qu'à louvoyer pendant la nuit , ou bien de mouiller à la côte , si les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le sud. Ce dernier parti sembloit même le plus convenable , à cause de la rapidité du courant ; il renvoya une seconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le signal de mouiller , dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du soir le *Comte de Provence* nous fit le signal de mouiller ; nous le répétâmes à l'instant , & le marquâmes de notre mieux , afin que les vaisseaux ne perdisent pas de tems à parer leurs ancres & à serrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf brasses d'eau & vîmes successivement mouiller tous nos navires ; ainsi l'escadre se trouvoit avantageusement placée & à peu de distance de Pondichéry ; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup-d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaisseau avoit perdu deux ancres dans le combat , & par une fatalité singulière , le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été si honteuse pendant l'action , lui rafant sa quille , lui coupa son dernier cable. La brisé qui étoit très-forte , le portoit à terre ; il mouilla une petite ancre à jet qui lui restoit & qui ne put résister aux courans ; il voulut appareiller , mais ses voiles & manœuvres hachées pendant le combat , ne firent pour lui d'aucune ressource. Enfin M. Bouvet , après avoir si bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier , eut le malheur de perdre son vaisseau. La mâture étoit déjà coupée , & y ayant envoyé sur-le-champ , M. le comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour ce vaisseau ; on disposa seulement les choses pour sauver les hommes , avec tous les effets & munitions , & M. Bouvet demeura à son bord pour s'acquitter de ce devoir avec son équipage , tandis que MM. Landiviziau & le chevalier de Crillon , qui pendant le combat avoient donné des bons exemples aux troupes , les conduisoient à Pondichéry.

Ce même jour on eut nouvelle de l'escadre Angloise. Elle avoit profité de l'obscurité de la nuit pour faire vent arriere jusqu'à Coblou , où elle étoit à portée de recevoir tous les secours de Madras , ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la poursuivre si loin. A peine pouvoit-on espérer d'avoir assez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichéry ; plusieurs vaisseaux en manquoient presque entièrement , & l'extrémité étoit telle , qu'outre le grand nombre de blessés , l'escadre étoit encore embarrassée d'une grande quantité de malades , sur-tout de scorbutiques , dont l'état demandoit les secours les plus pressans : d'ailleurs l'on joignoit à ces considérations

la nécessité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre , & de se rapprocher du fort Saint-David , que M. de Lally attaquoit déjà vigoureusement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louver : les vents & les courants nous furent si contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer , & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'escadre parvint jusqu'à la rade de Pondichéry , où elle mouilla le 3 de mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

*Liste des officiers du vaisseau de roi le Zodiaque , tués & blessés dans le combat du 29 avril 1758.*

MM. le chevalier de la Bourdonnaye , Duplessis , Pariseau & d'Hercé , ont été tués.

MM. le comte d'Aché , de Gotho , de Senneville l'ainé , de Senneville le cadet , de Grefigny , de Minthier & du Pouet , ont été blessés.

Quarante hommes tués pendant le combat ; trente-cinq morts de leurs blessures , & cent cinquante blessés.

Dix-sept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les passagers , qui contribuoient à la force de nos vaisseaux , nous eûmes aussi à mettre à terre au-delà de 1200 blessés ou malades ; & nos équipages , obligés de travailler au déchargement des vaisseaux , étoient tellement épuisés , que le nombre des malades ne faisoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre position , & se prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé* , après avoir tiré de Madras tous les secours nécessaires pour son escadre , appareilla de cette rade le 10 mai pour tenter de secourir le fort Saint-David. Ce mouvement fit presser encore les demandes pour les besoins de l'escadre ; mais enfin n'étant point en état d'y satisfaire pour le présent , il fut décidé par un conseil mixte , que l'escadre se battoit en ligne de combat , jusqu'à ce qu'elle parvint à l'eau , des vivres , du lest , &c. dont plusieurs

*Tome IV.*

N

vaiffeaux étoient dépourvus , & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa feulement les frégates à transporter les munitions au fiege , que nos troupes preffoient vivement , malgré le grand feu continuel que faisoit la garnifon , qui trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlés le 28 d'avril.

Le 26 mai l'efcadre Angloife parut devant l'Amparvé ; elle n'avoit pu gagner par les bordées du large , & sembloit régler fa manœuvre , pour remonter la côte fans la perdre de vue ; elle avoit à fa fuite quelques brûlots , & notre pofition ne nous permettant pas d'appareiller faute d'hommes , M. Pocol auroit eu lieu de nous attaquer fur nos ancras avec beaucoup d'avantage , & auroit pu en même tems mettre obstacle au fuccès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer , & l'on difpofoit tout pour la défenfe des vaiffeaux. Cependant M. le comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'efcadre Angloife pour lui offrir nous-même le combat , on affembla un confeil mixte , où il fut réfolu que l'on députeroit M. le chevalier de Monteil , M. de Palliere & M. de Surville , capitaines , pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally , faire remarquer à ce général les conféquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi , & les grands avantages qui réfulteroient de notre sortie , pourvu que par quelque renfort l'efcadre fût en état de fe conferver le vent pour livrer une féconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichéry. En conféquence des repréfentations qu'on avoit faites à M. de Lally , ce général fe rendit à Pondichéry , fuivi de 340 foldats Européens , & de 2 à 400 Cibaïes. Au moyen de ce renfort M. le comte d'Aché donna les ordres du départ , & obfervant les ennemis , dès qu'ils appareillèrent vers le fort , nous fîmes les signaux de mettre à la voile , en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le général defirant donner aux officiers

de son vaisseau une marque de son contentement de leur conduite , remit aux lieutenans un brevet de capitaine , à chaque enseigne , un brevet de lieutenant , & un brevet d'enseigne à chacun de ses gardes de la marine. L'escadre Angloise parut d'abord résolue de risquer un second combat ; mais enfin , au lieu de rapporter à terre avec la brise de large , elle continua la même bordée & disparut : l'escadre fut mouïler en ligne devant Goudelour , & cette place n'ayant plus aucun secours à espérer, se rendit aux armes du roi le 2 juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout aussi-tôt vers Divicoté pour chasser les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes , M. le comte d'Aché , pour employer l'escadre aux objets qui lui parurent les plus intéressans , résolut de croiser à l'atterrage des vaisseaux , soit pour rallier les secours qui pourroient nous arriver , ou pour intercepter ceux des Anglois , soit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour , que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide* , dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des lascaris , nous joignit sur la côte & amarina par le travers de Negapatuam un bâtiment Anglois , que nous envoyâmes sur-le-champ à Pondichéry , sous les ordres de M. Minthier , qui , quoique blessé dangereusement dans le combat , & n'étant pas encore guéri , s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de sa bonne volonté , mais dont la blessure ayant empiré , il fut contraint de retourner à Pondichéry pour s'y faire traiter.

Peu de jours après , M. d'Aché reçut une lettre du conseil de Pondichéry , qui l'invitoit à y mener l'escadre , dont la présence paroïssoit nécessaire , pour le tems où les troupes du roi seroient employées à la guerre du Tanjaour , dont on espéroit tirer toutes les sommes nécessaires pour l'expédition de Madras : nous arrivâmes en cette rade le 17 de juin , & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaisseaux & les

mettre en état de poursuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichéry, sans pouvoir toutefois remplir les divers besoins de l'escadre, à cause du défaut de ressources, les Anglois recevant plus de secours de leurs colonies, se rétablissoient à Madras, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaisseaux passés devant Karikalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croisière, M. Pocok instruit de la résistance du roi de Tanjaour, & présumant que notre escadre dénuée de troupes lui présenteroit à l'ancre une victoire aisée, se détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le comte d'Aché n'en fut instruit que lorsque la plupart de nos vaisseaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain, 27 juillet, on eut connoissance de l'escadre Angloise, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'escadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en disposant néanmoins les vaisseaux pour se battre en rade, puisque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils eussent gagné notre travers. Les vents leur refusèrent tellement, qu'ayant reviré sur Pondichéry, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaisseaux & sous le vent.

Ayant pour lors rassemblé tous nos convalescens, & prenant la plus grande partie des équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'escadre seroit absolument dans le cas de se battre : ainsi quoiqu'il fût bien différent de soutenir un combat emboissé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cause du nombre d'hommes qu'il faut distraire pour la manœuvre ; balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette première position avec les avantages de l'autre parti, M. le comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le chevalier de Monteil à la ville pour déclarer sa résolution au conseil, on travailla

dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du major l'escadre se mit à la voile, & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchaient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles; ils revirent à deux heures: bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ses voiles & ne balança pas à attendre les siens: pour lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du nord-ouest, qui nous fit porter au sud quart sud-ouest; si bien qu'on se flatta dès-lors de conserver le vent, & que le lendemain nous serions assez élevés dans le sud pour être assurés du mouillage de Pondichéry après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été aussi favorisés que nous: on ne put aussi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fût possible d'engager l'action; ainsi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puisqu'il étoit vraisemblable que les Anglois cherchoient à profiter des premières brises du ouest, qui auroient pu pendant la nuit le faire passer à terre & au sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M Pocok, il étoit aussi important pour la nation que l'escadre parût sur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens eussent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en observant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y restâmes jusqu'au jour.

Le 30 juillet, après avoir louvoyé sans découvrir l'escadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Kari-

kalle , d'où nous appareillâmes dès que la brise de terre se fut formée , en continuant de tenir exactement le plus près du vent , vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain sur la position de M. Pocok , il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam , afin d'avoir le vent sur nous.

Le 31 juillet passant en bataille le long de la côte , nous nous fîmes chasser par deux navires au vent de Negapatuam , que la *Diligente* reconnut pour Hollandois , & le soir ayant reviré sur la terre , sans avoir eu connoissance des ennemis , M. le comte d'Aché fit gouverner pour Karikalle , pour apprendre enfin quelque éclaircissement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris , & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort Saint-David , ou d'opérer quelques diversions aux troupes , il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 août ayant rangé tous nos vaisseaux de front , nous courions la côte , quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté , & se formant en ligne l'amure à bord , les vents au sud , elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein , ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous , ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis , M. d'Aché ordonna de faire le signal d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire , tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth* , placé , ainsi que nous , au centre de son escadre , toujours composée de sept gros vaisseaux , d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir , parce que la brise du sud quart sud-est avoit été assez foible ; mais alors elle

augmenta considérablement, & la mer s'étant élevée plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses ; le *Saint-Louis*, pressé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition, & négligeant de commencer un combat qu'il crut sans doute que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent ; mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisons la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action : lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous aperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde : au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flanc de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis, trompés à la première apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions ; & conséquemment le *Moras* avec le *Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arrière-garde de l'escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large : on crut les apercevoir pendant la journée au nord-est, & comme M. d'Aché devoit conférer avec les capitaines de vaisseau, il fit gouverner pour Karikalle.

On agita en présence de MM. les capitaines & officiers

du roi le point funeste des batteries des vaisseaux de la compagnie; le général ayant conclu qu'il faudroit encore laisser l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaise, on proposa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déjà proposée la veille.

Quand on fut obligé de suspendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet, & l'on convint que dans la même occurrence l'escadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit insensiblement les vaisseaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en se ferrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaisseau Anglois à la portée du pistolet, & que tous les vaisseaux, en suivant directement sa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant sur le ferre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils se formeroient en ligne à une demi-lieue sous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & désemparé probablement un de leurs vaisseaux.

Chaque capitaine fut ainsi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua sur-tout beaucoup avec M. de la Chaize, qui pouvoit le plus contribuer au succès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un signal pour le moment où l'on auroit à en faire usage.

Nous nous proposons d'être sous voiles avant l'aube du jour, à cause des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de signaux & vîmes leurs feux qu'ils mirent en virant par la brise de terre pour longer la côte.

Le 3 août, aussi-tôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes sur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaisseaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis avant que la brise fût renforcée.

C'est ainsi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on put le voir, les Anglois se presserent de manœuvrer à la hâte: dans le même instant nous vîmes le signal d'arriver en bataille, & en marchant

nous tirâmes un second coup de canon pour assurer le pavillon du roi. Tous nos vaisseaux s'observant dans le meilleur ordre du monde, sembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi ; celui-ci, obligé de plier en dépendant pour se former, paroissoit embarrassé de nous voir aller à lui avec tant de résolution ; & pendant qu'il se dispoit successivement à nous recevoir, les cris de vive le roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre ; mais par malheur la brise ayant renforcé, le *Saint-Louis* nous hela encore pour nous apprendre que son vaisseau, ainsi que plusieurs autres de la compagnie, étoient dans l'impossibilité de se servir de leurs canons d'en-bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatnam, à peu de distance de la rade, & par le changement régulier de la brise nous ne pouvions tenir en observation que jusqu'à midi, tems auquel l'amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant sur nous le vent du large ; ainsi, puisque l'action étoit inévitable, il fut proposé de mettre sur-le-champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit dernière ; & avec toutes les raisons qui justifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir ensuite reprendre le vent, en courant au sud-est jusqu'à la fin de la brise de terre, après avoir foudroyé le ferre-file des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à six heures du matin, les ennemis courant au sud par le vent d'ouest bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à consulter sur le mouvement proposé, au sujet duquel M. d'Aché desira savoir en dernier ressort le sentiment des capitaines. Enfin, la *Diligente* étant de retour & voyant que le tems se passoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme seul pouvoit empêcher d'être décisive, nous fîmes le signal convenu. Aussi-tôt M. de la Chaise manœuvrant, & chaque vaisseau imitant le *Comte de Provence*, l'escadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre dessein, de façon à le cacher à

l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorsqu'il ne lui étoit plus possible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la situation la plus avantageuse : les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous ; jugeant ensuite qu'un tel mouvement ne seroit pas pour eux une ressource suffisante, ils se contentoient de ferrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoissant que nous allions être à portée de cribler le dernier vaisseau & couper leurs frégates, ils firent successivement plusieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant sur leurs misaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de leurs canots, ils travailloient à se maintenir nord & sud ; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'est sud-est ; nous tenant le beaupré sur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraser leur dernier vaisseau & séparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer jusqu'à cinq bâtimens à rame ; mais voyant que tous leurs efforts seroient inutiles pour gagner leurs postes, elles abandonnerent leur escadre ; mais, quoiqu'elles courussent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente*, qui s'y disposoit déjà, auroit pu les contenir & les faire amener sous le feu d'un de nos vaisseaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi & plus il y paroissoit de confusion : M. Pocok faisoit des signaux continuellement, & le dernier vaisseau, le plus inquiet sur sa propre situation, vouloit abattre sur tribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans sa poupe, sans songer qu'il ne seroit que plus en danger, tandis que son escadre n'osant aucunement se rompre ni dériver par la contremarche, demeuroid avec les deux huniers sous une ligne mal formée.

C'étoit ainsi que l'escadre du roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis se mettre à portée de livrer entre les deux brises un combat général aux six vaisseaux, qui auroient restés à M. Pocok. Nous

ne voyions aucun obstacle de sa part ; & déjà manœuvrant avec confusion il s'étoit abordé lui-même avec un de ses vaisseaux, tandis que nous allions toujours constamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déjà prêt d'envoyer son grand feu quand la brise, qui avoit déjà beaucoup molli, calma entièrement & fut suivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plus tôt que nous ne l'avions craint & que l'ennemi n'avoit pu l'espérer lui-même, remit les choses dans leur premier état. M. de la Chaise, avant même que nous lui en fissions le signal, ne songea plus qu'à manœuvrer suivant les circonstances ; & puisque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ses vaisseaux ; enfin à midi ayant placé l'*Elisabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à sa tête, suivi du *Weymouth*, du *Newcastle* & du *Tigre*, il fit le signal d'arriver sur nous : son avant-garde n'observant pas précisément la marche des autres, l'*Elisabeth* étoit parvenue très-près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arrière-garde. Notre général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger sa ligne : nous fîmes le signal à la tête de charger encore de ses voiles en brassant notre grand hunier sur le mât, dès que nous vîmes l'*Elisabeth* parallèle au *Comte de Provence*.

L'*Elisabeth* se trouvant rendue à la portée du pistoler, mit alors en panne, & M. de la Chaise, qui avoit toujours autant montré de fierté que d'intelligence dans ses manœuvres, brassa aussi en panne pour se tenir sous son feu, & dès l'instant nous commençâmes à hisser le pavillon du combat ; il lui envoya à bout portant sa bordée entière, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirèrent au

même instant sur les autres : nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland*, qui le précédait, nous ayant tiré sa bordée, nous lui adressâmes la nôtre. Le *Saint-Louis* attaqua au même instant l'amiral, qui lui tira avant de se rendre par notre travers, & les deux arrières-gardes se tirèrent aussi, quoique peu à portée à cette première volée.

C'est ainsi que le combat fut engagé, & avec la meilleure apparence, puisque l'*Élisabeth* eut son perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* sembloit nous promettre de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuuel de ses batteries, nous vîmes son mât d'artimon enflammé; accident causé par les artifices des ennemis, & d'autant plus terrible que ce vaisseau se trouvoit engagé à la portée du pistolet. M. Bouvet, son marelor d'arrière, y pourvut sur-le-champ, & tandis que M. de la Chaise cherchoit à s'éloigner pour éteindre son feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea aussi ses coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternativement les nôtres sur le *Cumberland* & l'amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre, & déjà très-sanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée, & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajustions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions sans cesse du *Cumberland* & de l'amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous disposé d'une seconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jeta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de sauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé; mais bientôt notre tamise ou croissant détaché par le canon de la *Sainte-Barbe* crevé en avant, retenoit encore notre barre; ce qui nous empêchoit de venir aussi au vent, que nous le desirions, pour ajuster le vaisseau de M. Pocok, lequel se sentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *Saint-Louis*; cependant

nous lui coupâmes sa vergue de grand hunier & ne cessâmes de lui tirer dès que nous pouvions le découvrir. Mais comme nous pûmes gouverner ; nous nous attachâmes à approcher le *Duc de Bourgogne*, qui, en se montrant, soutenoit un combat très-opiniâtre avec l'avant-garde ennemie, & pour cela nous voulions nous-mêmes passer au vent du *Duc d'Orléans* ; mais pendant que nous nous avancions & que ce vaisseau, pour se prêter à notre dessein, brassait ses voiles, la drosse de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continues dont nos agrès souffroient beaucoup : finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque* ; nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vitesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presque aussitôt dégagés, & celui de M. de Surville recommençant à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux : enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérons que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quittèrent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tout-à-la-fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas fauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord ; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à babord, observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais qui avoit eu soin de prolonger en tirant sans cesse, contribua aussi beaucoup au succès de cette manœuvre. L'escadre se trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaisseaux à la tête, & le *Vengeur* & nous à l'arrière-garde.

Les Anglois, dont avoit été aussi dérangée la ligne, loin de nous ferrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne retirèrent qu'en faisant une espede de contre-marche qui éloignoit les deux escadres; deux de leurs vaisseaux seulement s'acharnoièrent à tirer sur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faisant feu des deux bords en même tems, prêtoit côté à presque toute la ligne Angloise, pour tâcher de sauver deux de ses vaisseaux absolument dégrésés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut son effet, & ses vaisseaux ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, se tirèrent du mauvais pas où ils se trouvoient engagés. Alors M. le comte d'Aché, chauffé par cinq vaisseaux, se détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant ferré sur nous, nous courûmes largue pour raillier nos vaisseaux qui se trouvoient fort de l'avant. Le vaisseau de M. Pocok restoit fort de l'arrière, absolument dégréé; il n'y avoit que l'*Élisabeth* & le *Newcastle* qui nous approchoient: ils ne le faisoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de son mât d'artimon qu'il avoit coupé, se rapprocha pour faire ferme à l'arrière-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée, & dont l'escadre étoit alors dans une disposition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat fit le signal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre: la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaisseaux de bien marcher en ordre, en se raccommodant de leur mieux. Nous conservâmes toujours le signal pour l'ordre de combat, l'amure à bas-bord, & cependant, vu le besoin pressant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichéry.

oit bien rempli les  
qui avoit eu soin de  
pua aussi beaucoup  
re se trouva donc  
ne de combat , les  
*Vengeur* & nous à

dérangée la ligne ,  
ons pour rallier le  
faisant une espece  
ix escadres ; deux  
oient à tirer sur le  
fant feu des deux  
à presque toute la  
r deux de ses vais-  
at de manoeuvrer.  
aisseaux ayant mis  
ent du mauvais pas  
le comte d'Aché ,  
a à virer lui-même  
ré sur nous , nous  
aisseaux qui se trou-  
e M. Pocok restoit  
; il n'y avoit que  
prochoient : ils ne

dégagé de son mâc  
procha pour faire  
qui avoit eu tant  
nt l'escadre étoit  
favorable que la  
t fit le signal de  
n à notre manoeu-  
ous nos vaisseaux  
raccommodant de  
urs le signal pour  
rd , & cependant ,  
avires , nous gou-

Le lendemain , 4 août , nous nous en trouvâmes à portée , & fîmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le général envoya M. le chevalier de Monteil à la ville , & lui commanda de dire en passant à M. de la Chaise combien il étoit content de sa conduite , & témoigner aussi les mêmes sentimens aux autres capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes , d'agrêts & de munitions , & ne pouvant sur-tout , par rapport aux batteries de la plupart des navires , se flatter de décider l'affaire en réatraquant les ennemis , on résolut dès-lors de s'emboffer près de la place ; & les magasins étant absolument dégarnis , M. le comte d'Aché voyant que la réparation des vaisseaux y devenoit d'autant plus difficile , que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre , obligée d'abandonner le siege de Tanjaour , loin d'apporter les fruits que l'on espéroit de cette entreprise , alloit encore augmenter l'embarras de nos subsistances , se détermina à partir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

*Liste des officiers du roi tués & blessés au combat naval  
du 3 août 1758.*

MM. Duffais , lieutenant de vaisseau , M. de Senneville l'aîné & M. de Minthier , ont été tués.

MM. le comte d'Aché , de Beaudran , d'Aché , de Genlis & de Tremizoi , ont été blessés.

35 hommes tués roides & jetés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs blessures & 150 de blessés.

Les Anglois se réparant entre Karikalle & Négapatnam , & allant chercher du secours à ce comptoir , une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle-de-France , & auquel les Hollandois eurent la foiblesse de refuser toute protection : heureusement qu'en apprenant cette nouvelle , nous eûmes connoissance d'un vaisseau de la compagnie d'Hollande , qui

passoit en vue de Pondichéry. On le fit chasser par la *Dfligente*, qui le conduisit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit jusqu'à ce que les Hollandois eussent satisfait au dommage; & ce vaisseau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainsi des ressources d'autant plus précieuses, que nos besoins étoient plus pressans. Le 24 d'août l'escadre Angloise ayant appareillé des environs de Negapatuam, parut revenir sur nous; cependant elle ne dépassa pas la hauteur du fort Saint-David: nous avions des intelligences certaines du secret de M. Pocok, qui avoit préparé cinq brûlots pour venir nous attaquer sur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de vivres, qui mettoit l'escadre du roi dans le cas le plus critique, si nous étions obligés de livrer un troisieme combat, déterminâ M. le comte d'Aché à partir pour l'Isle-de-France, & en ayant informé M. de Lally & le conseil, nous appareillâmes le 3 septembre de Pondichéry, & après une traversée des plus heureuses nous arrivâmes le 13 octobre 1758 à Maurice.

F I N.

164  
4 79094

6  
e fit chasser par la  
, où il fut décidé  
Hollandois eussent  
u ayant beaucoup  
ocura ainsi des res-  
nos besoins étoient  
re Angloise ayant  
tuam , parut reve-  
passa pas la hauteur  
s des intelligences  
, qui avoit préparé  
uer sur nos ancrés.  
qui mettoit l'escadre  
si nous étions obli-  
t , déterminâ M. le  
e-de-France , & en  
conseil , nous appa-  
chéry , & après une  
arrivâmes le 13 octo-

